

Famille, Culture & Éducation

Le genre, outil de révolution ?

Réflexions partagées





: lien consultable dans l'Internet

Table des matières

Introduction		6
A. Le féminisme : un enjeu contemporain		
B. S'outiller face au monde : le genre		
C. Réalisation d'un cahier du genre		
Vous avez dit sexisme ?		11
I.	Le sexisme : définition	12
A. À l'origine du sexisme...		
B. Approches de la définition du sexisme		
C. Le sexisme anti-homme : une antinomie ?		
II.	La pratique du sexisme	16
A. Les différentes formes de sexisme		
B. Le sexisme dans la société		
III.	Combattre le sexisme	20
A. Le syndrome de la pilule bleue ou de la pilule rouge		
B. La nécessité d'un point de vue intersectionnel		
C. Et en pratique ?		
Le prince charmant préférerait-il que sa belle ne se réveille jamais ?		24
I.	Comprendre la catégorisation du genre : poids de la génétique et du social	26
A. Quand les sciences alimentent les stéréotypes les plus fous. Les dérives dans la question du genre		
B. Faites place à l'argument génétique, ou pas		
C. Faites place au socio-constructivisme		
D. Domination or not domination		
II.	Le sexisme bienveillant : de quoi s'agit-il ?	36
A. Quand il ne verbalise plus son mépris mais qu'il sourit en y pensant et en vous regardant		
B. « Prejudice is an antipathy »		
III.	La domination nous empêcherait-elle de développer des stratégies ?	43
A. Girl (ou human) power quand tu nous tiens !		
B. Qu'en est-il dans la sphère privée ?		
C. Voici quelques stratégies des plus parlantes		

Les violences faites aux femmes 49

- I. Les violences subies par les femmes **51**
 - A. Les violences conjugales
 - B. Le féminicide
 - C. Les violences sexuelles
- II. La culture du viol **67**
- III. Les conséquences et prise en charge des violences **68**
- IV. Critiques et recommandations **72**
 - A. La posture masculine
 - B. Réponses politiques
 - C. L'éducation

Sexisme et patriarcat 86

- I. Quel lien entre capitalisme et patriarcat ? **88**
 - A. La pensée fondatrice des féministes matérialistes
 - B. Historique des notions de production et reproduction
 - C. Le travail gratuit
 - D. Le modèle familial et l'exploitation par le mariage
 - E. Le maintien du système capitaliste par le patriarcat
- II. Inégalités hommes-femmes dans un contexte de mondialisation néolibéral **95**
 - A. La double journée de travail des femmes adaptée au modèle familial contemporain
 - B. Les tâches domestiques transformées en emplois précaires et féminins
 - C. La nouvelle main-d'œuvre du capitalisme

Espace public et rapport de genre 104

- I. Capitalisme et espace urbain **106**
- II. Genre et espace public **108**
 - A. Une discipline encore neuve
 - B. Inégalité de genre
- III. Pistes de réflexion : comment solutionner la question du genre et de l'espace public ? **117**
 - A. État des lieux des réflexions
 - B. En termes pratiques
 - C. En termes de sensibilisation...

L'alimentation et les rapports de genre 124

- I. L'alimentation comme vecteur d'oppression **126**
 - A. La division sexuelle du « travail alimentaire »
 - B. La pression sur la nutrition

- C. L'alimentation comme moyen de reproduction de l'ordre du genre
- II. L'alimentation comme levier de contestation 136
 - A. Les femmes, l'écoféminisme et la cause animale
 - B. Contre l'injonction à la minceur

L'expérience sociale du boire est-elle genrée ? 144

- I. De l'alcoolisme en général : l'approche médicalisée 147
- II. Le sexe et le genre face à l'alcool : problématisation 150
 - A. L'alcoolisation des hommes et des femmes : quelles tendances ?
 - B. Le déplacement des normes de genre
- III. Évolution historique de l'ivresse des femmes 158
 - A. La coupable, la gardienne et la concurrente : bref aperçu de quelques stéréotypes
 - B. La figure de « la » femme alcoolique de l'après-guerre
- IV. Renversement du discours et dépassement du genre 165
 - A. Les écueils des variables de sexe et de genre
 - B. (Dé)construction du boire masculin
 - C. Quand l'alcool trouble le genre
- V. Prévention et traitement sensibles au genre ? 173
 - A. De l'intervention publique : entre absence de vision politique et percée théorique
 - B. Le syndrome d'alcoolisation fœtale : comment en parler ?
 - C. Quels obstacles de genre dans le parcours de soin contre l'alcoolisme ?

Précarité menstruelle 188

Conclusion 194

- A. L'importance de la recherche
- B. Une histoire de pouvoir
- C. Pour conclure

Introduction

A. Le féminisme : un enjeu contemporain

En mai 2020, l'actrice Adèle Haenel interrompt la cérémonie des Césars en sortant de la salle, à la suite de la nouvelle distinction de Roman Polanski¹ pour son film *J'accuse*. De par son geste, l'actrice dénonce l'impunité du réalisateur, celui-ci jouissant encore d'une protection en raison de son statut au sein de l'industrie cinématographique. Roman Polanski est loin d'être une exception, que ce soit dans le monde du cinéma ou dans le milieu médiatique ; la réputation de certains hommes célèbres semble effacer une partie de leurs actions condamnables passées. « Désormais, on se lève et on se barre »² ; c'est le titre de la carte blanche écrite par Virginie Despentes³ en soutien à Adèle Haenel, dans laquelle l'autrice témoigne non seulement des agissements de certaines personnalités masculines mais également du silence régnant sur leurs comportements. Elle y manifeste un ras-le-bol général qui pousse désormais les victimes et leurs allié-e-s à se lever... et à se barrer !

Cette carte blanche symbolise le désir de la part des nouvelles générations de combattre les violences sexistes toujours en vigueur dans notre société et de ne plus les passer sous silence mais bien de les dénoncer. Depuis 2017, le phénomène #MeToo a déclenché via les réseaux sociaux une prise de conscience plus ou moins généralisée et a participé à l'émergence d'un militantisme contemporain envers un adversaire commun : le système patriarcal. Si le féminisme⁴ s'avère être un mouvement social ancré dans une longue

¹ Réalisateur franco-polonais, Roman Polanski est accusé depuis les années 1970 d'agressions et de violences sexuelles sur mineur. Il quitte les États-Unis, son pays de résidence, après une brève peine de prison en 1977 pour se réfugier en France malgré le fait qu'il soit toujours recherché par Interpol.

² DESPENTES, V., « Désormais on se lève et on se barre », *Libération*, 1 mars 2020, [en ligne :] https://www.liberation.fr/debats/2020/03/01/cesars-desormais-on-se-leve-et-on-se-barre_1780212, consulté le 8 novembre 2021.

³ Virginie Despentes est une romancière française connue notamment pour son roman *Baise-moi* (1994) ainsi que son essai autobiographique *King Kong Theory* (2006), qui traite notamment des questions de genre à travers plusieurs thématiques spécifiques comme la violence sexuelle, le travail du sexe ou encore la pornographie.

⁴ Nous parlons bien ici du féminisme que nous définissons comme tel : il s'agit d'un ensemble de mouvements visant à promouvoir l'égalité (politique, économique, culturelle, sociale et juridique) entre les individus indépendamment de leur genre et en abolissant par extension les inégalités dont sont victimes les minorités de genre. Nous avons également conscience que certaines personnes peuvent ne pas (ou ne pas vouloir) se considérer « féministes » tout en agissant ou pensant en accord avec ce mouvement.

période historique, l'influence des réseaux sociaux ainsi que l'ampleur des manifestations #MeToo ont favorisé un nouvel intérêt pour les questions féministes, ainsi que le développement de recherches plus spécifiques sur le sujet.

Rappelons que la montée en croissance de l'extrême droite et des mouvements conservateurs de ces dernières années mettent à mal les droits sociaux et particulièrement les droits des femmes. Par conséquent, cet élan féministe gagnerait à davantage se généraliser car les critiques à l'égard de ces nouvelles formes de militantismes, voire à l'égard d'un mouvement comme le féminisme, sont encore prégnantes dans notre société ; il est encore difficile pour une partie de la population d'identifier l'importance et les enjeux de ce genre de combat.

B. S'outiller face au monde : le genre

L'enjeu principal de la recherche féministe est d'envisager les rapports humains à travers un prisme spécifique : celui du genre. Ce concept, élaboré depuis les années 1970, désigne l'ensemble des rôles attribués à une personne en fonction de son sexe – rôles auxquels cette même personne doit se conformer afin de correspondre aux attentes de la société et de ses membres. Les comportements-types auxquels les individus doivent correspondre dépendent du genre qui leur est assigné à la naissance – à titre d'exemple, les jeunes filles sont conditionnées à se maquiller et les garçons à jouer au foot. Ces comportements sont présentés comme innés, naturels, or ils sont bien issus d'une construction sociale, opérée dès la naissance.

Les discriminations et les inégalités qui en résultent sont liées au fait que le genre « féminin » reste dévalué en raison des caractéristiques qui lui sont assignées et confère à ses détentrices un statut particulier et dévalorisé par rapport à son homologue masculin. Plus encore que le sexe, le genre demeure un outil fondamental pour aborder les violences et les inégalités subies en fonction des individus.

La notion de genre a évolué depuis son origine et nécessite d'être envisagée d'un point de vue intersectionnel. Si le mouvement féministe a pour mission de combattre les discriminations à l'égard des femmes, il faut noter que les individus peuvent être victimes de plusieurs discriminations, qui imbriquées entre elles, leur imposent un statut particulier. L'intersectionnalité est une notion adéquate pour comprendre l'imbrication de ces inégalités et qui plus est,

leur permet d'analyser une situation, non plus seulement d'un point de vue unique (raciste, sexiste, classiste ou autre), mais de considérer ces inégalités dans leur ensemble et la manière dont elles agissent en créant une situation particulière pour l'individu en question. Considérer que la lutte contre le patriarcat se suffit à elle-même est un leurre ; elle exige d'être menée en parallèle des autres combats pour les droits sociaux, d'où l'importance de l'intersectionnalité.

C. Réalisation d'un cahier du genre

La révolution #MeToo ainsi que l'évolution des droits sociaux pourraient laisser croire que les rapports de force entre hommes et femmes se sont dissous dans le paysage. Cependant, les inégalités en termes de genre persistent et restent ancrées dans nos sociétés, notamment en raison de leur transformation et leur adaptation à nos modes de vie actuels. Comprendre leurs origines ainsi que la manière dont elles prennent forme demeure un enjeu contemporain pour n'importe quelle lutte sociale – qu'elle soit féministe ou non. Il s'agit également de l'objectif visé à travers ce cahier du genre : analyser les multiples conséquences d'un système patriarcal au travers des différentes sphères sociétales. Cet ensemble d'articles n'a pas une visée exhaustive étant donné la difficulté de traiter d'une thématique aussi conséquente que celle du genre, mais il tente de mettre en lumière certains aspects de la problématique tout en s'inscrivant dans une volonté de contribution à la recherche féministe⁵.

Ce cahier s'est construit de la manière suivante :

Dans un premier temps, nous revenons sur la définition du sexisme afin d'appréhender certaines notions et concepts indispensables à la compréhension du système de domination en place. Dans un deuxième temps, nous abordons quelques aspects de notre société pour envisager de quelle manière

⁵ Il faut également spécifier que le féminisme est bien un ensemble de mouvements et d'idéologies influencés et caractérisés par les individus qui représentent le combat. Il y a autant de féminismes qu'il y a d'individus, chaque féminisme pouvant être porteur de plusieurs idéologies à la fois. À titre d'exemple, le féminisme musulman est spécifique aux besoins des femmes musulmanes. Voir : DELEFOSSE M.-S., *Les féminismes d'hier à demain. Des combats ancrés dans leurs époques*, CPCP, étude 27, 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/feminismes>, consulté le 8 novembre 2021.

le sexisme influence les individus et recrée de nouveaux rapports de force malgré l'évolution à la fois des mentalités et de notre société. À travers les différents thèmes abordés, l'étude d'un phénomène d'une telle envergure nous amène à traiter de la question de l'économie étant donné que la sphère économique régit désormais à la fois nos modes de fonctionnement et nos modes de pensée. Celle-ci nous paraît centrale puisque cela nous amène à analyser la place des femmes dans la sphère professionnelle, mais également leur importance au sein du système économique ainsi que la dialectique existante entre patriarcat et capitalisme.

Il nous a également paru indispensable de traiter de la question de la violence dans le cadre de ce cahier. Elle permet d'analyser l'ensemble des comportements et des agissements d'autrui dans un rapport de pouvoir entraînant directement des conséquences sur la victime, que ce soit d'ordre physique ou psychologique. Les chiffres concernant les cas de violences sexistes témoignent de la difficulté d'un changement sociétal. Étant donné que ces violences ont lieu non seulement dans un cadre privé mais également dans la sphère publique, il nous a aussi semblé intéressant d'interroger les rapports de genre au sein de l'espace public. Tandis que la rue est supposée être un lieu de neutralité, elle se révèle être un endroit propice à la démonstration de violences et de discriminations.

Pour aller plus loin, ce cahier amène une réflexion sur les rapports de domination et la différenciation genrée régissant nos rapports à l'alimentation mais également à la consommation d'alcool. Bien qu'il s'agisse d'aspects sociétaux souvent négligés, ils influencent fortement les rapports sociaux homme-femme et peuvent être la source d'inégalités et de violences spécifiques. Nous terminons par un court article sur la précarité menstruelle. L'enjeu est bien de mettre en lumière une question longtemps délaissée par les politiques publiques, à savoir le coût trop élevé des protections hygiéniques, et d'envisager les alternatives mises en place pour pallier cette problématique.

À travers cette sélection d'analyses, l'objectif est de relever les inégalités et les discriminations de genre occasionnées, pouvant prendre des formes parfois inédites en raison du système économique et social contemporain dans lequel elles opèrent. C'est également l'occasion de réfléchir à la manière de repenser ce système inégalitaire en proposant des solutions pouvant être mises en place dans une optique féministe et inclusive.



Vous avez dit sexisme ?

Par Clara Van Der Steen

Si le hashtag MeToo a pris une telle ampleur sur le plan international en matière de témoignages personnels, il est avant tout un mouvement de dénonciation d'attitudes et de comportements inadéquats auxquels des millions de femmes sont encore quotidiennement confrontées. Nous parlons dès lors de « sexisme », mais en quoi cela consiste-il au-delà de son lien avec le sexe d'un individu et des inégalités hommes-femmes ?

Nous commencerons dans un premier temps par définir le terme et comprendre son origine. Nous verrons par la suite les différentes formes de sexisme existantes. Enfin, nous tenterons d'aborder de manière succincte quelques manières de combattre le sexisme au quotidien.

I. Le sexisme : définition

A. À l'origine du sexisme...

En 1965, lors de son intervention au Forum de la faculté étudiante Franklin and Marshall College, Pauline Leet fut la première à parler de sexisme, par analogie avec le racisme, en spécifiant que ces deux systèmes prennent en compte des critères non pertinents pour justifier un comportement – en l'occurrence biologique comme le sexe et la race. Cette comparaison est reformulée en 1968 par Caroline Bird dans son discours « On Being Born Female » spécifiant bien que le sexisme « juge les gens en fonction de leur sexe lorsque le sexe n'a pas d'importance »¹. Si le parallèle entre les deux systèmes – raciste et sexiste – semble maladroit aujourd'hui², ce sont les présupposés biologiques de chacun des groupes opprimés qui expliqueraient les diffé-

¹ Cité dans TEKANI, « Feminism Friday: The origins of the word "sexism" », *Finally feminism 101 blog*, 19 octobre 2007, [en ligne :] <https://finallyfeminism101.wordpress.com/2007/10/19/feminism-friday-the-origins-of-the-word-sexism>, consulté le 3 février 2020.

² Maladroit dans le sens où ces deux oppressions systémiques, bien qu'elles soient toutes les deux à l'origine de discriminations spécifiques en fonction de l'individu, n'ont pas le même poids historique, ni les mêmes conséquences. Cette comparaison connaît donc une certaine limite ; voir sur le sujet H. BENTOUHAMI-MOLINO et N. GUÉNIF-SOUILAMAS, « Avec Colette Guillaumin : penser les rapports de sexe, race, classe. Les paradoxes de l'analogie », *Cahiers du Genre*, L'Harmattan, II, 63, 2017, p. 205-219, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2017-2-page-205.htm>, consulté le 4 février 2020.

rences et l'infériorité d'une catégorie sur l'autre. Depuis, la signification a évolué car le sexisme n'est plus seulement une discrimination en termes de sexe mais bien en termes de genre.³

B. Approches de la définition du sexisme

L'analogie avec le racisme nous permet de réfléchir au sexisme comme un système. Les inégalités concrètes à l'égard des femmes étant coordonnées par une même théorie, le sexisme est un **système** fondé sur la différence de genre, partant du postulat que le masculin est supérieur au féminin qui lui est subordonné. La conséquence directe est l'existence de **discriminations** à l'égard des femmes et des individus considérés comme telles⁴. Ancrées dans une organisation sociale spécifique qui est le **patriarcat**⁵, ces discriminations contribuent à le maintenir.

Après en avoir conclu que le sexisme sévit comme un système, il peut aussi désigner l'ensemble des **stéréotypes** et des **préjugés** relatifs au genre féminin, quel que soit le secteur ou le domaine concerné. Il peut prendre la forme de discours, de comportements ou d'actions.

³ Cette distinction est importante car le genre, comme cela a déjà été spécifié dans l'article de Marie-Sarah Delefosse (Les féminismes de hier à demain. Des combats ancrés dans leurs époques, Bruxelles : CPCP, 27, décembre 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/feminismes>, consulté le 11 février 2020), est l'ensemble des constructions sociales et des rôles présumés d'un individu en fonction de son sexe assigné à la naissance. Par conséquent, le sexisme s'attaque par extension à cette construction de genre au-delà de la biologie.

⁴ Lorsque nous parlons de sexisme, nous avons déjà signalé que les victimes de ce système ne sont pas celles uniquement visées en raison de leur sexe. Bien que les personnes munies d'organes génitaux dits « féminins » (à savoir une vulve) sont indubitablement victimes de sexisme étant donné qu'elles ne sont réduites généralement qu'à leur sexe, toutes personnes qui s'identifient comme femmes - les personnes transgenres par exemple - sont également victimes de certaines discriminations puisqu'elles ne sont réduites qu'à une série de clichés et de stéréotypes en raison de leur genre. Par ailleurs, les personnes transgenres subissent une double oppression systémique, à la fois le sexisme et la transphobie. Voir J. SERANO., *Whipping Girl : A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity*, Berkeley : Seal Press, 2007.

⁵ J. JOST et A. KAY, « Exposure to Benevolent Sexism and Complementary Gender Stereotypes: Consequences for Specific and Diffuse Forms of System Justification », *Journal of personality and social psychology*, 2005, LXXXVIII, 3, p. 498-509.

La définition donnée par Andrew Matzner est particulièrement pertinente : « Dans une société fondée sur une dichotomie homme / femme, le sexisme fait référence aux croyances et aux comportements qui privilégient les hommes par rapport aux femmes. Que ce soit aux niveaux culturel, sociétal, institutionnel ou individuel, le sexisme est le mécanisme qui garantit que les femmes occupent des rôles subalternes par rapport aux hommes et que les valeurs identifiées par les femmes sont dénigrées »⁶.

Il est utile de signaler que le mot « sexisme » apparaît pour la première fois dans un dictionnaire en 1972 avant d'entrer dans le langage courant pour définir tout comportement identifié comme tel, même si c'est dans un contexte de lutte féministe que le mot a été formulé pour la première fois⁷. L'évolution de la société et des luttes féministes ont permis de nouvelles avancées, notamment sur le plan législatif, par exemple, par l'introduction du terme dans le code pénal belge en 2014.

C. Le sexisme anti-homme : une antinomie ?

Étant donné que le sexisme se structure comme un système qui permet le renforcement d'un genre en particulier au détriment d'un autre – en d'autres termes le genre masculin est privilégié –, le sexisme à l'égard des hommes n'existe pas.⁸ Les hommes constituent le groupe dominant de la société et par conséquent, jouissent d'une série de privilèges dont les autres individus de cette même société ne bénéficient pas. Et si discriminations à leur égard il existe, elles reposent sur la valorisation de leur genre et de leur sexe. Par exemple, le refus d'embaucher des hommes de ménage s'explique par le fait qu'ils ne seraient pas aptes aux tâches ménagères – contrairement aux femmes – étant donné que leurs présupposées capacités physique et mentale

⁶ Traduction française de A. MATZNER, « Sexism », *Glbq: an encyclopedia of gay, lesbian, bisexual, transgender & queer culture*, 2004, [en ligne :] www.glbqtarchive.com/ssh/sexism_S.pdf, consulté le 21 janvier 2020.

⁷ Comme le soulignent Magda Michielsens et Walter Angioletti dans *Définition du concept de sexisme*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes, 2009, 69 p.

⁸ Par le même raisonnement, le racisme anti-blanc n'existe pas non plus. Pour plus d'informations sur le sujet voir l'article : J. GABRIEL, « De l'urgence d'en finir avec le racisme anti-blanc », *Lmsi*, 8 septembre 2019, [en ligne :] <http://lmsi.net/De-l-urgence-d-en-finir-avec-le-racisme-anti-blanc>, consulté le 21 janvier 2020.

les assignent à une fonction plus valorisante, correspondant davantage à leur « nature ». De fait, les caractéristiques remettant en question la virilité d'un homme sont celles que l'on désigne comme « féminines » et sont la cause de leur dévalorisation. Il s'agit d'une des conséquences du patriarcat, qui valorise la virilité, la force physique et les caractéristiques typiquement masculines.⁹

De la même manière, les violences domestiques et sexuelles à l'égard des hommes sont réelles mais trop ponctuelles que pour être incluses au sein d'un système. Il ne s'agit pas de nier l'existence de ces violences subies par les hommes mais les statistiques révèlent que leur pourcentage est minime à côté de celles faites aux femmes. Si ces violences sont bien réelles, elles ne peuvent être considérées comme systémiques.¹⁰

Dans un autre registre, les hommes sont rarement opprimés en raison de leur genre ou de leur sexe. Prenons un exemple concret : 98 % de femmes se sont déjà fait harceler dans les espaces publics en Belgique, contrairement aux hommes¹¹, c'est pourquoi aborder une femme dans la rue sans son consentement n'a pas la même portée ou signification que d'aborder un homme. Celui-ci, méconnaissant ce genre de pratique, pourra envisager cette provocation comme une forme de drague ou comme un compliment.¹²

⁹ Pour plus d'informations à ce sujet, consulter l'ouvrage de D. DULONG, C. GUIONNET et E. NEVEU, *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes : Presses Universitaires, 2012.

¹⁰ En termes de chiffres, 96 % des violences sexuelles sont entreprises par des hommes en France et 91 % des victimes sont des femmes. Ces statistiques sont issues du site Planetoscope <https://www.planetoscope.com/Criminologie/1497-viols-en-france.html>, consulté le 3 février 2020.

¹¹ Ces chiffres sont issus de l'enquête « Mon expérience du sexisme », une initiative de l'ASBL Jump reprise par L. VANDERKELEN, « 98 % des femmes victimes de harcèlement de rue », *La Libre*, 6 mars 2017, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/belgique/98-des-femmes-victimes-de-harcelement-de-rue-58b845e7c-d708ea6c0efb33d>, consulté le 3 février 2020.

¹² Pour reprendre la journaliste Lady Dylan, le sexisme « ce n'est pas seulement une main au cul mais un système qui fait que beaucoup d'hommes se sentent autorisés à mettre la main au cul des femmes » dans « Le sexisme anti-homme... et pourquoi il n'existe pas », *Madmoizelle*, 10 avril 2014, [en ligne :] <https://www.madmoizelle.com/sexisme-anti-hommes-242205>, consulté le 28 janvier 2020.

II. La pratique du sexisme

A. Les différentes formes de sexisme

D'un point de vue pratique, comment le sexisme peut-il prendre part à la société ? Comment se manifeste-t-il ? En fonction des différentes formes de sexisme existantes et selon les milieux dans lequel il est appliqué, les conséquences directes de ce système, qu'elles soient intentionnelles ou non, influencent directement la vie des personnes opprimées et ce à plusieurs niveaux.¹³ Déterminons dans un premier temps, les diverses formes que peut prendre le sexisme.

La première forme de sexisme est **hostile** ; il regroupe les remarques, attitudes et comportements négatifs envers les femmes de manière ouverte et frontale tels que le harcèlement, les violences physiques, les discriminations ou le contrôle du corps des femmes (par exemple, l'interdiction de l'avortement dans certains pays). Cette forme de sexisme est visible.

La deuxième forme de sexisme est beaucoup plus subtile ; il s'agit du sexisme **bienveillant**. Il consiste à dévaluer les femmes en raison des aptitudes qui leur sont implicitement assignées en fonction de leur genre, par une attitude paternaliste : les femmes considérées comme des êtres fragiles, nécessitent d'être protégées et sont reléguées à leurs soi-disant fonctions plutôt qu'à leur identité propre. Le terme « bienveillant » est utilisé dans le sens où l'intention première de cette forme de sexisme est la protection voire la valorisation de l'individu tout en soutenant un système dans lequel les femmes se doivent d'œuvrer systématiquement pour correspondre à des critères physiques spécifiques et endosser des rôles imposés par la société.¹⁴ Ce point-là sera abordé plus en profondeur par l'analyse de Maia Kaïss.

¹³ Pour comprendre la mécanique de ce système, Marine Spaak se base sur la théorie de la « mécanique raciste de Pierre Tevanian » en expliquant les différentes étapes qui mènent à une société sexiste, *La mécanique sexiste*, 23 septembre 2016, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=J-INHJTEWuY>, consulté le 20 janvier 2020.

¹⁴ Ces deux aspects du sexisme ont été explicités par Glick et Fiske en 1996 dans leur article P. GLICK et S. FISKE, « The Ambivalent Sexism Inventory: Differentiating Hostile and Benevolent Sexism », *Journal of Personality and Social Psychology*, 3 janvier 1996, p. 491-512.

Malgré l'opposition que ces deux formes de sexisme peuvent laisser suggérer – l'une est frontale tandis que l'autre est plus insidieuse –, elles sont pourtant corrélées pour former ce que nous appelons le **sexisme ambivalent**.¹⁵ Comme un cercle vicieux, elles se nourrissent l'une l'autre pour soutenir le système en place : plus les hommes vont être ouvertement hostiles aux femmes, plus celles-ci requièrent le besoin d'être protégées. De cette manière, le sexisme hostile renforce les attitudes sexistes bienveillantes envers les femmes.

Au-delà de la jonction de ces deux formes de sexisme, le fait de dévaloriser les femmes par des actions, des gestes et des paroles dans la vie quotidienne, peut passer inaperçu aux yeux de chacun ; c'est ce que l'on nomme communément le **sexisme ordinaire**. Ces comportements, tellement ancrés dans la société et dans la vie quotidienne, font partie inhérente de notre routine; et amènent à les considérer comme de la galanterie ou de l'humour, ce qui les rend encore plus imperceptibles. Le sexisme, sous ses différentes formes, participe donc à la construction de préjugés, de clichés et de stéréotypes relatifs au genre féminin, tous milieux confondus.

En raison des avancées sociétales, la disparition du sexisme de nos espaces – surtout pour les femmes blanches et aisées – est envisagée, à contrario, de plus en plus comme une réalité en raison des formes plus implicites que prend le sexisme. Étant donné que notre système se base sur des fondements proprement inégalitaires, les comportements de chacun sont imprégnés de préjugés sexistes mais passent le plus souvent inaperçus aux yeux de la société. De fait, les discours, actions et représentations perpétuent les clichés et stéréotypes en nous renvoyant constamment à une mauvaise image de notre propre genre, et nous conditionnent dans des rôles déterminés en fonction de celui-ci.

B. Le sexisme dans la société

Le sexisme sévit partout et tout le temps. Il se traduit toujours à travers ses différentes formes et ce, dans de nombreuses sphères de la société. Voici quelques exemples :

¹⁵ Ces deux aspects du sexisme ont été explicité par Glick et Fiske, op. cit.

Dans l'**espace public** de manière générale, que ce soit sous forme de harcèlement¹⁶ ou de violence (viol, agression physique, etc.), le sexisme peut prendre également place au sein des institutions publiques, par exemple l'école (choix des matières et de carrières, réglementation quant aux tenues vestimentaires, etc.) ou encore dans l'accès à certains lieux (les boîtes de nuit permettant la gratuité aux filles par exemple).

La **sphère privée** est sans surprise un lieu où le sexisme se développe à grande échelle. Que ce soit dans la répartition des tâches – entre conjoints mais également parmi la fratrie –, les femmes restent celles qui consacrent le plus de temps aux tâches ménagères (3 heures 26 minutes pour celles-ci contre 1 heure 59 minutes pour les hommes)¹⁷ et sont généralement celles qui détiennent la responsabilité et la gestion du foyer, ce qu'on appelle la « charge mentale »¹⁸. C'est également dans la sphère privée qu'ont lieu la plupart des cas de violences faites aux femmes, à travers la violence conjugale.

Dans le **milieu professionnel**, le sexisme se traduit par les nombreuses discriminations auxquelles font face les femmes au travail – les discriminations à l'embauche, l'inégalité salariale¹⁹, les congés de maternité mal répartis, les postes à responsabilité majoritairement réservés aux hommes (en 2015, en Wallonie, les cadres supérieurs sont à 69,4 % des hommes²⁰) – mais cela se reflète également dans le fait que les métiers considérés féminins sont les

¹⁶ Il est également important de ne pas tomber dans les préjugés et jugements racistes quant aux agresseurs de rue, qui ne consistent pas uniquement en des hommes racisés ou issus de quartiers populaires ; voir à ce sujet, l'article : C. WONDERS, « Du caractère polymorphe et multicolore du relou en milieu urbain », As Clemmie Wonders 22 Septembre 2014, [en ligne :] <http://al-montpellier.over-blog.com/2015/01/du-caractere-polymorphe-et-multicolore-du-re-lou-en-milieu-urbain.html>, consulté le 5 février 2020.

¹⁷ Ces chiffres sont tirés de *L'inégale répartition des tâches domestiques entre les femmes et les hommes*, Tour : L'Observatoire des Inégalités, 29 avril 2016, [en ligne :], <https://www.inegalites.fr/L-inegale-repartition-des-taches-domestiques-entre-les-femmes-et-les-hommes>, consulté le 21 janvier 2020.

¹⁸ Pour comprendre à quoi correspond la charge mentale, l'autrice Emma a réalisé une bande-dessinée très actuelle et intéressante sur la question : *Fallait demander*, 9 mai 2017, [en ligne :] <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes>, consulté le 28 janvier 2020.

¹⁹ Le rapport de l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes montre encore les inégalités en termes de salaire, voir : *Emploi*, Bruxelles : L'institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes, [en ligne :] <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi>, consulté le 27 janvier 2020.

²⁰ S. BRUNET, S. O'DORCHAI ET R. CARDELLI, *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique*, Louvain-la-Neuve : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, 2017, 45 p.

plus dévalués et les moins bien rémunérés²¹. Évoquons aussi les attitudes et comportements convenus et attendus par les femmes dans le milieu professionnel – être gentille et à l'écoute, souriante, bien habillée etc. – et le harcèlement qu'elles peuvent subir.

Il est difficile de parler de sexisme sans aborder la question de la représentation des femmes dans les **domaines médiatique et artistique**. Les femmes sont systématiquement sexualisées, souvent dans le but de vendre un produit – la publicité en est l'exemple le plus significatif à ce sujet. Réduites le plus souvent au statut d'objets, elles sont soumises à des poses séductrices dans des tenues sexy ou dénudées. Il se peut aussi qu'elles soient montrées dans leurs rôles « traditionnels » en tant que ménagères, cuisinières ou encore mères. Le même sort leur est réservé dans la plupart des œuvres artistiques que ce soit à travers des supports audiovisuels ou plastiques, elles sont représentées pour leur physique agréable ou pour leurs « fonctions naturelles »²². Même si la situation a beaucoup évolué depuis quelques décennies, ce type de représentation constitue encore une norme jouant sur les imaginaires collectifs.

²¹ Les secteurs dans lesquels les femmes sont les plus présentes, sont ceux rattachés au milieu du « care », c'est-à-dire aux valeurs éthiques qui constituent la relation avec autrui, comme l'attention à l'autre et en prendre soin. Par conséquent, tous les domaines du monde social ou médical, relatifs aux enfants ou à la famille sont généralement investis par des femmes et dès lors, le plus souvent dévalorisés et mal payés.

²² De nombreuses féministes ont réagi face à ce genre de représentation depuis les années 1970, notamment Laura Mulvey (1976), théoricienne du cinéma, avec le concept du « Male Gaze ». Il signifie que le personnage féminin dans une œuvre culturelle ou artistique est uniquement objet du regard dans le but d'attiser le regard masculin. Ces féministes ont souligné le caractère profondément sexiste dans les représentations cinématographiques et picturales de manière générale. La publicité n'échappe pas au processus ; voir sur ce sujet en particulier : S. PIETRUCCI, C. VIENTIANE, et A. VINCENT, *Contre les publicités sexistes*, Le Kremlin Bicêtre : L'échappée, 2012, 240 p.

III. Combattre le sexisme

A. Le syndrome de la pilule bleue ou de la pilule rouge

Un des objectifs du féminisme étant l'effondrement du système patriarcal, la lutte contre le sexisme est un de ses principaux champs de bataille. Travail laborieux à réaliser étant donné que le sexisme est bel et bien régi par des lois officielles, des principes de vie et des constructions sociales établis depuis des centaines d'années.

Tel Néo dans le film *Matrix* (USA, 1999), nous sommes confrontés à un choix cornélien lors de nos premiers pas dans le milieu militant féministe : le choix de la pilule rouge ou la pilule bleue.²³ La première nous permettra d'atteindre un niveau de pleine conscience face au contexte social, économique et politique dans lequel nous évoluons ; l'autre nous maintiendra dans l'existence que nous connaissons déjà, sans réflexion outre mesure. Selon cette analogie, certes un peu simpliste, l'absorption de la pilule rouge nous permet de prendre conscience d'une nouvelle réalité sociétale : les situations et épreuves de notre quotidien sont dès lors analysées avec un nouveau prisme genré, de manière plus systématique. Nous prenons conscience des privilèges que nous possédons mais également des oppressions que nous subissons.

Le but étant de déconstruire notre mode de penser et d'agir, l'analyse de nos comportements et de nos actions au quotidien devient nécessaire. La confrontation à cette réalité nous permet de distinguer lesquelles de nos actions sont susceptibles d'être sexistes ou non. Ce travail exige une remise en question de la vision du monde qui nous a été inculquée, d'où l'absorption de la pilule rouge.

²³ Dans le film *Matrix*, le protagoniste principal (Néo) est un jeune informaticien qui est contacté par ce qu'il pense être un groupe de hackers. À la suite de sa rencontre avec ce groupe de personnes, il découvre que le monde dans lequel il vit n'est qu'un monde virtuel. Cette révélation lui est permis grâce à l'absorption d'une pilule rouge, proposée par le leader du groupe. Cette scène devenue culte a souvent été associée à des situations similaires de prise de conscience de la réalité.

B. La nécessité d'un point de vue intersectionnel

Si le sexisme est une discrimination envers le genre, les oppressions vécues par les femmes ne se limitent pas à ça. En fonction de notre « race »²⁴, de notre statut social ou de notre orientation sexuelle, nous pouvons également être victimes d'autres discriminations telles que le racisme, le classisme, l'homophobie, la transphobie et bien d'autres. Le but n'est pas de hiérarchiser les oppressions, mais plutôt d'être conscient que l'imbrication de plusieurs d'entre elles mène à des situations injustes et pouvant être invisibilisées selon le point de vue qui est adopté. Par exemple, une femme noire est discriminée parce qu'elle est femme et noire ; pas seulement parce qu'elle est une femme ou parce qu'elle est noire. Par ailleurs, nos comportements problématiques peuvent relever de plusieurs systèmes oppressifs. Afin de ne pas favoriser systématiquement les personnes détenant déjà un capital de pouvoir, l'inclusion de tous les individus d'une société est une priorité. De cette manière, l'intersectionnalité est indispensable dans le combat contre le sexisme et ce, au même titre que pour les autres oppressions. Les critiques ont été trop nombreuses, et à raison, à l'égard des féministes bourgeoises blanches militant pour leurs propres droits en omettant toute une partie de la population – racisée, pauvre, etc. Le combat contre le sexisme est inhérent et en adéquation avec la lutte des autres systèmes oppressifs.²⁵

²⁴ Nous utilisons le terme de race entre guillemet pour bien signifier que la race est tout autant une construction sociale que le genre, établie par des pseudo-scientifiques du 19^e siècle. Il n'existe pas de race humaine mais étant donné que le racisme est un système qui génère des discriminations envers des catégories d'individus, selon une hiérarchie basée sur des présupposés biologiques, le terme est nécessaire pour décrire les injustices vécues par les personnes concernées.

²⁵ C'est l'autrice américaine Kimberley Crenshaw qui est à l'origine du terme « intersectionnalité », même si déjà plusieurs afro-féministes, telles que Angela Davis ou bell hooks, avaient déjà souligné l'imbrication de ces oppressions. Pour plus d'informations sur le sujet voir : K. CRENSHAW et O. BONIS, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, XXXIX, 2, 2005, p. 51-82.

C. Et en pratique ?

Comme signalé plus haut, une prise de conscience générale constitue une première étape dans la dissolution du système sexiste. Afin de parvenir à une remise en question collective, l'enseignement et l'éducation demeurent des outils privilégiés pour influencer les citoyens – école, université, formation – bien que les résultats soient à envisager davantage sur du long-terme.

Afin que les mentalités évoluent, tous milieux confondus, l'image des femmes véhiculée à travers les médias, le cinéma ou la publicité doit être renouvelée. Exiger, non seulement, une diversité au niveau des contenus et de ceux qui les réalisent mais aussi, un point de vue novateur de la part des réalisateurs dans leur façon d'aborder les différents médiums paraît de plus en plus indispensable. De manière générale, pour chaque changement de système, les réformes sociétales passent par les politiques et le législatif mais également par l'éducation afin de changer les mentalités.

Étant donné que nous vivons dans une société établie sur des fondements oppressifs, tel que le sexisme, les changements sont lents et les luttes qui ont lieu pour l'égalité de chacun se doivent donc d'être collectives bien qu'elles puissent également passer par l'action individuelle. De cette manière, l'exercice quotidien du combat contre le sexisme se traduit également à travers des événements plus ponctuels : manifestations, grèves, actes militants ou simplement la reprise des comportements et des paroles sexistes effectués par nos proches. Le combat est encore long et difficile mais la première étape indispensable, à ce stade-ci, est d'être conscient de nos propres privilèges et de stopper nos comportements oppressifs.

Conclusion

Pour conclure, nous comprenons, dès lors, que le sexisme est un système qui régit la vie des personnes opprimées selon leur genre, que ce soit de manière visible par le biais de discriminations ou que ce soit plus imperceptible par le maintien de stéréotypes et préjugés. Il sévit à plusieurs niveaux – économique, politique, social, institutionnel ou privé – mais également sous plusieurs formes – sexisme hostile, bienveillant mais aussi ordinaire.

Nous avons avancé l'idée que la prise de conscience d'un système oppressif et la reconnaissance de nos propres privilèges est une première avancée pour le combat contre le sexisme ; elles sont la première étape d'un combat plus important qui est l'effondrement du patriarcat. Il nous a été important de rappeler que la lutte contre le sexisme ne peut s'effectuer de manière isolée ; elle se doit d'être menée en parallèle avec les autres combats actuels de notre société, par la convergence des luttes, d'où l'importance de l'intersectionnalité.

Pour bien comprendre les différents enjeux et dans quelle mesure ce système oppressif peut s'avérer insidieux, des analyses concernant différents aspects du sexisme ont été réalisées. Celles-ci mettent l'accent sur le sexisme dans l'espace public mais aussi sur une de ses formes en particulier déjà abordée brièvement dans cet article : le sexisme bienveillant.

**

Clara Van Der Steen est titulaire d'un master en Archéologie et Histoire de l'art (ULB) ainsi que d'un Master en spécialisation en étude de Genre (UCL). Elle travaille en recherche et plaidoyer au sein du CPCP.

Le prince charmant préférerait-il que sa belle ne se réveille jamais ?

Par Maia Kaïss



Que cela soit dans les médias, dans les débats politiques, à travers des réflexions menées par le secteur associatif ou encore dans les écoles avec les plus jeunes, le sexisme est « the subject to be ». Le sujet à la mode dont il faut parler ou sur lequel il faut pouvoir partager une anecdote, avoir un avis, aussi superficiel soit-il.

Vos réunions de famille n'auront eu que faire des dernières révélations médiatisées sur le sujet et vous en avez assez ? N'en soyez pas si certain et certaine. Je vous invite, au travers de cet article, à repenser le sujet autrement. Sortons du cadre parfois larmoyant, souvent militant, quelque fois absurde à partir duquel nous avons pris l'habitude de parler de la question du genre. Tentons un détour inattendu, celui de penser le prince charmant ni comme charmant, ni comme crapaud mais comme un homme (prince si vous le voulez) qui peut cumuler l'un et l'autre. Le sexisme bienveillant existe et certaines pourraient aussi décider de s'en servir !

Avant d'aller plus loin sur les énigmes que posent les attitudes cavalières et galantes (qui pourraient aller de pair), revenons sur le concept de sexisme.

En effet, il semble essentiel de le redéfinir brièvement afin de s'entendre sur ce dont nous parlons. Trop souvent les discussions se font, alors même que chacun ne labélise pas une situation, un comportement sous le même nom.

Le sexisme est entendu ici comme l'ensemble des idées et attitudes préjugées, stéréotypées et discriminantes basées sur le sexe et plus largement sur le genre.

Progressivement, sa particularité résidera dans le fait qu'en abordant le sexe, le concept ne soulignera plus seulement une différence, mais bien la spécificité du rapport de dominance des hommes exercé sur les femmes. Certaines attitudes, croyances et comportements de domination semblent être justifiés par des préjugés basés sur le sexe et amèneraient les diagnostiqués sexistes à considérer l'homme comme supérieur à la femme. La notion de sexisme est aussi marquée par le fait qu'elle reconsidère la question des inégalités simultanément dans les sphères publiques et privées ainsi qu'à des niveaux individuels et institutionnels.

Le sexisme renvoie par son essence, comme tout « isme », à une scission d'un groupe entre « eux » et « nous ». Cette division induit indubitablement et progressivement un processus de réflexion et d'identification à la catégorie à laquelle on pense appartenir.

Ce chemin semble d'ores et déjà ouvrir à de premières interrogations : la catégorie existe-t-elle *per se* ou serait-elle le fruit d'une construction sociale ? Sommes-nous prêts à reconnaître cette scission ? Si scission il y a, nous identifions-nous forcément à l'un des groupes ? Notre façon d'envisager la société comme binaire amène-t-elle forcément à justifier le sexisme et par là même ses plus grosses dérives ?

I. Comprendre la catégorisation du genre : poids de la génétique et du social

A. Quand les sciences alimentent les stéréotypes les plus fous. Les dérives dans la question du genre

Afin de répondre à la première interrogation, intéressons-nous au rôle qu'ont pu jouer certains scientifiques dans la justification de catégories. Certains auteurs inscrivent le genre dans un ordre établi, dit « naturel » rapportant l'identité genrée à l'identité biologique. La différence entre les groupes est – dans ce mode de pensée – appuyée par une description essentiellement génétique. Elle est rendue légitime par le seul fait d'associer des qualités et des faiblesses précisément masculines ou féminines aux spécificités biologiques. Comme ces dernières nous préexistent, nous n'avons pas le choix d'être ce à quoi notre sexe nous associe de prime abord.

Tu seras costaud et intelligent mon fils !

Cette façon d'appréhender la différence, et dans certains cas, une certaine discrimination, n'est pas uniquement le label du siècle dernier. Aujourd'hui encore la psychologie évolutionniste agit sur nos modes de réflexion et d'action. Cela au point même que « les psychologues évolutionnistes considèrent que les différences entre les sexes seraient [...] prouvées au-delà de tout doute raisonnable »¹. Ce qui renvoie à la possibilité même de prétendre à l'égalité entre les êtres, puisque les inégalités leur préexistent.

¹ I. JONAS, « Psychologie évolutionniste, mixité et sexisme bienveillant », *Travail, genre et sociétés*, 2010, vol. XXIII, n°1, pp. 205-211.

En effet, cette vision appelée « évolutionniste » renvoie à une différenciation qui semble, en plus, ratifiée par le social en cela qu'elle fait appel à une acceptation partagée par le plus grand nombre des qualités reconnues spécifiquement à l'homme ou à la femme. Force est de constater que bon nombre d'entre nous incarnent encore ce type de pensée et ce, malgré une réflexion approfondie sur le sujet et une distance prise sur les théories présentées.

Qui n'a pas, dans son for intérieur, pensé un jour qu'il était normal que Monsieur monte les étagères choisies ensemble (dans le meilleur des cas !) ? Et si telle n'est pas votre situation, sachez que vous faites partie d'une minorité emplie d'une réflexivité n'étant pas à la portée de tous.

Dans la majorité précitée, ne peut-on pas penser qu'une part des concerné-es usent de stratégies pouvant les amener à valider certaines de ces théories évolutionnistes du sexe ?

Je m'explique : pouvons-nous imaginer une seule seconde que parmi nous, des femmes et des hommes s'arrangent avec cette dite réalité ? Imaginez-vous, le samedi midi, après avoir parcouru les rayons de ce grand magasin de meubles en kit. N'est-il pas plus facile de se dédouaner du bricolage parce que continuer à faire croire à Monsieur qu'il est l'homme fort de la maison me permet de lui déléguer la tâche « bricolage » ?

À l'inverse, Madame étant reconnue comme ayant des qualités maternelles tellement intuitives et spontanées, n'est-il pas beaucoup plus logique, de la laisser se lever la nuit quand bébé pleure (c'est d'elle dont il a besoin non) ?

Je vous laisse juge. Le trait semblera un peu trop contrasté pour les uns, tellement réaliste pour les autres.

Doit-on forcément combattre cette naturalisation des différences ou pouvons-nous en dégager des stratégies afin que ces mécaniques, dites « naturelles », soient à l'avantage des femmes ou tout du moins d'une éventuelle égalité ? Peut-on imaginer le développement de stratégies des discriminées qui soit purement conscient et établi sur les bases de la pensée évolutionniste ?

B. Faites place à l'argument génétique, ou pas

C'est dans cette idée que certains plaident aujourd'hui pour un nouveau type de féminisme. En effet, le féminisme différentialiste² soutient l'existence de différences entre les hommes et les femmes en ce que, contrairement aux dérives sexistes majoritaires, elles pourraient favoriser le genre féminin et les qualités qui lui sont associées. Avec la préexistence d'une acceptation totale de l'idée de diversité au sein des entreprises par exemple, l'idée du féminisme différentialiste serait d'identifier la femme (et sa horde de comportements tellement féminins) comme contribuant – autant que l'homme mais différemment – à la productivité de l'entreprise, puisque cette dernière aurait intérêt de se doter d'une direction dite « au féminin » implémentant un « style de management différent et complémentaire de celui des hommes »³.

Ces pensées amènent certains à saisir l'expérience de la maternité comme propulseur de compétences managériales chez les femmes⁴. Tu es mère, tu seras chef d'entreprise !

On passe d'un discours évolutionniste à l'avantage des hommes à un discours, bien que toujours de même nature, qui valorise les qualités « innées » des femmes. Est-ce suffisant pour parler d'égalité ? Pouvons-nous considérer la démarche comme féministe ? Les débats féministes, par essence, n'opposent-ils pas nature et culture⁵ ?

« La psychologie évolutionniste souligne que les nouveaux éléments scientifiques constituent la voie privilégiée vers un changement pour se comprendre, l'autre et construire un idéal de vie de couple, familiale et professionnelle »⁶.

N'est-ce pas là simplement le pendant « légitimable » des théories évolutionnistes ? Celles qui permettraient de faire passer l'idéologie dans sa totalité, avec ses versants plus discriminants ? Ces analyses, qui semblent pourtant

² T. BLÖSS, *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Presses Universitaires de France, 2001, p. 304.

³ C. ACHIN, D. MEDA, M. WIERINK, « Mixité professionnelle et performance des entreprises », *DARES*, 2005, N°91, [En ligne :] <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de091.pdf>, consulté le 3 janvier 2020.

⁴ I. JONAS, D. SÉHILI, *L'essentialisme au service d'une mixité économiquement performante*, Paris : L'Harmattan, 2009, n°47, pp. 35-54.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

toujours androcentristes⁷, n'amènent-elles pas aujourd'hui un pan de la population à ne plus remettre en question ces attitudes sexistes sous prétexte que même un John Gray « si populaire » arrive à agiter des salles entières en mettant en scène Mars et Vénus à travers leurs traits les plus grossiers et caricaturaux, en lesquels bon nombre disent se retrouver ? Cela annihilerait-il les chances des femmes de développer des stratégies ou ces dichotomies si populaires pourraient-elles, au contraire, y contribuer ? Croire – à priori – en l'existence de qualités purement attribuées aux femmes n'amènerait-il pas à dissimuler plus encore les inégalités ?

Je n'ai pas la prétention de pouvoir proposer des réponses. Souligner ce mode de pensée permet simplement de réfléchir à la possibilité, ou non, d'établir des stratégies face au sexisme. Et cela autorise d'autre part d'imaginer qu'elles n'auraient pas pour essence de toujours s'opposer aux attitudes sexistes, mais parfois de combiner, d'aménager des espaces du vivre ensemble. Nous y reviendrons plus tard dans ce même texte.

En effet, pour certains auteurs comme Christine Delphy⁸, la différenciation des sexes ne peut se comprendre par le rôle du biologique. Elle plaide pour une analyse socio-culturelle qui serait suffisante pour analyser ces catégories. On peut donc en déduire une causalité des pratiques genrées codifiées et valorisées par l'ordre social et non une causalité du sexe (biologique) sur le genre.

Poser cette question, c'est ouvrir la réflexion à la possibilité de sortir de cette différenciation des rôles qui, malgré ce que l'on en pense, dans les modes de fonctionnement de nos sociétés, nous préexiste.

⁷ L'androcentrisme, proche des dérives auxquelles amène l'ethnocentrisme, est une projection – pour le chercheur – de ses propres modèles de rôles genrés. Il y a des rôles spécifiquement féminins et des rôles spécifiquement masculins. Cette vision a souvent mené à la légitimation de la pensée patriarcale et « à la répétition de stéréotypes usés ». En définitive, elle a bien souvent, dans les recherches académiques, accompagné les théories évolutionnistes de genre. (A. MICHEL, *Introduction*, André Michel éd., *Le féminisme*. Presses Universitaires de France, 2007, pp. 5-10.)

⁸ C. DELPHY, « Penser le genre ». Note de lecture par Françoise Armengaud », *Nouvelles Questions Féministes*, 2002, vol. XXI, n°1, pp. 126-133.

Il est évident que femme ou homme, il s'agit de groupes sociaux « créés au prétexte d'une différence biologique, mais non réductible à cette biologie »⁹.

Les différences de comportement mises en avant ne seraient donc pas liées à la nature biologique, mais seraient le fruit d'un ordre social, prêtant des rôles aux uns et aux autres pour des raisons d'intérêt collectif variable selon l'époque, le lieu et plus largement la culture. Ainsi comme l'a écrit Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme on le devient »¹⁰. Mais comment ?

Les études sociologiques et plus uniquement psychologiques s'emparent du sujet et intègrent à la réflexion les processus de socialisation afin de repenser la façon dont tout un chacun se définit par rapport au genre auquel il appartient, ou auquel l'Autre le fait appartenir. En effet, si nous ne naissons pas femme/homme et que nous le devenons, il faut bien que celle/celui qu'on devient se construise dans un contexte et cela afin de poursuivre pour chacun d'entre nous son existence qui, indubitablement, sera genrée.

Dans cet article nous réfléchissons principalement au rôle social qu'exercent la famille et l'école.

C. Faites place au socio-constructivisme

La compréhension du genre comme construction sociale peut notamment être éclairée par des études portant plus spécifiquement sur les rôles du père et de la mère dans l'unité familiale, l'espace institutionnel qu'est l'école ou encore les orientations scolaires et les ambitions professionnelles attendues chez les parents d'adolescents (tu seras mathématicien mon fils, tu seras institutrice ma fille). Chaque nouvelle relation ouvrant tout un petit monde¹¹ et contribuant sans doute activement à la reproduction des comportements asymétriques entre l'homme et la femme¹².

⁹ S. ROY, *Domination masculine : elle creve les yeux jusqu'à en être invisible*, Mediapart, 2013, [En ligne :] <https://blogs.mediapart.fr/segolene-roy/blog/131213/domination-masculine-elle-creve-les-yeux-jusqua-en-etre-invisible>, consulté le 3 janvier 2020.

¹⁰ S. DE BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, Paris : Porte Folio, 1986, 416 p.

¹¹ C. BIDART, « Dynamique des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influence des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, n°49, 2008, pp. 559-583.

¹² Y. SINTOMER, « Compte-rendu de l'ouvrage de Pierre Bourdieu : la domination masculine, » *Presses Universitaires de France*, n°25, 1999, pp. 181-186.

Afin de mieux comprendre l'essence de notre socialisation, Il est pertinent d'intégrer le concept d'habitus¹³ à la réflexion. Il permet de mieux comprendre ce qui contribue à notre construction en tant qu'être social, en ce compris, nos comportements dits féminins ou masculins. La notion d'habitus permet aussi de mieux comprendre l'interprétation que nous avons des attitudes des Autres et des conduites attendues des pairs selon qu'ils sont considérés homme ou femme. Le concept bourdieusien¹⁴ a pour intérêt de nous renseigner sur la façon dont les différences sont incorporées et progressivement perçues comme évidentes¹⁵. Dans un deuxième temps il nous permettra de réfléchir sur l'intériorisation de la pensée dominante ainsi que sur la liberté d'action que nous avons de définir nos propres schèmes.

L'habitus renvoie au fait de se socialiser dans une société régie par « un système de dispositions durables et transposables »¹⁶. Il outille (inconsciemment) l'individu afin qu'il puisse interpréter le monde (social) dans lequel il vit, et cela à travers un prisme dont certaines faces lui sont personnelles et d'autres collectives, partagées et communes aux semblables appartenant dès lors aux mêmes catégories sociales, culturelles, économiques que lui. La structuration de l'habitus débute dès la naissance.

L'individu va donc acquérir au fil de son existence et plus fortement durant les premières années de sa vie un capital social partagé par les personnes appartenant aux mêmes groupes que lui. Ce capital social, agissant comme cadre de référence, est entendu au sens de « style de vie ». Il comprend aussi bien les goûts en matière d'art, les appréciations d'ordre plus culinaire ou encore les attitudes ou comportements valorisés dans certains contextes ou face à certaines situations, y compris ceux établis en fonction du genre.

Ainsi, c'est justement face à ces contextes, aux situations vécues que l'individu va « incorporer », être socialisé à un mode de vie spécifique qui l'amènerait à être, agir et réagir dans le monde qui l'entoure. Le « je suis » se définit

¹³ P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000, p.405.

¹⁴ Pierre Bourdieu, 1930 – 2002, est un sociologue français. Auteur de nombreux ouvrages questionnant la socialisation et le poids des milieux par lesquels nous sommes socialisés, il aura été fortement critiqué pour sa vision considérée comme déterministe. Il étudie principalement les mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales et développera une théorie de l'action en remettant au goût du jour le concept d'habitus. Ce dernier – acquis lors de notre socialisation primaire – vise à souligner l'existence de stratégies (inconscientes) permettant à chacun de décrypter le monde.

¹⁵ P. BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris : Points, 1998, p.168.

¹⁶ P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit, 1980, p.480.

au travers de ce à quoi et par quoi j'ai été socialisé depuis mon enfance. Dans un premier temps, ce « je suis » ne dépendrait donc que très peu de ce que je vise à être.

En définitive, le « je deviens une femme » serait alors déterminé par les pairs et cela dans une dynamique intergénérationnelle où les codes me préexistent. Ai-je donc une part de choix et de liberté dans la femme que je veux devenir ?

Plus que d'être incorporé, l'habitus mène à un travail d'appropriation d'une histoire collective faite par les individus. Par histoire collective entendons-nous aussi les comportements discriminants ? Quelle est la part de reproduction dans nos comportements ?

« La domination se reproduit avec d'autant plus de force qu'elle est intériorisée psychiquement et corporellement par les dominants et les dominé-es [...]. Si la domination masculine peut avoir cette permanence, c'est parce que l'intériorisation touche ici au plus profond de l'identité des individus, dans un rapport qui commence à la naissance et se perpétue continuellement tout au long de l'existence »¹⁷.

La famille, comme agent de socialisation primaire par excellence, agit malgré elle sur l'incorporation des rôles sexués et la domination qui en ressort. En effet, c'est au travers des modèles parentaux que les enfants vont acquérir leurs premiers rapports (de domination, genrés etc.) aux identités de sexe. Sa propre identité se construit progressivement au travers de celles de ses parents ou modèles adultes de proximité¹⁸. Ceci tient aussi à ce que Claire Bidart nomme « la logique d'influence »¹⁹, qui amène l'individu (enfant ou adulte) à écouter les conseils de ses proches. L'avis donné par ces personnes est retenu du simple fait qu'il est donné par quelqu'un avec qui l'enfant est lié par une relation affective et partageant une histoire commune.

Entrons plus spécifiquement dans l'univers scolaire. Si l'on est averti maintenant de l'impact de l'histoire familiale sur l'intériorisation des rôles genrés et des rapports de domination, on va rapidement se rendre compte de la force avec laquelle agit – peut-être malgré elle – l'école. Que cela soit à travers le corps enseignant, ses pratiques, ou encore l'autorité qu'elle représente à priori.

¹⁷ Y. SINTOMER, *op. cit.*

¹⁸ M-C. HURTIG, « Du sexisme ordinaire chez des enfants de 8-9 ans : Note sur les relations entre garçons et filles, » *Enfance*, 1978, tome XXXI, n°2-3, pp. 73-83.

¹⁹ C. BIDART, *op. cit.*

Marie-Claude Hurtig, dans son article « Du sexisme ordinaire chez des enfants de 8-9 ans » (1978) démontre « l'extrême hostilité » des enfants à l'égard de leurs pairs du sexe opposé, et cela même dans un univers à priori égalitaire qu'est censée représenter l'école, déjà à cette époque mixte (lieu dans lequel son étude a été menée).

Cette étude questionne le poids de l'école dans l'acquisition des comportements genrés et met en évidence que les enfants (à travers l'échantillon étudié) ne reconnaissent que « rarement des qualités à l'autre sexe »²⁰. De plus, et à l'inverse des études pointant la forte agressivité physique des hommes envers les femmes dans les cas de sexisme hostile, il semblerait qu'à cet âge, les filles soient le plus souvent associées à des attitudes d'agressivité²¹.

En revanche, une constante reste que les filles « se caractérisent par leur infériorité » pour les jeunes garçons et à certains symboles associés à la féminité comme « la gentillesse, la beauté »²².

Hurtig précise : « Je pensais que dans les écoles mixtes, l'expérience de la vie commune amenait les relations entre les sexes vers plus de souplesse, restreignant l'emprise des stéréotypes sociaux. Cela ne s'est que très partiellement vérifié »²³. Qu'attendre dès lors d'une socialisation à plus large échelle, celle du monde ? Cela ne pousse-t-il pas à une vision défaitiste où le combat serait perdu d'avance ? Rappelons quand même que son étude date de la fin des années septante.

Cependant, certaines études plus actuelles poussent encore jusqu'à questionner l'influence des pairs, des institutions (scolaires et familiales) et même des médias dans les orientations scolaires et les choix professionnels selon qu'on soit reconnu homme ou femme.

Ces différentes institutions donneraient des conseils implicites, que l'on pourrait nommer aussi « des assignations genrées » créant dès lors une « ségrégation éducative ». Cette dernière résisterait assez bien aux politiques mises en place pour défier le contexte discriminant que l'on connaît²⁴. Le sexisme

²⁰ M-C. HURTIG, op. cit.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

bienveillant, de par sa forme insidieuse et plus difficilement palpable, semble résister plus encore aux aménagements législatifs consolidant les démarches égalitaires mises en place²⁵.

Wagner-Guillermou et Barth reconnaissent même que dans l'opinion publique « le contenu des emplois à prédominance féminine sont moins bien définis, plus flous, comportent beaucoup de « missions invisibles », [ndlr. et que du coup] les compétences associées sont moins reconnues [...] »²⁶. Pour les mêmes auteurs, la féminisation de certaines professions amènerait même à une certaine paupérisation du secteur !

Dans cette optique, les schémas semblent se reproduire, et ce, même à l'heure d'une certaine prise de conscience : il y a les rôles, les forces et les faiblesses attribuées aux femmes, et ceux et celles de l'homme. Que cela soit dans la vie quotidienne ou dans l'entreprise.

D. Domination or not domination

La différenciation, qu'elle s'explique par des arguments évolutionnistes ou pas, persiste dans l'habitus d'une part importante de la population et se traduit au travers de différents types d'attitudes, cela allant d'un élan chevaleresque à des réprimandes ou autres attitudes totalement hostiles à l'égard des femmes.

Allons un cran plus loin dans la question de l'intériorisation d'un processus discriminant et d'une société binaire où il y aurait d'une part les dominants (les hommes) et les dominées (les femmes). Si acceptation il y a, c'est que dans les processus mêmes d'incorporation des styles de vie, la domination est rendue possible. Pourquoi semble-t-il y avoir une force irrésistible de la reproduction ?

Selon Gérard Mauger²⁷, il existe trois types de dispositifs qui permettent une relation de domination, et ce même lorsqu'il s'agit de modes de pensées les plus intolérables. Précisons que ces mécanismes sont transposables d'un sujet à un autre, et ici nous les comprenons dans le cadre des pensées/actes

²⁵ M. SARLET, B. DARDENNE, « Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres », *L'année psychologique*, 2012, n°112, pp. 435-463.

²⁶ A-L. WAGNER-GUILLERMOU, I. BARTH, *op. cit.*

²⁷ G. MAUGER, « Sur la domination », *Éditions du Croquant*, 2012, n°19, pp. 11-16.

sexistes en cela qu'ils justifieraient dans certains cas des attitudes sexistes ordinaires et dites par certains bienveillantes, et dans le pire des cas des comportements hostiles voire violents.

La première forme de soumission face à une attitude de domination – perçue – est liée à l'utilisation de la force physique. En effet, la violence empêche dans bon nombre de situations la révolte des dominés. Nous associons ici la force physique davantage au sexisme hostile, sur lequel nous reviendrons plus tard.

La deuxième serait légitimée par le fait d'un choix « par défaut » lié à la satisfaction de certains besoins ou de la nécessité de les combler. C'est bien souvent la situation dans laquelle certaines femmes et mères de famille se trouvent lorsqu'elles se persuadent (à juste titre parfois) qu'il serait difficile de vivre convenablement, d'un point de vue financier, avec un seul salaire. Certaines décident donc de rester auprès du « mâle dominant » considérant que ce serait le moindre mal par rapport à la situation dans laquelle elles pourraient être en opérant le choix de s'en détacher.

Enfin, l'auteur développe, en troisième argument, un phénomène d'acceptation de la situation comme allant de soi. À nouveau une naturalisation de la pensée qui ne laisserait pas la possibilité de s'y opposer ou qui ne ferait pas place au sens critique puisque, pour certains, nous ne nous opposons pas à l'ordre naturel des choses. Dans de nombreuses cultures (tous continents confondus !) certaines jeunes filles considèrent – à priori – qu'elles doivent réaliser elles-mêmes une série d'obligations et en rendre compte à leur conjoint masculin. Par exemple : faire à manger, s'assurer de l'éducation des enfants, que la maison soit propre etc. La relation dominant/dominé est ici incorporée et n'est dès lors pas ou peu remise en cause.

Toutefois cela ne résout pas la question de la vraie acceptation, incorporation de la pensée des dominants d'une part, ni de la réelle conscience de cette idéologie par les dominé-es de l'autre.

Précisons un aspect essentiel : est-ce le fait que la différence est actée (que cela soit par une construction biologique ou comme un état de fait pour une société) qui est problématique ou est-ce plus insidieusement le fait que cette différence induise un jugement de valeur, des inégalités engendrant par la nature même de cette normativité un rapport de force, une relation dominant/dominé ? Qu'en-est-il lorsque ce rapport inégal est admis et légitimé parce qu'il partirait d'un sentiment bienveillant ?

Selon Durkheim, « l'intériorisation des formes primitives de classification » constitue le fondement d'un « conformisme logique » et d'un « conformisme moral », consensus pré-réflexif, immédiat, sur le sens du monde qui est au principe de l'expérience du monde comme « monde de sens communs »²⁸.

Ajoutons à cela que même une réelle prise de conscience n'impliquerait pas forcément la révolte car les schèmes de domination sont tellement inscrits dans l'être qu'il serait impossible qu'ils soient sous maîtrise à cent pour cent.²⁹

Il est donc admis, y compris par Bourdieu, que les dominés peuvent effectivement contribuer à leur propre domination.

II. Le sexisme bienveillant : de quoi s'agit-il ?

A. Quand il ne verbalise plus son mépris mais qu'il sourit en y pensant et en vous regardant

Bien que les différents combats ayant été menés auraient pu nous amener à considérer les inégalités hommes/femmes comme passées, nous constatons donc qu'encore aujourd'hui l'application des principes d'égalité entre les genres relève d'une certaine illusion.

Plusieurs raisons à cela ont été évoquées. L'une des plus pérenne reste, selon moi, celle que l'on peut lier à la force de la violence symbolique et donc à des formes plus insidieuses, parfois même discrètes, des attitudes sexistes. Quoi de mieux qu'un sexisme latent, caché derrière des comportements à priori positifs ? Toutes normes gardées, le positif pour une communauté n'étant pas le positif de tous.

Tentons de mieux comprendre une forme nouvelle (1996) de discrimination : le « sexisme bienveillant ».

²⁸ P. BOURDIEU, 1998, op. cit., p. 134.

²⁹ *Ibid.*

« (Le sexisme) n'aurait pas disparu mais aurait été remplacé par des formes plus implicites de discrimination qui sont en accord, au moins superficiellement, avec le principe d'équité entre les genres [...] »³⁰ et qui sembleraient plus acceptables que les configurations habituelles du sexisme hostile.

Mais peut-il réellement exister un sexisme qui soit bienveillant ? Les attitudes sexistes dénoncées prendraient-elles des formes différentes de celles que l'on a réussi à identifier et combattre. Peut-on, ici ou ailleurs, avoir des attitudes sexistes mais positives ? À quoi renverrait une attitude discriminante mais bienveillante ?

Avant d'aller plus loin quelques éclaircissements théoriques sur le concept de sexisme bienveillant.

C'est au travers de l'étude de Glick et Fiske³¹, en 1996, que le concept de sexisme bienveillant est mis en lumière. En effet, c'est en étudiant ce qu'ils nomment « le sexisme ambivalent », c'est-à-dire la possibilité pour un individu de combiner attitudes hostile et bienveillante, qu'ils tentent de saisir la part équilibrée ou non de l'un et de l'autre chez une même personne, de comprendre le fonctionnement par paire ou encore la force de leur corrélation. D'après leurs conclusions, « les deux formes de sexisme sont corrélées positivement »³². Bienveillance et hostilité iraient donc de pair.

Bien qu'elle soit pertinente, je n'entrerai pas ici dans les détails de cette étude. En revanche, le fait qu'elle décrive remarquablement le sexisme bienveillant a retenu toute mon attention.

Nous le savons désormais, le sexisme recouvre une vaste étendue de comportements : agressif, violent, masqué, subtil, visible, ordinaire et j'en passe. Seulement, jusqu'ici, il se rapportait quasi toujours à quelque chose d'a priori négatif, de redoutable.

Avec le sexisme bienveillant, nous passons désormais à un registre de comportements plus ambigus, plus pernicious, parfois rendus plus ordinaires, mais surtout acceptés, voire même dans certains cas, légitimés.

Peut-on réellement considérer ce sexisme bienveillant comme un acte généreux et de l'ordre de la protection ? Vers qui s'oriente ce type d'attitudes ?

³⁰ M. SARLET, B. DARDENNE, *op. cit.*

³¹ P. GLICK et S. FISKE, *The Ambivalent Sexism Inventory : Differentiating Hostile and Benevolent Sexism*, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1996, vol. LXX, n°3, pp. 491-512.

³² M. SARLET, B. DARDENNE, *op. cit.*

Les femmes ayant à faire à ces comportements s'y conforment-elles réellement ? Pour certaines, chercheraient-elles à s'entourer d'hommes véhiculant cette forme de sexisme ? D'ailleurs le sexisme bienveillant, est-il du sexisme ?

Le prince charmant – si galant, si bienveillant – sur son bel étalon blanc serait-il quelque peu discriminant ?

« Nous définissons le sexisme bienveillant comme une attitude subjectivement positive, teintée de chevalerie, d'idéalisation et de condescendance envers les femmes, mais objectivement négative car maintenant celles-ci dans un rôle et un statut inférieur »³³.

Si l'on considère que les comportements soutenus par des intentions louables ne peuvent simultanément relever de pensées plus perverses et donc négatives, alors le sexisme bienveillant pourrait effectivement être une attitude positive. Ceci étant, dès lors que l'on intègre à la question la possibilité pour l'individu d'incarner (consciemment ou non) une posture de dominant (donc inégalitaire), je ne vois plus en quoi associer sexisme et bienveillance aurait du sens. Ce dernier relevant, du coup clairement, d'un acte discriminant et donc négatif et destructeur. Quelle que soit la profondeur de la blessure.

B. « Prejudice is an antipathy »³⁴

Le sexisme bienveillant permettrait d'assurer plus encore la reproduction des inégalités³⁵, comme une « forme douce et subjectivement positive »³⁶ certes, mais créant une hiérarchie sur base d'une différence de sexe quand même.

« [...] le sexisme bienveillant pourrait avoir des conséquences fort négatives envers les femmes non seulement parce que ce type de sexisme tend à ne pas être reconnu comme une forme de sexisme, mais en plus parce qu'il ne s'avère pas être contesté par les femmes »³⁷.

³³ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOCQ, « Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism inventory : l'échelle de sexisme ambivalent », *L'année psychologique*, 2006, vol. CVI, n°2, pp.235-263.

³⁴ G-W. ALLPORT, *The nature of prejudice*, MA : Addison-Wesley, 1979, 576 p.

³⁵ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOCQ, op. cit.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ M. BARETTO, N. ELLEMERS, « The burden of benevolent sexism : How it contributes to the maintenance of gender inequalities », *European Journal of Social Psychology*, 2005, n°35, pp. 633-642.

Agissant comme une violence d'ordre symbolique au moins, il est donc loin d'être obsolète, et sa forme bienveillante encourage même à la persistance de son existence et de son impact auprès des dominées.

Cependant, n'essentialisons pas à coup de trop gros traits la catégorie des femmes dominées. Trois milliards et demi de femmes méritent de nombreuses catégories. Prenons par exemple les femmes dites « douces ». Il existerait une différence dans les attitudes sexistes selon qu'on soit reconnue comme telle ou non. Catégories elles aussi essentialisées entendons-nous.

En effet, cette posture sympathique, de prime abord, ne semble s'adresser qu'à un certain type de femmes. Celles qui représentent « la féminité absolue » et qui, de par leurs qualités tellement féminines, appelées dans la littérature « communales »³⁸ : pureté, amabilité, sociabilité, gentillesse induisent chez l'Autre, mâle, une attitude visiblement très positive. Précisons que cette dernière les confine plus encore à un rôle de subordonnée, avec pour leitmotiv (subliminal) : « une main de fer dans un gant de velours »³⁹. Il est admis que les hommes ont tout à gagner à cacher leur dominance sous « des dehors bienveillants »⁴⁰.

Bien qu'il soit reconnu aux femmes incarnant « la femme par excellence » un nombre important de qualités, les comportements perçus comme bienveillants, visent le plus souvent à les cantonner dans certains rôles ou simplement à nier plus facilement certaines de leurs compétences. Même lorsqu'il s'agit de compétences liées à leurs qualités initialement concédées.

À contrario, l'hostilité semble réservée aux dames plus militantes, celles qui questionnent trop la hiérarchie et feraient trop entendre leur voix⁴¹, celles qui menacent l'ordre social masculin établi.

Pouvons-nous en déduire que, si conscience il y a de l'existence du sexisme bienveillant, les femmes pourraient opérer un choix, en feignant plus d'obéissance (à l'ordre masculin en marche) ou accentuant certaines des qualités leur étant à priori attribuées pour obtenir une qualité de vie plus en adéquation avec leurs souhaits ?

³⁸ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOQCQ., *op. cit.*

³⁹ M-R. JACKMAN, *The velvet glove: Paternalism and conflict in gender, class, and race relations*. Berkeley : University of California Press, 1996, 432 p.

⁴⁰ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOQCQ., *op. cit.*

⁴¹ *Ibid.*

Bien que certains aient conceptualisé une Échelle de Dominance Sociale (« destinée à évaluer la préférence pour des relations non égalitaires et hiérarchiques entre groupes sociaux »⁴²), aucune étude à ce jour n'a pu esquisser une réponse tranchée à cette question. En revanche, il n'est pas inintéressant – dans l'idée d'une tentative de réponse – d'intégrer à la réflexion l'impact du sexisme bienveillant sur les femmes elles-mêmes, principalement du point de vue cognitif. Ont-elles la possibilité d'aller au-delà d'une fausse conscience de ce rapport de force ? Parce que pour définir des stratégies, mieux vaut avoir conscience de la taille du portail contre lequel on tente de se dresser.

Les recherches, principalement effectuées dans le monde professionnel, démontrent que le sexisme bienveillant est « particulièrement efficace pour diminuer la performance objective de femmes à des tests d'intelligence [...] »⁴³. Il semblerait que les compétences cognitives et sensorimotrices des femmes sujettes à des comportements sexistes bienveillants n'en sortiraient pas grandies⁴⁴. De plus, il est avéré que, plus que d'agir négativement sur leurs aptitudes, les femmes intérioriseraient l'infériorité que leur statut leur confère. À contrario, le sexisme hostile n'agirait pas de la même façon. Les scores obtenus par les femmes exposées à des discours de ce type réaliseraient des performances meilleures. Ces résultats laisseraient-ils à penser qu'il est plus facile de détruire avec une forme plus bienveillante de sexisme ?

Alors reste-t-il possible pour elles de se dresser contre ce mur de fer recouvert de papier peint aux couleurs de l'amour ou plus largement de la cordialité ?

Évidemment, je suis persuadée que les femmes ont le pouvoir de changer les choses, et cela même dans un contexte aussi immoral que celui d'une diminution provoquée des capacités intellectuelles de chacune d'elles. En revanche, dans ce combat il va falloir le combiner avec la force d'impact de cette violence symbolique qui agit comme fer de lance sur la construction de nos habitus.

Le sexisme bienveillant est bel et bien une forme de violence symbolique. De la violence qui y met les formes⁴⁵ et qui, par ce jeu de dupes, aspire à ne pas être trop visible, et dans les configurations les plus fortes sera même rendue légitime par le fait d'une intériorisation puissante de la part des dominé-es.

⁴² Ibid.

⁴³ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOQCQ, op. cit.

⁴⁴ R. CALOGERO, J. JOST, « Self-subjugation among women: Exposure to sexist ideology, self-objectification, and the protective function of the need to avoid closure ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 2011, 100(2), pp. 211–228.

⁴⁵ G. MAUGER, op. cit.

Plus douce et surtout moins brutale, elle embarque quand même ses victimes dans le chemin de dégradation d'une honte de soi toujours plus prégnante et de l'acquisition d'idées auto-dénigrantes⁴⁶.

« La force symbolique est une forme de pouvoir qui s'exerce sur les corps, directement, et comme par magie, en dehors de toute contrainte physique : mais cette magie n'opère qu'en s'appuyant sur les dispositions déposées, tels des ressorts, au plus profond de ce corps »⁴⁷.

S'exerçant dans la sphère des significations principalement, elle pousse le groupe dominé à progressivement s'adapter à la pensée dominante, ici la pensée sexiste, et par voie de conséquence de s'accommoder à des comportements discriminants.

Une autre de ses particularités et pas des moindres, est que sa forme symbolique et non violente, semble pouvoir être produite au vu de tous⁴⁸. Bourdieu ajoute que, selon lui, elle emprunte une part de sa force à la « complicité active » des dominés, dominées dans ce cas. Complicité qu'il précise ne pas rimer avec conscience.⁴⁹

Nous pouvons – à juste titre – nous interroger sur les conséquences de cette « bienveillance » comme violence. Ne légitimerait-elle pas d'autant plus la reproduction des inégalités et la domination des hommes sur les femmes, et cela plus encore que le sexisme hostile ?

« La concomitance d'hostilité et de bienveillance et leur influence réciproque permettraient au groupe masculin d'assurer de manière particulièrement efficace sa domination sur le groupe féminin, conservant ainsi les avantages liés à un statut élevé tout en recevant les faveurs du groupe dominé »⁵⁰.

Dès lors, certaines femmes « s'accorderaient à leur statut » et « accepteraient leur rôle d'infériorité »⁵¹. Acceptation encouragée par la croyance en l'interdépendance des qualités reconnues aux femmes et des besoins attribués aux hommes. Les femmes sont valorisées parce qu'elles prennent soin des hommes. Elles garantissent une certaine paix dans le vivre-ensemble.

⁴⁶ G. MAUGER, op. cit.

⁴⁷ P. BOURDIEU, 1998, op. cit.

⁴⁸ G. MAUGER, op. cit.

⁴⁹ P. BOURDIEU, 1998, op. cit.

⁵⁰ B. DARDENNE, N. DELACOLLETTE, C. GRÉGOIRE, D. LECOCQ, op. cit.

⁵¹ E. L. HAINES, J. JOST, *Placating the powerless: Effects of legitimate and illegitimate explanation on affect, memory, and stereotyping*. Social Justice Research, 2000, pp.219-236.

Les études montrent que pour maintenir son rôle dominant, l'homme (si tant est que l'on assume le postulat de base disant qu'il souhaite participer au jeu de dominant/dominé) doit pouvoir jouer en incluant des attitudes bienveillantes afin de ne « pas mettre en péril »⁵² la satisfaction de certains de ses besoins. L'idée privilégiée étant de maintenir une « dépendance nécessaire » des femmes à leur égard⁵³. Peut-on y voir une nouvelle stratégie de leur part ? Sans nul doute, oui !

Les hommes ont besoin des femmes et des services rendus en tant que ceux liés à leurs qualités, pour se sentir complets⁵⁴.

Aussi on pourrait dire que « le sexisme bienveillant récompense les femmes qui respectent les rôles traditionnels liés au genre tandis que le sexisme hostile, à travers une évaluation négative, punit celles qui ne respectent pas ces rôles »⁵⁵ amenant certains hommes à « se faire percevoir comme protecteurs et adorateurs des femmes »⁵⁶ pour gagner leur soumission.

Et pour boucler la boucle, Sarlet & Dardenne⁵⁷ ajoutent que « [...] la menace de l'hostilité des hommes vis-à-vis des femmes conduirait ces dernières à rechercher la protection masculine et amènerait les hommes à vouloir les protéger. Ce duo constitue un véritable cercle vicieux qui permet d'exercer une menace en adoptant des attitudes hostiles, tout en apportant une solution à cette menace [...] ». L'homme exerçant une menace hostile y apporte aussi la solution, en gentleman empli de bienveillance.

Certaines femmes auraient tendance à chercher des attitudes paternalistes, entendues comme protectrices par elles-mêmes⁵⁸.

Il n'est pas inutile de préciser que ces mêmes auteurs⁵⁹ montrent que certaines femmes n'associent pas les actes sexistes bienveillants à du sexisme. Ce qui nous permet d'envisager la marge de manipulation comme étant encore plus importante. Le sexisme bienveillant agirait au travers de la troisième forme de légitimation de la domination, une domination quasi pure, inscrite dans l'ordre naturel des choses.

⁵² M. SARLET, B. DARDENNE, *op. cit.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

Si légitimation et intériorisation aussi fortes il y a, qu'en est-il de la capacité d'analyse et d'action des femmes ? Peut-on considérer que des stratégies peuvent être mises en place dans ces conditions ?

III. La domination nous empêcherait-elle de développer des stratégies ?

L'idée de décider de stratégies semble, selon certains, caduque d'avance. Sarlet & Dardenne⁶⁰, expliquent que « l'activation du concept d'incompétence suite au sexisme bienveillant est confortée par d'autres données. Il [...] amène à se remémorer plus souvent des souvenirs de situations dans lesquelles les femmes se sont senties personnellement incompetentes ».

Le sexisme bienveillant amènerait donc les femmes à objectiver leur incompétence et leur non-performance, et ce sur le long terme.

Dans ce contexte, arriveraient-elles à se saisir de leurs réelles compétences, ou du reste en lesquels elles croient, pour renégocier leur place dans la société et plus spécifiquement dans leur relation avec les dominants ?

A. Girl (ou human) power quand tu nous tiens !

Certaines études semblent montrer que les femmes pourraient « jouer de leurs spécificités » en « capitalisant des spécificités féminines attendues »⁶¹ mais cela plus spécifiquement dans la sphère professionnelle. Pour ne donner qu'un exemple, la femme étant considérée, à priori, comme plus sociable et de fait comme pouvant créer plus facilement des liens dans une entreprise, elle investirait d'autant plus le champ des capacités qui lui sont d'avance attribuées. Ici en l'occurrence une sociabilité au service d'un meilleur vivre ensemble dans l'entreprise et possiblement d'une acquisition de responsabilité d'ordre plutôt lié aux ressources humaines. Vous me voyez comme telle, et bien je vais vous le prouver se dirait-elle !

⁶⁰ M. SARLET, B. DARDENNE, *op. cit.*

⁶¹ I. JONAS, D. SÉHILI, *op. cit.*

B. Qu'en est-il dans la sphère privée ?

« En agissant sur les processus par lesquels le sexisme bienveillant agit, il serait possible de contrer ses effets négatifs et, ainsi, d'aller plus loin vers une égalité véritable entre les genres »⁶².

Benoit Dardenne, psychologue social, dans les études qu'il mène, tente de comprendre si l'on peut considérer le « stereotype boost »⁶³ comme existant dans une relation de discrimination sexiste.

En effet, ce dernier suggère que « l'activation d'un stéréotype au sein de la population cible conduit à une augmentation des performances de celle-ci. »

À cette suggestion les recherches n'ont pas encore pu apporter de réponse. Intéressons-nous dès lors à des pistes de stratégies développées dans l'objectif de « survivre » au sexisme bienveillant. Se conformer ou non ? Le combattre ou pas ?

Rappelons, avant de donner des exemples de certaines des stratégies étudiées, que la mise en place de celles-ci est en partie court-circuitée par le fait que, dans un système bienveillant, les femmes (répondant aux critères de féminité) sont récompensées, avantagées et donc sans aucun doute plus enclines à supporter le système patriarcal.

Céline Clément-Pessiani propose plusieurs stratégies dans sa thèse *Derrière chaque (grand) homme, il y a une femme... qui accepte de rester derrière*⁶⁴ (2015).

⁶² M. SARLET, B. DARDENNE, op. cit.

⁶³ T. SCHMADER, « Stereotype Threat: Theory, Process, and Application », Oxford University Press, USA, 2012, 320 p.

⁶⁴ C. CLEMENT-PESSIANI, *Derrière chaque (grand) homme, il y a une femme... qui accepte de rester derrière*, Paris : Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2015, 225 p.

C. Voici quelques stratégies des plus parlantes

1. Les déviantes c'est elles, pas moi

Afin de se défendre d'être considérée comme « une femme rebelle », certaines vont, elles aussi, développer des attitudes hostiles à l'égard des dites « déviantes ». Comme pour appartenir, « comme on peut », à la catégorie des dominants.

2. Quand la princesse tend à devenir un crapaud

Une autre proposition faite dans cette thèse est que le groupe dominé détourne l'ethnocentrisme habituel. Un genre « d'ethnocentrisme inversé qui amènerait à adopter le regard du groupe supérieur et en conséquence de juger son propre groupe (de dominé-es) à partir de la grille d'analyse de l'exogroupe. L'objectif latent étant de s'éloigner du « nous » pour tenter d'appartenir aux « eux ». Bien que je sois une femme, oui vous hommes je vous comprends !

3. Toi sexiste bienveillant ? Moi avantagée certainement !

D'autres théories vont dans le sens, déjà esquissé, de considérer le sexisme bienveillant comme un avantage pour soi (en tant que femme dominée). Cette catégorie ne se dresserait contre les attitudes sexistes que quand celles-ci les désavantagent (ordre normatif défini par la femme individuellement).

Dans sa thèse, Céline Clément-Pessiani⁶⁵, souligne l'existence d'une catégorie de femmes qui « pourrait accepter le sexisme bienveillant d'un homme par conformisme et ensuite, se le justifier(ait) à elle-même en pensant qu'elle y gagne quelque chose », comme si on « annulait la déviance en apportant une preuve de conformisme » et donc que l'on serait moins sujette à des retours hostiles de la part des hommes de notre entourage et finalement gagnante.

⁶⁵ C. CLEMENT-PESIANI, *op. cit.*

4. Désirabilité charnelle mais aussi sociale

Dans l'idée de mieux comprendre les stratégies possibles, mettons en lumière un autre concept, celui de « désirabilité sociale »⁶⁶ de Allen L. Edwards et P. Horst en 1953. En effet, il décrit un comportement qui induit de vouloir répondre aux exigences attendues par nos pairs, en soulignant des attitudes et comportements dont on sait qu'ils sont valorisés (fonction de notre habitus de classe, évidemment).

Certaines femmes vont avoir tendance, dans cet optique, à « se conformer aux comportements spécifiques à leur sexe »⁶⁷. Les normes serviraient donc de référence pour se conformer aux rôles traditionnels et genrés. Précisons toutefois que pour répondre à ce type de stratégies, il est indispensable que l'individu ait saisi et compris les codes et les normes de la société culturelle (et culturelle) à laquelle il appartient ou veut appartenir. En ce compris le rapport du genre au biologique ou non. Une stratégie conscientisée à chaque niveau.

5. Les stratégies existent

Finalement, les stratégies existent. Elles existent parce qu'elles permettent à certaines femmes de faire front face aux théories sexistes les plus pauvres les considérant comme des êtres à priori inférieurs. Ces stratégies sont là comme le moyen pour elles de continuer à être dans le monde, à donner du sens à chaque jour qui se lève. L'une n'est pas meilleure que l'autre. Elles existent ; c'est tout.

⁶⁶ J-M. LEMAINÉ, « Dix ans de recherche sur la désirabilité sociale », *L'Année psychologique*, 1965, n°65-1, pp. 117-130.

⁶⁷ A-H. EAGLY, W. WOOD et A-B. DIEKMAN, *Social role theory of sex differences and similarities: A current appraisal*. Edition T. Eckes & H. M. Trautner, *The developmental social psychology of gender*, 2000, pp. 123-174.

Conclusion

Qu'il soit alimenté par les sciences dites « dures » ou par des contextes sociaux qui tous deux reproduisent les inégalités, le sexisme bienveillant est donc bel et bien présent dans nombreuses de nos relations.

Relations qui jusqu'ici peut-être n'étaient pas vues du même œil.

La définition du sexisme bienveillant nous permettra sans doute de mieux comprendre la répartition des rôles dans nos sociétés encore très patriarcales, même dans les plus petits microcosmes considérés jusqu'alors par certains comme peu soumis au sexisme bienveillant. Moi, soumise ? jamais !

Sans dire qu'il est partout, il n'est pas inintéressant de se poser quelques minutes et de repenser aux relations que nous nourrissons, qu'elles soient dans nos sphères privées ou professionnelles. De repenser que, dès lors qu'il y a une relation, il y a une part d'elle qui ne m'appartient pas. Il est donc intéressant de se questionner, ou de questionner à nouveau l'existence ou non de cette domination, de cette violence symbolique que nous n'avions peut-être jamais envisagée ou plus simplement nommée jusque-là.

Si hier je n'envisageais pas la présence de violences (symboliques) entre mon époux et moi, entre mon collègue et moi, entre mon ami et moi, aujourd'hui peut-être et sans complexe je peux me rendre compte qu'il y a des choses qui ne tournent pas totalement rond. Rien de grave diront certains, mais quelques détails à régler quand même ? À chacun(e) d'en décider.

Si c'est en connaissant les dérives de l'histoire qu'on peut éviter de les répéter, c'est en pleine conscience des inégalités qu'on peut s'éveiller et envisager le changement.

« Est-ce que des stratégies sont toujours possibles ? » Je n'ai pas la réponse mais je peux partager celle que j'aurais tendance à adopter, moi en tant que femme participant à une vie faite de rencontres multiples et qui consiste à dire qu'« au sein de l'entourage, l'opacité des rôles »⁶⁸ permet de gérer une grande partie des divergences entre différentes parties du réseau.

Je suis multiple et mon seuil de tolérance n'est pas le même dans chaque contexte, ma façon d'être au monde non plus. Les collègues de travail n'ont

⁶⁸ R. MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin, 1997, 384 p.

en effet pas la même expérience ni la même image d'une personne que ses voisins ou sa famille. Elle peut ainsi jouer sur divers tableaux, afficher dans chaque contexte une partie seulement de son identité »⁶⁹ et décider ce qu'elle accepte ou non face à chacune de ces situations.

Un mode d'être au monde pourrait être celui qui agirait selon moi comme une possibilité de se conformer en partie et de pouvoir conserver une certaine marge de manœuvre quant aux hommes à qui on veut plaire (de la façon dont on souhaite plaire, des exigences que l'on s'impose et de celles auxquelles on est d'accord de répondre) et ceux pour qui aucune volonté d'effort ne souhaite être fournie.

Certaines diront « oui, pour plaire à mon mari, pas à mon patron ! », d'autres penseront l'inverse, d'autres encore n'auront envie de plaire (ou pas) qu'au travers d'attitudes spontanées qui ne résulteraient pas d'un savant calcul entre ce que je suis, ce que je pense être, ce que je tends à être et ce que je pense gagner « en étant » ce que je suis pour l'Autre.

Que vous soyez princesse ou qu'il soit crapaud, soyez ! Spontanée ou non, à la quête de stratégies ou pas, mais soyez en toute conscience de vos capacités, de vos compétences et de vos forces !

**

Maïa Kaïss est titulaire d'un master en Anthropologie sociale et culturelle (ULB) ainsi que d'une agrégation en sciences sociales (ULB). Elle travaille depuis plusieurs années dans le secteur de l'Éducation permanente et plus spécifiquement sur les questions liées aux thématiques Famille, Éducation et Citoyenneté.

⁶⁹ C.BIDART, *op. cit.*

Les violences faites aux femmes

Par Axelle Durant



Dans notre système patriarcal profondément ancré et presque immuable, toute l'organisation sociale, économique, juridique est centrée autour du pouvoir des hommes pour les hommes par des hommes. La vision ancestrale où le masculin est plus fort, plus intelligent, plus responsable, plus apte au travail, plus apte aux études, plus apte à gérer l'argent et l'universel est toujours bien persistante dans l'esprit de beaucoup, qu'ils soient hommes ou femmes... Néanmoins, par leurs combats, leurs volontés et leurs idéologies, les féministes d'aujourd'hui et d'hier lèvent bouclier et glaive pour défendre la femme, sa condition, sa représentation, son image personnelle et dans la société et dans ce monde profondément « fait » pour accommoder les hommes.

La compréhension du système patriarcal est primordiale pour comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes. En effet, le patriarcat, mettant les hommes en avant, est intrinsèquement et par définition un système social d'oppression des femmes par les hommes. Ces rapports de dominations se couplent dans toutes ses formes par des explications visant à faire passer les inégalités comme étant la norme et, de ce fait, acceptables. Les domaines de dominations sont présents dans tous les espaces de notre société : travail, culture, sexualité, État... Le patriarcat est donc une oppression agissant autant dans la sphère privée que dans l'espace public.¹

Bien que plusieurs courants féministes aient vu le jour depuis les balbutiements du combat des femmes pour vivre dans un monde plus juste envers et pour elles, tous ces mouvements s'accordent en un point majeur et bien distinct auquel s'intéresse la présente publication : les violences faites aux femmes et plus particulièrement le viol, crime barbare et cruel mais oh combien commun et banalisé dans notre société.

La plupart des victimes de violences conjugales sont des femmes, victimes des relations de pouvoir inégales aussi bien dans la société que dans leur couple ou vie leur vie de famille. Les femmes subissent bien d'autres formes de violence. Que ce soit le trafic d'êtres humains, constitué à 72 % de femmes ou de jeunes filles ; les mutilations génitales touchant plus de 200 millions de fillettes et de femmes dans le monde ; les mariages d'enfants, impactant 650 millions de femmes encore en vie aujourd'hui ayant été mariées avant leurs 18 ans... les chiffres concernant les discriminations à l'égard des femmes à travers le monde sont encore abyssaux. Néanmoins, cette publication n'a pas la prétention de reprendre de manière exhaustive toutes les violences

¹ « Le système patriarcal à la base des inégalités entre les sexes », Sisyph.org, un regard féminin sur le monde, [en ligne :] <http://sisyphe.org/spip.php?article1080>, consulté le 15 octobre 2020.

faites aux femmes, de nombreuses autres études ayant déjà été réalisées.² Cette publication se focalise sur les violences conjugales et sexuelles infligées aux femmes dans le monde et principalement en Belgique.

I. Les violences subies par les femmes

Pour commencer, il est important de comprendre ce que sont les violences subies par les femmes. Il existe, grâce à la prise de conscience féministe, de nombreuses institutions œuvrant pour supprimer les inégalités et les violences que subissent les femmes. L'une des plus importantes institutions du monde moderne, l'Organisation des Nations Unies, se bat pour changer les mœurs et faire évoluer le monde vers une société plus égalitaire et juste. C'est dans cette optique qu'a été adoptée la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui date de 1993. Cette déclaration s'applique pour protéger les femmes grâce à des droits complémentaires à ceux des droits de l'Homme et érigés sur des principes d'égalité, de sécurité, de liberté, d'intégrité et de dignité. Cette déclaration propose une définition claire de ce que l'on appelle violences :

« Les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »³

Les femmes subissent sans cesse des violences indues de la part des hommes, basées sur le système patriarcal et la société tels qu'ils sont organisés aujourd'hui. Si certaines de ces violences viennent d'individus particu-

² « La violence à l'égard des femmes, ONU Femmes, [en ligne :] <https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html>, consulté le 15 octobre 2015.

³ La violence contre les femmes », Amnesty International, [en ligne :] https://discri.be/wp-content/uploads/Dossierpedagogique_Laviolencecontrelesfemmes_amnesty.pdf, consulté le 15 octobre

liers, condamnables par leurs actes, d'autres viennent du système même qui les a vues naître, rendant cette violence habituelle, raisonnable et organisée. L'existence des femmes est pétrie de sexisme à tous les niveaux, dans leur foyer, dans la rue, au travail, rendant la lutte contre l'oppression ardue mais extrêmement nécessaire.

Les violences les plus répandues, bien que toujours trop peu reconnues, sont le quotidien d'un nombre considérable de femmes et de jeunes filles. Nombreuses n'osent même pas parler des violences subies car elles redoutent le regard des autres et le manque criant de prise en charge par les autorités compétentes souvent démunies ou non compréhensives, voire culpabilisantes.

La violence peut prendre plusieurs formes, que ce soit une atteinte à l'intégrité physique, un manquement aux droits fondamentaux, ou encore à l'intégrité psychique ou sociale. Toutes ces formes de violences ont des répercussions et des conséquences dans la vie des femmes qui les subissent au quotidien, de manière répétée ou sporadique : une seule fois suffit et c'est la fois de trop ! Pourquoi une femme devrait-elle subir de la violence juste parce qu'elle est une femme ?

Afin de préciser un peu plus les différentes formes de violences subies par les femmes, j'aborderai selon leur nature les différentes catégories : le focus se fera sur les violences conjugales, les féminicides et les agressions sexuelles.

A. Les violences conjugales

Pour l'ONU, une femme sur trois a déjà subi dans le monde des violences physiques ou sexuelles, et si l'on prend en compte le harcèlement sexuel, ce chiffre est encore plus élevé⁴. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, au moins 30 % des femmes ont subi des violences de la part d'un proche, d'un conjoint ou d'un membre de sa famille⁵. Néanmoins, dans presque un tiers des cas de violence, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des sévices, rendant

⁴ « Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles », ONU femmes, [en ligne :] <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>, consulté le 2 décembre 2020

⁵ « La violence à l'encontre des femmes », Organisation Mondiale de la Santé, [en ligne :] <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>, consulté le 2 décembre 2020.

de nombreuses femmes vulnérables et victimes dans leur propre foyer, censé être normalement un endroit de sécurité et de partage de moments familiaux. Les violences ne représentent pas que des coups physiques... Beaucoup de comportements peuvent être considérés comme étant violents : violences verbales (et menaces), sexuelles, psychologiques ou encore économiques. En Belgique, la violence verbale est la plus fréquente (41,5 %), suivie par les intimidations (22 %), les coups (15 %), les violences sexuelles ou les expulsions de leur domicile par leur conjoint.⁶

Ces violences sont la plupart du temps répétées ou intensifiées, rabaisant, humiliant, blessant la personne subissant ces violences, et entretenant un rapport de force déséquilibré au sein d'une relation conjugale. De plus, toute la famille est impactée par ce genre de comportements agressifs, les enfants étant eux aussi des victimes de ces violences intrafamiliales.⁷

De nombreuses femmes sont battues, violentées et/ou violées quotidiennement par leur mari, mais ne peuvent pas partir car elles ne sont pas dans les conditions économiques et sociales pour obtenir leur indépendance... Nombreuses sont celles qui restent avec leur agresseur car elles n'ont pas les moyens de se payer un appartement, un avocat pour obtenir la garde des enfants, les emprisonnant dans leur propre maison. D'autres sont soumises à des pressions psychologiques fortes et néfastes, les rendant plus fragiles psychiquement et moralement.⁸

De plus, les nouvelles circonstances sanitaires dues au COVID-19 ont détérioré les conditions de vie de beaucoup de femmes. En effet, le confinement prolongé au sein de son domicile pour se protéger de la pandémie mondiale n'arrange pas les femmes ayant des partenaires violents, d'autant plus agressifs et présents en temps de confinement. Le sentiment d'isolement est d'autant plus renforcé car les victimes sont constamment en présence de leur agresseur. Des mesures de protection ont été mises en place par la Région

⁶ « Violences entre partenaires », Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, [en ligne :] https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/violence_entre_partenaires, consulté le 15 octobre 2020.

⁷ *Ibid.*

⁸ « Violences », Femmes prévoyantes socialistes, un mouvement en action, [en ligne :] <https://www.femmesprevoyantes.be/themes/violences>, consulté le 16 octobre.

wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF pour palier à l'évolution grandissante des violences conjugales sous la forme de services d'urgence, d'écoute et de soutien aux familles dans le besoin.⁹

Néanmoins, et fort heureusement, la justice protège les victimes de violences conjugales en Belgique et dans le monde. En effet, près de trois quarts des pays du monde disposent de lois contre la violence conjugale.¹⁰ La loi belge définit la violence conjugale comme suit :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socio-professionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale. Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société. »¹¹

⁹ « Violences conjugales et intrafamiliales », Wallonie, [en ligne :] <https://www.wallonie.be/fr/violences-conjugales-et-intrafamiliales>, consulté le 16 octobre.

¹⁰ « La violence d'un partenaire intime », ONU femmes, [en ligne :] <https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html#intimate-4>, consulté le 16 octobre 2020.

¹¹ « Les violences conjugales : des informations complètes et pratiques pour mieux les comprendre, les appréhender et y faire face, Fédération des Centres de Planning familial des FPS, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-conjugales>, consulté le 16 octobre 2020.

Plusieurs textes de lois belges punissent les agresseurs de violences faites au sein du couple : ¹²

- ▶ La loi du 4 juillet 1989 réprimant le viol entre époux

Cette loi modifie certaines dispositions relatives au crime de viol en prévoyant que tout acte de pénétration sexuelle commis sur une personne non consentante constitue un crime de viol, quel que soit la nature des liens entre les personnes concernées. Cet élargissement de la définition du viol permet de protéger les femmes mariées de leur agresseur qui peut dès lors être poursuivi et condamné.

- ▶ La loi du 24 novembre 1997 visant à combattre les violences au sein du couple

Cette loi a été mise en place pour permettre aux victimes d'entreprendre plus rapidement les démarches judiciaires éloignant physiquement leur agresseur, prévoyant des circonstances aggravantes en cas de violences physiques au sein d'un couple et s'appliquant aussi aux ex-partenaires.

- ▶ La loi du 30 octobre 1998 introduisant dans le code pénal la violence psychologique et le harcèlement moral

La violence psychologique est reconnue et pénalement punie. L'harceleur peut être poursuivi à la suite d'une plainte déposée à son encontre et risque jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende.

- ▶ L'article 327 du Code Pénal concernant les menaces d'attentat contre les personnes

Cet article de loi permet les poursuites judiciaires, l'emprisonnement et les amendes contre l'agresseur.

¹² « Législation dans les États membres du conseil de l'Europe en matière de violence à l'égard des femmes », Conseil de l'Europe, [en ligne :] https://www.diversite-europe.eu/sites/default/files/publications/files/comparaison_legislation_violence_femmes.pdf, consulté le 19 novembre 2020.

- ▶ La loi du 6 janvier 2003 permettant l'attribution du logement familial au conjoint victime

Cette loi alourdit les circonstances aggravantes contenues dans l'article 410 du Code pénal relatif aux violences conjugales. De plus, le juge peut décerner un mandat d'arrêt ou des mesures d'éloignement si la victime porte les traces de coups et blessures : l'agresseur peut donc être éloigné du domicile conjugal. La victime d'agression peut jouir d'un logement pour garantir sa sécurité.

- ▶ L'article 458 bis de 2013 du Code pénal qui permet de rompre le secret professionnel en cas d'infraction sur des personnes vulnérables et en cas de violences conjugales en général ¹³

À compter du 1^{er} mars 2013, les victimes de violences conjugales sont considérées comme des personnes vulnérables aux yeux de la loi. Dans ces circonstances, le secret professionnel peut être levé en cas de maltraitance, à certaines conditions.

- ▶ La loi du 15 mai 2012, entrée en vigueur le premier janvier 2013, relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique ¹⁴

Par cette loi, le procureur du Roi peut obliger un conjoint violent à quitter le domicile conjugal pendant dix jours avec l'interdiction de s'en approcher. Cette loi offre un levier supplémentaire à la justice, permettant aux juges de Paix de prolonger ou d'annuler les ordonnances d'interdiction de résidence.

Il faut prendre en compte le fait que de nombreuses victimes n'osent pas déclarer les violences subies et encore moins porter plainte contre leur conjoint. Peu de femmes arrivent à se confier sur le sujet des violences conjugales. Les pressions sociales expliquent ce manque de plaintes juridiques à l'encontre de la plupart des agresseurs : le résultat, dramatique, est que la plupart des violences conjugales restent méconnues. Il faut aussi proscrire les idées

¹³ « Secret professionnel et violences conjugales », *Droits quotidiens*, [en ligne :] <https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/penal-1er-mars-2013-secret-professionnel-et-violences-conjugales>, consulté le 19 novembre 2020.

¹⁴ « Loi sur l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique : la lecture de deux intervenants du CVFE », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion*, [en ligne :] <https://www.cvfe.be/publications/analyses/238-loi-sur-l-interdiction-temporaire-de-residence-en-cas-de-violence-domestique-la-lecture-de-deux-intervenantes-du-cvfe>, consulté le 19 novembre 2020.

préconçues pour identifier les violences conjugales. Tous les milieux sociaux sont touchés par les violences, que ce soit d'un milieu aisé ou plus populaire ; l'alcool est souvent associé aux violences conjugales, bien que l'usage de drogues et de spiritueux ne soit pas toujours automatique, et en rien une excuse aux violences conjugales...¹⁵

Il est important aussi de reconnaître les caractéristiques des violences conjugales car elles peuvent avoir des répercussions graves et dramatiques. Ces conséquences néfastes peuvent prendre plusieurs formes : nervosité, diminution de l'estime de soi, peur, honte, dépression, insomnies, culpabilité, fatigue, angoisse, isolement familial, incapacité de travail, immobilité due aux coups...

Les caractéristiques des violences conjugales identifiées entrent dans ce qu'on appelle le cycle de la violence qui est composé de quatre phases¹⁶ :

- La phase de construction de la tension

La tension monte au sein dans le couple, tout est susceptible d'énerver le conjoint, que ce soit une réflexion, les cris d'enfants ou une mauvaise journée au travail... La tension se transforme en agressivité et bientôt en cris, bousculades... Bien que la victime tente de diminuer les facteurs de tension, c'est très souvent insuffisant, diminuant aussi la confiance en soi de la victime. L'agresseur déshumanise sa victime pour qu'elle accepte peu à peu les menaces et les maltraitements. Cette tension plonge la victime dans l'isolement : l'agresseur se porte comme « protecteur » face aux autres qui veulent « séduire » ou « envahir » ; l'agresseur tente de démontrer que l'entourage de la victime est toxique (y compris la famille proche), lui veut du mal et il l'isole peu à peu de tout le monde...

¹⁵ « Les violences conjugales : des informations complètes et pratiques pour mieux les comprendre, les appréhender et y faire face, Fédération des Centres de Planning familial des FPS, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-conjugales>, consulté le 16 octobre 2020.

¹⁶ « La violence contre les femmes », Amnesty International, [en ligne :] https://discri.be/wp-content/uploads/Dossierpedagogique_Laviolencecontrelesfemmes_amnesty.pdf, consulté le 15 octobre.

- La phase d'explosion

Passage à l'acte de violence de la part de l'agresseur sur la victime.

- La phase d'accalmie

La victime se rend compte qu'elle est victime de violence et se sent en colère contre son compagnon violent mais malheureusement certains sentiments de culpabilité apparaissent, sentiments liés et mus par l'emprise toxique de son compagnon. L'agresseur sentant le trouble de sa victime, manipule la victime pour empêcher une séparation, par une culpabilisation et une dédramatisation des violences.

- La phase de lune de miel

Lorsque les violences sont établies dans un couple, l'agresseur s'excuse, tente de se faire pardonner, offre des cadeaux pour faire oublier les violences subies quotidiennement et de manière répétée. Le tout accompagné de promesses de changement et de travail sur soi pour conforter la victime dans une illusion de changement, que les violences subies précédemment n'étaient qu'un événement isolé. À la fin de la phase de lune de miel, le cycle de la violence reprend de plus belle, la victime s'enfonçant de plus en plus dans des violences conjugales établies et difficiles.¹⁷

Les violences conjugales sont donc répandues dans la société, souvent insidieuses et tues. Néanmoins, des lois existent pour protéger les victimes et prévenir les agressions. Les différents stades de la violence sont connus aujourd'hui et permettent, s'ils sont pris en charge à temps, d'éviter certaines dérives dramatiques et irréversibles : le féminicide, qui fait l'objet du prochain point de cette publication.

¹⁷ « La violence contre les femmes », Amnesty International, op. cit.

B. Le féminicide

Ces violences conjugales ont de nombreuses conséquences mais certaines sont dramatiques quand elles mènent au féminicide, c'est-à-dire un meurtre de femme motivé par le genre. Cette importante cause de mortalité chez les femmes est un phénomène dramatique et bien entendu condamnable. Néanmoins, en Belgique, le féminicide, le fait de tuer une femme pour seul motif qu'elle soit femme, n'est pas reconnu au code pénal comme crime spécifique. Il est néanmoins reconnu que certaines causes et circonstances sont purement liées au féminicide. Pourtant, en 2018, 37 femmes ont été victimes de féminicide en Belgique et plus de 200 en France. Ainsi, dans notre pays, en 2018, une femme est morte tous les dix jours parce qu'elle était une femme...¹⁸ D'autres pays ont compris l'importance de la reconnaissance de la spécificité du féminicide, et l'ont incorporé dans leurs textes de lois et droits nationaux : c'est le cas de l'Argentine ou de l'Italie.¹⁹

Les féminicides peuvent être distingués en plusieurs catégories :

- Le féminicide intime : meurtre commis par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, les victimes assassinées par leur conjoint représentent plus de 35 % des femmes contre 5 % pour les hommes.²⁰
- Le féminicide lié à la dot : dans de nombreuses cultures, lors d'un mariage, la famille de la mariée apporte de l'argent et des biens au patri-moine de la famille du marié. Des jeunes femmes sont tuées par leur belle-famille sous prétexte que l'argent apporté lors de l'union est insuffisant.
- Le féminicide non intime : crime visant explicitement les femmes pour cause de leur genre souvent couplé d'agression sexuelle précédant l'assassinat.

¹⁸ « Féminicides, un fléau : en Belgique, une femme est morte tous les 10 jours en Belgique », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtbf.be/info/societe/detail_feminicides-un-fleau-en-2018-une-femme-est-morte-tous-les-10-jours-en-belgique?id=10320439, consulté le 2 décembre 2020.

¹⁹ « Violences », Femmes prévoyantes socialistes, un mouvement en action, [en ligne :] <https://www.femmesprevoyantes.be/themes/violences>, consulté le 16 octobre.

²⁰ « Qu'est-ce que le féminicide ? », Le Monde, [en ligne :] https://www.le-monde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/02/qu-est-ce-que-le-feminicide_5251053_4355770.html, consulté le 19 octobre.

- Le crime lié à l'honneur : lorsqu'une femme est accusée de transgresser les lois morales ou traditionnelles (adultère, relations sexuelles hors mariage, avoir subi un viol...), elle est assassinée pour sauvegarder la réputation et l'honneur de la famille ou du clan.

Il est difficile de calculer le nombre de victimes dans le monde... Le phénomène est difficilement mesurable étant donné que beaucoup de familles des femmes tuées préfèrent se taire, et quand des femmes réchappent à un assassinat, elles préfèrent dissimuler leur agression, soit parce qu'elles se croient coupables de ce qu'elles ont subi, soit parce qu'elles savent qu'elles n'ont aucun moyen légal ou familial de s'en sortir. Pour l'ONU, près de trois femmes sur cinq sont tuées suite aux violences infligées par leur partenaire ou un membre de leur famille²¹. L'OMS dénombre plus de 5 000 crimes liés à l'honneur par an, plus de 25 000 liés à la dot, perpétrés surtout au Moyen-Orient et en Asie du Sud²². De plus, l'Observatoire de l'égalité des genres pour l'Amérique latine et les Caraïbes a référencé plus de 1 800 cas de féminicides rien que pour l'année de 2016²³. Tous ces chiffres démontrent que le féminicide est un phénomène universel, qui touche toutes les couches sociales de notre société : les meurtres de femmes ne sont pas de simples crimes passionnels à relayer dans la section des faits divers dans la presse, mais bien un phénomène de société global et à part entière.²⁴

De nombreux mouvements de protestations ont lieu dans le monde depuis plusieurs années. En Belgique, 10 000 manifestants ont marché dans les rues de Bruxelles pour protester contre les violences faites aux femmes en novembre dernier.²⁵ Parmi eux, le mouvement Ruban Blanc est un mouvement protestataire consistant à porter un ruban blanc contre les féminicides et toutes formes de violences faites aux femmes. Ce signe, porté par des hommes, a pour origine la tuerie de 14 femmes à l'École de Polytechnique de Montréal de 1989 organisée par un homme détestant les femmes et les féministes en général. Le port du ruban blanc est devenu un étendard pour ne

²¹ « Féminicides : état des lieux de la situation dans le monde », ONU femmes, [en ligne :] <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2019/11/25/feminicides-etat-des-lieux-de-la-situation-dans-le-monde>, consulté le 2 décembre 2020.

²² « Qu'est-ce que le féminicide ? », Le Monde, [en ligne :], https://www.le-monde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/02/qu-est-ce-que-le-feminicide_5251053_4355770.html, consulté le 19 octobre

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ « 10 000 manifestants marchent contre les féminicides à Bruxelles », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtbef.be/info/societe/detail_une-marche-contre-les-feminicides-est-en-cours-a-bruxelles?id=10372841, consulté le 19 octobre.

plus jamais oublier les drames de nature sexiste et misogyne mais aussi pour symboliser l'engagement personnel des individus à lutter contre les violences faites aux femmes.²⁶

C. Les violences sexuelles

1. Éclaircissement du concept

On considère comme violence sexuelle tout acte sexuel commis contre la volonté d'une autre personne, cette autre personne ne pouvant pas donner son consentement (soit comme étant en état d'intoxication suite à la consommation de drogues ou d'alcool, d'inconscience, d'handicap mental...)²⁷. Ces actes de violence peuvent prendre place dans différentes circonstances ou situations. En effet, que ce soit du harcèlement sexuel, une agression sexuelle, un viol conjugal, tous ces actes sont des violences que beaucoup de femmes subissent dans leur vie. Pour illustrer ces propos, environ 15 millions d'adolescentes (âgées entre 15 et 19 ans) dans le monde ont été soumises à des rapports sexuels non consentis. Plus de 90 % des filles belges ont été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel. La plupart des victimes sont des femmes, les agresseurs des hommes, rendant le viol une violence spécifique et très majoritairement à l'encontre de la femme.²⁸

²⁶ « Ambassadeurs Ruban blanc », Ruban blanc Suisse, [en ligne :] <https://ruban-blanc.ch>, consulté le 19 octobre 2020.

²⁷ « Qu'est-ce que la violence sexuelle ? », ONU femmes, [en ligne :] <https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html#sexual-2>, consulté le 19 octobre.

²⁸ « 91% des filles belges ont été victimes de harcèlement sexiste », Plan International, [en ligne :], <https://www.planinternational.be/fr/blog/victime-harcelement-sexuel>, consulté le 19 octobre.

L'article 375 du Code pénal condamnant le viol en Belgique indique :

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par la violence, contrainte, menace, surprise ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime. »²⁹

2. Aspects historiques

Bien que le viol soit reconnu et puni de manière légale depuis le Moyen Âge, il est dans les faits souvent dénié, tu ou impuni. L'exemple le plus rencontré et le plus infâme était le fait qu'un jugement « aurait gâché » la vie de l'agresseur... « Il est vrai que la vie d'une femme est moins impactée par un viol que son agresseur par une peine de prison le mettant face à ses actes et ses répercussions » entend-on. Notez le sarcasme et l'amertume de cette dernière phrase qui pourtant révèle la pensée de beaucoup d'hommes.³⁰ L'impunité est d'autant plus importante si l'agresseur est un homme connu, politique ou ayant de l'influence ; pouvant donc s'approprier le corps des femmes sans conséquence alors que les victimes souffrent parfois de ne pas pouvoir porter plainte, de peur d'être calomniées ou traitées de menteuse. De plus, les femmes souffrent d'une représentation misogyne séculaire : un viol consommé est un viol consenti. Cette croyance héritée de la religion a été intégrée par de nombreux hommes au fil du temps et ce, quel que soit leur statut social, et elle prône qu'un homme seul ne peut pas violer une femme, la femme est fautive. Cette doctrine illustre qu'en plus de la violence de l'agression, les femmes subissent la violence du déni du viol.

²⁹ Article 375, Code pénal de Belgique, [en ligne :] https://discri.be/wp-content/uploads/Extraits_Code_penal_belgique_Art_371-%C3%A0-Art-378bis.pdf, consulté le 3 décembre 2020.

³⁰ BILLORÉ M., « Paroles de femmes violées devant la justice en Lyonnais (XV-XVII^e siècle) », in *Le corps en lambeaux*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2016.

Les femmes subissent ainsi depuis des siècles le fait d'être considérées comme objets sexuels des hommes, objet du patrimoine masculin et donc impossible d'être considérées entièrement comme une victime.³¹ Bien que puni, le viol a été et est un moyen et une conséquence de la domination masculine, le patriarcat étant encore une fois à la base de l'emprise et de la domination. En effet, le viol est aussi un contrôle social du corps de la femme en limitant ses déplacements, l'empêchant de se sentir libre d'aller dans certains endroits à certains moments à cause de la menace d'une agression sexuelle : la peur du viol dans l'espace public induit une différence entre les individus basés sur le genre, les femmes étant la « minorité » dominée.³²

3. Qui est concerné ?

Le viol peut toucher n'importe quelle femme à n'importe quel moment. Néanmoins, les viols sont plus souvent commis par des personnes ayant des liens ou faisant partie de l'entourage de la victime : mari, ex, amis, collègue... Le viol concerne donc bien aussi les couples et les mariages : le fait d'être en relation ne donne pas automatiquement le consentement des personnes concernées pour un rapport sexuel. Pourtant, près de 25 % des femmes en Belgique subissent ou ont subi des relations sexuelles forcées par leur partenaire de vie. Cette notion de viol conjugal est assez taboue dans notre société qui met en avant le « devoir conjugal ». Or, d'un point de vue moral ou légal, il n'en est rien : en aucun cas une femme ne doit être redevable pour son mariage, obligée d'avoir des rapports sexuels pour un quelconque devoir machiste et pleurant son consentement bafoué par des normes sociales archaïques et misogynes.³³

4. Le consentement au cœur de tous les débats.

Le consentement est au cœur de la notion de viol. Si la personne n'est pas consentante, l'acte sexuel devient un viol. Pour les personnes mineures, la loi considère qu'ils ne peuvent pas donner leur consentement en toute connaissance de cause. Nous reviendrons sur cette question plus longuement quant

³¹ TAZDAÏT F. « Viol et violence », *Topique*, vol. CXLIII, n° 2, 2018, pp. 31-44.

³² *Ibid.*

³³ « Le viol : des informations complètes et pratiques mieux le comprendre, l'appréhender et y faire face », Fédération des Centre de planning familial des FPS, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-sexuelles/le-viol>, consulté le 19 octobre.

à ses aspects juridiques. Mais il ne faut pas oublier qu'en Belgique, 84 % des viols recensés, très loin du compte de la réalité, concernent des mineurs d'âge pour lesquels la question du consentement est évidemment centrale. Or, dans un sondage mené par Amnesty International, 45 % des femmes violées ont moins de 19 ans.³⁴

5. Il n'y a pas que le viol

Le harcèlement sexuel ou agression sexuelle reprend les formes de nuisances et d'agissement hostiles mais ayant une connotation sexuelle sur des parties du corps, sur l'apparence d'une personne. Il peut s'agir de sifflements, de paroles déplacées, de regards suggestifs non désirés, du fait de traquer une personne, d'exposer ses organes sexuels devant une personne sans lui demander son avis au préalable... Les attouchements, les pincements, les claques ou les frottements de nature sexuelle non désirés envers une autre personne sont des agressions sexuelles. De nombreuses filles et femmes subissent ce genre de violence quotidiennement : au moins neuf femmes sur dix ont déjà subi des comportements déplacés dans la rue ou sur leur lieu de travail. Une femme sur cinq a déjà subi des attouchements non consentis dans sa vie mais seuls 6 % des victimes osent parler de ces expériences à la police ou à leurs supérieurs hiérarchiques.³⁵

La notion d'attaque à la pudeur, reprenant toutes formes d'agressions sexuelles autres que le viol, est reprise dans l'article 372 du Code pénal :

« Tout attentat à la pudeur commis sans violences ni menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe, âgé de moins de seize ans accomplis, sera puni de la réclusion de cinq ans à dix ans. Sera puni de la réclusion de dix à quinze ans l'attentat à la pudeur commis, sans violences ni menaces, par tout ascendant ou adoptant sur la personne ou à l'aide de la personne d'un mineur, même âgé de seize ans accomplis, mais non émancipé par le mariage. La même peine sera appliquée si le coupable est soit le frère ou la soeur de la victime

³⁴ « Le viol : des informations complètes et... », op. cit.

³⁵ « 91 % des filles belges ont été victimes de harcèlement sexiste », Plan International, [en ligne :] <https://www.planinternational.be/fr/blog/victime-harcelement-sexuel>, consulté le 19 octobre.

mineure ou toute personne qui occupe une position similaire au sein de la famille, soit toute personne cohabitant habituellement ou occasionnellement avec elle et qui a autorité sur elle. »³⁶

6. Le côté obscur des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux et l'évolution des nouvelles technologies ont aussi fait évoluer les formes de harcèlement sexuel pour de nombreuses femmes dans le monde. En effet, Internet et son monde virtuel peuvent être dangereux par ses dérives et violences particulières... Les messages à caractères sexuels explicites et non sollicités sont plus que fréquents sur Internet, ainsi que les avances déplacées, les piratages de comptes privés de réseaux sociaux, les menaces violentes ou sexuelles. Bien que parfois néfaste, Internet peut aussi servir de plateforme de libération de pensée, de partage d'expériences ou d'éducation. Néanmoins, une grande difficulté existe toujours : les violences faites en ligne sont d'autant plus déchaînées et féroces qu'elles se font sous couvert de l'anonymat... Il est difficile d'être bien représentée et active sur Internet lorsque l'on y subit des violences sexistes sans cesse !³⁷

Prenons par exemple le revenge porn qui est une forme de harcèlement moral et sexuel exercé par un homme sur une compagne ancienne ou actuelle. Le principe est simple : diffuser du contenu de nature sexuelle exposant une personne sans qu'elle n'ait donné son accord pour figurer sur les images ou le film. La diffusion de ce contenu sans son accord constitue un revenge porn. Cette violence a, comme son nom l'indique, très souvent lieu lorsqu'une femme quitte un conjoint, conjoint qui se venge en diffusant des images intimes de son ex-compagne. Néanmoins, d'autres motifs sont possibles : utiliser les images comme chantage pour obtenir de l'argent, des rapports sexuels ; vendre les images à un site pornographique ; montrer les images à l'entourage de l'agresseur, mais aussi de la victime... Les conséquences pour la victime peuvent être épouvantables : les photos ou données diffusées sur Internet ne peuvent par la suite plus être supprimées ; la victime est donc toujours confrontée à l'objet de violence, aux réactions de ses connaissances

³⁶ Article 372, Code pénal de Belgique, [en ligne :] https://discr.be/wp-content/uploads/Extraits_Code_penal_belgique_Art_371-%C3%A0-Art-378bis.pdf, consulté le 3 décembre 2020.

³⁷ « Campagne 2020 : le harcèlement sexiste virtuel, c'est réel ! », Fédération des Planning familial des FPS, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/nos-campagnes/le-harcelement-sexiste-virtuel-cest-reel-2020>, consulté le 22 octobre 2020.

et de sa famille, l'obligeant parfois à déménager, changer de vie et à s'isoler complètement d'Internet. Compte tenu des répercussions graves d'un tel acte, l'auteur est passible d'une peine de prison allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 euros d'amende.³⁸

La diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel est d'ailleurs punie par l'article 371.1 du Code pénal :

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans, qui-conque aura :

1° observé ou fait observer une personne ou en aura réalisé ou fait réaliser un enregistrement visuel ou audio :

- directement ou par un moyen technique ou autre ;
- sans l'autorisation de cette personne ou à son insu ;
- alors que celle-ci était dénudée ou se livrait à une activité sexuelle explicite ;
- alors qu'elle se trouvait dans des circonstances où elle pouvait raisonnablement considérer qu'il ne serait pas porté atteinte à sa vie privée ;

2° montré, rendu accessible ou diffusé des images ou l'enregistrement visuel ou audio d'une personne dénudée ou se livrant à une activité sexuelle explicite, sans son accord ou à son insu, même si cette personne a consenti à leur réalisation. »³⁹

³⁸ « Revenge Porn », Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, [en ligne :] https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/revenge_porn, consulté le 22 octobre 2020.

³⁹ Article 371, Code pénal de Belgique, [en ligne :] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=1867060850&la=F, consulté le 3 décembre 2020.

II. La culture du viol

Une explication des nombreuses violences et agressions sexuelles est la culture du viol qui entoure les agresseurs et les victimes depuis leur plus tendre enfance et ce depuis des générations. Les stéréotypes sexistes, les fausses idées concernant la sexualité, la domination masculine mènent à des comportements participant à des agressions « légales » et « normales ». Ces agressions « normales » ne le sont pourtant pas et mènent à des conduites sexuelles et comportementales violentes, oblitérant le consentement des femmes au passage.

La culture du viol est omniprésente, dans les médias, les livres, les comportements et certaines traditions mais a toujours pour racines le patriarcat et la domination masculine sur les femmes...⁴⁰

La culture du viol est l'environnement social et culturel nous entourant qui permet de normaliser et de justifier les violences sexuelles que subissent les femmes, alimentant les inégalités séculaires entre les sexes et les attitudes à leur égard. Les préjugés, les opinions préconçues, les jugements à priori sont les grands vecteurs qui favorisent les violences et la culture du viol. La culture du viol réduit la femme à sa sexualité, à sa valeur vis-à-vis de ce prisme de pensées, classant les « bonnes » et les « mauvaises » femmes, stigmatisant et cautionnant les violences faites aux femmes qui « méritent » les ennuis qui leur arrivent, que ce soit le harcèlement ou le viol. Cette stigmatisation opprime les femmes, les empêchant de se déplacer où et quand elles le veulent ; de s'habiller comme elles le veulent ; de disposer de leur corps comme elles le veulent ; de s'exprimer comme elles le veulent ; d'avoir la sexualité qu'elles veulent... Ce rapport de force de domination est maintenu dans notre société par la violence, qu'elle soit symbolique ou physique. Lorsqu'un homme viole une femme, bien trop souvent encore, on ne considère pas la victime comme telle : elle doit devenir coupable et honteuse d'avoir attiré le désir de l'homme sur elle. Et l'homme reste impuni puisque la plupart des viols ne sont pas condamnés. Cette vision s'imbrique et explique simplement la culture du viol : la femme est fautive, jamais une victime, quel que soit le comportement de l'homme. Couvrir de honte la femme pour un acte qu'elle n'a pas commis mais qu'elle subit avec violence prouve que notre société est dominée par les

⁴⁰ SALMONA M., « Combattre les stéréotypes, le déni, la culture du viol », *Le harcèlement sexuel*. Presses Universitaires de France, 2019.

hommes, par l'ensemble de leurs attitudes individuelles et collectives agressives envers les femmes dont le comportement sexuel serait jugé « hors-norme ». La culture du viol stigmatise, culpabilise et déshonore les femmes dont l'attitude, le physique ou la façon de penser seraient jugés provoquants ou ouvertement sexuels...⁴¹ Jugement purement masculin et dictatorial : de quel droit, sur quelles bases se fait ce genre de jugements ?

L'impunité face au viol reste, malgré la législation, encore importante en Belgique. En effet, selon une étude de la Commission européenne, seul un violeur a été condamné par la justice belge sur 100 dossiers jugés pour viol. Preuve de la banalisation de la violence sexuelle, de la culture du viol omniprésente de notre société et du rapport de pouvoir que subissent les femmes, pourtant victimes d'agressions.⁴²

La femme n'est jamais fautive d'avoir été violée ! Quelle que soit sa tenue, quelle que soit son attitude, quel que soit son degré d'ébriété, quels que soient ses commentaires, la femme ne mérite jamais le viol ou la violence, la femme n'a pas à subir le mépris ou le dédain après une agression, la femme n'a pas à subir le jugement de policier, des membres de sa famille ou de la société... La femme n'est et ne sera jamais responsable de son viol, l'homme en est responsable et doit toujours être puni pour cela !

III. Les conséquences et prise en charge des violences

La santé mentale et physique peut être fortement impactée par les violences subies par la victime, quelle que soit leur nature. Des blessures graves, du stress post-traumatique, de la dépression, des envies suicidaires, de l'isolement mental... Les répercussions sur la personne peuvent prendre plusieurs formes mais peuvent aussi impacter la vie sociale et professionnelle de la victime : isolement social, perte d'emploi... La difficulté de la prise en charge de violences conjugales réside dans le fait que ces violences se produisent dans le secteur privé et peuvent donc rester cachées. Le taux de plainte est bas

⁴¹ DE SENARCIENS C. et PAHUD S., « Anatomie de la salope. Des savoirs profanes autour du slutshaming, des slutwalks et de la culture du viol », *Itinéraires*, 2018.

⁴² « Sur 100 dossiers de viol, un seul auteur purge une peine de prison selon une étude de la Commission européenne », *Le Soir*, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/225044/article/2019-05-18/sur-100-dossiers-de-viol-un-seul-auteur-purge-une-peine-de-prison-selon-une>, consulté le 2 décembre 2020.

(que ce soit chez les hommes ou les femmes) et les victimes osent rarement parler de leur vécu, ne révélant parfois jamais ce qu'il leur est arrivé : c'est le cas de près de la moitié des femmes qui ont subi des violences sexuelles. Les agresseurs restent donc impunis et libres de recommencer leurs méfaits sur d'autres femmes.⁴³

D'un point de vue physique et psychologique, les conséquences pour les victimes de viol peuvent aller des blessures, des maladies et infections sexuellement transmissibles comme le sida (maladie suivant donc la victime à vie), des grossesses non désirées aboutissant à des avortements (parfois dans la clandestinité, dans des conditions sanitaires lamentables mettant la vie de la femme en danger), des troubles gynécologiques importants, un sentiment de solitude, un sentiment de méfiance envers les autres, des angoisses, du stress post-traumatique, des troubles de la sexualité, à des tentatives de suicides...⁴⁴

Il est important que les femmes victimes de violences soient correctement prises en charge afin de diminuer au maximum les mauvaises répercussions dues à ces violences. Cette prise en charge se doit d'être multiple et d'aider au mieux les victimes après une agression : faire cesser la violence, donner les premiers soins immédiatement, mettre en place un accompagnement médical, social et juridique pour épauler au mieux les personnes agressées. Tout un réseau d'aide peut alors être mis en place pour soutenir les victimes, constitué de psychologues, d'assistantes sociales, d'associations spécialisées dans l'aide juridique... De nombreux numéros d'urgence sont disponibles pour permettre aux femmes (parfois enfermées chez elles) de contacter les autorités compétentes. Les médecins traitants ont un rôle primordial dans la prise en charge des victimes de viol afin de pouvoir retrouver les agresseurs en faisant des examens, des prélèvements mais aussi des dépistages et des recherches toxicologiques. De plus, un avis et un traitement médical sont

⁴³ SIMON S., « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », *Les Tribunes de la santé*, vol. XLIV, n° 3, 2014, pp. 93-98.

⁴⁴ « Le viol : des informations complètes et pratiques mieux le comprendre, l'appréhender et y faire face », Fédération des Centre de *planning familial des FPS*, [en ligne :] <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-sexuelles/le-viol>, consulté le 23 octobre 2020.

souvent conseillés pour faire face aux traumatismes physiques, à des plaies, aux intoxications, à l'état de détresse mais aussi pour délivrer un certificat médico-légal de constatation de violences, document clé pour les procédures judiciaires ou une incapacité de travail liée aux suites des violences.⁴⁵

Bien que la prise en charge des victimes de violences et d'agressions sexuelles soit d'une importance capitale aussi bien pour l'évolution des victimes et l'arrestation des agresseurs, certains acteurs de cette prise en charge sont souvent pointés du doigt pour leur manque de compassion, pour leur rigidité d'esprit mais aussi pour misogynie... C'est le cas partout dans le monde mais arrêtons-nous sur la Belgique. Plusieurs sources, dont Amnesty International, dénoncent la mauvaise prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique par la police et ses effectifs. Pour Amnesty International, via un sondage sur les violences sexuelles publié en 2020, 69 % des répondants et répondantes à leur sondage ayant subi une agression sexuelle pensent que l'accueil des victimes à la police n'est clairement pas optimal et qu'il constitue un frein pour les victimes.⁴⁶ Un chiffre hallucinant et nauséabond si l'on considère que la police a normalement fonction de protéger les citoyens et de faire régner la sécurité publique.

Comment expliquer cette mauvaise prise en charge des victimes de viols et de violences dans les commissariats de police ?

Premièrement, lorsqu'une personne a subi une agression sexuelle, elle peut porter plainte après du commissariat de sa commune ou de la commune où se sont produits les faits ; les agents de police ont l'obligation de prendre les plaintes des personnes se présentant au commissariat. Néanmoins, dans la réalité, il est avéré⁴⁷ que des agents refusent tout bonnement de prendre la plainte de femmes violées ou violentées, banalisant les faits ou ne prenant pas en compte le viol conjugal, dès lors jugeant que si la femme est mariée à son agresseur, le viol n'est donc pas possible.⁴⁸

⁴⁵ « Prise en charge des victimes de violences », Mémoire traumatique et victimologie, [en ligne] : <https://www.memoiretraumatique.org/espace-professionnels-et-interventions/prise-en-charge-des-victimes-de-violences.html>, consulté le 2 novembre 2020.

⁴⁶ « L'accueil des victimes de viol à la police », Amnesty International, [en ligne] <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/accueil-victimes-viol-police>, consulté le 3 novembre 2020.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ « Violences faites aux femmes : pourquoi la Police doit jouer son rôle », Vie féminine, [en ligne] http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2018/04/Etude2018_R%C3%B4lePoliceViolences.pdf, consulté le 2 décembre 2020.

Deuxièmement, les infrastructures de la police ne sont pas optimales pour s'occuper d'une femme venant d'être agressée : la victime doit se présenter à l'accueil, doit expliquer une première fois les motifs de sa venue pour ensuite attendre dans une salle d'attente parfois bondée... Ces conditions ne mettent bien évidemment pas à l'aise ni en confiance une personne venant de subir un épisode traumatique et nécessitant un suivi psychologique spécifique...

Troisièmement, les discours tenus par les agents de police sont souvent choquants, victimisants ou culpabilisants. En effet, le fait de ne pas croire la victime, de minimiser les faits, d'attribuer à la victime une part de responsabilité, de questionner la victime de façon inadéquate ou stéréotypée, tous ces comportements sont des réactions négatives auxquelles les victimes doivent faire face alors que leur seul but est de demander de l'aide aux autorités, rajoutant du trauma à une expérience déjà difficile pour ces femmes. Une solution efficace consisterait en une meilleure formation dans les écoles de police pour la prise en charge des victimes de viol et l'affectation dans tous les commissariats d'un agent spécialisé en la matière. Une autre solution serait de créer des centres de prises en charge de violences et violences sexuelles afin que les victimes soient suivies et accompagnées de la meilleure façon possible dans leurs démarches.^{49, 50}

De plus, si une victime porte plainte contre son agresseur, en raison des lacunes du droit belge, l'agresseur peut porter plainte pour dénonciation calomnieuse. La parole de la victime risque alors de ne pas être prise en compte et peut être contrainte de payer des dommages et intérêts à son agresseur sexuel...⁵¹ Situation ubuesque et écœurante. La condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme dans un cas où la victime d'un viol par son supérieur hiérarchique avait dû lui payer de lourdes sommes pour dénonciation calomnieuse, a permis le vote d'une loi française qui stipule que « La fausseté du fait dénoncé résulte nécessairement de la décision devenue définitive, d'acquiescement, de relaxe ou de non-lieu, déclarant que le fait n'a pas été commis ou que celui-ci n'est pas imputable à la personne dénon-

⁴⁹ « Violences faites aux femmes : pourquoi la Police doit jouer son rôle », op. cit.

⁵⁰ « Porter plainte pour viol : un parcours du combattant compliqué par la police ? », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtb.be/info/societe/detail_porter-plainte-pour-viol-un-parcours-du-combattant-complique-par-la-police?id=9885942, consulté le 3 novembre 2020.

⁵¹ « Que dit la loi sur le viol en Belgique ? », Amnesty International, [en ligne :] <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/viol-belgique>, consulté le 3 novembre 2020.

cée »⁵². En Belgique, une proposition de loi déposée par la députée Catherine Fonck en septembre dernier va dans le même sens. Il est plus que temps que les lois évoluent bien plus dans le sens des victimes et non pas celui des agresseurs. Protégeons les femmes, déjà discriminées par la société patriarcale face aux violences et agressions !

IV. Critiques et recommandations

A. La posture masculine

Le fait que des hommes puissent être violents, volontairement ou non, par leurs comportements et attitudes, est encore mal accepté voire nié par beaucoup d'hommes. Et encore une fois, cette mentalité patriarcale qu'ont les hommes est reprochée aux femmes. En effet, ces mêmes personnes niant que les hommes puissent être violents envers les femmes, reportent la responsabilité du problème sur les femmes, prétextant que ce sont elles, en tant que mères qui doivent inculquer les valeurs et les bons idéaux à leurs enfants mâles ; ce sont donc elles qui ont failli, le résultat des violences entraînées par les hommes est donc imputé aux femmes... Les comportements masculins problématiques sont donc la responsabilité des femmes pour beaucoup d'hommes ; ce propos vient juste illustrer l'oppression, le sexisme et la misogynie omniprésents dans notre société : si un homme ne se conduit pas correctement, c'est la faute de la femme... Propos choquant et révoltant, d'autant plus que peu d'hommes acceptent ce simple constat d'inégalité et de machisme brut. Les femmes sont donc bien esseulées dans leur lutte d'égalité face à un patriarcat ancré, historique, ambiant et environnant.⁵³

La posture de l'homme, que ce soit vis-à-vis des femmes en général ou du féminisme croissant et évoluant, est le principal obstacle vers une société plus juste et égalitaire, autant au niveau social, économique, professionnel,

⁵² HENG S., « Une injustice peut en cacher une autre », *L'Echo*, 2015, [en ligne :] <https://www.lecho.be/opinions/analyse/une-injustice-peut-en-cacher-une-autre> consulté le 3 décembre 2020

⁵³ « Essai d'explication de la violence masculine à l'égard des femmes », *Sisyphes.org, un regard féminin sur le monde*, [en ligne :] <https://sisyphe.org/spip.php?article1396>, consulté le 3 novembre 2020.

familial qu'au niveau des violences. Si certaines femmes commencent à se sentir assez en sécurité et en liberté dans notre système pour élever la voix, et assez courageuses pour raconter leurs expériences traumatisantes, l'attitude des hommes n'est pas moins déplacée dans certains cas. Le mouvement #MeToo illustre très bien ce propos.

De quoi parle-t-on ? Le mouvement #MeToo⁵⁴ est un mouvement social incitant les femmes à prendre la parole pour dénoncer les violences sexuelles, le viol et toutes attitudes condamnables qui a pris un essor planétaire suite à l'affaire Weinstein, ponté du cinéma américain ayant agressé sexuellement des dizaines de femmes pendant des décennies dans l'indifférence la plus totale dans la sphère hollywoodienne, bien au courant des méfaits du personnage. Ce mouvement, en plus de permettre aux femmes de s'exprimer sur des événements dramatiques et condamnables, a permis de libérer la parole des femmes concernant les agressions sexuelles, sujet au combien tabou dans notre société se voulant bien-pensante et irréprochable moralement... Il n'en est rien puisque cette libération de parole fait bien comprendre, par le nombre et la diversité des témoignages affluant tous les jours, que le phénomène de violences sexuelles n'est pas le fait d'individus isolés et hors normes mais est bien un fait social général et collectif, présent sur tous les continents, et chez toutes les femmes, quels que soient leur âge, leurs origines, leur classe sociale... Le mouvement #MeToo a pour but de faire prendre conscience aux hommes des sévices qu'ils font subir à des femmes, qui sont les filles, les femmes, les mères, les cousines, les voisines d'autres personnes.

Néanmoins, si certains hommes se rendent compte du problème que représentent les violences faites aux femmes, d'autres ne sont pas du tout dans la posture de l'ouverture d'esprit et de l'acceptation du problème... Pour contrecarrer les objectifs du mouvement #MeToo, un nouveau mouvement psychosociologique a vu le jour, celui présentant les hommes comme des victimes plutôt que comme des agresseurs. Cette idée de victimisation met en avant que l'homme est « prisonnier » de son statut et rôle masculin dans la société, victime des femmes féministes et dominatrices qui cherchent dans leur combat de liberté à enchaîner les hommes et les rabaisser. Le grand coupable de cette victimisation des hommes est l'émancipation des femmes qui a provoqué une incertitude quant aux rôles de protection et de supériorité des hommes, rendant l'ordre de la société incertain. Les violences masculines envers les femmes sont, dans cette vision, une conséquence compréhensible

⁵⁴ « Le Mouvement #MeToo », L'Express, [en ligne :] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-mouvement-metoo_2038073.html, consulté le 3 novembre 2020.

à cette crise de manque de repères chamboulés par la femme dominatrice et revancharde...⁵⁵

Cette vision, en plus d'être abjecte, cruelle et dédaigneuse envers toutes les victimes de violences sexuelles infligées par des hommes, offre une réponse claire aux problèmes que peuvent subir toutes les femmes dans le monde : les hommes ne sont jamais fautifs, c'est encore et toujours la femme qui est le problème... Cette posture masculine, face à un phénomène de société aussi profond et considérable, est représentative du sexisme et de la misogynie profondément ancrés dans l'esprit de beaucoup d'hommes et de la minimisation de leur statut de privilégiés dans notre société. Cette réappropriation écœurante de la part des hommes d'un mouvement féministe accusant les hommes de ne pas savoir se contrôler et de commettre des crimes aussi affreux que le viol montre que les hommes recentrent sur eux-mêmes des phénomènes de société que subissent dans la plus grande majorité des femmes et non pas des hommes. De plus, renvoyer l'image que l'homme est tout autant victime que la femme lors de violences sexuelles minimise les actes de violence et leurs conséquences. Que les choses soient bien claires, les mouvements féministes en accusant certains hommes de violences sexuelles, d'agression ou de viol ne dénoncent pas tous les hommes mais bien un phénomène de société assez impactant et important que pour faire subir des préjudices potentiels à toutes les femmes se trouvant dans l'espace public ou privé.⁵⁶

Lorsque des hommes, se revendiquant féministes ou adhérant à la cause féministe, prennent la parole pour parler au nom des femmes, de leur combat sur un ton paternaliste et croyant mieux connaître la condition de la femme, leurs combats de tous les jours, la charge mentale l'accompagnant au quotidien tout au long de leur vie que les premières concernées, c'est qu'ils ne comprennent pas la teneur du propos des féministes se battant contre le patriarcat. Il en va de même pour les hommes niant cette domination patriarcale ou ne se reconnaissant pas dans les violences faites aux femmes car eux-mêmes n'ont jamais battu ou violé leur compagne ou une voisine...

Bien que les hommes soient moins bien placés pour parler du combat des femmes, il ne faut néanmoins pas les en exclure. La lutte des féministes n'est pas de détruire le patriarcat pour imposer le matriarcat mais bien de faire évo-

⁵⁵ « Essai d'explication de la violence masculine à l'égard des femmes », Sisyph. org, un regard féminin sur le monde, [en ligne :] <https://sisyphe.org/spip.php?article1396>, consulté le 3 novembre 2020.

⁵⁶ Ibid.

luer notre société vers un modèle d'égalité des genres où l'on ne juge plus les personnes par leur genre... Les hommes peuvent être partisans et sympathisants de la lutte contre les violences, les inégalités et la maltraitance infligées aux femmes, autres êtres humains partageants leur vie et l'espace public. Une réflexion sur son propre comportement est déjà un premier pas que l'homme peut faire, prendre conscience de ses privilèges de ne pas subir le sexisme et la misogynie au quotidien et de faire partie de la classe dominante dans la société... Essayer de comprendre en quoi son comportement amène des pressions sexistes et néfastes pour les femmes est déjà un premier pas en soi. Déconstruire les apprentissages machistes appris lors de sa vie n'est pas chose facile mais est nécessaire pour être actif sans être oppressant ou à côté de la plaque dans le mouvement féministe lorsqu'on est un homme : écouter sans être condescendant ou croire que l'on connaît mieux le ressenti des femmes que les femmes elles-mêmes ; agir au quotidien dans ses actes et ses paroles ; réduire la charge mentale de sa partenaire ; participer activement aux tâches ménagères ; réagir si une femmes se fait agresser dans la rue... ⁵⁷

La réalité des violences faites aux femmes, quelle qu'elle soit, est tangible, véridique et sérieuse. Les femmes qui reconnaissent et luttent contre le patriarcat ne se positionnent pas comme des victimes voulant se venger de tous les hommes, tous agresseurs par leur nature masculine, il n'en est rien. Parler et dénoncer le patriarcat permet juste de décrire une réalité vécue tous les jours par de nombreuses femmes dans tous les domaines de leur vie, depuis leur naissance. Réalité inégalitaire et créant une hiérarchisation injuste entre les hommes et les femmes induite par le système patriarcal prônant la supériorité des hommes blancs, hétérosexuels et valides comme modèle de société. Il est donc nécessaire de pouvoir en parler, de ne pas nier les faits, d'avoir un débat constructif sur les choses à faire changer et évoluer pour tendre vers un monde plus juste et moins inégalitaire.

Il est nécessaire que les hommes comprennent que lorsque les femmes dénoncent ce système patriarcal oppressif, elles n'attaquent pas tous les hommes parce qu'ils sont des hommes mais bien un système qui favorise les hommes. Il n'est donc absolument pas nécessaire ni constructif de se sentir attaqué en tant qu'individu masculin lorsque des femmes critiquent le système patriarcal, mais au contraire de se rendre compte des privilèges dont

⁵⁷ « La place des hommes dans le féminisme », *Femmes de droit*, [en ligne :] <http://femmesdedroit.be/la-place-des-hommes-dans-le-feminisme>, consulté le 16 novembre 2020.

les hommes jouissent et d'admettre que notre société n'est pas des plus juste ni pour les femmes, ni pour les minorités qu'elles soient sexuelles, ethniques, religieuses, de statut social...

B. Réponses politiques

L'ampleur des violences faites aux femmes, le nombre de victimes et les témoignages révélant le caractère universel des sévices faits aux femmes, a conduit à une prise de conscience et une action de la part de la sphère politique concernant cette problématique.

Par la nature spécifique des violences infligées aux femmes, que ce soit la proximité entre la victime et l'agresseur, l'emprise, les contraintes familiales et affectives, les politiques mises en place sont elles aussi spéciales. Ces politiques visant à protéger les femmes se basent principalement sur la Convention d'Istanbul, convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, datant de 2014.⁵⁸

Néanmoins, les violences restent présentes et observées quotidiennement. De nouvelles propositions politiques voient le jour pour palier à ce problème de société majeur et bouleversant. Elles sont nombreuses, preuves qu'il reste encore beaucoup à faire, mais les politiques s'emparent enfin de ces questions. Il n'en reste pas moins que le fonctionnement institutionnel de notre pays ne facilite pas la lutte contre les violences faites aux femmes en raison surtout de l'éclatement des compétences. En effet, le casse-tête institutionnel belge n'est pas en faveur de la protection des femmes en cas de violence. Bien que la Belgique ait ratifié la Convention d'Istanbul, prévoyant la lutte et la protection des femmes subissant des violences aussi bien dans l'espace public qu'au sein de leur foyer, il reste certains problèmes liés aux compétences nouvellement régionalisées. Cette fragmentation du pouvoir est malheureusement synonyme de visions et de politiques mises en place différemment en fonction de l'entité fédérée sur la question des violences faites aux femmes, sujet pourtant primordial pour les citoyens et citoyennes de notre pays.

⁵⁸ SIMON S., « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », *Les Tribunes de la santé*, vol. XLIV, n°3, 2014, pp. 93-98.

La Belgique a mis en place, et ce depuis 2001, une politique visant à lutter contre les violences infligées aux femmes : Le Plan d'Action National, appelé aussi PAN. Organisé de manière quinquennale, sous la coordination de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, ce Plan d'Action National intègre le Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales issu de la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la Commission Communautaire Française (COCOF) et la Région wallonne. Depuis 2018, la coordination contre les violences entre les provinces flamandes est abolie : un plan d'action sur les violences intrafamiliales est mis en place par la Communauté Flamande à la place. Ce plan d'action est basé sur la méthode en chaîne et la création de « Family Justice Centers », sous la responsabilité du Ministre flamand du bien-être, de la santé publique, et de la famille. C'est au sein des FJC que les services d'aide, la Police et la Justice coordonnent l'offre aux victimes des violences intrafamiliales.⁵⁹

De plus, en termes de compétences, la thématique de la protection des femmes est divisée entre plusieurs ministères fédéraux et régionaux : celui de la protection sociale, de la santé publique et de la famille, de l'égalité des chances et des droits des femmes... Dans cette lasagne institutionnelle, pas facile de s'y retrouver ! Une refédéralisation des compétences serait une simplification bénéfique à une prise de position politique forte et cohérente pour un sujet aussi considérable que celui du bien être des femmes dans notre société.⁶⁰

Les partis politiques, qui ne sont pas en reste, proposent aussi toute une série de pistes intéressantes. La députée cdH Vanessa Matz a déposé plusieurs propositions dans le but de lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes. Une première proposition a été déposée avec la participation de Maxime Prévot, en novembre 2019, qui a pour objectif d'outiller plus sérieusement la police et la justice face aux violences conjugales sous la forme d'un bracelet anti-rapprochement, permettant aux victimes de violences conjugales de savoir si leur (ex-)partenaires s'approchent d'elles, ce malgré

⁵⁹ « Évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la violence domestique par la Belgique », Amnesty, [en ligne :] https://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_alternatif_belgique_schaduwrapport_belgie.pdf, consulté le 2 décembre 2020.

⁶⁰ « Lutte contre les violences en Belgique : l'éclatement des compétences au détriment des femmes », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_lutte-contre-les-violences-en-belgique-l-eclatement-des-competences-au-detrimet-des-femmes-hafida-bachir?id=10372271, consulté le 19 novembre 2020.

les interdictions de contact ordonnées par la Justice. Le texte est en débat en commission justice.⁶¹ L'avantage de cette proposition serait de donner la possibilité aux victimes de se reconstruire loin de leur conjoint violent grâce à des technologies leur permettant de gagner un sentiment de sécurité et de contrôle qu'elles avaient perdu sous l'emprise des violences subies. Proposition d'autant plus intéressante que la pose du bracelet sur l'agresseur se ferait de manière légale et imposée, sans à avoir le consentement de ce dernier.

En juin 2020, les députés de presque tous les partis politiques du pays ont déposé une proposition de loi modifiant le code d'instruction criminelle relativement à l'analyse ADN en cas de violences sexuelles, analyses qui seraient systématiques et ne nécessitant plus la demande expresse du juge d'instruction et sa motivation ; on peut espérer que cette proposition qui semble recueillir une grande adhésion pourra être votée rapidement.⁶²

Suite au rapport du Conseil supérieur de la Justice du 25 avril 2019 intitulé « Vers une meilleure approche des violences sexuelles », une proposition de loi a été déposée en mars 2020 par plusieurs députés NVA visant à modifier l'article 190 du Code d'instruction criminelle en ce qui concerne le huis-clos pour les infractions sexuelles. L'objectif est de faire de cet huis clos une règle générale et la publicité des débats une exception.⁶³

En 2019, un Comité d'experts est entendu par le Sénat au sujet de l'égalité homme/femme et des violences entre partenaires. Suite à une longue série d'auditions, un rapport fait au nom du Comité d'avis pour l'égalité des chances sert de base pour une nouvelle résolution concernant la violence entre partenaires. Le Sénat a adopté la résolution à l'unanimité ce 10 juillet 2020 en

⁶¹ « Violences conjugales : le bracelet anti-rapprochement n'aurait pas besoin du consentement de l'auteur », *Le Soir*, [en ligne :] <https://plus.lesoir.be/264264/article/2019-12-02/violences-conjugales-le-bracelet-anti-rapprochement-naurait-pas-besoin-du>, consulté le 4 novembre 2020

⁶² « proposition de loi : modifiant le Code d'institution criminelle en ce qui concerne l'analyse Adn en cas de violences sexuelles, *La Chambre.be*, [en ligne :], <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1454/55K1454001.pdf>, consulté le 4 novembre 2020

⁶³ « Proposition de loi modifiant l'article 190 du Code d'instruction criminelle en ce qui concerne le huis clos pour les infractions sexuelles, *La Chambre.be*, [en ligne :] <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?dossierID=1148&legislat=55&inst=K>, consulté le 4 novembre 2020.

séance plénière. Par cette résolution, le Sénat définit sa position contre les violences faites entre partenaires et statue pour la protection des femmes dans notre pays.⁶⁴

Une autre proposition de loi⁶⁵, déposée par la parlementaire Vanessa Matz, suggère une modification du Code pénal, relative à la définition de la notion de consentement pour les infractions sexuelles. Cette proposition a vu le jour dans le contexte de violences sexuelles omniprésentes dans notre société.

En effet, actuellement dans le Code pénal, on parle de non-consentement uniquement lorsque l'acte sexuel a été imposé par la violence, la contrainte, si la victime porte une déficience physique ou mentale. Si certaines victimes ne trouvent pas la force de porter plainte contre leur agresseur, d'autres y arrivent mais sont confrontées à une institution judiciaire ne les soutenant pas dans leur procès. En effet, de nombreuses plaintes n'aboutissent pas car il y aurait un prétendu « consentement » de la part des victimes, prétendu « consentement » induit par le manque de réaction, de refus ou d'actes de défense.

Il est honteux que des criminels ayant commis un crime aussi inqualifiable ne soient pas condamnés car leurs victimes n'ont pas réussi à se débattre, à se défendre ou même réagir. Il est honteux aussi de considérer qu'une femme violentée, incapable de se défendre car pétrifiée par la peur, incapable de réagir car droguée ou assommée est consentante pour une relation sexuelle. Il est honteux que notre état et notre système judiciaire cautionne ces comportements agressifs en ne condamnant pas les criminels et abandonnant les victimes à leur sort, démunies et trahies par ce système.

Ce genre d'exemples démontre de façon limpide que notre société et notre système sont profondément sexistes, misogynes et injustes. Il apparaît donc impérativement nécessaire de préciser davantage la notion de consentement pour consolider les droits de toutes les femmes. Certaines personnes et acteurs publics ne semblent pas accorder beaucoup d'importance à ce concept

⁶⁴ « Le Sénat définit sa position sur la violence entre partenaires », Sénat de Belgique, [en ligne :] https://www.senate.be/www/?Mlval=index_senate&MENUID=54000&LANG=fr&PAGE=/event/20200710_plenary-session/20200710_plenary-session_fr.html, consulté le 2 décembre 2020.

⁶⁵ « Proposition de loi modifiant le Code pénal, relative à la définition e la notion de « consentement » pour les infractions sexuelles », La Chambre.be, [en ligne :] <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&c-fm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?dossierID=1530&legislat=55&inst=K>, consulté le 4 novembre 2020.

primordial et indispensable : les critères juridiques déterminant le manque de consentement sont trop faibles vis-à-vis de la réalité. Le consentement lors de rapports sexuels est l'expression d'un choix volontaire et délibéré par toutes les personnes concernées par ce rapport : ne pas dire non ou ne pas pouvoir exprimer son désaccord ne signifie pas donner son consentement, loin de là.

Actuellement, si une victime de viol n'a pas su dire non lors de son altercation, on remet sa parole et sa plainte en doute. De plus, la notion de consentement est au cœur du problème car c'est cette dernière qui détermine s'il y a eu agression ou non aux yeux de la justice : c'est à la victime de prouver s'il y a violence ou pas. Il est pourtant nécessaire de prendre en compte, au niveau pénal, le phénomène de « sidération », le fait d'être tétanisée par la peur catatonique lors d'un événement traumatique, qui se manifeste chez deux victimes sur trois lors de viol. C'est dans ce contexte totalement désavantageux à l'encontre des femmes victimes de viol que cette proposition de loi a vu le jour.

Cette dernière offre de faire progresser la notion de consentement pour un meilleur traitement juridique des plaintes émises par les victimes de viol : le consentement doit être formulé clairement, il ne peut pas reposer sur l'absence d'acte de défense de la victime. Grâce à cette motion, les sévices sexuels portés quand la victime est endormie, inconsciente, à un moment où la victime n'est pas apte à consentir quoi que ce soit à cause de l'alcool ou d'autres formes de substances ou si la personne ne veut plus participer à un acte sexuel entamé, ne seront plus considérés comme ayant été commis avec consentement...⁶⁶

La notion de consentement est actuellement abordée dans l'article 375 du Code pénal :

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par la violence, contrainte, menace, surprise ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime. »⁶⁷

⁶⁶ « Proposition de loi modifiant le Code pénal... », op. cit.

⁶⁷ Article 375, Code pénal de Belgique, [en ligne :] https://discri.be/wp-content/uploads/Extraits_Code_penal_belgique_Art_371-%C3%A0-Art-378bis.pdf, consulté le 3 décembre 2020.

Au-delà des propositions de lois, les partis politiques ne sont pas en reste pour faire des propositions programmatiques. On peut prendre par exemple le Mouvement réformateur, qui propose dans son programme la mise en place d'un service d'écoute disponible 24 h/24 ; l'installation de centres multidisciplinaires dans chaque province permettant un meilleur accueil des victimes à tout moment ; une exonération des frais médicaux et de justice ; la création d'un registre national des délinquants sexuels ; l'application de la tolérance zéro lors de violences domestiques ; l'augmentation du délai d'imprescriptibilité des plaintes pour viol et du délai de prescription des crimes sexuels à 15 ans. Ces mesures visent à rendre la condamnation plus lourde et l'accueil des victimes plus confortable pour l'avenir.⁶⁸

Toutes ces propositions ont un but commun et louable : mieux protéger les femmes victimes de violences et d'agression sexuelles autant dans leur vie en dehors du foyer que dans leur vie intime.

C. L'éducation

Le corps de la femme n'est pas à disposition des hommes, bien que beaucoup le considèrent comme acquis. Pourtant, le nombre de violences faites aux femmes est loin de diminuer... La formation des professionnels de la santé, des policiers, de la justice, des travailleurs sociaux est aussi une priorité pour permettre à toutes les femmes un meilleur suivi en cas de violences, qu'elles soient sexuelles ou non. De plus, pour faire changer les mentalités et les comportements, il est nécessaire d'éduquer et de former les générations futures.

L'éducation donnée à la majorité des garçons est truffée de stéréotypes de genre, terreau fertile des violences sexistes qu'encaissent sans cesse les femmes dans le monde. Repenser cette éducation pour la faire évoluer de façon plus égalitaire et moins machiste tendrait à réduire les violences faites aux femmes, comme l'attestent les statistiques des pays scandinaves, par exemple. Adieu donc la distinction entre les jouets « pour petits garçons » et « pour petites filles », bonjour aux cours d'éducation sexuelle et à l'apprentissage de l'équité !

⁶⁸ « Égalité des chances », Mouvement Réformateur, [en ligne :] <https://www.mr.be/egalite-des-chances-2019>, consulté le 5 novembre 2020.

Il est important d'apprendre aux garçons à ne pas sexualiser et « romantiser » systématiquement les rapports filles-garçons, renforçant les rapports de force entre les genres et renforçant l'idée machiste du consentement automatique... Les parents mais aussi les professeurs doivent faire attention à ne pas tenir des propos sexistes et dévalorisants à propos d'autres femmes devant les petits garçons : la culture du viol se construit aussi sur l'idée que certaines femmes ne sont pas « respectables ». ⁶⁹ Cette éducation permettrait, en outre, de pouvoir créer une culture de consentement à la place de la culture du viol ; de redéfinir la masculinité parfois extrêmement toxique de certains hommes ; d'empêcher le blâme de retomber sur les victimes innocentes ; d'investir en faveur des femmes dans ce monde profondément patriarcal ; de mettre fin à l'impunité des violeurs et des agresseurs... ⁷⁰ Cette éducation passe aussi par une meilleure représentation qu'il y a des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans les médias et les œuvres culturelles.

Une telle éducation se fait en grande partie grâce aux campagnes de sensibilisations lancées par l'État, les ASBL ou les groupes féministes qui s'investissent dans la lutte contre les violences et les inégalités que subissent les femmes au quotidien. L'égalité est l'objectif final de toutes les campagnes mises en place par l'État ou des institutions plus modestes... La concrétisation de la politique publique de lutte contre les violences sexistes prend la forme du Plan d'action national (PAN) dont nous avons parlé plus haut et qui associe l'État fédéral, les Communautés et Régions sous la coordination de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce Plan d'action national, bien que tenant parfois du « bricolage » institutionnel comme nous l'avons déjà pu le constater dans cette publication, a le mérite d'avoir permis l'instauration d'actions concrètes pour intensifier les efforts de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre, subies aussi bien par des femmes que par des hommes (N'oublions pas les minorités sexuelles et de genre très souvent laissées pour compte !).

La coalition Vivaldi a annoncé dans son programme de nouveau gouvernement que la lutte contre la violence de genre sera une grande priorité : la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard

⁶⁹ « Violences sexuelles : comment les prévenir par l'éducation es garçons ? », Franceinfo, [en ligne :] https://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/violences-sexuelles-comment-les-prevenir-par-l-education-des-garcons_3015547.html, consulté le 5 novembre 2020.

⁷⁰ « 16 façons de lutter contre la culture du viol », ONU femmes, [en ligne :] <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2019/11/compilation-ways-you-can-stand-against-rape-culture>, consulté le 5 novembre 2020.

de la femme et la violence domestique servira d'exemple et orientera les futures décisions du gouvernement liées à cette problématique⁷¹. Entre temps, le GREVIO, un groupe d'experts indépendants travaillant pour le Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre des mesures liées à la Convention d'Istanbul, a rendu son premier rapport sur les actions de la Belgique.⁷²

Ce rapport, bien que saluant les efforts et les avancées qui ont pu être observées en Belgique, pointe aussi certaines insuffisances. Le principal manquement et constat négatif du rapport est l'invisibilité des politiques menées contre les violences, fondées sur le genre, faites à l'encontre des femmes. En effet, dans les textes de loi, circulaires ou décrets, la neutralité de genre est utilisée pour parler des victimes : on met donc sur un même plan les femmes et les hommes parmi les victimes et les auteurs de violences. Cette neutralité du point de vue du genre peut entraîner la mise de côté du genre des victimes, ce qui a pour conséquence des manquements concernant la protection et le soutien particuliers dont ont besoin beaucoup de femmes violentées. De plus, une victimisation secondaire peut aussi être une répercussion concrète à cette non-reconnaissance du rapport de force que subissent les femmes par rapport aux hommes, défavorisant, une fois de plus les femmes.

Le GREVIO déplore aussi le manque de statistiques relatives aux violences genrées : sans une évaluation concrète du problème faite par les autorités compétentes, comment sont-elles à même d'y trouver des solutions adéquates ?

Aussi, les experts du Conseil de l'Europe encouragent vivement la Belgique à mieux reconnaître les associations de femmes et associations féministes pour leurs actions dans le combat et la lutte contre les violences faites aux femmes en les finançant mieux et en dégagant un budget dédié à la prévention contre les violences.

Derniers points à améliorer et pas des moindres : une pénalisation et un suivi des auteurs de violences plus sévères ainsi qu'une meilleure formation pour les professionnels devant prendre en charge les victimes de violence, aussi

⁷¹ « Convention d'Istanbul : des notes pour la Vivaldi », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_convention-d-istanbul-des-notes-pour-la-vivaldi-une-chronique-d-irene-kauffer?id=10599431, consulté le 2 décembre 2020.

⁷² « Rapport du GREVIO sur la Belgique », Conseil de l'Europe, [en ligne :] <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/grevio-report-on-belgium-violence-against-women-should-be-more-visible-in-national-anti-violence-policies>, consulté le 2 décembre 2020.

bien dans le domaine de la justice, de la police que de la santé. Autant dire que le plan d'action national n'a pas encore fini d'être peaufiné pour parvenir aux attentes de l'Union européenne en matière de lutte contre les violences infligées aux femmes.⁷³

Ce Plan d'action national tend à viser aussi bien les victimes, les auteurs d'agressions, les témoins et les professionnels afin que tous soient aptes à réagir le mieux possible. Prévenir la violence passe par la sensibilisation du grand public afin qu'il soit conscient des problèmes l'entourant... Dénoncer la violence et promouvoir la prévention de la violence sont aussi des étapes clés pour sensibiliser la société. Éduquer sur l'inégalité des femmes et des hommes dès la petite enfance permet de sensibiliser les enfants à cette question, et de changer la perception du genre pour les futures générations comme le font les pays scandinaves avec succès. La sensibilisation aux formes de violence mais aussi à leur prévention, à leur dénonciation et à leur prise en charge est le premier pas de la prévention contre lesdites violences : la modification des comportements permettra les changements de mœurs de demain. La diffusion de masse au grand public des idées égalitaires et de lutte contre les violences est la clé de voûte de l'égalité hommes-femmes de demain.⁷⁴ Espérons que le nouveau PAN, prévu pour les cinq prochaines années, permettra des avancées réelles en matière de violences à l'égard des femmes.

⁷³ « Convention d'Istanbul : des notes pour la Vivaldi », RTBF.BE, [en ligne :] https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades/detail_convention-d-istanbul-des-notes-pour-la-ivaldi-une-chronique-d-irene-kauffer?id=10599431, consulté le 2 décembre 2020.

⁷⁴ « Non aux violences, Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre – 2015-2019, [en ligne :] https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/pan_leaflet_fr_1_0.pdf, consulté de 19 novembre 2020.

Conclusion

Notre société est fondée sur un socle patriarcal viscéralement enraciné et entretenant les rapports de forces entre les hommes et les femmes et ce à l'avantage des hommes. Ces situations discriminatoires sont subies par les femmes dans de nombreux domaines : leur vie quotidienne, familiale, mais également professionnelle et relationnelle... Ces rapports de forces se matérialisent aussi malheureusement par ce qui est un véritable fléau enduré par les femmes : les violences à leur égard et ce exclusivement en raison de leur sexe. La violence peut prendre plus d'une forme : sexuelle, conjugale, familiale... le résultat demeure pourtant le même : la femme reste une victime du patriarcat et de ses dérivés néfastes. Pourtant, nombreux et nombreuses se battent et luttent contre les violences que peuvent subir les femmes dans la société : une prise de conscience du grand public et des réponses politiques émergent de plus en plus dans notre société. Le travail est encore long mais l'égalité entre les hommes et les femmes est un idéal pour lequel il faut être prêt à agir.

Je remercie du plus profond de mon cœur toutes les femmes s'étant battues et se battant aujourd'hui encore pour l'égalité et la lutte contre les violences faites envers les femmes. Merci mesdames d'avoir bravé les interdits, les principes dictés par une société dirigée par des hommes et pour des hommes ! Merci de vous être battues pour nous permettre, nous générations futures, de pouvoir voter, de pouvoir divorcer, de pouvoir travailler, de recevoir un salaire, de pouvoir ouvrir un compte en banque seule et j'en passe... Merci de m'avoir permis de m'épanouir en tant qu'individu, d'avoir pu jouir des mêmes droits que mes homologues masculins, de me laisser l'opportunité de faire mes propres choix sans contraintes !

* *

Axelle Durant est titulaire d'un bachelier en sciences politiques ainsi que d'un master en administration publique (FUCaM) et chargée de recherches au CPCP.



Sexisme et patriarcat

Par Clara Van Der Steen

l'économie du patriarcat¹

Parmi les différents champs qui constituent la société, la sphère économique est une composante structurelle fondamentale qui donne à voir les rapports de pouvoir en son sein. Le poids de son histoire influence encore grandement les inégalités dans les rapports hommes-femmes. S'il est vrai que de nombreuses avancées dans le domaine professionnel et sur le marché du travail ont permis une plus grande liberté économique aux femmes, ces dernières constituent encore la partie de la population mondiale la plus précarisée en 2020². Comment expliquer ces inégalités économiques et salariales dans le contexte néolibéral aujourd'hui ? L'avènement du système capitaliste en Europe, majoritairement en place dans nos sociétés contemporaines, a-t-il permis une avancée pour les femmes ou a-t-il été plutôt un outil d'assujettissement supplémentaire dans une optique de domination et d'exploitation des êtres humains ?

Le lien existant entre capitalisme et patriarcat a fait l'objet de nombreuses recherches de la part des féministes matérialistes depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Les différents travaux sont assez révélateurs sur la jonction existante entre ces deux systèmes et ont permis de repenser la domination patriarcale avec une approche marxiste. Malgré les critiques persistantes à l'égard de ce courant de pensée, celui-ci n'en reste pas moins pionnier dans la manière de repenser les inégalités de genre dans la sphère économique en Occident. De fait, les enjeux contemporains et les conséquences directes de l'imbrication de ces systèmes dans un contexte de mondialisation néolibérale occidentale peuvent être discutés grâce aux travaux réalisés par certains chercheurs plus contemporains.

Dans cet article, après un retour sur la littérature existante par le biais de travaux des féministes matérialistes, un rappel historique sera effectué sur des notions essentielles telles que le travail de reproduction/production et le travail gratuit des femmes. Par la suite, les inégalités économiques subies par les

¹ Le titre de l'article fait référence à l'ouvrage *Économie politique du patriarcat* qui rassemble les textes écrits de Christine Delphy et publiés depuis 1970.

² C. COFFEY, e. a., *Celles qui comptent. Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités*, Oxford : Oxfam International, 2020, 70 p.

femmes dans les sociétés contemporaines occidentales³ seront expliquées avant que ne soient envisagées les nouvelles formes d'exploitation⁴ mises en place par le capitalisme. Il sera constaté que l'avènement d'une nouvelle main-d'œuvre permet le maintien d'un système économique, et ce, à travers l'articulation des différents rapports de pouvoir.

I. Quel lien entre capitalisme et patriarcat ?

A. La pensée fondatrice des féministes matérialistes

La littérature ayant fait abondamment le lien entre le patriarcat et le capitalisme se compose principalement des recherches effectuées par les féministes matérialistes. Celles-ci se sont particulièrement inspirées du travail réalisé par Karl Marx (1818-1883) en adoptant la grille d'analyse du philosophe pour penser les rapports de genre en termes de rapports sociaux.⁵ La lutte des classes s'opère avec d'un côté les exploitants – à savoir les hommes – et de l'autre les exploités – les femmes. L'analyse se base sur l'opposition entre le travail effectué par les hommes et celui réalisé par les femmes, la sphère domestique devenant le lieu privilégié de l'exploitation des femmes. Bien que l'approche marxienne soit indispensable pour la compréhension de ce système, les féministes reprochent au penseur de s'être concentré sur l'antagonisme « prolétaire/capitaliste » en réduisant l'oppression des femmes comme

³ Cet article se concentre avant tout sur les sociétés dites « occidentales » en raison que les sources historiques utilisées pour sa rédaction documentent un contexte très précis : celui de l'Europe du 19^e siècle. Cependant, nous tenons à signaler que les impacts de la colonisation et de la mondialisation, ressentis sur la totalité du globe, sont indispensables pour traiter de la question du genre et de l'économie contemporaine.

⁴ Nous entendons par le terme « exploitation » la signification donnée par Paola Tabet, c'est-à-dire « priver l'agent reproducteur des conditions de travail (le choix du partenaire, du temps de travail et du rythme) ; imposer le type de produit, exproprier de son produit et sur le plan symbolique de sa capacité et de son travail reproductif » : P. TABEL, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris : L'Harmattan, 1998, 206 p.

⁵ A. BIDEZ-MORDREL, E. GALERAND et D. KERGOAT, « Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualité(s), culture », *Cahiers du Genre*, 4, 2016, p. 6.

étant avant tout idéologique⁶. Or, l'inclusion du travail domestique dans une analyse économique est indispensable, selon les féministes marxistes, pour réfléchir sur les inégalités dans les rapports de genre. Si le capitalisme devient une composante essentielle pour expliquer ces inégalités systémiques, le patriarcat demeure l'élément décisif maintenant la subordination féminine ; pour paraphraser la féministe Christine Delphy, il est l'ennemi principal.⁷ En effet, l'oppression des femmes a également lieu dans des systèmes économiques non capitalistes.

Le courant du féminisme matérialiste, malgré son approche innovante, a toutefois fait l'objet de nombreuses critiques. Les mouvements afro-féministes et féministes décoloniales lui ont reproché qu'en déterminant une « classe » de femmes, les expériences vécues pouvaient être comprises comme homogènes⁸ à toutes les femmes, négligeant ainsi l'imbrication de plusieurs oppressions.⁹ La publication de la revue *Nouvelles Questions féministes* de 2006 a remis en cause l'universalité de cette classe de femmes, en soumettant une série d'articles sur le sujet. Une réaction nuancée de la part des féministes matérialistes a consisté à reconnaître que les expériences vécues par les individus sont propres à chacun et dépendent de l'articulation des diverses oppressions. Une lecture plus intersectionnelle est dès lors proposée.¹⁰

⁶ Plus concrètement, cela signifie que ces inégalités se situent en dehors de la sphère économique. Voir C. DELPHY, « L'ennemi principal », *L'ennemi principal, économie politique du patriarcat*, Coll. « Nouvelles questions féministes », I, Paris : Éditions Syllepse, 1998, p. 31-56.

⁷ *Ibid.*

⁸ R. SÉCHET, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination. Morceaux choisis*, Rennes : ESO, Travaux et Documents, Espaces et Société, 33, 2012, p. 78.

⁹ M. GRAVOT, « Le féminisme matérialiste radical français face au racisme. Une analyse de l'évolution du sujet politique du féminisme matérialiste radical français entre 1981 et 2011 », *Genre & Histoire*, 26 juillet 2013, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/genrehistoire/1738>, consulté le 11 février 2020.

¹⁰ *Ibid.*

B. Historique des notions de production et reproduction

Pour comprendre les revendications et l'approche de ces chercheuses matérialistes, les notions de production et reproduction doivent être explicitées, ainsi que les conséquences de l'écart qui s'est opéré entre elles.

L'opposition entre travail productif et improductif est réalisée par Alan Smith au 18^e siècle dans son ouvrage *Richesse des nations*¹¹. Il définit le travail productif comme étant « créateur de valeur ajoutée » ; il consiste en la production d'une marchandise tout en permettant l'augmentation d'un capital. Inversement, le travail improductif est donc non créateur de valeur, constituant généralement la sphère domestique et représenté par conséquent par la femme au foyer. Il consiste plus concrètement en la reproduction de la force de travail : procréation, éducation, soins de santé, transmission, héritage. Il concerne aussi toutes les tâches domestiques : cuisine, ménage, lessive, entretien de la maison et du foyer, d'où sa dénomination de « travail reproductif »¹².

L'intervention des féministes matérialistes a mis en exergue la nécessité de ce travail. Même si elle n'est pas marchande, la valeur qui résulte du travail reproductif est essentielle dans la logique capitaliste étant donné qu'elle permet le renouvellement et l'entretien de la force productive.¹³ Dans la distribution du travail réalisée selon la division sexuelle, comme le signalent déjà Engels et Marx¹⁴, les femmes deviennent détentrices du capital reproducteur et de ces tâches, considérées comme naturelles, en raison de leurs caractéristiques biologiques. La philosophe italo-américaine Silvia Federici revient sur l'origine du

¹¹ A. SMITH, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduit par M. SMITH, Yverdon, 1781, 292 p., [en ligne :] <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=ucm.5319465163&view=1up&seq=307>, consulté le 12 février 2020.

¹² C. DELPHY, *op. cit.*, p. 31-56.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ K. MARX et F. ENGELS (1845), *L'idéologie allemande. Première partie : Feuerbach. (Les thèses sur Feurbach)*, traduit par R. CARTELLE et G. BADIA, Paris : Les Éditions sociales, 1970, p. 21.

capitalisme en Europe pour comprendre les mécanismes d'exploitation mis en place et apporte plusieurs éléments intéressants à la notion de travail reproductif¹⁵ :

- 1) Les tâches reproductives se réunissent dans la sphère privée. En effectuant un retour sur le système féodal, Federici constate que les femmes sont déjà rattachées au travail reproductif, cependant celui-ci est réalisé de manière collective. De plus, les femmes ont accès aux terres et aux produits de leur propre travail. Par conséquent, leurs diverses tâches sont valorisées et visibles, ceci favorisant une socialisation de ces différents services. Avec la montée du capitalisme, ces activités ont été cantonnées à la sphère privée, ou pour le dire autrement, dans l'espace du foyer et de la famille.
- 2) Federici aborde la notion du « double travail » des femmes. Au tournant du 18^e siècle, le système économique en place se renforce via une exploitation spécifique, en soutirant la plus-value produite par le travailleur au profit de l'employeur ; c'est ce que Marx appelle « l'exploitation capitaliste ». ¹⁶ Avec l'industrialisation, le capitalisme nécessite une force de travail supplémentaire pour permettre le maintien du système et la création de marchandises. Les hommes, en étant envoyés dans les multiples usines et manufactures, forment dès lors une main-d'œuvre rémunérée malgré son maigre coût. En raison d'une expansion capitaliste qui requiert davantage de travailleurs, les femmes suivent rapidement les hommes au travail, bien que leur rémunération soit moindre. Les besoins de ravitaillement de la force productive impactent dès lors doublement les femmes : leurs capacités reproductives les assignent aux tâches domestiques en plus de leur travail productif.

¹⁵ Silvia Federici a beaucoup travaillé sur la question du travail domestique. Elle part notamment du constat que les tâches ménagères, notamment celles effectuées en dehors du foyer, sont encore entreprises par les femmes issues de l'immigration. Pour développer sa pensée, Federici reprend les travaux réalisés par Leopoldina Fortunati, produisant une critique sur la notion du travail reproductif réalisé par les femmes.

¹⁶ C. ARRUZZA, « Capitalisme et patriarcat », *Révolution permanente*, le 25 novembre 2018, [en ligne :], <https://www.revolutionpermanente.fr/Capitalisme-et-patriarcat>, consulté le 31 janvier 2020.

C. Le travail gratuit

Si dans le système féodal, la famille est productrice de ses propres biens et de ses propres outils, l'ère industrielle dépossède les hommes de leurs instruments. C'est leur corps qui détermine désormais la force de travail. En parallèle, nous l'avons vu, le travail domestique est considéré comme improductif et perd la valeur qui lui était reconnue dans les sociétés féodales.¹⁷ En étant évincé du marché économique, le travail domestique est rendu gratuit. Les conséquences sont directes sur les femmes. Premièrement, l'écart existant entre production et reproduction se renforce permettant de distinguer plus facilement les fonctions considérées comme une plus-value et celles qui ne le sont pas. Deuxièmement, l'augmentation de la charge de travail renvoie les femmes à leur foyer¹⁸ – généralement en plus de leur emploi – pour assurer le maintien de la main-d'œuvre, ce qui participe à l'invisibilisation et la dévalorisation de leur travail.¹⁹

Pour bien comprendre toute la complexité du travail reproductif, Silvia Federici signale qu'il ne se réduit pas uniquement au maintien de la maisonnée, mais qu'il consiste également à se préoccuper des individus qui y vivent :

*Il s'agit de servir le salarié, physiquement, émotionnellement, sexuellement, le rendre apte à travailler jour après jour en vue du salaire. C'est prendre soin de nos enfants – les futurs travailleurs – les assister de la naissance jusqu'à leurs études et veiller à ce qu'ils remplissent le rôle que l'on attend d'eux sous le capitalisme*²⁰.

En plus de devoir gérer l'ensemble du foyer, la fonction de la reproduction de l'espèce est aussi requise dans les tâches reproductives. Dès lors, une double contrainte pèse sur les femmes : à la fois l'assignation à des activités dites « féminines » ainsi qu'un contrôle d'autrui sur leur propre corps. L'augmentation de la population après l'époque médiévale est non seulement une

¹⁷ S. FEDERICI, *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, traduit par le collectif Senonevero, Genève : Senonevero, 2017, 464 p.

¹⁸ Le coût de la sous-traitance des activités reproductives (par exemple, le prix d'une crèche ou d'une maison de repos) peut également contraindre ou inciter les femmes à revenir au foyer, ce qui va aussi limiter leur autonomie financière.

¹⁹ S. FEDERICI, *op. cit.*, 464 p.

²⁰ S. FEDERICI, « Why Sexuality is work », *Revolution at Point Zero*, New-York : PM Press, 2012, p. 23-28.

mission de l'État mais également une manière pour le système capitaliste de permettre le développement de la main-d'œuvre. Par ailleurs, Colette Guillaumin revient également sur la fonction du corps des femmes et l'envisage comme « corps-machine-de-travail »²¹. Celui-ci fait l'objet d'une appropriation de la part des hommes et ce, sous plusieurs aspects : à la fois au niveau du temps, de ses produits, de ses capacités sexuelles et dans le fait de s'occuper des autres membres du groupe.

Suivant cette multitude de tâches, le temps investi dans ces activités reproductives est tellement conséquent qu'il peut facilement être envisagé comme un travail à temps plein. Comme l'ont souligné les féministes matérialistes, le problème réside dans sa non-rémunération, qui renforce par ailleurs sa dévaluation, et ce, malgré le fait qu'il soit indispensable au maintien du système économique en place²².

Pour résumer, ce travail gratuit est déterminé par trois éléments : la gestion du foyer, la préoccupation des individus qui le composent et un contrôle externe sur le corps des femmes.

D. Le modèle familial et l'exploitation par le mariage

Au 19^e siècle, le système capitaliste trouve aussi un avantage dans l'instauration d'un modèle familial précis par les institutions religieuses et publiques européennes. Ce modèle, basé sur le couple hétérosexuel, devient dès lors le prototype familial exemplaire qui s'avère encore en vigueur dans nos sociétés contemporaines occidentales.

Cependant, ce modèle familial traditionnel joue un rôle essentiel dans l'oppression vécue par les femmes. En effet, grâce à l'accumulation des richesses entreprises au sein du foyer et garantie sous le principe de « propriété privée », la famille repose désormais sur des modalités dites économiques et non plus « naturelles »²³, la femme devenant la propriété privée de l'homme. De plus, la gratuité du travail reproductif impacte l'autonomie financière de la

²¹ C. GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de la Nature. L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, 2, 1978, p. 6.

²² C. DELPHY, *op. cit.*, p. 31-56.

²³ F. ENGELS (1884), *L'origine de la famille de la propriété privée et de l'état*, Coll. : « Les classiques des sciences sociales », édité par Jean-Marie Tremblay, 7 avril 2002, [en ligne :] <https://fr.calameo.com/read/00072687898e8f2250406>, consulté le 18 février 2020.

femme. Étant donné que la rémunération de celle-ci est soit peu élevée en raison de la nature du travail qu'elle effectue, soit inexistante lorsque la femme est au foyer, l'argent qu'elle touche ne lui est conféré que par son mari.²⁴ Or, rappelons que l'entretien de la force de travail par les femmes participe au bien-être des membres de la maison et bénéficie au chef de famille.

Les féministes matérialistes, à l'instar de Christine Delphy ou encore Colette Guillaumin pour ne citer qu'elles, ont vu dans le mariage une forme d'exploitation²⁵. Le contrat marital peut être envisagé comme une nécessité absolue pour les femmes ou comme une stratégie visant à obtenir une position sociale particulière ainsi qu'une rémunération en échange du travail domestique réalisé.²⁶

E. Le maintien du système capitaliste par le patriarcat

Nous avons constaté que, selon les féministes matérialistes, le système capitaliste repose sur le travail reproductif dans la mesure où celui-ci permet le renouvellement d'une main-d'œuvre prête à l'emploi et que l'absence de sa monétarisation engendre une meilleure accumulation des bénéfices. Sans le travail gratuit, le système capitaliste s'effondre.²⁷ Les diverses stratégies utilisées par le patriarcat pour maintenir le système capitaliste peuvent être résumées comme ceci :

- Premièrement, l'image-type de la femme procréatrice, largement prônée et véhiculée par le patriarcat, assigne les femmes à leurs « forces reproductives ». Son **corps devient une machine de travail** en raison de ses capacités de reproduction et devient un outil indispensable dans la gestion du foyer. Ce sont bien ses supposées dispositions « féminines » qui lui imposent d'effectuer ce travail.

²⁴ S. FEDERICI, op. cit., 2012, p. 23-28.

²⁵ Nous pouvons signaler que d'autres auteures ont envisagé le mariage comme une stratégie économique. Les œuvres de Jane Austen sont en effet assez révélatrices sur le sujet ; dans *Une chambre à soi*, Virginia Woolf, en 1929, montre les contraintes rencontrées par les femmes lors du mariage et les difficultés financières qu'elles rencontrent.

²⁶ P. TABET, *La grande arnaque : Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan, 2004, 207 p.

²⁷ Il en est de même pour la main-d'œuvre gratuite étrangère et ce, depuis le 15^e siècle par l'expansion impérialiste coloniale. L'avènement du système capitaliste a reposé énormément sur les colonies et sur la main-d'œuvre des esclaves et populations étrangères. Leur travail gratuit permet de la même manière une meilleure accumulation des capitaux.

- Deuxièmement, **l'ensemble des tâches reproductives est non rémunéré**. De cette manière, le travail reproductif demeure informel et invisibilisé, tout en permettant une meilleure accumulation des capitaux.
- Troisièmement, le modèle familial véhiculé par l'État depuis le XIX^e siècle est le fondement même du maintien du système économique étant donné qu'il est presque une des seules sources financières pour les femmes. Le **mariage comme exploitation économique** des femmes les assignent naturellement à leur propre rôle.

Le lien établi entre le capitalisme et le patriarcat donne à voir comment ce système économique s'est reposé sur le système patriarcal pour étendre son exploitation depuis le XIX^e siècle en Europe.

II. Inégalités hommes-femmes dans un contexte de mondialisation néolibéral

Un des arguments en faveur de l'entrée des femmes sur le marché du travail dans une optique d'égalité hommes-femmes, est que l'activité professionnelle pourrait les aider à se détacher de leurs « présupposées tâches naturelles » déterminées en fonction de leur sexe, tout en leur donnant une certaine autonomie financière.

Pourtant, les inégalités salariales dans le monde professionnel existent toujours sur le continent européen²⁸ et ont notamment été renforcées par l'avènement du système économique libéral depuis le XIX^e siècle. La notion de travail « féminin » gratuit a influencé en termes économiques la vie des femmes. Le but ici est de voir les impacts directs de ce phénomène sur les femmes et ce, à travers trois aspects : la double journée de travail des femmes au sein du modèle familial contemporain, la précarité des emplois considérés féminins et la nouvelle main-d'œuvre du capitalisme par une imbrication des systèmes de race, classe et genre.

²⁸ Pour plus informations, voir : H. PEEMANS-POULET, « Écart salarial ou discrimination salariale », C. BOURGEOIS, *Argent et travail des femmes. Le nerf de la guerre ... des sexes ?* Coll. « Pensées féministes », Bruxelles : Université des Femmes, 2016, p. 159-167 et S. LEMIERE et R. SILVERA, *Un salaire égal pour un travail comparable entre les femmes et les hommes. Résultats de comparaisons d'emplois*, C. BOURGEOIS, op. cit. p. 169-194.

A. La double journée de travail des femmes adaptée au modèle familial contemporain

Le XIX^e siècle a été l'objet de nombreux tournants en termes professionnels avec l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi européen. Jusqu'à la moitié du XX^e siècle, la présence des femmes dans le monde professionnel n'est pas systématique et semble plutôt instable, suivant les aléas des crises économiques. Depuis les années 1960, l'incorporation des femmes sur le marché du travail connaît un plein essor dans le monde occidental.²⁹ Ce qui pourrait sous-entendre une avancée en termes d'égalité hommes-femmes, se révèle être une prolongation d'un système économique basé sur l'exploitation d'une main-d'œuvre en particulier. La conséquence directe de l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi est leur adaptation à ce nouveau mode de vie ; elles ont affaire à une double journée de travail. Non seulement responsables des tâches reproductives au sein de leur maison, elles sont également actives dans la sphère productive de manière plus systématique.³⁰

Malgré la transformation considérable de la société en termes d'égalité de genre, le travail reproductif reste encore l'activité des femmes dans les couples contemporains. Les chiffres le prouvent : les tâches ménagères sont encore en majorité aux mains des femmes.³¹ Si une répartition des tâches de plus en plus égale il y a, le temps consacré au travail reproductif dépend encore de la division sexuelle. Par ailleurs, les femmes investies non seulement dans les tâches reproductives, sont généralement porteuses de la charge mentale et émotionnelle³², ce qui les rend davantage responsables au sein de leur propre famille.

²⁹ Pour un historique sur les relations entre le travail et les femmes tout au long du 20^e siècle, voir : C. BOURGEOIS, op. cit., 328 p.

³⁰ *Ibid.*

³¹ En Belgique, les femmes consacrent 245 minutes/jour aux tâches domestiques (contre 151 minutes/jour pour les hommes), correspondant à 56 % du temps de travail total des femmes. Le temps de travail rémunéré est de 44 % pour les femmes et 64 % pour les hommes. Ces chiffres sont issus de la campagne Rosa, <https://fr.campagnerosa.be/programme-rosa/double-journee-travail>, consulté le 12 février 2020.

³² La charge émotionnelle c'est « le souci principalement porté par les femmes de mettre son environnement à l'aise au dépend, souvent, de leur propre confort à elles ». Voir EMMA, « La charge émotionnelle et autres trucs invisibles », *Un autre regard*, III, Paris : Massot éditions, 2018, 112 p.

En Belgique par exemple, le nombre d'hommes au foyer a augmenté depuis les dernières années. Sur 25 ans, ce chiffre a doublé contrairement au nombre de femmes au foyer qui a diminué de 61 %. En dépit de cette évolution positive, les hommes restent minoritaires : pour 32 femmes, seul un homme est homme au foyer.³³ Aussi, les femmes sont plus sujettes à adapter les conditions de leur emploi aux besoins du foyer, en prenant par exemple des temps partiels pour concilier vie de famille et vie professionnelle. De manière générale, le sous-emploi affecte majoritairement les femmes ; elles sont donc moins bien rémunérées, en plus d'effectuer une partie du travail reproductif qui n'est quant à lui ni reconnu, ni valorisé et ne bénéficie d'aucun statut particulier.³⁴

Nous comprenons que cet antagonisme entre travail reproductif et productif a pris de nouvelles formes en s'adaptant à l'évolution des sociétés occidentales, notamment par la double journée de travail pour les femmes et renforcée par le maintien du modèle familial traditionnel³⁵. Pour reprendre Silvia Federici :

*[...] dans le passé, nous étions juste censées élever les enfants. Maintenant, nous sommes censées avoir un travail salarié, encore nettoyer la maison et avoir des enfants et, à la fin d'une double journée de travail, être prêtes à sauter dans le lit et être sexuellement attirantes.*³⁶

³³ Ces chiffres sont tirés du rapport : H. VAN HOVE, e. a., *Quelques chiffres clés du rapport. Femmes et hommes en Belgique : Statistiques et indicateurs de genre*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011, 223 p.

³⁴ EMMA, op. cit., 112 p.

³⁵ Si les mœurs semblent avoir évolué depuis le 19^e siècle en Europe notamment avec la question des LGBT+ et l'entrée en vigueur de nouvelles lois (le mariage et l'adoption d'enfants pour les couples homosexuels par exemple), le modèle traditionnel du couple hétérosexuel reste celui en vigueur dans nos sociétés contemporaines, auquel il est encore difficile de déroger actuellement. Parmi les diverses raisons expliquant le maintien de ce schéma familial, la stabilité économique qu'il procure permet la conservation du système capitaliste.

³⁶ Silvia Federici citée dans : M. MERTEUIL, « Le travail du sexe contre le travail », *Période*, 1^{er} septembre 2014, p. 5, [en ligne :] http://revueperiode.net/le-travail-du-sexe-contre-le-travail/#identifieur_8_1032, consulté le 17 février 2020.

B. Les tâches domestiques transformées en emplois précaires et féminins

Si, non seulement la construction sociale du genre a assigné les femmes aux activités reproductives dans la sphère privée, c'est également le cas dans la sphère publique et en particulier dans le secteur professionnel. Les revendications féministes ont permis de nouvelles avancées : le travail domestique est de plus en plus socialisé, situé en dehors de la propriété privée grâce aux nouveaux moyens de production. De nouveaux services sont désormais publics en matière de travail domestique à travers les garderies, les crèches, les titres-services ou les maisons de retraites.

Cependant, la disponibilité de ces services est permise grâce à la main-d'œuvre féminine : en effet, les femmes sont encore surreprésentées dans ces secteurs professionnels. En partant du concept d'« amalgame conjugal »³⁷ énoncé par Paola Tabet, la sociologue Jules Falquet montre comment les différents composants de cet amalgame sont dissociés et transférés de la sphère privée au marché du travail. De fait, en Europe, le secteur des aide-ménagères et des soins apportés à autrui sont non seulement investis par des femmes mais particulièrement par des femmes issues de classes spécifiques, généralement racisées³⁸ et de milieux précaires.³⁹ La plus-value de ces services profite par conséquent aux employeurs⁴⁰, souvent originaires de classes plus aisées que

³⁷ L'amalgame conjugal consiste en une série d'opérations que la compagne se doit d'effectuer – que ce soit par amour ou par devoir – envers son conjoint. Il consiste en quatre éléments : le travail domestique, reproductif, soutien psychique et sexuel. Voir : P. TABET, *op. cit.*, 2004, p. 91.

³⁸ Par « personnes racisées », nous entendons les personnes non blanches ou plus précisément « le groupe racisé renvoie aux groupes porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme ». (M. LABELLE, *Un lexique du racisme : étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, Montréal : UQAM, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, UNESCO et CRIEC, 2006, 48 p.).

³⁹ Le rapport Federgon indique qu'en Belgique, 98 % prestataires des titres-services sont des femmes, 24 % ne sont pas nés en Belgique et 46 % ont atteint au maximum le secondaire inférieur. Voir : K. GOFFIN e. a., *Une vision à 360° sur les titres-services*, Bruxelles : Federgon, 2018, 102 p.

⁴⁰ J. FALQUET, « Transformations néolibérales du travail des femmes : libération ou nouvelles formes d'appropriation ? », N. ARAUJO GUIMARAES, M. MARUANI, B. SORJ, *Genre, race, classe. Travailler en France et au Brésil*, Coll. « Logiques sociales », Paris : L'Harmattan, 2016, 360 p.

les employés⁴¹, que ce soit dans les entreprises où le manque de reconnaissance du travail accompli est parfois criant, ou à l'intérieur du foyer où toutes les situations se côtoient : de l'indifférence à la bienveillance.⁴²

Dans son projet d'expansion économique et dans l'optique d'un rendement maximal, le capitalisme a souvent transféré une partie du travail à la sphère privée⁴³ d'où une distinction de plus en plus difficile à définir entre le cadre privé et professionnel. Il y a donc là une continuité entre le travail domestique réalisé dans la sphère privée et son insertion sur le marché professionnel : ces services sont identifiés par Jules Falquet comme étant les « activités féminines »⁴⁴. Elles consistent en des tâches reproductives, regroupées dans le domaine du *care*⁴⁵. Les emplois issus de ce secteur sont encore aujourd'hui les plus dévalorisés et les moins bien payés.⁴⁶ De manière générale, les domaines non marchands, comme le secteur social, sont également davantage investis par des femmes et sont moins bien rémunérés.

Les différentes conséquences de la dévalorisation de la main-d'œuvre féminine ont plusieurs effets. L'histoire économique mondiale a montré que les femmes sont systématiquement les premières victimes en temps de crise.

⁴¹ Il faut reconnaître que dans les pays plus industrialisés, l'utilisation des titres-services n'est pas seulement le privilège des personnes riches mais peut également être aux mains des classes moyennes. Cela démontre également l'accessibilité de ces services au sein des diverses classes sociales de la société. Voir : K. GOFFIN e. a., op. cit., 102 p.

⁴² Étant donné la présence régulière de ces travailleuses auprès des individus qui les emploient, ceux-ci pouvant s'avérer, comme c'est souvent le cas des personnes âgées, isolés socialement, une relation peut facilement s'établir entre employé et employeur. En effet, le rapport Federgon démontre qu'en Belgique 24 % des personnes utilisant les titres-services ont plus de 65 ans. Voir : K. GOFFIN e. a., op. cit., 102 p.

⁴³ Le télétravail en est un exemple assez significatif.

⁴⁴ J. FALQUET, « La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale », Elsa Dorlin (avec la collaboration d'Annie Bidet), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Coll. « Actuel Marx Confrontation », PUF, 2009, 320 p.

⁴⁵ Parmi les nombreux emplois concernés, il y a le domaine des soins (infirmier, aide-soignant), de l'enseignement (généralement inférieur : institutrice, puéricultrice) et les aide-ménagères.

⁴⁶ Quatre emplois à temps partiels sur cinq sont occupés par des femmes. De manière générale, les femmes travaillent généralement plus à temps partiel : 44,3 % contre 9,3 % chez les hommes (H. VAN HOVE, e. a., op. cit., p. 123). Aussi, les CDI sont plus facilement accordés aux hommes et les CDD ainsi que les temps partiels aux femmes. En Belgique, en 2012, 45 % des femmes qui travaillent sont à temps partiel contre 9 % des hommes (C. BOURGEOIS, op. cit., p. 43.).

L'expansion économique qui eut lieu en Europe et aux États-Unis dans les années 1970 a permis aux femmes un accès aux manufactures, mais elles sont souvent promues aux travaux les plus ingrats.⁴⁷ Les crises économiques les renvoient généralement à leur rôle de femmes au foyer, non seulement par une exclusion du marché du travail mais également par une assignation aux travaux domestiques et aux emplois relatifs à ceux-ci. En effet, à la moindre crise, les restrictions budgétaires sont dirigées premièrement vers ce secteur public du non-marchand, ce qui impacte directement les femmes qui peinent davantage à y avoir accès facilement. Elles se voient contraintes d'assumer elles-mêmes les tâches reproductives dans la sphère privée et de manière gratuite.⁴⁸

C. La nouvelle main-d'œuvre du capitalisme

Si le nombre d'individus augmente sur le marché du travail, leur rémunération ainsi que leurs conditions de travail ne s'apparentent pas à celles du « salariat classique »⁴⁹. En effet, l'expansion capitaliste repose en partie sur l'économie informelle et invisibilisée ; Jules Falquet considère cette forme de travail comme « intermédiaire »⁵⁰.

Les stratégies adoptées par le système capitaliste ainsi que son adaptation à un contexte de mondialisation néolibérale ont déjà été analysées par plusieurs chercheurs. Wallerstein et Balibar démontrent déjà en 1988 que la main-d'œuvre dévalorisée et la plus mal rémunérée, dans une grande partie de pays européens, est racisée.⁵¹ Saskia Sassen relève également que le travail invisible et informel des grandes villes est réalisé par des femmes issues de l'immigration et de milieux populaires, et ce, à la fois au Nord et au Sud du globe.⁵² De cette manière, le capitalisme en déplaçant le travail gratuit reproductif effectué dans un cadre familial sur le marché économique, utilise une main-d'œuvre majoritairement féminine, précarisée et racisée.⁵³

⁴⁷ C. BOURGEOIS, *op. cit.*, 328 p.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ J. FALQUET, *op. Cit.*, 2009, p. 189.

⁵⁰ *Idem*, p. 191.

⁵¹ Voir E. BALIBAR et I. WALLERSTEIN, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Coll. « Poche », La découverte, 1997, 307 p.

⁵² Voir S. SASSEN, *The Global City : New York, London, Tokyo*. Princeton : Princeton University Press. 1991, 412 p.

⁵³ J. FALQUET, *op. cit.*, 2009, p. 40.

Nous soulignerons deux conséquences directes grâce à ces différents auteurs :

- La **paupérisation de la population** effectuant les tâches reproductives. Cela repose sur le fait que les individus qui constituent ce secteur professionnel défavorisé accèdent difficilement eux-mêmes à ces services en raison de leur mauvaise rémunération. Par conséquent, ces tâches doivent être réalisées par les femmes au sein de la sphère privée et ce, souvent en plus de leur emploi.
- Le maintien de **stéréotypes et préjugés racistes et sexistes** relatifs à cette partie de la population en raison de l'imbrication des systèmes de genre, race et classe.

En désignant cette nouvelle main-d'œuvre, l'organisation et la distribution du travail sont régies par des législations migratoires qui créent de nouveaux rapports de pouvoir articulés par les systèmes de race, de classe et de genre. Pour reprendre Jules Falquet : la professionnalisation de ces services est le « prolongement d'une logique patriarcale, raciste et classiste »⁵⁴. Nous comprenons dès lors que ces services ont juste été transférés au sein d'une nouvelle partie de la population sans s'interroger sur le problème de la dévaluation de ce travail.

La reconnaissance de ce secteur et sa réhabilitation sociétale pourraient entraîner une meilleure rémunération ainsi que de meilleures conditions de travail⁵⁵. Ce point mérite dès lors toute notre attention et gagnerait à être davantage approfondi.

⁵⁴ J. FALQUET, *op. cit.*, 2009, p. 40.

⁵⁵ Par exemple, les techniciennes de surface connaissent beaucoup de problèmes physiques (mal au dos, irritation des mains, etc.) en raison de leurs tâches. Qu'en est-il des infrastructures et des services médicaux proposés pour ces travailleuses et à quel point ces aspects sont-ils intégrés et suivis par les entreprises de ces services ?

Conclusion

On peut penser que le capitalisme et le contexte néolibéral permettent une avancée en terme économique pour les femmes. Saliha Bousseadra constate à ce propos que ce système « a fait des femmes des êtres à part entière, et donc plus seulement des femmes au foyer »⁵⁶, cependant les choses nécessitent d'être nuancées. L'histoire nous a montré que l'avènement du capitalisme a permis et renforcé les oppressions des femmes en les soumettant à une charge de travail plus conséquente et en les assignant aux tâches reproductives.

Les stratégies mises en place par le système économique, dans une optique d'accumulation de profits, sont adaptées en fonction du contexte et de son évolution. Elles consistent à effectuer un transfert d'exploitation d'un groupe de personnes à un autre où les exploités se révèlent sans surprise être toujours les femmes. Pour reprendre Fatiha Talahite « **le taux de participation de femmes ne mesure-t-il pas tant leur degré d'autonomisation que leur "participation" à la marchandisation de l'économie** »⁵⁷.

Par l'imbrication des systèmes raciste, sexiste et classiste, une partie de la population est désignée en tant que nouvelle main-d'œuvre dans une visée d'exploitation économique et ce, dans le but de produire un capital contre un service (presque) gratuit. Les personnes bénéficiant de cette logique néolibérale et capitaliste demeurent, en majorité les personnes déjà privilégiées des pays industrialisés – même si en Belgique, on assiste à une utilisation des titres-services dans des couches de population qui le sont beaucoup moins. Dans une volonté d'équilibre et d'égalité sociétale, plusieurs féministes, telles que Federici, ont affirmé que la réévaluation de ce secteur sous-considéré est nécessaire. La déconsidération du travail reproductif impactant dès lors sur sa mauvaise rémunération ainsi que sa dévaluation pourrait, en étant réhabilitée, permettre aux employés de bénéficier d'un meilleur statut, d'un salaire

⁵⁶ S. BOUSSEADRA citée dans C. De Bock, *Analyse théorique comparative de féminismes matérialistes*, Mémoire dans le cadre du Master de spécialisation en études de genre, sous la direction de Florence Degrave, Université catholique de Louvain, 2019, p. 19.

⁵⁷ F. TALAHITE, « Genre, marché du travail et mondialisation », p. 55, J. FALQUET e. a., *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris : Presses de la fondation Nationale des Sciences Politiques, 2010, 278 p.

correct et de conditions de travail adaptées en fonction des tâches effectuées. Nous appelons dès lors à des changements que ce soit au niveau structurel et sociétal ou dans le cadre privé.

**

Clara Van Der Steen est titulaire d'un master en Archéologie et Histoire de l'art (ULB) ainsi que d'un master en spécialisation en étude de Genre (UCL). Elle travaille en recherche et plaidoyer au sein du CPCP.

Espace public et rapport de genre

Par Clara Van Der Steen



Introduction

Lorsque les féministes et leurs allié-e-s circulent dans les rues de Bruxelles pour protester contre les violences faites aux femmes le 28 novembre 2021¹, c'est non seulement pour manifester leur colère envers un système patriarcal qui maintient des violences structurelles, mais également pour revendiquer des nouveaux droits sociaux. Le fait que cette manifestation ait pris part sur les grands axes de la capitale a une importance particulière ; par cette action, les femmes revendiquent le droit de s'appropriier la rue. En effet, si les lieux de vie communs, dans lesquels les individus se rassemblent et évoluent, font partie intégrante de notre environnement, les rapports de force qui y opèrent, organisent nos relations sociales et spatiales et se construisent selon notre système socio-économique.

L'histoire de l'urbanisme est essentielle à notre compréhension de la ville et de la manière dont elle est représentative de l'organisation sociale ainsi que des inégalités qui en découlent. Les recherches en architecture en cours depuis les années 1970 s'accordent sur le fait que l'espace public, marqué par des rapports de domination, nécessite d'être analysé d'un point de vue genré afin d'appréhender les mécanismes de domination patriarcale – à croiser avec une approche intersectionnelle. Ce travail a pu être effectué par des nouveaux collectifs émergeant depuis le début de la décennie, notamment sur le territoire bruxellois.²

L'objectif de cette analyse est de comprendre ces rapports de force et de quelles manières ils agissent dans les espaces publics. Un rapide état des lieux de l'avènement du système capitaliste permet de réfléchir à son influence sur l'organisation spatiale urbaine et son évolution jusqu'à aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de revenir sur les différentes formes de domination patriarcale pouvant avoir lieu dans la rue notamment à travers l'accaparement de l'espace d'un point de vue matériel, architectural mais également culturel. Les différentes mécaniques traduites sur le plan spatial seront examinées afin

¹ BELGA, « Bruxelles: au moins 5.000 personnes à la manifestation contre les violences faites aux femmes », Le Soir, 28 novembre 2021, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/409142/article/2021-11-28/bruxelles-au-moins-5000-personnes-la-manifestation-contre-les-violences-faites>, consulté le 2 décembre 2021.

² Nous pouvons mentionner des collectifs comme la plateforme L'Architecture qui Dégénère ou encore Marie Mineur Noms Peut-Être.

d'explorer quelles initiatives peuvent répondre aux façons de reprendre possession de la ville. Le travail issu de certains collectifs engagés sera également abordé afin de pousser la réflexion dans une ville comme Bruxelles.

I. Capitalisme et espace urbain

L'agencement spatial de l'espace urbain se structure selon l'organisation et la hiérarchisation de la société, et ce depuis l'émergence même de la ville. Dès lors, les rapports de domination entre les individus sont intrinsèquement liés à l'aménagement du territoire. L'histoire de nos sociétés occidentales peut témoigner de ces inégalités par la création d'espaces réservés aux élites – généralement masculines, blanches et riches – dans les villes du passé³. La disposition des villes a connu, depuis leur apparition, de nombreuses évolutions selon les régions mais également selon les transformations des rapports de classe, de genre et de race.

Bien que l'économie soit un facteur agissant directement sur la disposition de l'espace, l'urbanisme a été un paramètre négligé par le courant marxiste. C'est seulement en 1914 que l'anthropologue Max Weber s'intéresse au lien existant entre l'architecture des villes et les rapports de classes. Il souligne le poids du système économique influençant les schémas spatio-temporels en vue d'optimiser les rapports d'échange et de production et faisant de la ville une des plus grandes « formes de domination politique modernes »⁴.

Le statut conféré aujourd'hui aux villes occidentales est ancré dans un processus historique intrinsèque à la montée du capitalisme, et pour bien en comprendre les fondements, il faut remonter à l'émergence de ce système économique en Europe. La révolution agricole prenant naissance à la fin du Moyen Âge en Angleterre exproprie les paysans de leurs terres, favorisant l'accumulation territoriale de la part des souverains.⁵ Ce phénomène marque

³ Depuis la naissance même de la ville, les espaces ont rapidement été cloisonnés entre les élites et le reste de la population par la prise en compte de la hiérarchie sociale et économique. À titre d'exemple, la ville antique romaine est un exemple de cette disparité : lors des représentations prenant cours au sein des amphithéâtres, les femmes, les esclaves et les enfants étaient installés sur les sièges les plus éloignés de la scène.

⁴ WEBER M., *La ville*, Paris : Les Belles lettres, 2013, 224 p.

⁵ MARX K., *Le Capital*, Paris : Flammarion, 1872, 324 p.

un tournant dans la montée du système capitaliste qui dépossède le travailleur de son bien de production (le paysan de sa terre) et le renvoie vers de nouveaux espaces de travail (la ville). Au cours du XVIII^e siècle, les échanges internationaux de marchandises, facilités par les colonies et l'accumulation des nouveaux capitaux par l'État, accélèrent les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation. Par ailleurs, l'augmentation de la population favorise au XIX^e siècle un essor de l'urbanisation. L'exode rural vers les villes entraîne un nouvel aménagement urbain.

Parmi les différents processus à l'origine du développement fulgurant des villes, certains sont révélateurs d'une volonté d'épuration sociale pour invisibiliser les classes sociales précarisées.⁶ La ville s'adapte à une nouvelle économie basée sur les loisirs et le divertissement entraînant des nouveaux modes de consommation et de distribution.⁷ Les lieux de résidences des travailleurs sont repoussés en périphérie des villes, transformant les habitudes quotidiennes et citadines du citoyen. En effet, la politique de logement de l'État applique des nouvelles mesures au moyen d'une hausse des loyers et d'un processus de gentrification des villes, bénéficiant majoritairement aux classes les plus aisées. Cette nouvelle organisation du territoire balaye de son paysage ce qui pourrait compromettre l'image d'une ville moderne⁸ et de fait, consolide les rapports de force déjà ancrés dans la société.⁹ L'émergence de

⁶ À titre d'exemple, l'éloignement des usines et lieux de production ouvriers du centre-ville est le résultat d'une volonté d'invisibilisation de la classe ouvrière du paysage urbain. Voir GARNIER J.-P., « L'invisibilisation urbaine des classes populaires », *L'Homme & la Société*, vol. III, n. 197, 2015, pp. 169-189, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2015-3-page-169.htm>, consulté le 18 novembre 2021.

⁷ BERNIER B., « L'expansion de la ville capitaliste contre la campagne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. IV, n. 1, 1980, pp. 53-64, [en ligne :] http://classiques.uqac.ca/contemporains/bernier_bernard/expansion_ville_capitaliste/expansion_ville_capitaliste_texte.html, consulté le 16 novembre 2021.

⁸ La technologie permet l'arrivée de certains appareils comme les laveurs automatiques. La femme peut désormais tout faire depuis son foyer, y compris des tâches comme la lessive qui s'effectuait auparavant de manière collective dans la ville.

⁹ HARVEY D., « L'urbanisation du capital », *Actuel Marx*, vol. I, n. 35, 2004, pp. 41-70, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2004-1-page-41.htm>, consulté le 15 novembre 2021.

la ville occidentale participe à l'émergence de l'Occident moderne et constitue par conséquent « une étape cruciale dans la formation du capitalisme occidental »¹⁰.

Cette nouvelle organisation a également des conséquences en termes de rapports de genre. L'historienne Michelle Perrot pose la question de la place des femmes dans la ville¹¹. Elle part du constat que durant la période des temps modernes, la sphère privée se distingue de plus en plus de la sphère publique. L'espace public demeure l'espace réservé aux hommes, lieu qui depuis l'Antiquité, constitue la vie politique, tandis que les femmes sont cantonnées à la sphère privée. Bien que l'augmentation du travail des femmes – en dehors de la maison – les amènent à davantage circuler dans la ville, les modifications en termes d'espace urbain peinent à s'adapter à leurs besoins.

II. Genre et espace public

A. Une discipline encore neuve

Ce bref historique sur l'évolution de la ville met en évidence la manière dont la ville a construit des espaces spécifiques selon les besoins du groupe dominant. Relever ces évolutions temporelles et architecturales démontre bien que les schémas urbains sont le reflet de l'ordre social. La contribution de la recherche féministe sur les questions d'urbanisme a permis également de souligner les liens complexes existant entre l'espace et l'ordre social.¹²

¹⁰ RUBY C. et NONFICTION, « La ville et la formation du capitalisme occidental selon Max Weber », *Slate*, 28 octobre 2014, [en ligne :] <http://www.slate.fr/story/93989/ville-formation-capitalisme-occidental-max-weber>, consulté le 15 novembre 2021.

¹¹ PERROT M., « Le genre de la ville », *Communications*, 1997, pp. 149-163, [en ligne :] https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1997_num_65_1_1996#comm_0588-8018_1997_num_65_1_T1_0153_0000, consulté le 2 décembre 2021.

¹² TUMMERS L., « Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme », *Travail, genre et sociétés*, vol. I, n. 33, 2015, pp. 67-83, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2015-1-page-67.htm>, consulté le 7 septembre 2021.

Depuis le développement du féminisme et l'intégration du genre dans les sciences sociales, l'architecture a été considérée comme un des domaines d'action pour combattre les inégalités de genre. Les recherches sur le sujet se sont concrétisées dans les années 1990 et ont fortement contribué à la réflexion, notamment grâce à l'expérimentation de nouvelles approches de transformation du paysage urbain. Les premières recherches sur le sujet ont établi comme enjeux prioritaires l'intégration de la dimension du care, autrement dit le travail dit « reproductif », dans une visée d'inclusion du genre au sein des villes. Une des pionnières dans le domaine quant à cette réflexion est la géographe Doreen Massey dont le travail sur la région minière de Manchester est révélateur de l'utilisation genrée de l'espace.¹³ Depuis, la transformation de l'espace urbain pour devenir un lieu plus inclusif est devenu un réel enjeu européen, inscrit dans le cahier des charges du traité d'Amsterdam de 1997.¹⁴

Malgré l'avancement des recherches féministes sur l'urbanisme depuis la fin du xx^e siècle, le modèle dominant de la ville poursuit une logique néolibérale, raciste et patriarcale. La difficulté de changement découle en partie du fait que les architectes et experts sont encore en majorité des hommes issus d'une classe sociale aisée et ce, même si cette tendance évolue doucement en incluant davantage de femmes et de personnes minorisées au sein de la discipline.

B. Inégalité de genre

Pour bien comprendre les enjeux de cette nouvelle discipline qui allie les questions de genre et d'urbanisme, il est nécessaire d'appréhender la manière dont ces inégalités se traduisent concrètement dans l'espace public. Celles-ci sont multiples et peuvent être analysées à plusieurs niveaux ; à la fois en termes d'accaparement de l'espace au niveau spatial et matériel, mais également d'un point de vue culturel.

¹³ MASSEY D., *Spatial Divisions of Labour. Social Structures and the Geography of Production*, Londres : Macmillan, 1984, 410 p.

¹⁴ « Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes », Site officiel de l'Union Européenne, [en ligne :] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:11997D/TXT>, consulté le 16 novembre 2021.

1. L'accaparement de l'espace public

Qui possède la ville ? Les hommes. Étant donné leur implication dans la construction et l'aménagement de l'urbanisme ainsi que l'influence du système socio-économique dans lequel ils évoluent, leurs propres besoins mais également les préoccupations d'une économie de production ont été prioritairement pris en considération. L'idée de l'appartenance du territoire se transmet depuis l'enfance ; les petits garçons sont éduqués de manière à circuler au sein de ces espaces sans trop de contraintes. Dans leur apprentissage pour devenir des « vrais hommes », des mécanismes de défense, pouvant se mettre en place dans l'espace public, participent à la construction d'une certaine virilité et leur sont transmis par leurs pairs, et ce contrairement aux petites filles. Si depuis l'enfance, ils sont habitués à circuler dans la ville, cela leur permet de l'occuper et de s'y adapter plus aisément.

Cette différenciation d'éducation influence directement l'accaparement de l'espace public par les hommes. Les conséquences se font directement sentir dans le rapport qu'a ce groupe avec les autres individus. Les hommes jouissent de certains privilèges, leur conférant un statut particulier dans la ville ; ils détiennent un pouvoir sur les autres au sein même de cet espace qui peut se décliner par la prise de parole et la mobilité dans l'espace.

Le droit d'importuner :

La rue est loin d'être un espace neutre où les individus circulent librement, étant donné qu'elle est encore le lieu d'agressions verbales. Les statistiques indiquent que le harcèlement de rue demeure une pratique répandue dans nos sociétés, notamment à Bruxelles¹⁵. Le harcèlement est encore considéré par certains comme une technique de drague ou de séduction, justifiant par conséquent sa pratique dans nos villes. Il est important de rappeler que ces interpellations de tous types – compliments, remarques déplacés, insultes – dans les lieux publics proviennent d'un rapport de pouvoir et d'une idée selon laquelle les harceleurs possèdent non seulement l'espace dans lequel ils circulent mais également les autres individus qui s'y trouvent. Le fait d'importuner une femme dans la rue est une sorte de « rappel à l'ordre » en la réduisant

¹⁵ Dans son rapport, Plan International Belgique publie des chiffres sur le harcèlement sexuel en rue. L'étude démontre que 91% des filles et 28% des garçons interrogé-e-s en ont déjà subi. Voir : « Safer cities. Pour des rues plus sûres et sécuritaires à Bruxelles, Charleroi et Anvers, Bruxelles », Plan International, 2021 [en ligne :] <https://www.planinternational.be/fr/blog/safer-cities-rapport-2021>, consulté le 16 novembre 2021.

à son rôle de femme. En circulant dans l'espace public, la femme s'extrait de la sphère privée et devient dès lors un objet public, accessible et à disposition de tou-te-s. Les différentes prises de pouvoir ayant lieu dans l'espace sont à l'origine des violences qui peuvent s'y produire. Le harcèlement de rue comporte une série de déclinaisons possibles allant de la remarque déplacée à la violence physique voire sexuelle.¹⁶

Le droit de prendre de la place :

Cette prise de pouvoir dans la ville a des effets sur la répartition de l'espace occupé par les hommes et par les femmes. Étant donné leur position particulière, les hommes ont tendance à prendre plus de place lorsqu'ils sont dans les lieux de vie communs. Deux concepts permettent d'analyser cette occupation de l'espace public ; le *manspreading* qualifie la posture des jambes écartées, adoptée généralement par les hommes lorsqu'ils sont assis dans les lieux publics (les transports en commun, les bancs ou même les terrasses). Le *manslamming*, quant à lui, désigne l'accaparement de la voie publique que ce soit en groupe ou de manière individuelle, en refusant de céder le passage aux autres passants.¹⁷

L'occupation de l'espace peut également se faire au niveau de la pollution sonore. Les bruits comme les cris, les éclats de voix ou encore la musique sont générés plus souvent par des hommes. Les lieux propices au bruit comme les événements sportifs ou les bars sont généralement des espaces masculins, propices également à des situations de violences.

La prise de pouvoir de l'espace public à travers l'accaparement à la fois matériel et sonore de la rue, comme nous l'avons analysé plus haut, découle notamment de la socialisation des petits garçons à pouvoir circuler librement dans la ville mais également à pouvoir s'y défendre. Cette aptitude masculine influence l'occupation de l'espace par les hommes qui veulent mettre en scène une certaine virilité en société, et notamment en public. Ce phénomène

¹⁶ Il faut spécifier que les rapports de domination dans l'espace public sont spécifiques à chaque groupe et s'adaptent en fonction des discriminations vécues par les individus. Les remarques en rue qu'elles soient racistes, homophobes, grossophobes, validistes ou autres dans la rue découlent des mêmes procédés bien qu'elles soient issues de leurs propres contextes politique, social et culturel ; il s'agit d'une prise de pouvoir du dominant sur le dominé.

¹⁷ MORIN V. et TOUNY-PUIFFERRAT A., « Les nouveaux mots du féminisme. Le féminisme évolue, son vocabulaire aussi. Voici un petit glossaire de néologismes à l'usage des néophytes. », *Le Monde*, 7 mars 2017, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/07/les-nouveaux-mots-du-feminisme_5090782_3224.html, consulté le 16 novembre 2021.

peut facilement être lié à la culture de la masculinité hégémonique¹⁸ qui impose aux hommes de performer en permanence le rôle qui leur est assigné à la naissance.

2. Invisibilisation des femmes et de leurs besoins

Si à chaque coin de rue, on trouve une épicerie pour acheter son journal ou son tabac, des terrains de sport qui s'intercalent à l'intersection de certains quartiers, des avenues assez larges pour la circulation, c'est parce que l'architecture de la ville répond aux besoins de la population. Cependant, certaines critiques relatives à la façon dont l'urbanisme évalue les besoins spécifiques des citoyens, notamment en termes de besoins genrés, persistent encore aujourd'hui. L'absence de prise en considération de certaines installations déterminées pour les femmes témoigne d'un système sexiste dont les répercussions agissent directement sur l'architecture de la ville ainsi que sur les dispositifs mis en place pour ses habitant-e-s.

L'agencement de l'espace urbain :

Les rôles assignés aux femmes leur imposent de devoir prendre en charge certaines responsabilités au sein du foyer mais également au sein des villes. Ces tâches sont généralement liées à la vie familiale et aux soins des personnes âgées. Si les femmes sont amenées à circuler dans la ville, c'est notamment parce que leurs déplacements sont liés à la vie de famille et à ses besoins.¹⁹ Ces obligations les amènent à se déplacer avec des courses et accompagnées d'enfants ; cela signifie qu'elles sont plus susceptibles d'utiliser des poussettes ou des caddies. Par conséquent, elles rencontrent certaines difficultés à se déplacer, parfois similaires à celles rencontrées par les personnes à mobilité réduite. Les dénivelés et la largeur insuffisante des trottoirs, les encombrements dus aux terrasses et les difficultés d'accès aux transports en commun sont des contraintes dans leurs déplacements quotidiens. La cir-

¹⁸ La masculinité hégémonique est un concept théorisé en 1995 par la sociologue australienne Raewyn Connell, qui se définit comme étant « l'ensemble des pratiques de genre socialement acceptées pour légitimer le système patriarcal et qui garantit la position dominante des hommes et la subordination des femmes ». Voir : CONNELL R., *Masculinités: enjeux sociaux de l'hégémonie*, trad. par Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux, Paris : Editions Amsterdam, 2014, 285 p.

¹⁹ C'est ce que rappelle Roxanne Chinikar dans l'article SÉNÉCHAL C., « Être une femme et se réapproprié l'espace public », *Rencontre des continents*, <http://rencontredescontinents.be/Etre-une-femme-et-se-reapproprier-l-espace-public.html>, consulté le 16 novembre 2021.

culacion devient dès lors un réel enjeu dans l'espace public qui affecte les obligations des femmes. Si la problématique de la voiture en ville est un réel enjeu écologique qui valorise les transports en commun et le vélo, ces alternatives négligent le fait que certains parents doivent transporter leurs enfants à l'école ou ramener les courses à la maison. La pollution due à la voiture ainsi que l'encombrement des routes en raison des embouteillages demeurent des problématiques contemporaines mais elles doivent s'adapter également aux besoins des femmes et notamment des familles.

Au-delà des besoins pratiques, la ville se doit également de gérer la sécurité de ses occupant·e·s. Or les configurations urbaines peuvent être aussi à l'origine d'une certaine insécurité pour les femmes. Comme l'ont relevé les chercheurs Marie Gilow et Pierre Lannoy, certaines dispositions de la ville comme les couloirs, les tunnels ou les ruelles demeurent des lieux insécurisants par leur obscurité et leur étroitesse dans lesquels il est difficile de circuler de manière collective.²⁰ La structure de la ville peut être un réel facilitateur de dangers ; les espaces sombres et cloisonnés, les lieux éloignés de la circulation et désertiques sont propices aux violences. De plus en plus, la mise en place d'éclairage public ou de lieux de rassemblements féminins pour prévenir ce genre de situation témoignent d'une volonté d'un nouvel agencement des villes et demeure une préoccupation féministe. Cependant, la popularité et la grande fréquentation de certains espaces n'empêchent pas non plus les cas de violences ; certains événements de grande envergure qui se déroulent dans les lieux publics sont également favorables aux abus et aux violences sexistes. À titre d'exemple, les événements folkloriques – de type guin-dailles – sont réputés pour être le lieu de nombreuses agressions sexuelles²¹.

Les toilettes publiques constituent un exemple parlant sur la répartition déséquilibrée des besoins genrés au sein des espaces publics. La ville est organisée de manière à combler les vides et il est difficile de se soulager à l'abri des regards. Les dispositifs prévus à cet effet demeurent les urinoirs. Or la capacité

²⁰ GILOW M. et LANNOY P., « L'anxiété urbaine et ses espaces. Expériences de femmes bruxelloises », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n. 112, 2017, pp. 36-47, [en ligne :] https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2017_num_112_1_3238, consulté le 15 novembre 2021.

²¹ GONZALEZ A., « Violences sexuelles : l'ULB balance son folklore », RTBF, 16 mai 2021, [en ligne :] https://www.rtbf.be/info/societe/detail_violences-sexuelles-l-ulb-balance-son-folklore?id=10760294, consulté le 16 novembre 2021.

d'uriner debout et d'utiliser un urinoir demeurent des privilèges qui ne conviennent ni aux personnes dont les organes génitaux ne peuvent s'adapter à ce type de dispositif, ni aux personnes à mobilité réduite, ni aux enfants, ce qui discrimine de facto une partie de la population. De plus, les personnes avec des menstruations sont sujettes à se rendre plus régulièrement aux toilettes que ce soit pour des raisons physiologiques mais également sociales. D'autre part, ce sont davantage les femmes qui accompagnent les enfants aux toilettes ou qui changent les bébés.

Par les structures et bâtiments de loisirs, culturels, sportifs :

Au-delà de l'agencement même du territoire, les dispositions matérielles lucratives révèlent que les loisirs et les divertissements au sein des villes n'ont pas été pensés pour profiter à toute la population. Des espaces entiers dans les villes sont consacrés à des activités majoritairement masculines. Comme nous l'avons mentionné, la socialisation de l'espace public commence dès l'enfance et cette distinction a une influence sur l'occupation de ce même espace en fonction du genre : très tôt, les jeunes filles sont prévenues du danger que représente la rue en raison de leur genre. Par conséquent, elles sont cantonnées dans des espaces intérieurs contrairement aux jeunes garçons qui sont poussés vers l'extérieur et à qui plus de libertés sont accordées.²²

Les exemples sont significatifs lorsqu'on analyse les activités des enfants ou des populations plus jeunes²³. Si les garçons réalisent davantage des activités collectives comme le sport en extérieur (football, basket-ball, rugby, etc.), les filles se retrouvent à réaliser des activités artistiques ou sportives d'intérieur – sport en salle, danse ou gymnastique. Si les stades destinés à

²² FIZE, M., Les nouvelles adolescentes, Paris : Armand Colin, 2017, 158 p.

²³ Les inégalités se font également en fonction de l'âge des bénéficiaires de la ville. En effet, les plus jeunes sont également marginalisés dans l'espace public voire en sont exclus. La ville renvoie les enfants et adolescents à des espaces spécifiques limités tels que les terrains de sport ou les centres commerciaux. L'évolution de la ville a déplacé les jeux des enfants dans des espaces plus éloignés et restreints afin de s'adapter à un nouveau rythme de vie générale, centré sur la production. Voir : LEGENDRE, A., « Les lieux de jeux extérieurs des enfants d'âge scolaire : des espaces de proximité aux espaces publics urbains », Pratiques Psychologiques, vol. I, n. 17, 2011, pp. 31-48.

certains sports comme les terrains de foot, de pétanque ou les skate-parks sont à disposition de tou-te-s, ils sont utilisés la plupart du temps par des garçons, renvoyant les jeunes filles dans les espaces intérieurs.²⁴

Au-delà des espaces réservés aux activités sportives, les divertissements dans l'espace public ont également une connotation genrée. Les soirées publiques ou en extérieur sont plus fréquentées par des hommes contrairement aux soirées privées en intérieur. Les terrasses des cafés et bars rassemblent plus généralement la gente masculine, là où les filles se retrouvent dans des établissements mixtes réputés ou simplement à des horaires spécifiques, la plupart du temps accompagnées.²⁵

3. La culture de la ville

L'impact que la ville peut avoir sur ses habitant-e-s est également d'ordre culturel ; l'appropriation de l'espace se révèle également selon les habitudes des passant-e-s mais également en fonction des aspects culturels qui forment la ville. Par conséquent, les noms des rues, les statues et les monuments publics qui jalonnent la ville sont des éléments influençant un imaginaire collectif mais également les individus qui se déplacent dans ce même espace.

À Bruxelles, le déséquilibre entre les noms de rue portant des noms de femmes et d'hommes est flagrant ; 93,02% des rues sont assignées à un homme contre 6,65% à une femme²⁶. Si les noms de femmes sont souvent relégués aux endroits considérés comme moins importants – les ruelles par exemple –, les places, les avenues et les boulevards sont généralement consacrés aux

²⁴ L'école est un exemple parlant de cette différenciation entre filles et garçons lorsque l'espace au sein de la cour de récréation est occupé par un terrain de foot, utilisé en majorité par des garçons, ce qui relègue les petites filles aux extrémités de la cour. Voir : BROUZE E., « Comprendre les inégalités dans la cour d'école par Edith Maruéjols », *Genre et ville*, 19 février 2017, [en ligne :] <http://www.genre-et-ville.org/comprendre-les-inegalites-dans-la-cour-decole-par-edith-maruejols>, consulté le 26 novembre 2021.

²⁵ Il y a également une grande différence de consommation d'alcool entre hommes et femmes, expliquant également cette inégalité dans la fréquentation des bars. Voir : RAUCENT E., « L'expérience sociale du boire est-elle genrée ? », *Bruxelles : CPCP*, n. 35, 2021, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/boire-genree>, consulté le 16 novembre 2021.

²⁶ « Equal Street Names », *Noms peut-être !*, [en ligne :] <https://nomspeutetre.wordpress.com/equal-street-names>, consulté le 16 novembre 2021.

hommes.²⁷ L'absence de noms de femmes dans l'espace public renforce l'idée que « seuls les hommes ont une capacité créatrice d'intérêt général »²⁸. En leur dédiant des lieux et des espaces précis dans notre environnement physique, nous conservons la mémoire de personnages historiques considérés comme importants mais nous participons également à rappeler qui détient le pouvoir au sein de ce même espace²⁹.

Les statues ont aussi une signification symbolique particulière selon leur mise en évidence au sein de l'espace public. La plupart du temps, les statues d'hommes représentent des personnages importants ; ils sont édififiés, habillés et souvent identifiés. À l'inverse, les statues féminines sont généralement dénudées et anonymes, dans l'optique de symboliser un événement historique, un concept ou une vertu. Le fait de déshabiller les statues de femmes dans l'espace est issu d'une logique patriarcale qui s'appuie sur un processus d'« hypersexualisation³⁰ » de l'individu représenté. La statue féminine a une vocation d'objet, en symbolisant un concept cher à la nation ou en se suffisant à ce qu'elle représente : un corps nu.

Ce phénomène particulier d'hypersexualisation se traduit également à d'autres égards dans l'espace public. La culture visuelle largement dominante dans l'espace public à travers les spots publicitaires, les écrans interactifs et les affiches diffusent également des éléments qui construisent notre rapport aux autres. L'investissement en termes de moyens dans ces procédés visuels est mis en œuvre pour susciter l'intérêt des individus circulant dans ces espaces ; par conséquent les différents publics ciblés sont à l'image des rapports de force en vigueur dans ce même espace. Le but est bien d'attiser le regard masculin à travers la mise en scène du corps féminin mais aussi d'impacter les femmes à travers un procédé d'identification dans le but de

²⁷ Signalons également que très peu de personnes racisées ou LGBTQ+ ont donné leur nom à des rues ou des lieux bruxellois, malgré l'importance de l'histoire de la colonisation et des mouvements queer en Belgique. Cela impacte également les représentations culturelles que les individus ont de l'espace public, qui semble réservé à une élite masculine blanche et hétérosexuelle.

²⁸ RAIBAUD Yves, *La ville faite par et pour les hommes : dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'œil*, Paris : Belin, coll. « Egal à égal », 2015, 69 p.

²⁹ « Equal Street Names », *op cit.*

³⁰ L'hypersexualisation désigne le fait de mettre en avant des comportements, des attitudes ou des parties du corps d'une personne afin d'y suggérer une connotation sexuelle.

vendre certains produits.³¹ Cette stratégie répond à des attentes masculines et manipule l'image de la femme pour la réduire non seulement à ces attributs soi-disant biologiques mais aussi l'objectiver sur le plan sexuel.

III. Pistes de réflexion : comment solutionner la question du genre et de l'espace public ?

A. État des lieux des réflexions

Malgré les nombreuses recherches effectives sur les inégalités de genre au sein de villes, les façons d'envisager les espaces publics afin de l'adapter à chacun-e semblent être des processus encore difficilement appliqués dans nos sociétés contemporaines. Les mouvements féministes et militants de plus en plus actifs ainsi que l'apport des sciences sociales permettent cependant l'émergence de nouveaux projets d'urbanisme attentifs aux inégalités de genre dans l'espace public, notamment en Belgique.³² Les enjeux de ces réflexions sont le réaménagement de l'espace en prenant en compte les besoins de ses habitant-e-s et la déconstruction des stéréotypes en repensant des sphères qui ont souvent été trop distinctes : à savoir les sphères privée et publique. Pour repenser une ville inclusive, la présence des femmes dans la discipline académique ainsi que dans les prises de décision est indispensable. L'espace public doit être pensé par l'ensemble de la population et l'implication citoyenne est une plus-value qui garantit les besoins de chacun-e. Pour favoriser l'accessibilité de ces espaces à toutes et tous, il convient de promouvoir la participation des personnes concernées mais également de lutter contre les normes de genre en réfléchissant à la manière dont les adultes les inculquent aux enfants, et à la manière dont ces derniers les reproduisent.

³¹ Les publicités pour les vêtements, produits de beauté ou autres, utilisent des mannequins dont le physique correspond à des critères de beauté occidentaux comme la jeunesse, la minceur et la blancheur. Bien que les mannequins choisis sont loin d'être représentatifs de l'ensemble de la population féminine, étant donné l'image lissée qu'il est rendu de leur corps, ces publicités poussent les femmes à correspondre à ces mêmes critères afin de leur faire consommer le produit en question. PIETRUCCHI S., VIENTIANE C. et VINCENT A., *Contre les publicités sexistes*, Montreuil : L'échappée, coll. « Pour en finir avec », 2012, 238 p.

³² TUMMERS L., op. cit

B. En termes pratiques

Plusieurs villes européennes comme Vienne, Berlin, Barcelone ou Bordeaux ont mis en place des stratégies participatives, pour remettre en question les modèles traditionnels en tentant d'inclure les citoyen-ne-s dans la réflexion de l'aménagement de l'espace public. Cette réflexion d'inclusion citoyenne est menée notamment par les recherches participatives POP-PART dans les quartiers populaires parisiens, par la sociologue Marie-Hélène Bacqué.³³ Le projet analyse les configurations sociales et urbaines dans les quartiers populaires via les expériences des jeunes filles et garçons, et de leur histoire personnelle – en particulier leur trajectoire pour favoriser une recherche participative sur leurs besoins. Ces processus de participation citoyenne dans l'aménagement de l'espace public ont fait leurs preuves et pourraient servir de modèle à la Belgique.

Sans négliger l'importance d'éduquer les nouvelles générations, la prise en compte des besoins individuels dans l'aménagement des villes permettrait de résoudre des problèmes urgents. À titre d'exemple, pour empêcher les agressions dans la rue, placer de meilleurs éclairages publics et créer des espaces plus ouverts atténueraient l'obscurité de certaines zones ainsi que les insécurités engendrées par ces espaces.³⁴ L'association Stop Harcèlement propose également quelques stratégies immédiates d'évitement en cas de harcèlement ou d'agressions : mettre des écouteurs, rester au téléphone ou marcher assez rapidement.³⁵

Dans l'optique d'adapter la ville aux femmes, l'espace nécessiterait une transformation de son paysage ; par exemple à travers l'élargissement des trottoirs, l'augmentation de la présence de parcs et d'espaces verts pour les familles et les enfants mais aussi par le fait de placer davantage de bancs pour pouvoir s'arrêter et faire une pause.³⁶

³³ « Jeune de quartier. Le pouvoir des mots ; un projet de recherche participative », *Jeunes de quartier*, [en ligne :] <https://poppartrechercheparticipative.com>, consulté le 15 novembre 2021.

³⁴ L'association de soutien face à la parentalité propose notamment ce genre de dispositifs. Voir : VAN VYVE V., « Des espaces publics conçus autant pour les femmes que pour les hommes ? Les solutions se concrétisent », *La Libre*, [en ligne :] <http://stories.lalibre.be/inspire/numero126/index.html>, consulté le 16 novembre 2021.

³⁵ « Luttons ensemble contre le harcèlement », *Stop Harcèlement de rue*, 2021, [en ligne :] <http://www.stopharcelementderue.org>, consulté le 16 novembre 2021.

³⁶ VAN VYVE V., *Op. cit.*

La non-mixité³⁷ demeure une expérience efficace pour éviter la reproduction des rapports de force dans un lieu spécifique, ce qui favoriserait l'accessibilité de ces espaces aux filles. Les pays scandinaves, réputés pour intégrer de plus en plus de femmes dans les prises de décisions de l'aménagement spatial, ont intégré cette pratique dans leur politique d'urbanisme. À titre d'exemple, la ville d'Ulméa en Suède a mis à disposition des commodités sportives autant pour les femmes que pour les hommes en divisant de manière égale les horaires d'utilisation de ces terrains.³⁸ Les résultats de cette stratégie sont assez significatifs ; les filles utilisent davantage les terrains de sport lorsqu'ils leur sont pleinement consacrés. Dans la même mesure, le collectif bruxellois féministe Les Déchainé-es repose sur les mêmes principes dans le cadre de ces activités.³⁹ Parmi ses activités, il propose des moments de réparation de vélos en non-mixité choisie – sans homme cisgenre⁴⁰. L'objectif est d'aider les participant-e-s à l'atelier à s'occuper de leur propre véhicule et d'accéder

³⁷ La non-mixité est une pratique qui consiste à se rassembler entre individus provenant d'un même groupe social opprimé, en excluant les personnes non appartenant à ce même groupe afin de ne pas reproduire les rapports de force effectifs dans la société. Voir : DASINIÈRES L., « La non-mixité choisie racontée par celles qui la pratiquent », 10 mai 2021, [en ligne :] <http://www.slate.fr/story/208601/reunions-non-mixtes-mixite-choisie-racontee-espace-liberte-securite-minorites-feminisme-racisme-validisme-amendement-unef-separatismes>, consulté le 15 novembre 2021.

³⁸ Ulméa est loin d'être la seule ville. La ville de Malmö propose également des horaires dans un skate-parks où des moments de non-mixité sont proposés afin de laisser les filles l'utiliser. Depuis l'instauration de ces espaces mixtes et non-mixtes, la présence de filles au skate-parks a augmenté et permet à ces utilisatrices de jouer en toute sécurité. Voir : « Umeå – une ville modèle pour l'égalité des genres », *Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale*, [en ligne :] <https://charter-equality.eu/exemple-de-bonnes-pratiques/umea-a-model-town-for-gender-equality.html?lang=fr>

³⁹ Ce collectif utilise le vélo comme outil de rassemblement, d'émancipation et de lutte collective contre les violences sexistes et patriarcales dans l'espace public. Voir : « Pour l'usage du vélo comme outil d'émancipation et de lutte collective », *Les Déchainés*, [en ligne :] <https://dechainees.noblogs.org/?fbclid=IwAR0y-cOXGE5xpM300IJqBU5RMQghcEFewkwPMY4bEC4EQnMhJ5GBZe9omM>, consulté le 15 novembre 2021.

⁴⁰ Un homme cisgenre est un homme dont le genre assigné à la naissance correspond au genre auquel il s'identifie – à savoir le genre masculin.

à certains outils. Ces ateliers sont, à l'instar du Byke collective de Baltimore⁴¹, réalisés en non-mixité dont l'avantage est de pouvoir poser des questions et s'exprimer sans être confrontés à des réactions sexistes.

C. En termes de sensibilisation...

Les propositions citées ci-dessus, bien qu'essentielles pour s'adapter aux besoins de l'ensemble de la population, sont difficilement applicables sur du long terme sans un travail de sensibilisation des individus à ces mêmes problématiques. L'éducation de nos pairs s'avère primordiale, d'autant plus que comme nous l'avons constaté, la socialisation des enfants demeure un vecteur d'inégalité.

Parmi les méthodes de sensibilisation, un procédé pédagogique connaît de plus en plus d'ampleur à travers la marche exploratoire. L'ASBL bruxelloise Garance travaille sur les questions d'urbanisme en organisant ce genre de marches dans certains quartiers de la ville, à la fois dans une démarche de réappropriation de l'espace public et pour conscientiser sur les inégalités vécues dans ces espaces.⁴² Garance est loin d'être unique dans la proposition de ce type d'activité ; le Collectif Marie Mineur noms Peut-Être⁴³ ou encore l'Architecture qui dégenre⁴⁴ organisent également des visites guidées féministes. Dans un autre registre, le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations propose aussi des visites guidées dans le but de sensibiliser et d'informer sur l'histoire de la colonisation.

⁴¹ Le Byke propose lui-aussi des ateliers de réparation de vélos depuis quelques années. En constatant l'absence de filles au sein de ces ateliers, l'association organise désormais des séances en non-mixité en faveur des femmes afin de les laisser investir l'espace. Voir : « Femmes dans l'espace public : faut-il passer par la non-mixité ? », *Lumières de la ville*, 2018, [en ligne :] <https://lumieresdelaville.net/femmes-lespace-public-faut-passer-non-mixite>, consulté le 15 novembre 2021.

⁴² Garance soutient la participation citoyenne dans l'optique de réfléchir de manière collective à la ville en intégrant la question des individus notamment dans l'optique de réfléchir à la diminution des violences faites aux femmes. Voir : « Garance. Ensemble, prévenons les violences », Garance, 2009, [en ligne :] <http://www.garance.be/spip.php?rubrique10>, consulté le 15 novembre 2021.

⁴³ Le collectif traite des questions relatives à l'espace public en organisant des marches dans plusieurs lieux de la ville de Bruxelles, afin de donner une autre version de l'histoire de la ville et valoriser la place des femmes en son sein.

⁴⁴ « Journée du Matrimoine », Matrimonyday, [en ligne :] <https://www.matrimony-days.be/fr/a-propos/#2>, consulté le 16 novembre 2021.

Si la réappropriation de l'espace s'effectue d'un point de vue matériel, il faut également l'envisager d'un point de vue culturel, de sorte que les messages puissent être compris et identifiés par toutes et tous. Pour ce, la plateforme L'Architecture qui dégenre⁴⁵, dont l'objectif est de questionner l'ordre dominant dans l'espace public, est à l'initiative de la journée du Matrimoine. Cet évènement tente de valoriser l'héritage matrimonial bruxellois historique et artistique, à la fois passé et contemporain, à travers de nouveaux projets artistiques féministes ou simplement politiques. La plus-value de cet évènement est la possibilité de rencontrer des expert-e-s afin d'échanger sur le sujet mais également de proposer une nouvelle manière de se réapproprier la ville.⁴⁶ L'investissement culturel de l'espace public passe également par le nom des rues. Le collectif Marie Mineure Noms Peut-Être travaille sur cette problématique et se donne pour mission d'aller renommer des espaces (rue, place, bâtiment, etc.) afin de les féminiser. Plusieurs actions ont déjà été réalisées par le collectif, que ce soit au sein de la ville de Bruxelles ou même au sein de certaines institutions comme ce fut le cas à l'ULB en 2018.⁴⁷

Si certains lieux sont propices à de l'insécurité, repenser la gestion du territoire permettrait sans doute de réduire les violences. Cette réflexion peut poser la question du niveau de responsabilité de l'agresseur ; si les violences sont amplifiées en raison de l'aménagement spatial, est-ce que le fait de prendre en considération la mise en place de nouvelles structures urbaines déresponsabiliserait-il les citoyens de leurs actes répressifs ? Les attaques sexistes qui ont lieu dans l'espace public ne résultent pas simplement d'une mauvaise disposition du territoire mais sont bien issues d'un système complexe de domination. Bien que l'espace public demeure un facilitateur dans la propagation de certaines violences, il ne constitue pas un justificatif pour celles occasionnées⁴⁸.

⁴⁵ Le projet est à l'initiative de la chercheuse Apolline Vranken, autrice de l'ouvrage *Des béguinages à l'architecture féministe. Comment interroger et subvertir les rapports de genre matérialisés dans l'habitat?*, Bruxelles : Université des femmes, coll. « Agirs Féministes », 2018, 279 p.

⁴⁶ « Journée du Matrimoine », op. cit

⁴⁷ « Visibilité », Noms peut-être !, [en ligne :] <https://nomspeutetre.wordpress.com/visibilite>, consulté le 15 novembre 2021.

⁴⁸ Rappelons également que la plupart des violences commises envers les femmes ont lieu dans la sphère privée et non dans la sphère publique. Voir : DAGORN J., « La majorité des violences faites aux femmes ont lieu au sein des foyers », *Slate*, 25 novembre 2021, [en ligne :] <http://www.slate.fr/story/219648/femmes-violences-conjugales-plus-frequentes-espaces-privés-foyers>, consulté le 13 décembre 2021.

Dans ce cas, que faut-il privilégier ? La gestion de ces espaces ? Ou le travail de sensibilisation chez les individus ? En réalité, ces deux méthodes peuvent être appliquées conjointement et sont intrinsèquement liées ; elles nécessitent d'être travaillées en parallèle. Si nous transformons les mentalités, nous adaptons les espaces pour chacun·e tout en sensibilisant et éduquant les générations futures.

Conclusion

La ville, pour citer Max Weber, demeure encore aujourd'hui un outil de domination des classes populaires, et s'applique désormais aux différentes minorités sociales de notre société. L'espace urbain s'organise pour favoriser les activités de production mais également pour convenir au groupe dominant. De fait, il demeure un espace d'inégalités, se traduisant à la fois d'un point de vue d'aménagement du territoire mais également d'un point de vue symbolique et culturel.

Les recherches féministes contribuent dès lors à la prise en compte de ces inégalités dans la lutte contre le système patriarcal et participent à la mise en place de nouvelles politiques d'inclusion des différents groupes sociaux dans les villes. L'élaboration de ces stratégies d'inclusion au sein des villes est encore parfois difficilement applicable dans nos sociétés, en raison du fait que des disciplines comme l'architecture ou l'urbanisme sont encore trop souvent considérées comme neutres. La prédominance masculine dans ces domaines empêche une bonne évolution de la ville et de la prise en compte de dispositifs adaptés à ses habitant·e·s. S'il est indispensable d'intégrer les femmes dans les collectifs de prises de décisions, il en est de même pour les autres individus de la société pour qui l'espace public est encore restreint – enfants, personnes non valides, personnes racisées ou LGBT.

Ces réflexions nécessitent un travail de pédagogie profond afin de changer les mentalités et méritent d'être accompagnées par des politiques concrètes d'aménagement du territoire. Nous avons pu constater par ailleurs l'importance grandissante de la prise en compte de la dimension du genre dans le domaine afin d'appliquer directement sur le terrain de nouvelles stratégies d'inclusion. Le rôle des associations ainsi que des institutions devient pri-

mordial dans une optique de sensibilisation et de réflexion⁴⁹ ; à Bruxelles, une partie de la médiation architecturale passe notamment par des visites guidées, par la revalorisation du patrimoine culturel et la renomination de certaines rues. Des collectifs comme « Les Déchainés » ont trouvé des alternatives via la réunion en non-mixité pour pouvoir agir de manière concrète et pratique ; d'autres plateformes comme l'Architecture qui Dégenre ont allié à la fois un travail de sensibilisation et de réflexion sur l'aménagement du territoire. La pluralité des initiatives démontre l'enjeu des réflexions conjointes entre le travail de terrain et le travail théorique, en repensant le paysage urbain pour favoriser l'adaptation de chaque membre de la société, mais également l'éducation des individus.

Réfléchir à la transformation de l'espace public, pour citer la chercheuse allemande Lidewij Tummers, n'a pas pour fonction seulement de « réduire les inégalités mais bien de repenser de manière globale la qualité de l'espace urbain et de ses infrastructures »⁵⁰. Si l'architecture doit prendre en compte l'aspect du genre, ce n'est pas juste pour remettre en question les libertés acquises par les hommes et accorder quelques droits aux femmes. Il s'agit bien de renverser un système de domination structurel qui privilégie un groupe au détriment d'un autre.

**

Clara Van Der Steen est titulaire d'un master en Archéologie et Histoire de l'art (ULB) ainsi que d'un master en spécialisation en étude de Genre (UCL). Elle travaille en recherche et plaidoyer au sein du CPCP.

⁴⁹ « Dégenrons la ville », Youtube, 21 juin 2021, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=VJV3MU1lgA>, consulté le 15 novembre 2021.

⁵⁰ TUMMERS L., Op. cit.

L'alimentation et les rapports de genre

De l'outil de coercition
au levier de révolution

Par Dounia Tadli



Introduction

“ Interestingly, although control of food can be the strongest weapon of coercion, for women it is not. In no culture it is acceptable for women to deny food to their families, whereas it is acceptable for politicians – mostly male – to deny food to entire populations for political ends. ”¹

Carole Counihan, anthropologue

Récemment, lors d'un atelier d'éducation permanente, nous discutons des pratiques alimentaires quotidiennes avec un groupe composé uniquement de femmes. L'une d'entre elles évoquant ses enfants, je saisis l'occasion pour demander à une autre : « Et toi, tes enfants t'aident un peu en cuisine ? » Un troisième participante me répond à sa place : « Elle n'a qu'un fils ! », comme si c'était évident, laissant ainsi entendre que son sexe l'empêche d'éplucher des carottes. L'intéressée acquiesce, et je préfère ne pas insister.

Les rapports de genre et l'alimentation sont en effet étroitement liés, et il est difficile de comprendre l'un sans tenir compte de l'autre. Par ailleurs, les études réalisées sur ces thématiques partagent aussi le fait d'avoir été « extirpées » de la pensée naturaliste, commune et savante qui les tenait² : de la même façon que l'alimentation ne sert pas qu'à combler des besoins vitaux, les **catégories hommes-femmes** n'ont pas été imposées par la nature mais sont le fruit de constructions sociales. Ces thématiques ne sont pas dissociables non plus des relations de pouvoir : d'un côté, on relève la « valence différentielle » des sexes en faveur des hommes, décrite par Françoise Héritier³ et, de l'autre, la faim qui peut être utilisée comme arme politique, par exemple.⁴



¹ « Étonnamment, bien que le contrôle de la nourriture puisse être une redoutable arme de coercition, pour les femmes, elle ne l'est pas. Aucune culture ne tolère que les femmes refusent de nourrir leur famille, alors qu'il est acceptable pour les politiciens – principalement hommes – d'affamer des populations entières à des fins politiques. » (notre traduction)

² T. FOURNIER, et al., « L'alimentation, arme du genre », *Journal des Anthropologues*, 140-141, 2015, p. 19-49.

³ Les systèmes de genre impliquent notamment une hiérarchie, un système stratégique de pouvoir généralement à l'avantage des hommes. L'anthropologue Françoise Héritier l'exprimait ainsi : « La valence différentielle exprime un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur/postérieur), de valeur. » (F. HÉRITIER, *Masculin, féminin I. La pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 1996, p. 24).

⁴ P. JANIN, « Faim et politique : mobilisations et instrumentations », *Politique Africaine*, 119, 2010, p. 5-22.

À l'intersection de ces deux ensembles – le genre et l'alimentation –, la position des femmes est plutôt dominée. Nous verrons dans un premier temps la façon dont l'alimentation peut servir à reproduire les inégalités de genre, à la fois à travers la division sexuelle du travail et la pression sur la nutrition. Toutefois, l'alimentation, la manière dont elle est produite et consommée, peut également constituer un levier de contestation comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette analyse.

I. L'alimentation comme vecteur d'oppression

A. La division sexuelle du « travail alimentaire »

Dans la société agraire, il n'existait pas de distinction nette entre le travail domestique et le travail productif : les femmes participaient à l'un comme à l'autre. Mais à la suite du développement de la société industrielle et de la généralisation du salariat, la distinction entre le travail rémunéré et le travail domestique – considéré comme « gratuit » – a commencé à structurer l'espace et les rapports sociaux. Le schéma de la division du travail où la femme est laissée à la maison devient alors dominant : elle remplit des tâches essentielles, se préoccupant de l'alimentation, de l'éducation des enfants, de l'entretien de la maison... Pourtant, on estime que ce n'est pas du travail : la société industrielle a en effet institué, à côté de la relation salariale, un mode de production patriarcal où seul le « vrai » travail est rémunéré et principalement masculin.⁵ Toutefois, les femmes ont pris part à cette activité industrielle dès le XIX^e siècle, et leur présence sur le marché de l'emploi s'est intensifié tout au long du XX^e siècle.⁶ Le résultat présumé « émancipatoire » d'une telle évolution reste mitigé. Les hommes, se contentant de leur « vrai » travail, n'ont pas pénétré la sphère domestique. Ils laissent leur femme assumer le double emploi de mère et de travailleuse, leur faisant ainsi subir une nouvelle forme de précarisation.⁷

Aujourd'hui encore, même si l'image de la femme émancipée qui travaille à l'extérieur du foyer a pris la place de celle de la « bonne ménagère », les tâches domestiques incombent encore aux femmes : en Belgique, les femmes consa-

⁵ J. DE MUNCK, *Socio-anthropologie des mondes contemporains*, cours donné à l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2010.

⁶ C. OMNÈS, « Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations », *L'Année sociologique*, 53, 2003, p. 373-398.

⁷ Je remercie Marie Zune, sociologue et animatrice d'éducation permanente, pour cet éclairage important.

creraient ainsi en moyenne 3 h 17 par jour à leur ménage en semaine (course, cuisine, nettoyage, jardinage...), tandis que les hommes ne s'y attelleraient qu'1 h 57 quotidiennement.⁸ En France, les femmes passeraient en moyenne 77 minutes à cuisiner par jour, contre un quart d'heure pour les hommes. Une étude menée par le sociologue Stéphane Ravache a montré par ailleurs que 81 % de la population interrogée considérait que nourrir les autres était un acte féminin.⁹ Les mères seraient également les actrices principales de la « socialisation alimentaire » des enfants, tandis que les expériences alimentaires avec les pères seraient plus rares (et donc vécues comme plus « extraordinaires »).¹⁰ Ainsi, malgré une diminution globale du temps consacré à l'alimentation ces dernières décennies, l'« homme moderne » traîne toujours le pied sur le chemin des fourneaux et la division sexuelle des tâches se maintient.¹¹ À l'exception, bien sûr, de la cuisine professionnelle où les hommes sont surreprésentés.¹² Comme l'explique Pierre Bourdieu :

Les mêmes tâches peuvent être nobles et difficiles, quand elles sont réalisées par des hommes, ou insignifiantes et imperceptibles, faciles et futiles, quand elles sont accomplies par des femmes ; comme le rappelle la différence qui sépare le cuisinier de la cuisinière, le couturier de la couturière, il suffit que les hommes s'emparent de tâches réputées féminines et les accomplissent hors de la sphère privée pour qu'elles se trouvent par là ennoblies et transfigurées...¹³

Comme l'ensemble des activités ménagères majoritairement assumées par les femmes, la cuisine familiale est effectivement banalisée et invisibilisée, à l'inverse des activités domestiques plutôt réalisées par les hommes,

⁸ I. GLORIEUX, T.-P. VANTIENOVEN, *Genre et emploi du temps. (Non-)Évolution des stéréotypes de genre 1999, 2005 et 2013*, Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2016.

⁹ S. RAVACHE, « Mœurs alimentaires sexuées dans le monde rural et urbain », *Ruralia*, 12/13, 2003, p. 1-19.

¹⁰ A. DUPUY, *Plaisirs alimentaires ; Socialisation des enfants et des adolescents*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013.

¹¹ A. WARDE, et al., cités par T. FOURNIER, et al., *op. cit.* Les Françaises consacraient ainsi 1h12 par jour aux activités culinaires, tandis que les hommes s'en chargeraient durant 22 minutes. Voir S. PONTHEUX, A. SCHREIBER, « Dans les couples salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Données sociales – la société française*, p. 43-51, 2006. En Belgique aussi, la cuisine resterait une activité ménagère « féminine ». Voir I. GLORIEUX, T.-P. VANTIENOVEN, *op. cit.*

¹² On comptait, en France, 94 % d'hommes parmi les chefs de cuisine en 2006. Voir M. BOURELLY, « Cheffe de cuisine : le coût de la transgression », *Cahiers du Genre*, 48, 2010, p. 127-148.

¹³ P. BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris : Seuil, 1998, p. 86.

qui tendent à être plus ostentatoires.¹⁴ Or, la cuisine constitue le noyau dur du travail domestique car elle implique un enchaînement de tâches variées, complexes et chronophages : planification des menus, achats, transport, stockage, anticipation et préparation des repas, service, vaisselle, rangement...¹⁵ En outre, contrairement aux idées reçues, ces activités sont aussi « productrices » : les tâches domestiques font partie de la production économique globale et rendent les autres activités possibles.¹⁶

L'attribution du rôle nourricier aux femmes constitue un sujet socio-anthropologique classique : tandis que les hommes se risquent à chasser ou à travailler dans une tour, les femmes se chargent de la cueillette, en forêt ou en grande surface. Cette répartition des tâches est régulièrement légitimée avec un argument « physiologique » : les femmes seraient reléguées en cuisine en raison de leur fonction reproductive étendue de manière abusive. Autrement dit, puisque les femmes donnent la vie et le sein, il serait justifié de les assigner systématiquement à la préparation des plats. Mais il s'agit là d'une construction sociale : ce n'est pas parce que les femmes ont un corps particulier, muni d'un système reproducteur et hormonal propre, qu'elles aiment/savent intrinsèquement cuisiner.¹⁷ D'ailleurs, les modalités de division sexuelle du travail varient, à la fois au niveau individuel mais aussi d'une culture à l'autre. En Mélanaisie, par exemple, les pères trobriandais seraient particulièrement actifs dans la nutrition des jeunes enfants. S'il s'agit d'une exception à la norme de division traditionnelle du travail dans le couple parental, elle témoigne cependant de l'absence de déterminisme biologique dans le domaine.¹⁸

¹⁴ I. GLORIEUX, T.-P. VANTIENOVEN, *op. cit.*

¹⁵ T. FOURNIER, *et al.*, *op. cit.*

¹⁶ J. DE MUNCK, *op. cit.*

¹⁷ Ainsi, si le sexe détermine l'ensemble des caractéristiques biologiques permettant de distinguer l'homme de la femme, le genre désigne les comportements différentiels entre les deux sexes comme résultant de productions sociales. En conséquence, les différences biologiques de sexe s'accompagnent de différences de statut, de rôle, de responsabilités entre les hommes et les femmes dans les secteurs de la société. « Ce que sont censées faire les femmes » résulte donc de constructions sociales. Pourtant, ce présupposé semble souvent orienter ou justifier la division sexuelle des tâches. Voir L. MERLA, *Genre et sociétés*, cour donné à l'Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2012.

¹⁸ C. PETROVIC, « Filles et garçons en éducation : les recherches récentes », *Carrefours de l'Éducation*, 17, 2004, p. 76-100. Par ailleurs, si ce qui est considéré comme féminin ou masculin varie selon les contextes, une constante persiste : le masculin serait universellement considéré comme supérieur au féminin. Il s'agit de la valence différentielle des sexes conceptualisée par F. HÉRITIER, *op. cit.*

Dans la même optique, c'est en raison de leur incapacité supposée à chasser que les femmes seraient chargées de la production des glucides. Néanmoins, selon l'anthropologue Paola Tabet, cette répartition du travail n'est ni neutre, ni réciproque. Loin de refléter un équilibre harmonieux et complémentaire, cette division exprime au contraire un rapport de domination. La chercheuse explique en effet que, si certaines activités, comme la chasse, ne sont pas réalisées par les femmes, c'est en raison de l'appropriation masculine de l'usage des armes et des savoirs qui en relèvent.¹⁹ Se dévoile alors le véritable interdit : les femmes ne doivent pas se procurer la viande elles-mêmes. En s'arrogeant ainsi l'usage des armes, les hommes contrôlent la distribution et la consommation d'un aliment particulièrement valorisé, d'un point de vue nutritif mais aussi symbolique. En outre, ils bénéficient d'un bon « alibi » pour accéder sans réserve à la production alimentaire des femmes, qui peut s'élever à 80 % dans les sociétés de chasseurs-cueilleurs.²⁰

Au-delà de la prise en charge de la confection des repas, les femmes subissent également une pression par rapport à l'alimentation qu'elles ingèrent.

B. La pression sur la nutrition

¹⁹ Le corps dit, trahit ou proclame comment l'individu joue le jeu social, c'est-à-dire comment il applique la règle première du partage de la nourriture. ²⁰

Claude Fischler, sociologue

Tout comme lors de la division du travail, les normes sociales déterminent le contenu du comportement « normal » d'un homme ou d'une femme en matière de nutrition : il s'agit de prescriptions socialement partagées dont la non-réalisation est soumise à la sanction, et qui sont soutenues par des sentiments individuels comme l'embarras, l'anxiété, la honte ou la culpabilité. Le « régime normal » d'une femme, construit socialement, diffère bien sûr du « régime normal » d'un homme, à la fois en termes de quantité ou de types d'aliment ingéré. Les ethnologues ont d'ailleurs souvent montré la manière

¹⁹ P. TABEL, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, 19, 1979, p. 5-61. L'anthropologue élargit même son hypothèse au-delà des armes : c'est l'ensemble des outils et techniques « sophistiqués » qui seraient appropriés par les hommes.

²⁰ T. FOURNIER, et al., op. cit.

dont les produits précieux, telles que les protéines, ne sont pas consommés de manière équitable par les membres d'une population. Dans plusieurs groupes de chasseurs-cueilleurs tanzaniens, par exemple, Frank Marlowe a observé que la viande constituait 40 % du régime alimentaire des hommes et à peine 1 % de celui des femmes.²¹ Ces différences de traitement peuvent être sous-tendues par des injonctions, souvent intériorisées par les femmes : la réduction des proportions du corps et le sacrifice.

L'injonction à réduire les proportions du corps des femmes au-delà des recommandations médicales inciterait en effet les femmes à se priver, comme si elles étaient en permanence sous le joug d'une instance de jugement alimentaire.²² Les femmes auraient davantage été victimes de la tendance « lipophobe » de nos sociétés occidentales contemporaines, qui n'a fait que s'accroître durant le xx^e siècle : alors que le gras a longtemps été synonyme d'abondance et de santé, les corps doivent aujourd'hui être musclés, fermes et surtout sans un gramme de graisse. La culture de masse diffuse largement des images de corps juvéniles et sveltes, à tel point que les mannequins dénoncent aujourd'hui la pression malsaine du milieu, qui les pousse toujours à perdre plus de poids.²³ La médecine, quant à elle, a fixé des critères d'obésité, qu'elle considère comme un problème de santé publique. En outre, dans de nombreux pays, une forte proportion de la population se rêve mince et se vit grasse.²⁴ Jean-Pierre Poulain affirme que 40 % de la population française voudrait maigrir, alors qu'une grande partie n'en aurait pas besoin. Le sociologue parle d'une « moralisation de la corpulence » dans les pays occidentaux, où le modèle de la minceur s'impose aussi aux enfants, et particulièrement aux jeunes filles, dont certaines entament leur premier régime dès 12 ans.²⁵ Le souci de minceur, au cœur de pathologies du comportement alimentaire, serait en effet essentiellement féminin (jusqu'à 10 à 20 fois plus fréquent chez la femme que chez l'homme).²⁶

²¹ F. MARLOWE, *The Hadza Hunter-Gatherers of Tanzania*, Berkeley : University of California Press, 2010.

²² T. FOURNIER, et al., op. cit.

²³ C. GAYRAL, « "Dear Fashion Week" : quand les mannequins racontent leur maigrir et la pression sur les podiums », *Huffington Post*, 10 février 2017, [en ligne :] https://www.huffingtonpost.fr/2017/02/10/dear-fashion-week-quand-les-mannequins-racontent-leur-maigreu_a_21711353, consulté le 25 juin 2018.

²⁴ C. FISCHLER, « La symbolique du gros », *Communications*, 1987, p. 255-278.

²⁵ J.-P. POULAIN, cité par S. RAVACHE, op. cit.

²⁶ C. FISCHLER, *L'omnivore*, Paris : Odile Jacob, 1993.

Les corps féminin et masculin ne sont identiques ni dans leur anatomie réelle, ni dans leur morphologie rêvée, laquelle varie selon les cultures et les époques. La récente haine occidentale contre la graisse s'exerce aujourd'hui de manière plus profonde, contraignante et manifeste sur les corps féminins, et ce sans précédent historique comparable. Ainsi, tandis que l'idéal corporel féminin lié à la minceur, pousse les femmes à se priver davantage pour répondre aux standards de beauté occidentaux contemporains²⁷, les hommes peuvent, au contraire, manifester une certaine complaisance pour leur masse grasseuse puisqu'elle semble confirmer la « puissance virile » de leur corps.²⁸ Particulièrement en milieu rural, « l'embonpoint masculin (puisque'il concerne davantage les hommes que les femmes, du fait notamment des activités pratiquées) est considéré comme signe de " force ", de " solidité ", de " bonne santé " ». ²⁹ Les hommes privilégieraient d'ailleurs largement la pratique sportive au régime pour perdre du poids : surveiller son alimentation n'est pas perçu comme un acte masculin... alors que cette même vigilance est valorisée chez les femmes, parce qu'elle confirme leur statut de bonne nourricière.³⁰

Le sociologue Claude Fischler émet l'hypothèse que les personnes obèses sont perçues comme des « transgresseurs » : elles semblent violer les règles qui gouvernent le manger, le contrôle de soi et, in fine, la règle du partage, substance du lien social. Ainsi, l'aliment étant l'objet de partage par excellence, la graisse en est à la fois la substance transformée et le témoin. Dès lors, le corps du mangeur traduit la balance entre les prestations et les contre-prestations opérées : l'obésité indiquerait un solde excédentaire, faisant du mangeur un débiteur permanent qui ne joue pas le jeu du don réciproque. Nous aurions ainsi hérité d'une pensée propre à l'époque de pénurie : celui qui consomme plus que sa part prive autrui.³¹ Si on étend l'hypothèse aux femmes, peut-on imaginer la peur sous-jacente des hommes ? Qu'elles ne jouent plus le jeu de la socialité et profitent de leur position en cuisine pour garder les meilleurs morceaux ?

²⁷ C. FISCHLER, *L'homnivore*, Paris : Odile Jacob, 1993.

²⁸ T. FOURNIER, et al., *op. cit.* ; S. CAROF, « Le régime amaigrissant : une pratique inégalitaire ? », *Journal des Anthropologues*, 140-141, 2015, p. 213-233. Voir également l'encadré ci-dessous.

²⁹ S. RAVACHE, *op. cit.*, p. 8.

³⁰ S. RAVACHE, *op. cit.*

³¹ C. FISCHLER, « La symbolique du gros », *op. cit.*

Pour s'assurer que ce ne soit pas le cas, au-delà de l'injonction à la maigreur, la « socialisation au sacrifice » constituerait un moyen d'empêcher les femmes de remettre en cause l'injustice alimentaire.³² Le fait de « passer après » se justifie par le rôle de « pourvoyeur » attribué aux hommes que nous évoquions précédemment : chez les Akyé de Côte d'Ivoire, puisque ce sont eux qui semblent dépenser le plus d'énergie physique pendant les travaux agricoles, ils « méritent » de compenser cet effort par l'absorption des protéines animales. Les femmes et enfants, considérés implicitement « inactifs » parce que souvent à la maison, auraient besoin de moins de viande. La répartition de la nourriture n'obéit pas à un ordre lié aux besoins nutritionnels de chacun : elle se fait de manière différentielle selon le statut de chaque individu (mère/père/enfant).³³ Dès la naissance, chacun a intériorisé à quels morceaux il a accès, et lesquels lui sont interdits. Même si les femmes sont considérées comme les « gardiennes de la cuisine », la qualité et la quantité de protéines animales qui leur sont destinées sont moindres que pour les hommes et ce, d'autant plus si le nombre d'enfants est élevé. Ces légitimations du sacrifice sont fortement intériorisées, comme l'illustrent ces extraits d'entretiens : « Depuis toujours, ce sont les hommes qui alimentent le ménage en fournissant chaque matin le prix de la popote », « Ils méritent les meilleures quantités et qualités alimentaires ».³⁴

Le manque de « savoir-vivre alimentaire », déshonneur pour la famille de la fautive, peut être sévèrement puni. Ainsi, comme pour la division sexuelle du travail, le non-respect de l'ordre du partage alimentaire peut engendrer des sanctions sociales importantes. Dans certains villages akyés, une femme qui enfreindrait cette norme peut recevoir des avertissements sous la forme de renvoi, voire de divorce unilatéral.³⁵

Régime amaigrissant ou sacrifice familial, les restrictions alimentaires ont des conséquences sur le corps des femmes : l'alimentation représente en effet un moyen efficace pour construire une apparence corporelle durablement différenciée, tant à l'échelle d'une vie individuelle que sur le long terme.³⁶ Chez les femmes akyés en âge de procréer, la prévalence en carence en fer serait de 24,3 %. Cette situation augmente le risque de contracter une maladie

³² M. XANTHAKOU, *Identités en souffrance, une ethnologie de la Grèce*, Paris : Odile Jacob, 2007.

³³ A. A.-P. ATSE, K. P. ADON, « Laisse-moi manger ta viande », le partage des protéines chez les Akyé, *Journal des Anthropologues*, n°140-141, 2015, p. 193-212.

³⁴ *Ibid.*, p. 200.

³⁵ A. A.-P. ATSE, K. P. ADON, *op. cit.*

³⁶ T. FOURNIER, *et al.*, *op. cit.*

infectieuse et/ou d'être en déficit pondéral, ce qui peut entraîner des complications, voire le décès à l'accouchement. Les médecins akyés interrogés affirment même que la plupart des morts en couche sont liées à la qualité de l'alimentation.³⁷ Ce constat est confirmé par l'anthropologue Priscille Touraille :

*L'alimentation est l'un des premiers domaines où se matérialise la domination des hommes sur les femmes. Les déficits alimentaires ont un impact encore plus grand sur les corps quand vous portez un fœtus pendant neuf mois, et ensuite lorsque vous l'allaitiez. Il faut garder à l'esprit que les femmes ont une demande énergétique et protéique excessivement accrue quand elles sont enceintes ou allaitantes. Et c'est encore plus vrai pour la consommation de protéines – et donc de protéines animales – puisque les protéines, c'est ce qui sert à créer du tissu musculaire par exemple ou à favoriser la croissance osseuse.*³⁸

Mais l'anthropologue nous apprend également que la distribution inégale des protéines affecte aussi les corps sur le long terme : la différence de taille entre hommes et femmes, appelée « dimorphisme sexuel », serait d'ailleurs plus sociale que naturelle. Priscille Touraille montre en effet que l'« inégalité nutritionnelle » serait à l'origine de l'écart de taille entre les hommes et les femmes (entre 6 et 18 cm selon les populations).³⁹ Loin d'être anecdotique, la petite taille des femmes a des implications importantes lors de l'accouchement. La chercheuse explique en effet que l'adaptation du bassin à la bipédie, c'est-à-dire son rétrécissement, et l'accroissement du crâne ont engendré le « dilemme obstétrical ». Contrairement à d'autres primates, donner naissance constitue, en conséquence, une épreuve très douloureuse, voire mortelle, pour les Homo Sapiens actuels. Si les femmes avaient été plus grandes, ce qui aurait été logique selon le modèle de la biologie de l'évolution, l'accouchement engendrerait moins de douleurs et de risques. Mais privées des ressources nécessaires pour grandir suffisamment, elles en paient les conséquences.⁴⁰

³⁷ A. A.-P. ATSE, K. P. ADON, op. cit.

³⁸ P. TOURAILLE, propos recueillis par C. CARMARANS, « Violences faites aux femmes : au commencement était l'inégalité nutritionnelle », RFI, 24 novembre 2017, [en ligne :] <http://www.rfi.fr/science/20171124-journee-internationale-violence-femmes-piscille-touraille-inegalite-nutritionnelle>, consulté le 5 juin 2018.

³⁹ P. TOURAILLE, *Hommes grands, femmes petites : une évolution coûteuse*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2008.

⁴⁰ P. TOURAILLE, propos recueillis par C. CARMARANS, op. cit.

Viande et virilité

« La viande, nourriture nourrissante par excellence, forte et donnant la force, la vigueur, du sang, de la santé, est le plat des hommes, qui en prennent deux fois, tandis que les femmes se servent une petite part : ce qui ne signifie pas qu'elles se privent à proprement parler ; elles n'ont réellement pas envie de ce qui peut manquer aux autres, et d'abord aux hommes, à qui la viande revient par définition, et tirent une sorte d'autorité de ce qui n'est pas vécu comme une privation ; plus, elles n'ont pas le goût des nourritures d'hommes qui, étant réputées nocives lorsqu'elles sont absorbées en trop grande quantité par les femmes, peuvent même susciter une sorte de dégoût. »⁴¹

Ce lien entre la virilité et la viande témoignerait d'une représentation datant de l'époque victorienne où l'alimentation carnivore est considérée comme peu féminine.⁴² Selon l'écoféministe américaine Carol J. Adams, cette idée serait encore plus ancienne : elle trouverait son origine dans un passage de la Bible où la viande sacrificielle est seulement cuisinée pour les prêtres et les fils d'Aaron.⁴³

Quoi qu'il en soit, les recherches en psychologie sociale confirment la prégnance de cette croyance. Joop de Boer montre ainsi dans une étude que la consommation de grandes quantités de viande constitue un marqueur de masculinité, reflétant ainsi des notions traditionnelles et patriarcales de pouvoir et de performance.⁴⁴ Les publicités et magazines contemporains contribuent grandement à diffuser cette idée si moderne selon laquelle « les vrais hommes mangent de la viande », à l'instar de la revue *Beef!* qui est explicitement destinée aux « hommes qui ont du goût ». La viande, cet aliment éminemment viril, constituerait ainsi un moyen de « réconcilier l'homme avec la cuisine », lui rappelant sans doute ses chasses d'antan...

⁴¹ P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, p. 214-215.

⁴² E. SHOWALTER cité par S. CAROF, *op. cit.*

⁴³ C. J. ADAMS, *The Sexuals Politics of Meat : A Feminist-Vegetarian Critical Theory*, New-York : Continuum International Publishing Group, 1990.

⁴⁴ J. DE BOER cité par C. BRISSETTE, « Is meat manly ? How society pressures us to make gendered food choices », *The Washington Post*, 25 janvier 2017.

⁴⁵ E. VON BARDELEBEN, « "Beef !", l'effet beauf », *Libération*, 26 mars 2014, [en ligne :] http://www.liberation.fr/ecrans/2014/03/26/beef-l-effet-beauf_990581, consulté le 25 mai 2018.

C. L'alimentation comme moyen de reproduction de l'ordre du genre

" L'alimentation est le dénominateur commun de nombre de discriminations subies par les femmes. "

Nora Bouazzouni, journaliste

Nous l'avons vu, parmi l'ensemble des tâches domestiques, les activités liées à l'alimentation sont particulièrement chronophages, engendrant ainsi une charge très concrète dans la vie des femmes. Mais anticiper l'approvisionnement, gérer les repas, s'adapter aux standards de santé et aux aspirations gustatives de chacun... crée aussi une charge mentale importante, voire une certaine culpabilité dans un contexte où les femmes sont censées « assurer sur tous les plans ». ⁴⁶ L'injonction à surveiller leur corpulence, et donc leur propre alimentation, alourdit bien évidemment ce fardeau : les femmes seraient en effet davantage amenées à penser en permanence à ce qu'elles vont ingérer ou non. ⁴⁷ Elles seraient plus nombreuses à s'alimenter en deçà des prescriptions de santé reconnues, ce qui peut engendrer une diminution des capacités de résistance physique et une fatigue de l'esprit. ⁴⁸

La source de cet épuisement dépasserait l'intériorisation des normes de genre par les femmes, cette « socialisation du sacrifice ». Certains chercheurs soulignent en effet que la domination masculine ne serait pas que symbolique : elle serait au contraire très concrète de la part de ceux qui ont intérêt à protéger leurs privilèges alimentaires. ⁴⁹ En d'autres termes, des menaces au sens propre pèseraient sur les femmes qui ne respecteraient pas l' « ordre alimentaire », comme l'illustrait l'exemple des Akyés plus haut.

Bref, être responsable de la nourriture ne signifie pas en disposer à sa libre convenance, ni en soutirer un pouvoir quelconque. L'alimentation, en maintenant les femmes dans leur subordination, constituerait plutôt un moyen de reproduire l'ordre inégal du genre :

⁴⁶ Voir la bande dessinée d'Emma intitulée « Fallait demander » pour une explication très claire de la charge mentale : EMMA, « Fallait demander ! », 9 mai 2017, [en ligne :] <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes>, consulté le 13 juin 2018.

⁴⁷ S. CAROF, *op. cit.*

⁴⁸ N.-C. MATHIEU citée par T. FOURNIER, *et al.*, *op. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*

Dans la plupart des sociétés, les femmes continuent à porter la responsabilité de l'approvisionnement mental et physique alimentaire qui représente le travail le plus élémentaire du care et elles font la plus grande part du travail lié à la nourriture, elles contrôlent très peu de ressources et possèdent très peu de pouvoir de décision dans l'industrie alimentaire et dans les politiques alimentaires. Et bien que les femmes portent la responsabilité de nourrir les autres, elles ne se nourrissent souvent pas elles-mêmes de manière adéquate.⁵⁰

II. L'alimentation comme levier de contestation

Si l'alimentation peut constituer un moyen de domination masculine, comme nous venons de le voir, ne peut-elle pas aussi être un levier de contestation, aussi bien au niveau d'une production agricole alternative que du refus de la « tyrannie de la minceur » ? Nous allons voir comment cette démarche peut se décliner à travers deux illustrations : l'écoféminisme et les mouvements de Body Acceptance.

A. Les femmes, l'écoféminisme et la cause animale

“ Les femmes sont socialement conditionnées à être plus attentionnées car elles ont été réduites à la garde des enfants et au travail domestique. Je dis « réduites » parce que ce travail a été trivialisé, traité comme du non-travail. Pourtant les tâches domestiques sont les seules qui importent réellement. En prenant soin de la terre, on produit plus de nourriture, de meilleure qualité. En s'occupant des communautés, des générations futures et les uns des autres, on crée plus de bien-être et de bonheur dans les sociétés. ”

Vandana Shiva, écoféministe, physicienne

⁵⁰ P. ALLEN, C. SACHS, « Women and Food Chains : the Gendered Politics of Food », *Taking Food Public. Redefining Foodways in a Changing World*, New-York : Routledge, 2012, p. 23.

Les femmes sont particulièrement représentées dans les mouvements de lutte pour la défense de la nature, l'écologie politique, le végétarisme et la protection animale. Même si ces thématiques sont distinctes, elles sont intimement liées et il existerait énormément de passages de l'une à l'autre.⁵¹

L'investissement des femmes dans les mouvements contre la cruauté envers les animaux s'expliquerait par leur partage du statut de victime de la domination masculine. La philosophe Vinciane Despret explique ainsi que, dès le XIX^e siècle : « Ce sont surtout des médecins qui pratiquent la vivisection. Ces femmes éprouvent une profonde connivence avec ces animaux victimes d'une médecine sans âme qui prend le pouvoir sur leur corps. Elles y voient le reflet de leur propre expérience, en ce compris l'absence de prise en compte de leurs questions, de la douleur qu'elles peuvent ressentir. »⁵² Malgré un contexte actuel différent, cette surreprésentation des femmes dans les associations de défense des animaux tient dans le temps : « la sensibilité, le souci de l'autre, le refus de la cruauté, c'est un champ qui correspond aux stéréotypes féminins, mais qui permet aux femmes de s'exprimer dans la société », explique Valérie Chansigaud, historienne des sciences et de l'environnement.⁵³

On comprend ainsi l'investissement féminin dans le végétarisme ou le véganisme. Nous avons évoqué précédemment à quel point la consommation de viande peut être liée à l'idée de virilité. Pour Carol J. Adams, la consommation carnée et le contrôle du corps des femmes sont étroitement liés et reflètent une même domination masculine. Elle mobilise des publicités, comme celle d'un homme devant du poulet faisant mine de dévorer une jambe de femme.⁵⁴ La philosophie antispéciste semble proche de ce raisonnement. Ses adeptes, végétariens voire vegans, se lancent en effet dans une lutte contre toute forme d'oppression : racisme, sexisme, spécisme (c'est-à-dire discriminer un être en fonction de son espèce, autrement dit « manger les cochons et aimer les chiens »)... Selon eux, au même titre que les femmes et les Noirs, les animaux devraient entrer dans la même sphère de considération morale que l'« homme blanc », et, en conséquence, ne devraient plus être mangés ni « exploités ».⁵⁵

⁵¹ V. CHANSIGAUD, propos recueillis par F. BRABANT, « Les femmes, fer de lance de la révolution anti-viande », *Imagine demain le monde*, 125, 2018.

⁵² V. DESPRET, propos recueillis par F. BRABANT, *op. cit.*

⁵³ V. CHANSIGAUD, propos recueillis par F. BRABANT, *op. cit.*

⁵⁴ C. J. ADAMS, *op. cit.*

⁵⁵ D. TADLI, Th. BOLMAIN, M.-S. DELEFOSSE, *Regards croisés sur l'antispécisme*, Bruxelles : CPCP, « Études », 2017, [en ligne :] www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/0/regards-croises-sur-l-antispécisme.

De manière plus globale, les écoféministes⁵⁶ militent quant à elles contre une situation de domination masculine généralisée où femmes et « nature »⁵⁷ seraient surexploitées. Selon ce courant, la révolution féministe serait donc indispensable à la révolution écologique. Françoise d'Eaubonne, qui est la première à utiliser le terme d'écoféminisme, estime que l'organisation sexiste de la société est à l'origine de la domination masculine sur les femmes mais aussi sur la nature, notamment à travers l'agriculture intensive : « le rapport de l'homme à la nature est plus que jamais celui de l'homme à la femme »⁵⁸. L'emprise sociale des hommes sur les femmes et sur la nature aurait deux implications : la surproduction agricole et la sur-reproduction de l'espèce humaine.⁵⁹ Par ailleurs, selon certains courants écoféministes, le travail des femmes, tout comme celui de la nature, semble invisible et « acquis » : de la même façon que le système économique exploite les femmes (main d'œuvre féminine impayée, sous-payée, travail domestique peu considéré), la nature est exploitée pour les activités de l'être humain sans que celui-ci ne se soucie du coût écologique.⁶⁰ Cette lutte se reflète également dans le milieu politique : les partis verts européens montreraient effectivement une représentativité de femmes plus importante.⁶¹

Au-delà d'une lutte commune contre la domination masculine, l'engagement féminin dans la défense de l'environnement et des animaux pourrait

⁵⁶ Il s'agit ici d'une description brève et générale visant à donner quelques principes de l'écoféminisme. Mais le mouvement est loin d'être homogène, voir la contribution de M.-S. DELEFOSSE, « Typologie des courants féministes actuels », in M.-S. DELEFOSSE (coord.), *Les féminismes d'hier à demain. Des combats ancrés dans leurs époques*, Bruxelles : CPCP, « Études », décembre 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/feminismes>.

⁵⁷ L'idée de nature comme une entité extérieure aux humains constitue une construction sociale occidentale, loin d'être universelle. Voir D. TADLI, *Entre l'homme et la nature... mur naturel ou culturel ?*, Bruxelles : CPCP, « Faites le Mur ! », novembre 2017, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/0/humain-nature-mur>.

⁵⁸ F. D'EAUBONNE, *Écologie/féminisme. Révolution ou mutation ?*, Paris : Éditions ATP, 1987, p. 15.

⁵⁹ *Ibid.* Selon Françoise D'Eaubonne, la grande défaite des femmes serait la perte du contrôle sur leur corps, et donc sur la procréation, et ce, dès le début des civilisations sédentaires. C'est avec la découverte par les hommes du lien entre rapports sexuels et procréation qu'ils se seraient considérés comme maîtres de toutes choses : la fertilité des femmes et de la terre.

⁶⁰ A.-L. GANDON, « L'écoféminisme : une pensée féministe de la nature et de la société », *L'Écologie*, 22, 2009, p. 5-25.

⁶¹ M. MELLOR, *Breaking the Boundaries Towards a Feminist, Green Socialism*, London : Virago Press, 1992.

aussi trouver son origine dans une incitation à la mobilisation pour des formes « mineures » d'injustice :

Mineures : non pas moins importantes, mais moins socialement valorisées. Les hommes, quand ils combattent l'injustice, ils aiment les effets de manche, enfiler la cape et l'épée. À eux, les grandes causes : la guerre, les droits de l'homme, la lutte des classes... Les femmes vont agir sur des modes plus discrets, qui n'encouragent pas une hypertrophie de l'ego. La façon dont elles sont socialisées va leur permettre d'exprimer du souci pour des causes qui ne sont pas immédiatement consensuelles, comme les animaux. Et quand les femmes défendent des petites causes, elles le font bien, avec un désintéret personnel tout à fait remarquable. ⁶²

B. Contre l'injonction à la minceur

“ Être gros dans ce monde livré aux marchands de maigreur, c'est être révolutionnaire. ”

Marlon Brando, acteur, réalisateur

“ Les filles sont élevées dans l'idée que leur corps est une chose à construire et non à vivre. ”

Susie Orbach, psychothérapeute

« Que ton aliment soit ton premier médicament », attribue-t-on souvent à Hippocrate. La militante écoféministe qui se nourrira uniquement de produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement comme mentionné ci-dessus, et de manière raisonnée, augmentera ses chances d'être en bonne santé. Par contre, cela ne lui garantit pas pour autant de répondre aux standards de beauté pratiquement inatteignables de nos sociétés contemporaines : en 1980, seulement 5 % des Américaines entre 20 et 29 ans étaient aussi maigres que les participantes aux concours de beauté. Mais dans ce contexte lipophobe décrit plus haut, où l'injonction à la minceur se fait surtout ressentir chez les femmes, des mouvements d'opposition tels que Body

⁶² V. DESPRET, propos recueillis par F. BRABANT, op. cit., p. 25.

Positive ou le collectif français Gras Politique voient le jour.⁶³ Les fondatrices militent contre la grossophobie, cet ensemble d'attitudes hostiles et discriminantes à l'égard des personnes en surpoids :

Nous, les gens gros, on porte notre souffrance sur nous. Notre société a du mal avec cela : il faut être healthy, detox, happy...⁶⁴

On nous renvoie sans cesse à la volonté, au contrôle, alors que l'obésité est multifactorielle [...]. On n'est pas du tout dans l'angélisme, on sait très bien que ce n'est a priori pas bon pour nous. On voudrait juste inviter tous ceux qui nous renvoient à la volonté, qui nous exhortent à maigrir, à s'intéresser vraiment à ce qu'est l'obésité.

Et qu'on cesse d'être soupçonnés d'être de " mauvais gros " quand on ne fait pas de régime.⁶⁵

Et même si les fondatrices déplorent le fait que le féminisme ne s'intéresse que trop peu à cette lutte, elles sont convaincues que ces combats sont liés :

Je pense que les hommes ne sont pas victimes de la grossophobie de la même manière. La souffrance est similaire au niveau personnel, mais les oppressions systémiques concernent beaucoup plus les femmes : la pression sur leur corps de manière générale est indéniable. Les chiffres sont édifiants. Il y a autant de mecs que de nanas grosses, en revanche, les opérations de chirurgie bariatrique concernent les femmes à 80 %.⁶⁶

⁶³ Le site du collectif rassemble des témoignages forts : « Mon précédent gynéco m'a donné une leçon humiliante. Il m'a expliqué à quel point il était dégueulasse d'être grosse au milieu d'un frottis. Alors que j'étais dans une position dans laquelle n'importe qui se sentirait mal ou privée de pouvoir, j'ai été soumise à des commentaires vicieux et méchants à propos de mon poids et de mon "addiction à la bouffe". Elle me posait des questions sur ce que je mange pendant qu'elle me grattait le col de l'utérus, et quand j'ai répondu, elle m'a dit que je mentais. » Voir <https://graspolitique.wordpress.com>.

⁶⁴ De nombreuses tendances #healthy ou #bodychallenge se développent en effet sur les réseaux sociaux. Des pratiques considérées comme « saines » y sont promues au niveau du régime alimentaire, d'entraînements sportifs intensifs ou d'objectif minceur à atteindre. À titre d'exemple, le défi du « thigh gap » (espace entre les cuisses) a rythmé l'été 2013, risquant ainsi d'engendrer des troubles alimentaires. Voir M. SIASSINA, « "Thigh Gap" trend may be encouraging eating disorders », Canada.com, 9 octobre 2013, [en ligne :] <http://www.canada.com/health/Thigh+trend+encouraging+eating+disorders+experts/9016419/story.html>, consulté le 14 juin 2018.

⁶⁵ D. MARX interrogée par V. BALLEZ, « Grossophobie : "Nous, les gens gros, on porte notre souffrance sur nous" », Libération, 31 mai 2018, [en ligne :] http://www.liberation.fr/france/2018/05/31/grossophobie-nous-les-gens-gros-on-porte-notre-souffrance-sur-nous_1655752, consulté le 5 juin 2018.

⁶⁶ E. PEREZ-BELLO, op. cit.

Dans la même veine, la comédienne Laura Calu a lancé au printemps 2018 la campagne *#objectifbikinifermetagueule*, invitant plus particulièrement les femmes à poster des photos d'elles sans complexe : elles sont déjà 3 000 à avoir suivi le mouvement.⁶⁷ Elle encourage :

*Bienvenue dans la période proche de l'été. Où les médias (réseaux sociaux, pub, télé) nous rappellent constamment que la chose la plus importante pour les femmes c'est l'objectif Bikini. Je pense que la chose la plus importante c'est de se sentir bien comme on est. Il paraît même que quand on se sent bien on est vachement plus belle. Puisque des photos de femmes parfaites le plus souvent retouchées envahissent nos écrans, voici des photos de femmes comme elles sont. La beauté est dans l'œil de celui qui regarde, il n'existe pas de perfection. J'ai envie une fois de plus de crier haut et fort que toutes les femmes sont belles. Merci à toutes celles qui jouent le jeu, merci pour vos photos. Prévenez vos amies et continuez de vous assumer. Bravo les filles !*⁶⁸

Si certains magazines féminins applaudissent, Nora Bouazzouni souligne le paradoxe :

*Les magazines féminins, financés par l'industrie de la beauté, entretiennent cela avec une hypocrisie incroyable, à coup d'injonctions contradictoires : " arrêtez de vouloir maigrir ", " apprenez à vous accepter ", tout en mettant en couverture des mannequins de 42 kilos.*⁶⁹

⁶⁷ A. REYNERS, « *#objectifbikinifermetagueule*, le nouvel hashtag qui s'attaque à la grossophobie », *La Libre*, 22 mai 2018, [en ligne :] <http://www.lalibre.be/lifestyle/psycho/objectifbikinifermetagueule-le-nouvel-hashtag-qui-s-attaque-a-la-grossophobie-5b040fd5cd7028f07a22a64c>, consulté le 5 juin 2018.

⁶⁸ Voir https://www.instagram.com/laura_calu/?hl=fr.

⁶⁹ N. BOUZZOUNI interrogée par V. FÉLIX, « Cuisine et sexisme : les femmes n'ont pas fini d'en baver », *Télérama*, 5 septembre 2017, [en ligne :] <http://www.telerama.fr/idees/cuisine-et-sexisme-les-femmes-nont-pas-fini-den-baver,n5181805.php>, consulté le 5 juin 2018.

Conclusion

Nous avons pu le constater, tant au niveau de l'organisation du travail domestique que de la « tyrannie de la minceur », l'alimentation constitue souvent un moyen de reproduire l'ordre inégal du genre, et donc d'oppresser les femmes, dans leurs tâches et dans leur chair. Tout comme le pain au chanvre dans l'Europe du XVIII^e siècle plongeait les populations pauvres dans un état d'hallucination permanent, les empêchant de prendre conscience des injustices et de s'opposer à l'ordre social, les contraintes autour de la nourriture laissent peu de temps aux femmes pour penser ces inégalités et s'en émanciper.⁷⁰ Pourtant, autour de l'alimentation et de la manière dont elle est produite et considérée, la révolte gronde : les écoféministes, qui se sentent autant exploitées que la nature, refusent le système agro-alimentaire actuel, les mouvements de « body acceptance » se multiplient pour répondre aux « bikini challenge » et autres dictatures de la maigreur, les femmes sont bien représentées dans l'écologie politique et en première ligne pour défendre la cause animale...

Mais bien que l'alimentation puisse constituer un médium de révolution très efficace, ce mouvement doit être accompagné d'une réflexion autour de l'organisation et de la répartition du temps. S'il paraît indispensable d'accorder davantage de temps (et d'argent) à la manière dont nous nous nourrissons pour nous libérer de l'agrobusiness⁷¹, il faut être attentif à ne pas reléguer pour autant les femmes dans ce rôle « traditionnel ». Ainsi, quand une amie me demanda à quoi j'occupais mes lundis, jour où je ne travaille pas en raison d'un temps partiel volontaire, je lui répondis que j'en profitais notamment pour cuisiner et faire des courses. « Ah, moi aussi j'aimerais être femme au foyer, si je pouvais être payée autant ! », me répondit-elle sur le ton de la blague. Or, il est temps que la réappropriation de notre alimentation, du champ à l'assiette, constitue un lieu de lutte politique conjointe, réunissant hommes et femmes aux fourneaux, et détachant la cuisine de son image de tâche ménagère banale et insignifiante.

⁷⁰ P. CAMPORESI, *Le Pain sauvage. L'imaginaire de la faim de la Renaissance au XVIII^e siècle*, Paris : Chemin vert éditions, 1981.

⁷¹ D. TADLI, *Alimentation low cost. Le prix à payer*, Bruxelles : CPCP, « Regards décalés », avril 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-regards-decales/alimentation-low-cost>.

L'implication des hommes dans le combat contre l'agro-industrie est donc indispensable, en acceptant aussi ses aspects plus modestes : faire ses achats chez un petit producteur, prendre le temps de cuisiner des produits frais et de saison... Et même si ces actions peuvent être moins valorisées socialement (*a priori*, faire une soupe aux choux bio suscite moins de reconnaissance que de brandir un étendard en tête de cortège dans une manifestation pour les droits humains... quoique ! ⁷²). Au risque de connaître le sort des faux bourdons chez les abeilles, fiers et gourmands mais peu productifs...

Les faux bourdons ne butinent pas, ne nettoient pas, ne peuvent pas défendre la ruche contre les envahisseurs. En revanche, ils mangent du miel. C'est certainement la raison pour laquelle ils sont chassés de la ruche une fois la période des vols nuptiaux terminée et dès que les réserves diminuent. Les ouvrières les regroupent au fond de la ruche puis les font sortir de cette dernière. Parfois, elles n'hésitent pas à les piquer pour les supprimer. ⁷³

* *

Dounia Tadli est titulaire d'un master en anthropologie, spécialisée dans les relations humains-environnement.

⁷² Les modes de consommation « alternatifs » peuvent en effet constituer un moyen de distinction sociale. Voir D. TADLI, *Transition et simplicité volontaire... une solution pour ceux qui n'ont pas d'option ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », janvier 2018, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/transition-simplicite-volontaire>.

⁷³ S. CARDON-REMBLOT, « Les faux bourdons dans la ruche », *Futura-sciences*, 16 juin 2016, [en ligne :] <https://www.futura-sciences.com/planete/dossiers/zoologie-abeilles-accueillir-ruche-chez-soi-976/page/12>, consulté le 5 juin 2018. Je remercie chaleureusement mon amie et collègue Raïssa M'Bilo à qui je suis redevable pour cette anecdote (entre autres choses).

L'expérience sociale du boire est-elle genrée ?

Par Emma Raucent



Introduction

Qui boit ? Comment, où et pourquoi ? Autant de questions qui, selon de nombreux sociologues, permettent de comprendre les processus de construction des rapports sociaux entre hommes et femmes. Adopter une approche de genre dans l'étude des consommations d'alcool met en effet en lumière la façon paradoxale dont l'ivresse peut tout à la fois renforcer et perturber les normes sociales liées à la différence sexuée. Comment la consommation d'alcool structure ou déstructure-t-elle les relations sociales entre hommes et femmes ? Les habitudes sociales en matière de consommation d'alcool organisent-elles une distinction, voire une hiérarchisation, des sexes ? Si oui, comment et pourquoi ? Cette étude s'attache en partie à la description des stéréotypes de genre affectant non seulement nos modes d'alcoolisation mais aussi l'alcoolisme. Elle tend à expliquer les raisons pour lesquelles l'alcoolisation excessive des femmes est largement plus stigmatisée que celle des hommes.

Les paroles tranchantes de Marguerite Duras ont contribué à la critique de l'expérience sociale du boire des femmes : « une femme qui boit, c'est comme un animal qui boirait, un enfant. L'alcoolisme atteint le scandale avec la femme qui boit : une femme alcoolique, c'est rare, c'est grave. C'est la nature divine qui est atteinte¹ ». Cette vision stigmatisante de « la » femme alcoolique est-elle toujours d'actualité ? Le boire excessif peut-il toujours être appréhendé comme un attribut de la masculinité dans notre société, comme cela a pu être le cas aux ^{XIX}^e et ^{XX}^e siècles ?² *A contrario*, que signifie l'idée selon laquelle les pratiques d'alcoolisation excessive sont de nature à troubler l'ordre social sexué et hétéro-normé ? Notre compréhension du genre comme processus de socialisation (et de domination) doit être continuellement actualisée afin d'éviter toute forme d'essentialisation. Dans cette étude, les représentations sociales de l'alcoolisation des hommes et des femmes seront donc contextualisées historiquement afin d'en comprendre l'évolution et l'impact actuels. Par ailleurs, ce questionnement ne vise pas seulement à montrer des stéréotypes que l'on avait oubliés de voir. Il mène surtout à la transformation de notre perception et donc de notre compréhension des comportements observés. Cette

¹ DURAS M., *La via matérielle*, Paris : P.O.L., 1987.

² FILLAUT T., « Alcoolisme et antialcoolisme en France (1870-1970) : une affaire de genre », in M.-L. DÉROFF (sous la direction de), *Boire : une affaire de sexe et d'âge*, Rennes : Presses de l'EHESP, Coll. « Recherche, santé, social », 2015, pp. 15-28.

étude tend donc à donner un éclairage partiel et sensible au genre sur la complexité du vécu des personnes alcoolodépendantes. Elle permet ainsi d'ouvrir un champ de discussion autour des obstacles que rencontrent les femmes et les hommes alcoolodépendants dans leur parcours de soin.

La première partie présente l'abus d'alcool dans son contexte historique : du processus de médicalisation de l'alcoolisme à la transformation du jugement moral posé à l'égard de ce phénomène social. La partie suivante interroge les similitudes et différences actuelles entre les consommations des hommes et des femmes en Belgique. Dans cette partie, l'idée largement véhiculée selon laquelle les femmes rattrapent les hommes dans leur consommation d'alcool sera remise en question à la lumière des tendances de consommation actuelles. Elle confronte ensuite cette comparaison avec les représentations que se fait la population des boires féminin et masculin. Plutôt qu'un dépassement, on assiste actuellement à un déplacement des normes genrées affectant les pratiques d'alcoolisation : aujourd'hui, s'il est généralement admis que les femmes puissent boire publiquement, leur ivresse et abus restent nettement plus réprouvés que chez les hommes. Un détour historique est ensuite réalisé dans la troisième partie pour comprendre les origines de la stigmatisation du boire excessif féminin. Les stéréotypes associés à l'abus d'alcool chez les femmes exercent toujours une certaine influence sur nos représentations actuelles. Il s'agira donc dans la partie suivante de renverser ce discours stigmatisant en s'attachant à la description du boire des hommes et de ses liens avec l'évolution d'une certaine forme de masculinité. Cette partie explorera également l'hypothèse selon laquelle l'alcoolisation excessive ainsi que l'alcoolisme ont pour effet de « troubler » ou de déstabiliser les rapports de genre. L'alcoolisme sera alors interprété comme un moyen (délétère) de contestation face aux injonctions sociales et rôles genrés que les hommes et les femmes sont enjoins à respecter. Dans la dernière partie, l'approche sensible au genre présentée dans cette étude sera mise à l'épreuve de la pratique, et ce à travers un questionnement autour de la prévention et du parcours de soin des personnes alcoolodépendantes. Plus précisément, elle sera questionnée à la lumière de deux enjeux distincts : celui du syndrome d'alcoolisation fœtale, et celui du traitement des personnes alcoolodépendantes au sein des services spécialisés en Belgique.

I. De l'alcoolisme en général : l'approche médicalisée

À partir du XVIII^e siècle, le regard que la société occidentale porte sur la consommation excessive d'alcool et sur la dépendance à l'alcool évolue progressivement vers une approche dite *médicalisée*.³ Dans quel contexte socio-politique cette évolution se déroule-t-elle ? À défaut de complétude, on peut à tout le moins soulever la concomitance de la pathologisation de l'abus d'alcool avec le développement naissant des politiques de santé publique aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, la dimension pathologique de l'addiction à l'alcool, notamment décrite par Benjamin Rush,⁴ est construite dans le contexte de l'avènement du libéralisme et de l'individualisme aux États-Unis. Certes toujours inspiré d'un certain idéal religieux, l'établissement de la démocratie étasunienne voit s'ancrer, dans les préoccupations politiques et intellectuelles, l'autonomisation individuelle, soit la « libération de l'homme [sic] esclave de ses addictions ».⁵

Mais c'est l'usage du terme *alcoolisme*, préféré à celui d'*ivrognerie*,⁶ qui donne à cette forme d'addiction son statut de maladie à part entière durant la seconde moitié du XIX^e siècle.⁷ C'est d'ailleurs au cours de cette même période que les populations française et belge commencent à considérer la personne alcoolique ou toxicomane⁸ comme dangereuse pour la société, et ce entre

³ Voir par exemple : DARGELOS B., « Genèse d'un problème social. Entre moralisation et médicalisation : la lutte antialcoolique en France (1850-1915) », *Lien social et Politiques*, n° 55, printemps 2006, pp. 67–75.

⁴ Benjamin Rush, médecin et chimiste américain, introduit l'idée selon laquelle l'abus d'alcool est une forme de maladie et décrit certains de ses symptômes (RUSH B., « Inquiry into the effects of ardent spirits upon the body and mind », in Y. HENDERSON (sous la direction de), *A new deal in liquor; a plea for dilution*, New York : Doubleday, Dotran & Compagny, 1790 (texte traduit par M. LEVMIER, E. GIRA, *Psychotropes*, 2011, vol. XVII, n° 3-4, pp. 179-212).

⁵ DUPONT J.-C., NAAASSILA M., « Une brève histoire de l'addiction », *Alcoologie et addictologie*, mars 2016, vol. XXXVIII, n°2, p. 94.

⁶ Ce terme était principalement mobilisé afin de catégoriser un certain type de « folie » au début du XIX^e siècle (*ibid.*, p. 95).

⁷ Magnus HUSS, médecin-chef à l'hôpital Séraphin D'Uppsala, a défini en premier les termes *alcoolisme chronique* ainsi que les conséquences de cette maladie sur la santé (HUSS M., *Chronische Alkoholskrankheit, oder, Alcoholismus chronicus*, Stockholm, Leipzig : C.E. Fritze, 1852, 616 p.). Voir aussi : LANCEREAUX E., *Traité sur les maladies du foie et du pancréas*, Paris : Douin, 1899, 1019 p.

⁸ Le terme *toxicomanie* relève ici d'une approche psychiatrique qui définit et traite l'alcool comme l'unique cause des symptômes de la personne dépendante (DUPONT J.-C., NAAASSILA M., *op. cit.*, p. 95).

autres sous l'effet de l'action antialcoolique portée par la médecine aliéniste.⁹ Par le fait d'un double discours s'articulant autour de la morale et du médical, la figure de l'alcoolique dégénéré et fauteur de troubles vient alors remplacer, ou plutôt s'ajouter à, celle de l'ivrogne bon vivant et sociable (s'y adjoindra par ailleurs celle de l'artiste torturé ou penseur exceptionnel et admiré).¹⁰ La problématisation de l'abus de l'alcool au XIX^e siècle est également due à des changements brutaux dans les modes de vie et consommation : l'essor du capitalisme industriel, les mouvements migratoires et l'urbanisation, la commercialisation croissante de l'alcool distillé etc.¹¹

Durant la première moitié du XX^e siècle, la recherche des raisons sous-jacentes à l'addiction occupe la médecine génétique mais également le discours psychanalytique qui se fonde principalement sur les théories du développement introduites par Freud. La psychanalyse suggère qu'une perturbation du processus de séparation-individuation de l'enfant par rapport à sa mère compromet la capacité de la personne, une fois adulte, à s'autoréguler et contrôler son « besoin primitif » de dépendance. Les théories fondant l'idée d'une prédisposition à des comportements addictifs pour des raisons psychiques inconscientes et liées à l'attachement ne sont pas totalement délaissées par la science aujourd'hui. Cependant, on observe aussi une certaine relativisation des thèses psychanalytiques ainsi qu'une diversification et complexification des interprétations médicales. Selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, on devrait plutôt parler d'alcoolodépendance, terme qui

⁹ Les aliénistes, tels que Benedict-Auguste Morel et Philippe Pinel, ont défini la maladie mentale et nerveuse comme un problème essentiellement héréditaire et moral à traiter par des pratiques d'isolement cellulaire (en asile). Ils développent la théorie de la dégénérescence alcoolique selon laquelle, au sein des classes populaires, une prédisposition morbide à l'alcoolisme se transmet de générations en générations et détériore « la race » française (DARGELOS B., « Une spécialisation impossible. L'émergence et les limites de la médicalisation de la lutte anti-alcoolique en France (1850-1940) », *Le Seuil*, 2005, vol. I, n°156-157, pp. 52-71 ; NEVEN M., ORIS M., « Santé et citoyenneté dans la Belgique contemporaine », *DYNAMIS*, 1996, n°16, pp. 399-426).

¹⁰ TASCHINI E., URDAPILLETA I., VERLHAC J.-F., TAVANI J. L., « Représentations sociales de l'alcoolisme féminin et masculin en fonction des pratiques de consommation d'alcool », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2015, vol. III, n° 107, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2015-3-page-435.htm#:~:text=Le%20mod%C3%A8le%20descriptif%20des%20repr%C3%A9sentations,c'est%20un%20%C3%A9gal%20en>, consulté le 15 avril 2021.

¹¹ GOTTRAUX-BIANCARD E., *Air pur, eau claire, préservatif. Tuberculose, alcoolisme, sida : une histoire comparée de la prévention*, Lausanne : Éditions d'en bas, 1992, p. 35-36.

se veut plus neutre et qui englobe tant des considérations biologiques (génétiques et neurologiques) que des interprétations psychologiques et sociologiques pour expliquer l'addiction à l'alcool.¹²

Du point de vue des politiques de santé publique, l'alcoolisme et l'abus d'alcool sont aujourd'hui envisagés en termes de prise de risques dont il s'agit « d'évaluer, de mesurer, de maîtriser les incertitudes ». ¹³ L'objectivation statistique de la consommation d'alcool au sein de la population, fournie par la science épidémiologique, a rendu possible à partir des années 1980 la mise en place de politiques de contrôle et de prévention des risques liés à cette consommation. Selon certains, cette approche s'inscrit par ailleurs dans l'évolution plus large de l'administration sanitaire, celle du « primat de la prévision sur la compréhension » ¹⁴ du phénomène de dépendance à tout type de drogue. D'une part, les données épidémiologiques fondées sur des enquêtes publiques donnent une visibilité certaine et plus fiable à la problématique puisque, sans elles, seules les statistiques institutionnelles (policières ou hospitalières) éclaireraient (de façon incomplète) le phénomène. D'autre part, l'aspect exclusivement quantitatif des données épidémiologiques suggère la nécessité de compléter ces dernières par des études qualitatives restituant le sens des conduites addictives. ¹⁵ Par un travail de contextualisation et d'historicisation, les études sociologiques offrent ainsi un autre éclairage sur le phénomène de dépendance qui peut soit compléter soit remettre en question les résultats et conclusions des épidémiologistes.

Il a été avancé que cette approche médicalisée a évincé une vision moralisatrice de l'alcoolisme. La reconnaissance sociale de l'alcoolisme comme maladie aurait en effet entraîné la disparition d'une définition de la dépendance à l'alcool comme vice ou menace à l'ordre moral. ¹⁶ Toutefois l'on pourrait aussi défendre l'idée que le processus de *sanitarisation* de la politique des drogues donne lieu au développement d'une nouvelle forme de moralité : « au fur et à

¹² DUPONT J.-C., NAASSILA M., *op. cit.*, p. 97 et s.

¹³ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., « Rapport au «boire» et au risque en milieu étudiant : dépassement ou déplacement du genre ? », *SociologieS*, octobre 2016, Dossier « Les risques liés à l'incertitude : quels effets sur le système de genre ? », [en ligne :] <https://journals.openedition.org/sociologies/5747#quotation>, consulté le 16 avril 2021.

¹⁴ PERETTI-WATEL P., « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *R. franç. sociol.*, 2004, vol. XXXV, n°1, p. 103.

¹⁵ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., *op. cit.*

¹⁶ MARANDA M-F., « Approches de l'alcoolisme. De la morale... à la sociologie du travail », *L'avenir des services ou services d'avenir*, 1992, vol. XXXI, n°1, pp. 28-30.

mesure qu'il y a un impératif infini de normalisation axé sur les statistiques et les calculs des risques établis par le discours épidémiologique, l'individu doit répondre au chiffrage de la norme et il ne peut pas être interpellé en tant que sujet dans l'expérience de la maladie ». ¹⁷ Selon ces mêmes auteurs, la responsabilité de l'individu n'est plus subjective et éthique mais sociale et juridique, ce qui transformerait le discours médical en un code moral par rapport auquel le sujet n'est pas libre de prendre position. ¹⁸

II. Le sexe et le genre face à l'alcool : problématisation

A. L'alcoolisation des hommes et des femmes : quelles tendances ?

Aujourd'hui, quelle place prend la distinction hommes-femmes dans l'étude et l'interprétation des phénomènes d'alcoolisation (abusive) et d'alcoolodépendance ? D'abord, pourquoi opère-t-on cette distinction ? Sur le plan physiologique, les effets de l'alcool ne sont pas identiques pour les hommes et les femmes. Pour une même quantité d'alcool ingérée, les femmes seront en général plus affectées. Ceci s'explique par leurs tissus adipeux plus importants (ralentissant l'absorption de l'alcool), une quantité de liquide dans le corps proportionnellement moins important pour diluer l'alcool, et une concentration moins élevée d'enzymes pour décomposer l'alcool. ¹⁹

¹⁷ BIRMAN J., HOFFMANN C., « Le sujet en excès dans la biopolitique », *Topique*, 2013, vol. 123, n°2, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-topique-2013-2-page-101.htm>, consulté le 16 avril 2021.

¹⁸ Voir aussi : FORTANÉ N., « La carrière des «addictions». D'un concept médical à la catégorie d'action publique », *Genèse*, 2010, vol. I, n°78, pp. 5-24, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-geneses-2010-1-page-5.htm?contenu=article>, consulté le 16 avril 2021 ; PELCHAT Y., GAGNON E., THOMASSIN A., « Sanitarisation et construction de l'exclusion sociale », *Lien social et Politiques*, 2006, n°55, pp. 55-66.

¹⁹ Ceci explique donc les différences en matière de limites de consommation recommandées par l'OMS et la plupart des institutions publiques de santé (deux verres par jours et 14 par semaine pour les femmes, et trois verres par jour et 21 verres par semaine pour les hommes). Mais de nouvelles recommandations plus restrictives sont énoncées par certains scientifiques, comme le comité mis en place par l'agence Santé Publique France et l'Institut national contre le cancer. Ce dernier préconise une consommation de dix verres maximum et deux jours d'abstinence minimum par semaine, que le consommateur soit un homme ou une femme (Santé Publique France, « Alcool et santé : améliorer les connaissances et réduire les risques », communiqué de presse, 26 mars 2019, [en ligne :] <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2019/alcool-et-sante-ameliorer-les-connaissances-et-reduire-les-risques#:~:text=maximum%2010%20verres%20par%20semaine,dans%20la%20semaine%20sans%20consommation>, consulté le 24 mai 2021.

Dans certains médias (belges), il a pu être avancé que les femmes « rattrapent » les hommes dans leur consommation d'alcool.²⁰ Cette affirmation se fonde sur un article de 2016 centralisant 68 études épidémiologiques menées dans 36 pays différents (principalement occidentaux) du début à la fin du xx^e siècle.²¹ Dans cet article, il est suggéré que parmi les personnes nées au début du xx^e siècle, les hommes étaient deux fois plus portés à boire et couraient trois fois plus de risques de présenter une consommation problématique d'alcool que les femmes.²² Selon l'article, une consommation problématique inclut non seulement les risques et la fréquence des épisodes de *binge drinking* (donc d'hyperalcoolisation ponctuelle) mais aussi de toute consommation d'au moins cinq verres standards d'alcool en une fois. Par comparaison à ces coefficients (respectivement, de 2 et 3), pour les populations nées dans les années 1990, ces coefficients ont fortement diminué et sont respectivement de 1,1 et de 1,2. Si cette recherche ne quantifie pas précisément les variations de consommation d'alcool des hommes et des femmes, elle suggère que le rapprochement des consommations est dû à la hausse de la consommation des femmes plutôt qu'à la baisse de celle des hommes.²³ Cette dernière affirmation reste à démontrer, en tout cas pour la Belgique. À cet égard, une étude des statistiques belges différenciant la consommation des hommes et des femmes ainsi qu'une clarification des types de consommation étudiés se révèlent nécessaire – l'objectif étant ensuite de questionner ces données épidémiologiques à la lumière d'une approche sensible au genre.

²⁰ RTBF tendance, « Consommation d'alcool : les femmes rattrapent les hommes », 26 octobre 2016, [en ligne :] https://www.rtbf.be/tendance/bien-etre/sante/detail_consommation-d-alcool-les-femmes-rattrapent-les-hommes?id=9440075, consulté le 20 avril 2021 ; Passionsanté, « Alcool : les femmes rattrapent les hommes » janvier 2017, [en ligne :] https://www.passionsante.be/index.cfm?fuseaction=art&art_id=22735, consulté le 20 avril 2021.

²¹ SLADE T., CHAPMAN C., SWIFT W., KEYES K., TONKS Z., TEESON M., « Birth cohort trends in the global epidemiology of alcohol use and alcohol-related harms in men and women : systematic review and metaregression », *BMJ Open*, 2016, vol. VI, n°10, [en ligne :] <https://bmjopen.bmj.com/content/6/10/e011827>, consulté le 20 avril 2021.

²² Selon l'article, une consommation problématique inclut non seulement les risques et la fréquence des épisodes de *binge drinking* (donc d'hyperalcoolisation ponctuelle) mais aussi de toute consommation d'au moins 5 verres standards d'alcool en une fois.

²³ SLADE T., CHAPMAN C., TEESON M., « Women's alcohol consumption catching up to men : why this matters », 25 octobre 2019, National Drug & Alcohol Research Centre (Anonymous's blog), [en ligne :] <https://ndarc.med.unsw.edu.au/blog/womens-alcohol-consumption-catching-men-why-matters>, consulté le 20 avril 2021.

En Belgique, entre 1900 et 1958, la quantité d'alcool consommée par habitant a diminué de 50 % : la hausse du niveau de vie et des salaires de l'après-guerre n'a pas immédiatement fait basculer cette tendance.²⁴ La consommation a ensuite fortement augmenté dans les années 1960 et 1970 pour ensuite diminuer progressivement jusqu'à aujourd'hui (de 25 litres, on est passé à 12 litres d'alcool par personne par an).²⁵ En ce qui concerne la consommation des hommes et des femmes, en Belgique un certain rapprochement des pratiques est aujourd'hui indéniable. En 2018, le pourcentage de personnes ayant consommé de l'alcool dans l'année avoisine les 70 % chez les femmes (sauf pour les plus de 75 ans) et dépasse légèrement les 80 % chez les hommes.²⁶ C'est dans les modalités du boire qu'une nette distinction persiste entre hommes et femmes.

Au tournant des années 2000, on observe une relative augmentation de l'*hyperalcoholisation*²⁷ mensuelle des jeunes en général (entre 15 et 34 ans). Entre 1997 et 2004, ce type de consommation augmente à peu près autant chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (entre 4 et 6 %). Mais l'écart existant entre les hommes et les femmes pour ce type de consommation reste très marqué, et ce quel que soit leur âge.²⁸

²⁴ L'on est passé de 25 litres d'alcool pur par habitant par an à douze litres (REUSS C., « L'évolution de la consommation de boissons alcoolisées en Belgique 1900-1958 », *Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales*, mars 1960, vol. XXVI, n°2, p. 91).

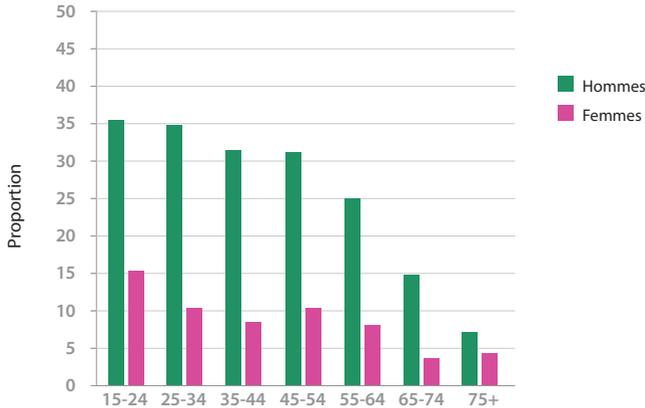
²⁵ MIZRAHI A., « Consommation d'alcool et de tabac », *Gérontologie et Société*, 2003, vol. XXVI, n°105, p. 23.

²⁶ GISLE L., *Consommation d'alcool – enquête de santé 2018*, Bruxelles : Sciensano, octobre 2019, p. 14.

²⁷ L'*hyperalcoholisation* est définie par la consommation d'au moins six boissons standards en une fois (Belgique en bonne santé, « Consommation d'alcool », 24 juillet 2020, [en ligne :] <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/consommation-d-alcool#consommation-totale-d-alcool-par-habitant>, consulté le 21 avril 2021).

²⁸ Cependant, entre 2008 et 2018, l'*hyperalcoholisation* hebdomadaire a diminué chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans (passant de 17,5 % à 13 %) et est resté stable chez les jeunes femmes du même âge (environ 7 %).

Figure 1



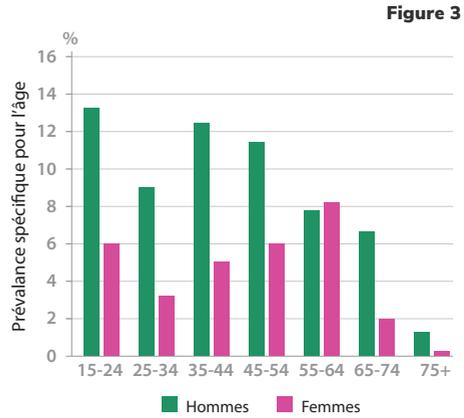
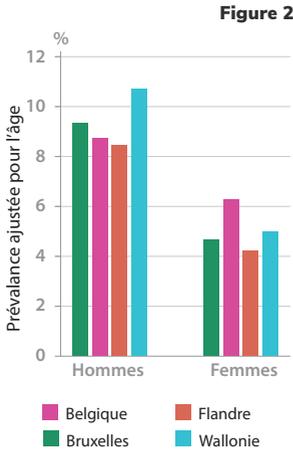
Pourcentage de la population (de 15 et plus) avec une consommation abusive d'alcool régulière (une fois par mois ou plus), par sexe et par page

Source : Gisle L., *Consommation d'alcool – enquête de santé par interview 2004*, Bruxelles : Sciensano, 2004, p. 272

Un autre exemple est celui de la *surconsommation* d'alcool qui équivaut à plus de trois verres standards par jour (soit 21 verres par semaine) pour l'homme et à deux verres par jour (soit 14 verres par semaine) pour la femme. Depuis 2000, la *surconsommation* d'alcool de toute la population (15 ans et plus) est à la baisse et concerne un peu plus de 7 % des hommes et 4,5 % des femmes.

En ce qui concerne la prévalence d'une *consommation problématique* d'alcool,²⁹ les hommes présentent en moyenne deux fois plus de risques d'être dépendants à l'alcool que les femmes (9,3 % contre 4,7 %). Ce ratio est toujours égal ou supérieur à deux pour toutes les catégories d'âge sauf pour les hommes et femmes de 55 à 64 ans pour qui la prévalence de consommation problématique est la même (environ 8 %). Il est important de préciser que ce que l'on entend ici par consommation problématique diffère de la définition retenue dans l'article centralisant les 68 études et suggérant un « rattrapage » par les femmes. Dans le cas des statistiques belges, cette notion est prédictive d'une dépendance à l'alcool alors que dans l'étude à l'échelle internationale, elle recoupe plutôt le risque d'*hyperalcoolisation ponctuelle*.

²⁹ « La consommation problématique d'alcool est définie comme deux réponses positives sur les quatre questions de l'instrument CAGE et est prédictive de la dépendance à l'alcool. » (Ibid.).



Prévalence de la consommation problématique d'alcool au cours des 12 derniers mois dans la population âgée de 15 ans et plus, par groupe d'âge et par sexe, Belgique, 2018,

Source : Gisle L., *Consommation d'alcool – enquête de santé 2018, Bruxelles* : Sciensano, octobre 2019

De manière générale, il est clair que l'alcool n'est plus l'apanage des hommes et que les lieux publics de consommation d'alcool, bien qu'encore plutôt fréquentés par les hommes, ne sont plus exclusivement réservés à ces derniers.³⁰ Cependant, l'affirmation que les femmes rattrapent les hommes dans leur consommation d'alcool est à relativiser, voire à interroger. En effet, cette idée pourrait suggérer un certain mimétisme des comportements féminins sur leurs équivalents masculins. L'idée d'un alignement ou d'un rattrapage des femmes par rapport aux hommes n'implique-t-elle pas d'envisager l'évolution des consommations féminines uniquement à la lumière d'une norme masculine ? Les femmes font-elles réellement comme les hommes dans leur rapport au boire ? Quel sens doit-on donner à l'évolution de la consommation d'alcool des femmes et des hommes ? Quel rôle le genre joue-t-il dans la construction de ce sens ?

³⁰ DÉROFF M.-L., FILLAUT T., « Introduction », in M.-L. DÉROFF (sous la direction de), *op. cit.*, p. 6.

B. Le déplacement des normes de genre

La section précédente s'est concentrée sur les données épidémiologiques relatives à la consommation d'alcool des hommes et des femmes. Ces données s'articulent autour de la variable du sexe (à côté de l'âge, du diplôme et de la catégorie sociale notamment). Comment une analyse du genre peut-elle être mise en relation avec ce type de données ? Ce sont les études sociologiques des modes de vie qui examinent « le genre en tant que processus de différenciation/hiérarchisation [des individus] ». ³¹ La question du genre interroge les conséquences sociales de la reconnaissance *a priori* des deux sexes, en d'autres termes, des deux groupes sociaux identifiés comme hommes et femmes sur le plan biologique. Elle met également en lumière le fait que l'identification individuelle à la masculinité ou à la féminité ne coïncide pas toujours avec les frontières de ces deux groupes. ³² L'hypothèse au départ de cette étude est la suivante : les statistiques épidémiologiques sur la consommation d'alcool des femmes et des hommes préfigurent l'existence de normes et formes singulières de structuration sociale et genrée qu'il s'agit donc de discerner au travers d'enquêtes sociologiques. ³³

Si l'on peut observer un rapprochement quantitatif des consommations selon le sexe, ce rapprochement n'est pas d'office indicatif d'une convergence selon le genre. Plus précisément, les significations liées aux changements des consommations d'alcool des hommes et des femmes ne sont pas nécessairement identiques et uniformes sur le plan du genre. Par ailleurs, selon certains, on assiste à un déplacement plutôt qu'à un réel dépassement des normes genrées autour de l'alcoolisation. ³⁴ Parmi les jeunes, « si la part de consommateurs à risque ponctuel est assez proche entre les sexes (...), les écarts se creusent aux extrémités des modalités du boire. » ³⁵ Par exemple, les jeunes abstinents (entre 15 et 34 ans) comptent presque deux fois plus de femmes que d'hommes en Région wallonne (cet écart est nettement plus faible à Bruxelles), alors que les jeunes adeptes du *binge drinking* comptent deux fois plus d'hommes. ³⁶ Les femmes ont plus tendance à modérer leur

³¹ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., op. cit. (souligné par nous).

³² CLAIR I., *Sociologie du genre*, Paris : Armand Colin, 2012.

³³ OBADIA L., « Le «boire» », *Socio-anthropologie*, 2004, n°15, [en ligne :] <https://journals.openedition.org/socio-anthropologie/421#quotation>, consulté le 16 avril 2021.

³⁴ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., op. cit.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Gisle L., op. cit., p. 15 et 24.

consommation. Si l'on peut (se réjouir d') y voir un comportement sain de socialisation, il a été suggéré que cette tendance reflète aussi la prolongation d'assignations normatives fondées sur des normes genrées de beauté, de séduction et de prise de risque : « la mixité de l'ivresse réclame davantage de retenue côté filles pour ne pas faire ou laisser faire "n'importe quoi". »³⁷ Il a même été suggéré qu'elles reçoivent comme consigne de ne pas trop s'écarter du rôle d'accompagnatrice de l'homme buveur.³⁸ Il semble donc clair qu'au-delà de certaines différences sur le plan biologique entre hommes et femmes dans l'absorption et les effets de l'alcool, ce sont surtout les attentes sociales exprimées envers les hommes et les femmes qui structurent leurs pratiques de consommation respectives.

Cette structuration genrée du boire a fait l'objet d'une étude récente : 436 personnes âgées de 18 à 64 ans ont été interrogées sur leurs représentations de l'abus d'alcool des femmes et des hommes.³⁹ Cette étude prend en compte les modes de consommation des personnes interrogées car le type de consommation de l'individu influence ses représentations de l'alcoolisation abusive.⁴⁰ En effet, les grands buveurs cherchent typiquement à légitimer leur propre consommation et à préserver leur identité sociale en associant l'alcoolisation à des éléments neutres ou positifs. Selon cette étude, si les alcoolisations féminine et masculine sont associées à des contextes à la fois positifs (festifs) et négatifs (addiction, isolement, dépression, violence), le jugement négatif est nettement plus important à l'égard de l'excès d'alcool des femmes. Ce jugement est d'autant plus sévère chez les personnes interrogées les plus âgées.

Les hommes ont tendance à associer l'abus d'alcool masculin à des termes neutres (comme le type d'alcool consommé et le contexte de consommation) et par l'effet de groupe (entourage, partage, socialisation). Quant à l'abus

³⁷ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., *op. cit.*

³⁸ SAOUTER A., « Être rugby ». *Jeux du masculin et du féminin*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000.

³⁹ TASCHANI E., URDAPILLETA I., VARLHIAC J.-F., TAVANI J. L., « Représentations sociales de l'alcoolisme féminin et masculin en fonction des pratiques de consommation d'alcool », *Presse universitaires de Liège*, « Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale », 2015, vol. III, n°107.

⁴⁰ MOURET M., LO MONACO G., URDAPILLETA I., PARR W. V., « Social representations of wine and culture : A comparison between France and New Zealand », *Food Quality and Preference*, 2013, vol. XXX, n°2, pp. 102–107 ; LO MONACO G., GUIMELLI C., « Représentations sociales, pratique de consommation et niveau de connaissance : le cas du Vin », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2008, n°78, pp. 35–50.

d'alcool féminin, ils le caractérisent plutôt par ses effets à court terme et y joignent un jugement négatif : tituber, black-out, dégradant, stupide, pitoyable, etc. Les femmes interrogées lient l'alcoolisme à la dépression, l'anxiété, l'isolement et la violence, et ajoutent la notion de conduites à risques pour l'alcoolisme masculin. De manière générale, les consommatrices excessives d'alcool sont typiquement définies en relation avec l'ordre sexué qu'elles transgressent et ce, par les termes débauche, exubérance, parler fort, facilités, se lâcher, etc. En ce qui concerne les causes de l'abus d'alcool, l'effet de groupe et une certaine vulnérabilité psychologique caractériseraient l'alcoolisme masculin, alors qu'un besoin de s'échapper provoquerait le plus souvent l'alcoolisme féminin (tous deux étant indifféremment causés par la dépression et l'anxiété). Par ailleurs, si les hommes ont tendance à légitimer l'alcoolisme masculin, ce n'est pas le cas des femmes vis-à-vis de l'alcoolisme féminin qu'elles jugent sévèrement (autant que les hommes).

Si ces associations négatives vis-à-vis de l'abus d'alcool chez la femme ne sont pas aussi dominantes au sein de la population jeune et ayant un alcoolisme élevé, il reste fondamental de comprendre leurs origines.⁴¹ Alors que l'on observe toujours une différence nette entre les consommations d'alcool des hommes et des femmes (les hommes boivent plus et ont des consommations à risque plus fréquentes et plus importantes), pourquoi conçoit-on la consommation excessive féminine comme plus problématique ou honteuse ? D'où provient l'inquiétante étrangeté, sinon la désapprobation moralisante, qu'inspire l'ivresse féminine ? Pourquoi et en quels termes s'est-on intéressé à un éventuel rapprochement récent des consommations des hommes et des femmes ? Que nous révèle sur nos représentations du genre l'idée selon laquelle les femmes « rattrapent » les hommes dans leur consommation d'alcool ? La façon dont nous formulons nos questionnements autour de l'alcoolisation des femmes et des hommes doit être elle-même analysée et remise en question car elle peut être le reflet de normes sociales incontestées organisant déjà un ordre sexué et hiérarchisé.

⁴¹ Surtout dans la mesure où les personnes ayant une consommation élevée ont tendance à approuver l'alcoolisation, qu'elle soit féminine ou masculine, pour légitimer et normaliser leur propre consommation.

III. Évolution historique de l'ivresse des femmes

A. La coupable, la gardienne et la concurrente : bref aperçu de quelques stéréotypes

Quelles sont les origines de la stigmatisation du boire féminin et d'où provient la figure de « la » femme alcoolique ? Depuis l'Antiquité gréco-romaine, l'alcoolisation des femmes fait l'objet d'une certaine singularisation : exclusion des femmes du banquet des hommes, prohibition religieuse de la consommation de vin pur à Rome, etc. Cependant l'on n'interdit pas strictement aux femmes de boire et la figure de l'ivrognesse, dépeinte d'abord par les Comiques grecs,⁴² perdurera jusqu'au xvii^e siècle en Europe.⁴³ Une autre figure plus dramatique véhiculée dans les textes et dans la loi est celle de la femme ivre qui perd son sens moral et s'abandonne à une sexualité débridée. Ce portrait de la femme immorale qui a d'abord concerné les femmes dites de haute naissance et « représentatives » du peuple de Rome, « renvoie à un archétype archaïque de la femme soupçonnée à partir du stéréotype sans cesse alourdi de la femme coupable ».⁴⁴

Plus récemment, au tournant du xx^e siècle, aux États-Unis comme en Europe, l'idée que la femme est la gardienne de la moralité familiale s'ancre clairement dans les mentalités. L'abstinence est enseignée très tôt aux jeunes filles ainsi que l'injonction sociale et morale de modérer les hommes dans leur consommation excessive.⁴⁵ Il a été suggéré que la figure de la femme sobre et protectrice du foyer a été érigée délibérément par la société victorienne (de l'ère industrielle) en vue d'enrayer l'augmentation massive de consommation d'alcool chez les travailleurs urbains.⁴⁶ Le phénomène d'alcoolisation abusive

⁴² Le terme comique grec *méthusos* (ivrognesse) n'aura pendant longtemps pas d'équivalent masculin (VILLARD P., « Ivresses dans l'Antiquité classique », *Histoire, économie et société*, 1988, vol. VII, n°4, p. 449).

⁴³ *Ibid.*, p. 450.

⁴⁴ PAILLER J.-M., « Quand la femme sentait le vin. Variations sur une image antique et moderne », *Pallas*, 2000, n°53, p. 95 (souligné par l'auteur).

⁴⁵ PHILLIPS R., *Alcohol. A History*, Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 2014 ; H. PENTECOUTEAU, O. ZANNA, « Le genre de l'abstinence », in M.-L. DÉROFF (sous la direction de), *op. cit.*, p. 67.

⁴⁶ S. ERIKSEN, « Alcohol as a gender symbol, Women and the alcohol question in the turn-of-the century Denmark », *Scandinavian Journal of History*, 1999, n° 24, pp. 45-73.

chez la femme ne devient alors problématique, voire simplement existant, aux yeux des médecins que dans la mesure où il concerne la femme qui est (en voie d'être) mère.⁴⁷ Mais le poids du stéréotype de la femme « naturellement » porte-parole de la tempérance empêche de penser l'alcoolisme féminin en général et celui-ci n'est jamais la cible des campagnes antialcooliques :⁴⁸ boire « ne donne pas aux femmes virilité ou plus de valeur ; elles perdent simplement leur féminité et leur parfum de pureté et obtiennent seulement l'opportunité de devenir dépendantes et répugnantes ».⁴⁹

Cette tendance à définir la femme par sa propension naturelle à la sobriété et à la renvoyer ainsi au domaine de la nature, par opposition à l'homme construit sur fondement de sa culture et sociabilité (devenir un homme par l'alcoolisation), illustre clairement la structuration sociale et hiérarchique entre les genres masculin et féminin.⁵⁰ Ainsi, c'est moins la quantité d'alcool que la femme consomme qui lui fait plus ou moins perdre sa féminité, que le caractère social, public et donc symbolique de cette consommation.⁵¹ À cette vision collective de la femme au foyer et naturellement sobre se mêle par ailleurs une approche classiste de l'alcoolisme qui distingue et hiérarchise la consommation modérée des femmes du monde et l'ivrognerie dégradante des femmes du peuple.⁵² En Belgique, le mouvement ouvrier en essor ainsi qu'un courant philanthropique influent expliquent l'importance des groupes féministes antialcooliques à l'époque. Les femmes

⁴⁷ Avant que le syndrome d'alcoolisation fœtale n'ait été clairement défini, certains médecins suggèrent alors déjà que « la femme éthylique ne subit pas seule les conséquences de son vice. (...) Le germe morbide qui est en elle va se transmettre à sa descendance. L'ovule lui-même contient de l'alcool, l'enfant va en être imprégné » (WIBRATTE G., *Le délire alcoolique chez la femme à Bordeaux et dans la Gironde*, Bordeaux : Impr. du Midi, 1908, p. 83).

⁴⁸ SALLE M., « Entre permanences et mutations, l'alcoolisme féminin sous le regard des professionnels de santé (XIX^e-XX^e siècles) », *Les cahiers de l'IREB*, 2013, n°21, pp. 161-166.

⁴⁹ RASMUSSEN S., « Kvinderne og drikkeriet », *Nordisk Good-Templar*, 1904, n° 13/11 (cité dans : BECK F., LEGLEYE S., DE PERETTI G., « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et société*, 2006, vol. I, n°15, p. 146).

⁵⁰ BECK F., LEGLEYE S., DE PERETTI G., *ibid.*, p. 144.

⁵¹ *Ibid.* pp. 146-7.

⁵² SALLE M., *op. cit.*

occupent majoritairement la lutte sociale puis politique contre l'alcoolisme car « la fonction morale comme la fonction éducative est un espace d'action qui leur est pleinement reconnu » et qu'elles assument volontiers.⁵³

Le portrait de la femme au foyer perdure jusque dans les années 1950 et 1960 pour s'effriter (ou plutôt, se transformer) ensuite du fait de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail.⁵⁴ Ce changement progressif des modes de vie et activités génère alors la possibilité de nouveaux rapports entre les sexes ainsi qu'une remodelisation des genres féminin et masculin. Les femmes prennent plus de place dans un espace public dont les codes et modes de fonctionnement sont façonnés par et pour les hommes. Le rapport des femmes à l'alcool, mais surtout sa plus grande visibilité, apparaissent comme l'un des marqueurs sociaux d'une nouvelle position des femmes prise dans la société. L'on va alors jusqu'à se demander si l'alcoolisme n'est pas « la rançon de l'émancipation des femmes ». ⁵⁵ Selon Monique Membrado, sociologue ayant étudié la question de près, cette nouvelle position est alors perçue « avec, dans les propos de certains médecins qui s'intéressaient à la question de l'alcoolisme féminin, une espèce de crainte sous-jacente que cette place nouvelle viendrait à la fois concurrencer un peu les hommes et remettre en question le modèle de féminité sur lequel on [s'était appuyé] jusqu'à présent ». ⁵⁶ De plus en plus « libérées » de leurs contraintes biologiques, les femmes tomberaient dans l'écueil d'une nouvelle contrainte de nature sociale : celle de (devoir) faire comme les hommes (ici vis-à-vis de l'alcool). ⁵⁷

⁵³ MATKAVA S., « Trois générations de femmes contre l'alcool : l'engagement de la famille Nyssens », *Sextant*, 1998, vol. IX, p. 116-117. Cette approche « maternelle » dominante parmi les féministes belges de l'époque n'empêche pas des approches plus émancipatrices et politiques de coexister avec elle. Par exemple, Louis Frank, avocat féministe, défendra l'idée selon laquelle les taxes issues de la vente d'alcool sont utilisées afin de financer la guerre, accusant les hommes « dits civilisés [de] s'empoisonne[r] par l'alcool afin de se procurer les ressources leur permettant de se détruire par la guerre » (FRANK L., *La femme contre l'alcool, Étude de sociologie et de législation*, Bruxelles : H. Lamertin, 1897, p. 115).

⁵⁴ VAN DER STEEN C., « L'économie du patriarcat », CPCP, 2020, analyse n°400, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/economie-patriarcat>, consulté le 23 avril 2021.

⁵⁵ BLANC R., *Alcoolisme féminin : traumatismes de la vie génitale et troubles de l'identité sexuelle. Étude statistique*, Lyon : UCBL-Lyon1, 1989, p. 72.

⁵⁶ MEMBRADO M. (propos recueillis par N. PALIERNE), « "La" femme alcoolique : retour sur une déconstruction sociologique », in M.-L. DÉROFF (sous la direction de), *op. cit.* p. 47.

⁵⁷ MEMBRADO M., « À propos de l'alcoolisme féminin », in L. DUPONT (sous la direction de), *Alcool, grossesse et santé des femmes*, Lille : Comité Départemental de Prévention Les Caryatides, 2005, p. 28.

S'il est vrai qu'elles entrent dans des espaces codés selon les attentes et aspirations des hommes (tels que les bars et autres lieux sociaux d'alcoolisation), il n'en reste pas moins que cette vision d'une imitation (ou concurrence) féminine est peut-être plus révélatrice des croyances (ou craintes) de ceux qui la formulent que des réelles motivations de l'ivresse des femmes.

B. La figure de « la » femme alcoolique de l'après-guerre

Le travail de Membrado révèle que cette crainte a entraîné avec elle une certaine tendance paradoxale visant à distinguer, singulariser, voire pathologiser, le boire excessif féminin. Durant toute la première moitié du ^{xx}^e siècle, de nombreux scientifiques envisagent l'alcoolisme comme une problématique principalement masculine (la femme étant le plus souvent ignorée dans l'étude médicale et sociologique du phénomène). Ensuite, lorsque l'on a commencé à conceptualiser un alcoolisme féminin de façon précise, il s'est agi de le particulariser (presque comme une déviance par rapport à la règle masculine du boire). Cette tendance se décline en trois caractéristiques spécifiques rattachées à la figure de « la » femme alcoolique.

D'abord, le boire féminin serait typiquement lié à la clandestinité. Alors que l'on désigne les pratiques masculines transgressant les habitudes d'alcoolisation socialement admises comme des « dérives solitaires », ⁵⁸ la littérature médicale insiste sur la figure de la femme alcoolique qui boit en secret : « l'attitude de la société à l'égard de la femme qui boit étant beaucoup plus négative qu'à l'égard de l'homme qui boit, nombreuses sont les femmes qui tentent de boire secrètement, "à huis clos", en quelque sorte (Revue de l'Alcoolisme, n°4, 1979) » ou encore, « elles sont aussi faites de telle sorte qu'elle sont aptes à tenir pour elles, leurs secrets (Revue de Médecine, n°7, février 1982) ». ⁵⁹ Pourquoi la dimension d'illégitimité ou d'immoralité est-elle implicitement associée au boire féminin ? Pourquoi la femme qui boit n'est pas solitaire mais dissimulatrice ? Selon Membrado, la médecine ne fait pas qu'observer mais va alors jusqu'à faire sienne la réprobation sociale qui vise

⁵⁸ CASTELAIN J.-P., *Manière de vivre, manières de boire, alcool et sociabilité sur le port*, Paris : Imago, 1989, p. 109.

⁵⁹ Ces extraits sont tirés de la Revue de l'Alcoolisme datant respectivement de 1979 et de 1982 (MEMBRADO M., « À propos de l'alcoolisme féminin », *op. cit.*, p. 27).

les femmes alcooliques : « l'alcoolisme dégrade plus rapidement et plus profondément la femme dans ses fonctions et ses rôles féminins et maternels que l'homme dans ses fonctions et ses rôles masculins et paternels. La réaction d'intolérance et de rejet s'affirme plus vive contre la femme alcoolique que contre l'homme (*Revue de l'Alcoolisme*, n°4, 1963) ». ⁶⁰ Certains sociologues suggèrent également que si le boire des femmes n'est pas aussi visible que celui des hommes, c'est moins en raison de son caractère secret que du cantonnement des femmes là où la division sexuée du travail les a pendant longtemps assignées. ⁶¹

Ensuite, le discours médical relie à l'alcoolisme féminin une thématique perçue comme intrinsèquement propre aux femmes : les troubles psychiatriques et plus spécifiquement la névrose. Ainsi, le fait que la femme enfreigne l'interdit de modération et de sobriété ne peut être compris que comme un comportement irrationnel et pathologique : elle est « beaucoup plus fréquemment [atteinte] d'un déséquilibre, surtout d'une névrose, parfois d'une psychose latente ou patente » ⁶² Cette singularisation est reflétée dans la reconnaissance, aujourd'hui controversée, d'un alcoolisme de type primaire et de type secondaire qui recoupe alors clairement l'opposition entre les sexes. Le premier renvoie à l'alcoolisme induit par l'habitude ou la pression sociale et le second relève de la névrose. ⁶³ Le premier pointe principalement les causes d'alcoolisation extérieures et sociales à l'individu, alors que le second met en évidence sa prédisposition psychologique et pathologique à la dépendance. Certes, certains scientifiques s'accordent à dire qu'il y a chez les femmes une plus grande comorbidité

⁶⁰ Ces extraits sont tirés de la *Revue de l'Alcoolisme* datant respectivement de 1979 et de 1982 (MEMBRADO M., « À propos de l'alcoolisme féminin », *op. cit.*, p. 27).

⁶¹ COSTA-MAGNA M., MEMMI V., *Les femmes et l'alcool. La fontaine de Lilith*, Paris : Denoël, 1981, p. 61 ; M. MEMBRADO, « Les femmes dans le champ de la santé : de l'oubli à la particularisation », *Les Nouvelles Questions Féministes*, 2006, vol. XXV, n°2, p. 19.

⁶² MEMBRADO M., « À propos de l'alcoolisme féminin », *op. cit.*, p. 27. Voir aussi : V. BÄLHER, « Éternel féminin et changements de société », *Alcool ou santé*, 1989, n°1, pp. 18-23.

⁶³ MEMBRADO M. (propos recueillis par N. PALIERNE), « «La» femme alcoolique : retour sur une déconstruction sociologique », *op. cit.*, p. 48.

entre dépression, anxiété et alcoolisme que chez l'homme.⁶⁴ Cependant ces observations épidémiologiques⁶⁵ gagneraient à être complétées et surtout comprises à la lumière du contexte existentiel et social des femmes alcooliques.⁶⁶ De plus, si l'alcoolisme est considéré comme une pathologie à part entière, quel que soit le sexe de la personne, il est curieux d'observer que l'homme alcoolique paraisse être exempt de problèmes psychologiques et son alcoolisme bénéficié (ou souffrir ?) d'une certaine normalité sur le plan de la santé mentale.⁶⁷

Finalement, il a été avancé que l'alcoolisme féminin n'a cessé d'augmenter : en France, d'une femme sur 12 hommes en 1960, on serait passé à une femme sur quatre hommes en 1980.⁶⁸ Or, selon plusieurs études, on pouvait déjà parler d'une femme sur quatre en 1960.⁶⁹ Ce grossissement des chiffres révèle-t-il une volonté de dramatiser l'alcoolisme des femmes et/ou est-il l'effet d'une visibilité croissante et publique de l'alcoolisation excessive des femmes ? En tout état de cause, il est aussi clairement le fait d'une confu-

⁶⁴ BECKMAN L. J., « Treatment needs of women with alcohol problems », *Alcohol, Health & Research World*, 1994, n°18 ; VAN DER WALDE H., URGENSEN F. T., WELTZ S. H., HANNA DF. J., « Women and alcoholism : a biopsychosocial perspective and treatment approaches », *Journal of Counseling & Development*, Spring 2002, vol. LXXX, n°2, p. 147.

⁶⁵ Pour une étude des facteurs génétiques de cette corrélation, voir : PROCOPIO D. O., SABA, WALTER H., LESCH O., SKALA K., SCHLAFF G., VANDERLINDEN L., CLAPP P., HOFFMAN P. L., TABAKOFF B., « Genetic markers of comorbid depression and alcoholism in women », *Alcoholism : clinical and experimental research*, 2012, vol. XXXVII, n°6, pp. 896-904.

⁶⁶ Voir section suivante. Voir aussi : POIREL M-L., LACHARITÉ B., ROUSSEAU G., « Voix alternatives et féministes dans le champ de la santé mentale au Québec », *Nouvelles Questions Féministes*, 2006, vol. XXV, n°2, pp. 66-81.

⁶⁷ GAUSSOT L., PALIERNE N., « Privilèges et coûts de la masculinité en matière de consommation d'alcool », in D. DULONG, C. GUIJONNET, E. NEVEU (sous la direction de), *Boys don't cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 253-274.

⁶⁸ MEMBRADO M., « À propos de l'alcoolisme féminin », op. cit., p. 26.

⁶⁹ BERTHELOT J.-M., CLÉMENT S., DRULHE M., FORNE J., MEMBRADO M., *Les alcoolismes féminins. Rapport pour le Haut Comité d'Études et d'Information sur l'Alcoolisme*, Toulouse : Cahiers du Centre de Recherches sociologiques, vol. 1, Université de Toulouse-le-Mirail, 1984, 285 p. ; n°1 ; MEMBRADO M., « L'alcoolisme des femmes : pour une approche renouvelée », in J.-P. ZOLOTAREFF JP, A. CERCLÉ (sous la direction de), *Pour une alcoologie plurielle*, Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 125-129 ; CLÉMENT S., MEMBRADO M., « Des alcooliques pas comme les autres ? La construction d'une catégorie sexuée », in P. AÏACH, D. CÈBE, G. CRESSON, C. PHILIPPE (sous la direction de), *Femmes et hommes dans le champ de la santé, aspects sociologiques*, Rennes : Editions de l'ENSP, 2001, p. 51-74.

sion entre les termes *alcoholisation* et *alcoholisme*.⁷⁰ Il a aussi été avancé qu'au scandale d'une augmentation du boire des femmes est associée la crainte d'un bouleversement du contrat social de genre⁷¹ et de la fonction maternelle des femmes. Comme le suggère Laure Charpentier, dans son témoignage en tant qu'ex-alcoolique : « Oui, la femme est avant tout la mère, l'épouse. Et si elle n'est pas mariée, elle doit rester un modèle de féminité, c'est-à-dire de poésie, de douceur... »⁷²

Ce discours autour de la femme alcoolique participe d'une tendance plus large, caractéristique des représentations médicales et sociologiques des femmes en général. Cette tendance (non linéaire) est celle de passer de l'oubli des femmes à leur particularisation.⁷³ Par exemple, avant les années 1970, la recherche biomédicale s'est presque exclusivement centrée sur les problèmes de santé des hommes : c'est littéralement « l'homme moyen » (blanc, qui plus est) que vise alors la plus grande majorité des essais cliniques et études épidémiologiques. Ce n'est que dans le courant des années 1970, notamment sous l'effet de l'action politique portée par le *Woman Health Movement* aux États-Unis, que la science biomédicale remplacera « l'homme moyen » par un être sexué.⁷⁴ Selon certains sociologues, cette prise en compte (largement bénéfique) des femmes dans l'étude et dans la prise en charge des pathologies a également (et paradoxalement) donné lieu à une forme de particularisation et de (sur) médicalisation de leurs corps.⁷⁵ La particularisation de la santé de la femme s'opère par ailleurs souvent par le renvoi au rôle maternel de celle-ci. Selon

⁷⁰ KAMINSKI M., GUIGNON N., « Consommation de tabac, d'alcool, de drogues illicites et de médicaments psychotropes », in M.-J. SAUREL-CUBIZOLLES, B. BLONDEL (sous la direction de), *La santé des femmes*, Paris : Flammarion, 1996, p. 350-369.

⁷¹ FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., « Le contrat social entre les sexes », *Cahiers du genre*, 1999, n°24, pp. 135-144.

⁷² CHARPENTIER L., *Toute honte bue*, Paris : Denoël, 1981, p. 35.

⁷³ DEVREUX A.-M., « Sociologie «généraliste» et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. XVI, n°1, pp. 83-110 ; MATHIEU N.-C., « Paternité biologique, maternité sociale », in N.-C. MATHIEU (sous la direction de), *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Côté-Femmes, 1991, pp. 63-73 ; SAILLANT F., COURVILLE F., « Des femmes : objets et sujets de l'institution médicale », in R. MURA (sous la direction de), *Un savoir à notre image ? Critiques féministes des disciplines*, vol. II, Québec : Presse interuniversitaires, et Lausanne : Léna Éditions, 1998, pp. 81-104.

⁷⁴ LÖWY I., « Le féminisme a-t-il changé la recherche biomédicale ? Le *Woman Health Movement* et les transformations de la médecine aux États-Unis », *La découverte*, 2005, vol. II, n°14, pp. 89-108.

⁷⁵ VUILLE M., REY S., FUSSINGER C., CRESSON G., « La santé est politique », *Nouvelles Questions Féministes*, 2006, vol. XXV, n°2, pp. 4-15.

Membrado, une très large partie des travaux centrés sur la santé des femmes a d'abord concerné la fonction reproductrice de celles-ci (des menstruations à la ménopause) ainsi que leur santé mentale. Par exemple, elle soulève que ce sont les risques d'une transmission materno-fœtale du VIH qui ont motivé les médecins à s'intéresser aux femmes séropositives, jusque-là oubliées dans un contexte de contamination masculine d'abord majoritaire.⁷⁶ Paradoxalement, il semble que plus la femme acquiert de l'autonomie sur le plan de ses capacités reproductives (par la contraception notamment), plus elle devient l'objet d'une norme biomédicale contrôlant ces mêmes capacités.⁷⁷

IV. Renversement du discours et dépassement du genre

A. Les écueils des variables de sexe et de genre

Il apparaît que ces stéréotypes caractérisant « le » boire féminin exercent toujours une certaine influence sur nos représentations actuelles de l'alcoolisation abusive des femmes. L'enquête par questionnaire étayée dans la deuxième partie de cette étude révèle que l'alcoolisme des femmes ainsi que ses causes et ses conséquences sont généralement dépeints de façon plus homogène que l'alcoolisme des hommes.⁷⁸ On peut penser que l'invisibilisation de l'alcoolisme féminin, puis son apparition récente et singularisée au sein de la pensée sociale (et médicale), ont contribué à construire cette vision collective relativement uniforme et stéréotypique. Comme susmentionné, cette vision s'accompagne souvent d'un jugement négatif et réprobateur. D'autres études ont en effet démontré que les femmes alcooliques souffrent d'une plus grande stigmatisation sociale que les hommes alcooliques, tant de

⁷⁶ MEMBRADO M., « Les femmes dans le champ de la santé », op. cit., p. 17.

⁷⁷ BAJOS N., FERRAND M., *De la contraception à l'avortement. Sociologie des grossesses non prévues*, Paris : INSERM, Questions en Santé publique, 2002. Voir également : RISKA E., « Women's Health : issues and prospects », *Scandinavian Journal of Public Health*, 2000, n°28, pp. 84-87 ; SAILLANT F., COURVILLE F., op. cit. ; WHITE K., « Feminist approaches to the sociology of health », *Current Sociology*, coll. « The Sociology of Health and Illness », vol. XXXIX, n°2, pp. 50-57.

⁷⁸ TASCHANI E., URDAPILLETA I., VARLHIAC J.-F., TAVANI J. L., op. cit., 452.

la part de leur entourage que du personnel de santé.⁷⁹ Cette stigmatisation

repose principalement sur l'idée que les femmes alcooliques enfreignent les attentes sociales de soin, de modération et de beauté rattachées à leur identité de genre.⁸⁰

Or le processus par lequel on spécifie l'alcoolisme sur base du sexe ne semble concerner que les femmes : « L'alcoolisme de l'homme est parfois pensé comme une tragédie (universelle) de l'Homme ; celui de la femme est d'emblée sexué (il ne nous apprendrait rien sur l'Homme). »⁸¹ Ainsi, la prise en compte de la variable du sexe, voire du genre, dans l'étude de nos comportements (ici liés à l'alcool) a-t-elle tendance à orienter l'attention du chercheur ou du médecin (ou du quidam, par ailleurs) trop exclusivement sur le comportement des femmes. Ce sont elles qui dévient des modes de consommation des hommes ou les imitent (et non l'inverse), modes de consommation qui ne sont donc presque jamais envisagés ou étudiés dans leur singularité. Non seulement cette approche fait fi de la construction relationnelle du féminin et du masculin, mais surtout elle entraîne avec elle le risque de définir ce dernier comme « un neutre universel et anhistorique ». ⁸²

En outre, s'il est fondamental de comprendre le rôle du genre dans nos rapports et comportements sociaux, il s'agit surtout de ne pas essentialiser ce rôle et les traits distinctifs y associés. Une étude sensible au genre ne peut tomber dans l'écueil de définir ce dernier comme une réalité fixe et immuable dont la variabilité ne dépendrait que de sa combinaison avec d'autres facteurs sociaux. Aujourd'hui, le genre fait l'objet d'une redéfinition radicale sous l'effet de nos modes de vie (ultra)individualistes, redéfinition qu'un tel

⁷⁹ CARTER C. S., « Ladies Don't : A Historical Perspective on Attitudes Toward Alcoholic Women », *Affilia*, 1997, n°12, pp. 471–485 ; ROLFE A., ORFORD J., DALTON S., « Women, Alcohol and Feminity : A Discourse Analysis of Women Heavy Drinkers' Accounts », *Journal of Health Psychology*, 2009, vol. XIV, n°2, pp. 326–335 ; WALDE H., URGENSON F. T., WELTZ S. H., HANNA F. J., « Women and Alcoholism : A Biopsychosocial Perspective and treatment Approaches », *Journal of Counseling & Development*, 2009, vol. LXXX, n°2, pp. 145–153.

⁸⁰ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., op. cit. Voir aussi : MATHIEU N.-C., *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Côté-femmes, 1991.

⁸¹ GAUSSOT L., « Le déni, la honte et la "différence des sexes" », in L. DUPONT (sous la direction de), op. cit., p. 96. Voir aussi : CLÉMENT S., MEMBRADO M., op. cit.

⁸² GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., op. cit.

écueil obscurcirait nécessairement.⁸³ De plus, l'introduction de la variable du sexe dans l'étude de l'alcoolisme pourrait avoir (eu) comme conséquence de strictement répartir entre hommes et femmes des caractéristiques du boire qui ne seraient pas nécessairement absentes de la définition de l'alcoolisme en général,⁸⁴ transformant ainsi des différences de degré en différences de nature/sexe.⁸⁵ C'est spécialement le cas en ce qui concerne la comorbidité entre dépendance à l'alcool et symptômes dépressifs qui concernerait 86 % des femmes dépendantes et 78,3 % des hommes dépendants.⁸⁶ Il serait donc intéressant de relativiser la singularisation généralement rattachée aux boires féminins en prenant en compte d'autres variables que celle du sexe. En effet, peut-on remettre en question l'hypothèse posée par les études épidémiologiques selon laquelle les comportements de consommation varient plus clairement en fonction de la différence de sexe qu'au travers de différences de personnalités ou de facteurs physiologiques ?

B. (Dé)construction du boire masculin

Au regard des remarques précédentes, il apparaît fondamental de renverser la logique de l'analyse et de s'interroger d'abord sur la signification de l'alcoolisation des hommes sur le plan du genre. Qu'entraînerait le fait d'analyser les pratiques masculines d'alcoolisation excessive comme des pratiques genrées ? Quel rôle l'alcool joue-t-il dans la construction de la masculinité ? Si boire est « mythologiquement associé à la virilité », certains l'ayant identifié comme symbole du genre masculin,⁸⁷ de quelle évolution, transformation ou déplacement ce symbole fait-il l'objet aujourd'hui ?

⁸³ LE FEUVRE N., « Appréhender les défis de l'incertain sous l'angle du genre », in D. VRANCKEN (sous la direction de), *Penser l'incertain. Actes des séances plénières du XIX^e congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française*, Québec : Presses de l'Université Laval et Paris, Éditions Hermann, 2014, p. 135.

⁸⁴ Comme le fait de cacher son boire excessif ou la présence de problèmes d'ordre psychologique.

⁸⁵ GAUSSOT L., *op. cit.*, p. 96.

⁸⁶ BENYAMINA A., TALEB M., *Alcool et dépression : aspects cliniques et épidémiologiques*, Paris : Fondation Pierre Deniker, 2011, p. 7 ; KESSLER R. C., CRUM R. M., WARNER L. A., NELSON C. B., SCHULENBERG J., ANTHONY J. C., « Lifetime co-occurrence of DSM-III-R alcohol abuse and dependence with other psychiatric disorders in the National Comorbidity Survey Arch », *Gen. Psychiatry*, 1997, n°61, pp. 313-321.

⁸⁷ COSTA-MAGNA M., MEMM V. I., *op. cit.* ; ERIKSEN S., *op. cit.*

Un élément majeur dans l'histoire de l'alcoolisation en Belgique est celui de la diminution constante de la consommation d'alcool depuis les années 1970 (de 25 litres d'alcool par an et par personne, on est passé à environ 12 litres aujourd'hui).⁸⁸ À cette diminution est associée une chute du nombre d'individus en surconsommation d'alcool. Au regard de cette tendance, selon certains sociologues, ce qui est nouveau ce n'est pas l'alcoolisation (excessive) des femmes, mais plutôt une certaine et relative « rupture symbolique » du lien entre alcool et masculinité.⁸⁹ Cette rupture s'explique non seulement par le déclin d'une masculinité fondée sur la force, et la valorisation chez l'homme d'une plus grande maîtrise de soi et de sa capacité de raisonnement,⁹⁰ mais aussi par les évolutions du travail ouvrier ainsi que par l'effet d'une sensibilisation publique à la toxicité de l'alcool.⁹¹

Mais si le rapport valorisé de l'homme à l'alcool se définit de plus en plus en termes de contrôle et de maîtrise de soi, il n'en reste pas moins que les hommes semblent toujours avoir un rôle social à tenir vis-à-vis de l'alcool : « Le boire alcoolisé tend à (r)assurer les hommes dans leur identité de genre, tant qu'ils prouvent qu'ils "tiennent" l'alcool. »⁹² Les espaces d'alcoolisation ainsi que les prises de risques (et donc potentiels excès) y associés restent des marqueurs sociaux d'identification à la masculinité.⁹³ La consommation d'alcool peut parfois consister en un terrain de compétition.⁹⁴ De plus, l'abstinence est nettement plus stigmatisée négativement chez les hommes que chez les femmes : qu'un homme choisisse un « soft » plutôt qu'une bière ou tout autre type d'alcool surprend, voire contrarie, car ce choix contraste avec les espaces et habitudes de socialisation dominés par la consommation d'al-

⁸⁸ Voir la deuxième partie de cette étude.

⁸⁹ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., *op. cit.*

⁹⁰ SOHN A.-M., « Sois-un Homme ! ». La construction de la masculinité au XIX^e siècle, Paris, Éditions du Seuil, 2009.

⁹¹ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., *op. cit.*

⁹² GAUSSOT L., PALIERNE N., *op. cit.*

⁹³ MEIDANI A., « Alcoolisation et pratiques à risques des jeunes, des logiques sociales aux logiques sexuées », in D. CARRICABURU, M. CASTRA, P. COHEN (sous la direction de), *Risque et pratiques médicales*, Rennes : Presses de l'EHESP, 2010, pp. 155-172 ; PERALTA R. L., JAUK D., « A brief feminist review and critique of the sociology of alcohol-use and substance-abuse treatment approaches », *Sociology Compass*, 2011, vol. V, n°10, pp. 882-897.

⁹⁴ BRINI M., CARNINO-ILUTOVICH C., « Femmes et alcoolisme : du manque à l'ivresse des ressources. Ressources, compétences et stéréotypes de genre », *Médecine & Hygiène*, 2005, vol. XXV, n°3, p. 387.

cool et structurés par une différenciation sociale et sexuée de l'alcoolisation.⁹⁵

C. Quand l'alcool trouble le genre

D'un autre côté, les rapports de genre peuvent être brouillés par la consommation d'alcool. Au-delà d'un évident conformisme des comportements lié à l'injonction sociale à boire, il a également été suggéré que la consommation d'alcool permet (spécialement aux jeunes) de perturber ou plutôt d'échapper aux structurations sociales et sexuées de leurs habitus.⁹⁶ La consommation d'alcool peut donc entraîner des comportements qui contreviennent aux normes de genre, comportements alors interprétés comme des dérapages de genre (en anglais, *gender blunders*).⁹⁷ Ces comportements, comme le fait pour un homme de pleurer en public ou le fait pour une femme d'adopter une attitude violente, sont alors excusés par la consommation d'alcool, ce qui a pour effet paradoxal de maintenir ou de préserver l'ordre sexué fondé sur ces normes.⁹⁸ Par ailleurs, le lâcher prise et la perte de contrôle des jeunes femmes par l'alcoolisation excessive sont moins facilement excusés que pour les jeunes hommes et nuisent plus durablement à leur réputation individuelle.⁹⁹ De plus, le stéréotype de la femme plus disponible sexuellement par l'ivresse fait courir aux femmes un risque accru d'agression sexuelle et de viol.¹⁰⁰ Cette perturbation

⁹⁵ PENTECOUTEAU H., ZANNA O., *op. cit.*, p. 67 ; GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., *op. cit.* ; GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., « Le genre de l'ivresse », *Journal des anthropologues*, 2015, n°140-141, [en ligne :] <https://journals.openedition.org/jda/6079>, consulté le 21 avril 2021.

⁹⁶ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., « Rapport au "boire" et au risque en milieu étudiant », *op. cit.*

⁹⁷ PERALTA R. L., « "Alcohol Allows You Not to Be Yourself": Toward a Structured Understanding of Alcohol Use among Gay, Lesbian and Heterosexual Youth », *Journal of Drug Issues*, 2008, n°38, pp. 373-99.

⁹⁸ STAPPENBECK C. A., FROMME K., « Alcohol use and perceived social and emotional consequences among perpetrators of general and sexual aggression », *Journal of Interpersonal Violence*, 2010, n°25, pp. 699-715.

⁹⁹ GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., « Rapport au "boire" et au risque en milieu étudiant », *op. cit.* ; GAUSSOT L., PALIERNE N., LE MINOR L., « Le genre de l'ivresse », *op. cit.*

¹⁰⁰ VAN DER WALDE H., URGENSON F. T., WELTZ S. H., HANNA DF. J., *op. cit.*, p. 147 ; CARTER C. S., *op. cit.* ; NORRIS J., « Alcohol and female sexuality : a look at expectancies and risks », *Alcohol Health and Research World*, 1994, n°18, pp. 228-231.

par l'alcool de l'ordre social sexué peut donc non seulement avoir pour conséquence paradoxale de préserver cet ordre mais aussi de renforcer sa dimension hiérarchisée entre féminin et masculin.

Par ailleurs, plusieurs sociologues étasuniens ont observé que certaines femmes lesbiennes s'approprient et réinventent à leur compte les règles du genre en adoptant des comportements de consommation considérés comme typiquement masculins (ce qui renforce le constat que de tels comportements sont essentiellement socialement construits).¹⁰¹ L'ordre social sexué ne peut donc être compris que si l'on met également en lumière sa logique normative hétérosexuelle. L'alcoolisation excessive peut alors se révéler être l'expression d'un mal-être lié à une impossibilité pour la personne homosexuelle ou bisexuelle de faire correspondre son identité personnelle et sexuelle à l'ordre social genré. Ce mal-être peut survenir à « la perception du décalage entre des valeurs intériorisées [d'hétérosexualité] et la réalité vécue », ce qui entraîne « un sentiment de faillite personnelle, d'insuffisance, [et] une perte d'estime de soi ». ¹⁰² Une approche intersectionnelle nous enseigne en effet que les personnes homosexuelles et bisexuelles courent un risque plus élevé de développer une consommation abusive d'alcool. Plus précisément, selon de nombreuses études, plus les personnes homosexuelles et bisexuelles subissent des actes et paroles discriminatoires du fait de leur orientation sexuelle, plus elles sont susceptibles de recourir à l'alcool de façon excessive (ainsi qu'à d'autres substances) comme mécanisme compensatoire.¹⁰³

¹⁰¹ ROSARIO M., « Elevated substance use among lesbian and bisexual women : possible explanations and intervention implications for an urgent public health concern », *Substance Use & Misuse*, 2008, vol. XLIII, n° 8-9 ; PARKS C. A., « Lesbian Social Drinking: The Role of Alcohol in Growing up and Living as Lesbian », *Contemporary Drug Problems*, 1999, n° 26, pp. 75-129.

¹⁰² COUSTEAUX A.-S., PAN KÉ SHON J.-L., « Le sexe du mal-être : suicide, risque suicidaire, dépression et dépendance alcoolique », in A. M. KANTE, E. GUYAVARCH, G. PISON (sous la direction de), *Démographie et Cultures (Actes du colloque de Québec)*, Association Internationale des Démographes de Langue Française, 2008, p. 893.

¹⁰³ GONZALES G., PRZEDWORSKI J., HENNING-SMITH C., « Comparison of health and health risk factors between lesbian, gay, and bisexual adults and heterosexual adults in the United-States : results from the national health interview survey », *JAMA Intern Med*, 2016, vol. CLXXVI, n° 9, pp. 1344-1351 ; FIRDION J.-M., BECK F., « Les jeunes LGBT face au risque : suicide et pratiques addictives », *Archives de pédiatrie*, 2015, vol. XXII (HS2), pp. 124-125 ; Y. LACOUTURE, *La toxicomanie chez les personnes homosexuelles : une recension des écrits*, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, mars 1998. Pour plus d'études en la matière, voir : PERALTA R. L., JAUK D., op. cit., p. 6-7.

On comprend donc qu'une lecture genrée des comportements liés à l'alcool n'a pas pour objectif de défendre l'opportunité des femmes (ou de tout individu) de boire avec la même impunité que les hommes. Elle vise plutôt à dépasser les stéréotypes de genre afin de mettre en lumière, certes toujours de façon partielle, l'expérience multiple que font les hommes et les femmes de leur consommation excessive d'alcool. Ainsi cette perspective n'implique pas uniquement le fait de montrer les stéréotypes que l'on avait oubliés de voir. Elle mène surtout à la transformation de notre perception et donc de notre compréhension des comportements observés.¹⁰⁴ L'intérêt posé de dépasser ces stéréotypes, et surtout la réprobation sociale nourrie par eux, apparaît encore plus clairement lorsque l'on parle non pas d'alcoolisation excessive mais d'alcoolisme.

Des études qualitatives,¹⁰⁵ adoptant une approche biographique, permettent de comprendre l'abus d'alcool chez la personne alcoolique comme « un moyen d'expression, de prise de parole et d'opposition aux contraintes (personnelles et sociales), moyen qui finit par étouffer cette parole et empêcher tout changement ». ¹⁰⁶ Cette stratégie délétère concerne tant les hommes que les femmes alcooliques, et répond parfois à un besoin d'annihiler le poids des injonctions sociales sexuées qui pèsent sur eux. C'est ce que révèle notamment le travail de recherche de Jean-Pierre Castelain sur les dockers du Havre. L'un d'eux, interrogé dans le cadre de cette recherche, définit l'alcoolisation de ses compagnons comme un moyen d'échapper à « leur condition d'hommes doublement aliénés par la société et par leur sexe ». ¹⁰⁷ Au travers de témoignages au sein des AA, il apparaît aussi que l'abstinence devient un moyen pour l'alcoolodépendant de se reconstruire mais aussi de redéfinir le modèle de masculinité et de virilité sur lequel il s'était appuyé jusque-là : « Il n'y a pas de guerre de pouvoir quand on se parle ici. » ¹⁰⁸

Cette piste d'interprétation de l'alcoolisme comme remise en cause ou fuite du système de genre pourrait également s'appliquer à l'alcoolisme des femmes. En écoutant leurs parcours de vie et leurs trajectoires sociales, il est en effet possible d'interpréter leur dépendance à l'alcool « comme le résultat d'un processus qui se situe à l'interaction de leur histoire person-

¹⁰⁴ CLAIR I., *op. cit.*, p. 10.

¹⁰⁵ Les études qualitatives permettent d'obtenir des données de fond, c.-à-d. des informations, non pas chiffrées, mais descriptives et immersives des phénomènes observés.

¹⁰⁶ MEMBRADO M., « Les femmes dans le champ de la santé », *op. cit.*, p. 24.

¹⁰⁷ CASTELAIN J.-P., *op. cit.*, p. 117.

¹⁰⁸ PENTECOUTEAU H., ZANNA O., *op. cit.*, p. 72.

nelle et de l'histoire sociale où se mettent en scène les rapports sociaux de sexe », ¹⁰⁹ Par exemple, dans le cadre d'une enquête menée auprès de 156 femmes alcooliques, nombreuses sont celles qui relient leur alcoolisme aux assignations de genre parfois contradictoires auxquelles elles sont confrontées. Celles d'entre elles nées entre 1929 et 1935 ont vu dans l'alcool une échappatoire face au rôle de femme au foyer, rôle qu'elles n'avaient jamais remis en question avant de faire l'expérience de sa contrainte et de la peur de s'y opposer. La plupart des femmes interrogées nées entre 1935 et 1947 témoignent entre autres de leur désespoir face à l'impossibilité de concilier différents projets de vie, familiaux et professionnels, et des tensions existant dans leur relation de couple. Finalement, celles nées après 1948, portant caractéristiquement les aspirations féministes d'émancipation et d'égalité, se sont heurtées aux difficultés, voire à l'impossibilité, d'établir un rapport d'égalité entre elles et leurs entourages, familial et professionnel, masculins. ¹¹⁰

Cette piste de lecture n'épuise en rien la multiplicité et la complexité des raisons psycho-sociales qui entraînent certaines personnes dans l'alcoolodépendance. Cependant, elle donne un éclairage intéressant sur certains enjeux à la fois individuels et structurels liés à cette pathologie, enjeux souvent masqués par les stéréotypes de genre. Mais les normes sociales et identités genrées ne sont pas statiques. Elles se transforment au fur et à mesure que chaque individu s'en empare et les incarne, à la fois selon des circonstances individuelles, mais aussi selon les changements structurels (par exemple, socioéconomiques) de nos sociétés. Il serait donc intéressant de renouveler ce type d'étude biographique afin de mettre à jour notre compréhension des enjeux de genre liés à l'alcoolisme aujourd'hui.

¹⁰⁹ MEMBRADO M., « les femmes dans le champ de la santé », *op. cit.*, p. 22.

¹¹⁰ BERTHELOT J.-M., CLÉMENT S., DRULHE M., FORNÉ J., MEMBRADO M., *op. cit.* Pour une enquête similaire, voir GUILLOU A., ROUSSEAU G., *Gisèle ou la vie rebâtie*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1994, 195 p.

V. Prévention et traitement sensibles au genre ?

Cette lecture genrée de l'alcoolodépendance n'est pas seulement utile d'un point de vue critique et féministe. La prise en compte des représentations sociales de l'alcoolisme des femmes et des hommes est fondamentale pour la prévention et la prise en charge des personnes dépendantes. En effet, ces dernières sont plongées dans un environnement social qui influence nécessairement tant leurs comportements que la réponse des autres face à leur addiction : « pour penser des techniques de prévention ou de soin qui soient adaptées au "malade alcoolique", la maladie ne doit pas être considérée uniquement comme une entité "clinique", mais comme un objet social ». ¹¹¹ Par exemple, il a été suggéré que les femmes et les hommes peuvent parfois s'approprier certains raisonnements stéréotypés pour s'expliquer leur alcoolodépendance. Dans le cadre d'une thérapie de groupe, ils et elles auront aussi tendance à éviter l'expression de ressentis non valorisés sur le plan du genre (par exemple, la colère ou la cruauté chez les femmes). ¹¹² Par ailleurs, il a été démontré que les médecins généralistes, face à l'abus d'alcool de leurs patients, ne traitent pas les hommes et les femmes de la même manière. Ils invitent les premiers à limiter leur consommation alors qu'ils encouragent plutôt les secondes à s'abstenir totalement. ¹¹³ L'objet de cette dernière section consistera donc à comprendre comment prendre en compte l'existence de stéréotypes de genre autour de l'alcoolisme afin d'en diminuer (et non d'en renforcer) les effets.

¹¹¹ TASCHINI E., URDAPILLETA I., VARLHAC J.-F., TAVANI J. L., *op. cit.*, 455. Voir aussi : GOOD B., *Comment faire de l'anthropologie médicale ? Médecine, rationalité et vécu*, Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo, 1998.

¹¹² BERGERON E., « Féminisme et intervention auprès des femmes : une expérience avec des femmes alcooliques et toxicomanes à Domrémy Trois-Rivières », *Santé mentale au Québec*, 1990, vol. XV, n° 1, pp. 227.

¹¹³ GEIRSSON M., HENSING G., SPAK F., « Does Gender Matter ? A Vignette Study of General Practitioners' Management Skills in Handling Patients with Alcohol-Related Problems », *Alcohol and Alcoholism*, 2009, vol. XLIV, n°6, pp. 620-625.

A. De l'intervention publique : entre absence de vision politique et percée théorique

La Belgique manque d'une politique forte et cohérente en matière de prévention et de traitement de l'abus d'alcool et de l'alcoolisme. Le pouvoir d'influence des lobbys de l'alcool, et spécialement des industries brassicoles, sur les décideurs politiques belges est telle que les intérêts économiques liés au marché de l'alcool priment le plus souvent sur la santé publique.¹¹⁴ Nos gouvernements successifs ne sont en effet jusqu'à présent pas parvenus à établir un Plan Alcool permettant d'établir des objectifs à long terme clairs et opérants. En ce qui concerne la question du genre, par ailleurs, la politique scientifique fédérale (BELSPO) et le SPF santé publique ont réalisé en 2018 une recherche multidisciplinaire sur « le traitement et la prévention genrés pour les consommateurs d'alcool et de drogues ». ¹¹⁵ Le rapport réalisé à l'issue de cette recherche vise à évaluer les obstacles et enjeux de genre dans la prévention et le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et énonce une série de recommandations en la matière. ¹¹⁶ Il est d'ores et déjà intéressant de constater que la question du genre semble ne concerner que les femmes dans le cadre de cette recherche. Au regard du contenu de la présente étude, comment le produit de cette recherche peut-il influencer les stratégies de traitement ainsi que les mesures de santé publique affectées à la consommation excessive d'alcool de la population belge ?

En Belgique, ces vingt dernières années, les mesures publiques de sensibilisation relatives à l'abus d'alcool semblent avoir déplacé leur focale vers l'alcoolisation des jeunes, notamment dans le cadre de la sensibilisation en matière de sécurité routière. Si ces campagnes visent de façon indifférenciée

¹¹⁴ GISLE L., op. cit., p. 31 ; CASTEL L., « Comme un hic. Politique et lobby de l'alcool », Médor, décembre 2018, [en ligne :] https://medor.coop/magazines/medor13/comme-un-hic/?full=1&fbclid=IwAR0_KvWb_DCAZhpDppx3DIAt0fxevA9GZwj8vXYBarKQRv9EkwEeZubK3I, page consultée le 5 mai 2021.

¹¹⁵ SCHAMP J., SIMONIS S., *Vers un traitement et une prévention sensible au genre pour femmes toxicomanes et alcooliques en Belgique (GEN-STAR)*, Bruxelles : Belgian scientific Policy, 2018, 145 p.

¹¹⁶ Deux autres études se sont penchées sur la question du genre dans le cadre de la prévention et du traitement de l'alcoolodépendance : DE CORTE T., STOFFELS I., VAN HAL G., VAN DAMME P., « Middelengebruik onder sekswerkers in België », *Tijdschrift van de Vereniging voor Alcohol- en Andere Drugproblemen vzw*, 2012, vol. XI, n° 2, pp. 15-16 ; DE WILDE J., *Gender-specific profile of substance abusing women in therapeutic communities in Europe* (thèse doctorale), Gent: Academia Press Gent, 2006.

les hommes et les femmes, visuellement les (jeunes) hommes apparaissent souvent comme le public cible.¹¹⁷ Le rapport de BELSPO suggère à cet égard que (trop) peu d'initiatives ciblent spécifiquement la consommation d'alcool des femmes (tant sur le plan de la réduction des risques, que sur des questions y associées telles que la prostitution ou la grossesse).¹¹⁸ D'un autre côté, le rapport mentionne également l'importance des mesures de sensibilisation et de prévention à long terme visant à lutter contre les stéréotypes affectant l'alcoolisation des femmes, et pose la question de l'opportunité de campagnes d'information visant uniquement celles-ci.¹¹⁹ Dans tous les cas, suivant les recommandations du rapport, les professionnels de santé devraient être informés au sujet des besoins spécifiques des femmes alcooliques (et toxicomanes), et invités à déconstruire les stéréotypes liés à la consommation de celles-ci afin de les soutenir au mieux.¹²⁰

B. Le syndrome d'alcoolisation fœtale : comment en parler ?

Si l'alcoolisation de la femme fait spécifiquement l'objet d'une campagne de prévention, c'est uniquement dans le cadre de la protection de son (potentiel) enfant à naître.¹²¹ La problématique du syndrome d'alcoolisation fœtale est un bon exemple permettant de cerner la complexité d'une lecture et critique de genre des mesures de santé publique en matière d'abus d'alcool. Le trouble

¹¹⁷ DE BOCK C., « Ne vous racontez pas d'histoires. Une campagne nationale pour sensibiliser les jeunes aux problèmes d'alcool », Éducation Santé, juin 2009, [en ligne :] <https://educationsante.be/ne-vous-racontez-pas-dhistoires-une-campagne-nationale-pour-sensibiliser-les-jeunes-aux-problemes-dalcool>, consulté le 19 mai 2021.

¹¹⁸ SCHAMP J., SIMONIS S., *Vers un traitement et une prévention sensible au genre pour femmes toxicomanes et alcooliques en Belgique (GEN-STAR) – résumé*, Bruxelles : Belgian scientific Policy, 2018, p. 6.

¹¹⁹ SCHAMP J., SIMONIS S., *Vers un traitement et une prévention sensible au genre pour femmes toxicomanes et alcooliques en Belgique (GEN-STAR)*, op. cit., p. 116-117. Voir également : A. PEDERSON, L. GREAVES, N. POOLE, « Gender-transformative health promotion for women: a framework for action », *Health Promotion International*, 2014, vol. XXX, n° 1, pp. 140-150.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ SPF santé publique, « Pendant la grossesse et l'allaitement, la consommation d'alcool est nocive pour votre bébé », *Campagne Alcool et grossesse*, 11 septembre 2018, [en ligne :] <https://www.health.belgium.be/fr/campagne-alcool-et-grossesse#article>, consulté le 19 mai 2021.

du spectre de l'alcoolisation foétale (TSAF) comprend un grand nombre de troubles neuro-développementaux résultant de l'exposition du fœtus à l'alcool.¹²² Il a été prouvé qu'une consommation d'alcool importante et régulière de la femme enceinte peut entraîner des affections neuro-développementales relativement graves chez la personne à naître.¹²³ Cependant, la recherche n'a pas démontré l'existence de tels risques à un niveau modéré ou ponctuel de consommation d'alcool,¹²⁴ certaines études suggérant qu'un danger persiste même à faibles doses,¹²⁵ d'autres l'infirmant.¹²⁶ Dans la mesure où il n'a pas été établi clairement si une consommation limitée (par exemple, un verre ponctuellement) entraîne des risques pour le développement du fœtus, la stratégie la plus souvent adoptée par les politiques de santé publique est celle de la tolérance zéro (comme c'est le cas de la Belgique).

Selon certains chercheurs, si cette approche de santé publique se veut optimale quant à la prévision et la réduction des risques, elle n'en est pas moins une entrave paternaliste à l'autonomie des femmes, et ce dans la mesure où une décision éclairée nécessite la connaissance d'une vérité nuancée et discutable.¹²⁷ Par ailleurs, l'abstinence peut se révéler difficile, voire impossible, pour cer-

¹²² Il est caractérisé par quatre signes : la dysmorphie cranio-faciale, l'hypotrophie staturo-pondérale, les malformations osseuses et viscérales, et les anomalies psychomotrices (VARESCON I., GAUGUE-FINOT J., WENDLAND J., « Le syndrome d'alcoolisation foétale : état de la question », *Psychotropes*, 2006, vol. XII, n°1, p. 117).

¹²³ JONES K. L., SMITH D. W., ULLELAND C. N., STREISSGUTH P., « Pattern of malformation in offspring of chronic alcoholic mothers », *Lancet*, 1973, vol. IX, n°1, pp. 1267-71 ; JACOBSON J., JACOBSON S., « Prenatal alcohol exposure and neurobehavioral development: Where is the threshold? », *Alcohol Health Res World*, 1994, vol. XVIII, n° 1, pp. 30-36 ; SOOD B., DELANEY-BLACK V., COVINGTON C., NORDSTROM-KLEE B., AGER J., TEMPLIN T., « Prenatal alcohol exposure and childhood behavior at age 6 to 7 years: I. dose-response effect », *Pediatrics*, 2001, vol. CVIII, n° 2 ; Koren G., Nulman I., Chudley A. E., Looke C., « Fetal alcohol spectrum disorder », *CMAJ*, 2003, vol. CLXIX, n° 11, pp. 1181-5.

¹²⁴ MATHER M., WILES K., O'BRIEN P., « Should women abstain from alcohol throughout pregnancy ? », *BMJ*, 2015, n°351.

¹²⁵ ECKSTRAND K. L., DING Z., DODGE N. C., COWAN R. L., JACOBSON J. L., JACOBSON S. W., AVISON M. J., « Persistent dose-dependent changes in brain structure in young adults with low-to-moderate alcohol exposure in utero. Alcohol », *Clin Exp Res*, 2012, vol. XXXVI, n° 11, pp. 1892-902.

¹²⁶ O'LEARY C. M., BOWER C., « Guidelines for pregnancy: What's an acceptable risk, and how is the evidence (finally) shaping up? », *Drug Alcohol Rev*, 2012, vol. XXXI, n° 2, pp. 170-83.

¹²⁷ ZIZZO N., RACINE E., « Ethical challenges in FASD prevention : scientific uncertainty, stigma, and respect for women's autonomy », *Revue canadienne de santé publique*, 2017, vol. CVIII, n° 4, p. 415 ; CAVGHAN C., « You can't handle the truth ! », *J Med Ethics*, 2009, vol. XXXV, n° 5, p. 300-3.

taines femmes enceintes, du fait de leur dépendance à l'alcool ou d'un stress important.¹²⁸ Ce message se révèle alors plus stigmatisant que secourable car il laisse à penser que la femme enceinte qui boit néglige son enfant à naître ou fait volontairement passer ses envies avant les besoins de ce dernier.¹²⁹ Selon certaines études, dans de nombreux cas, les femmes ayant donné naissance à un enfant touché par ce syndrome ne savaient pas qu'elles étaient enceintes.¹³⁰ De plus, on observe que les femmes courant le risque le plus élevé d'avoir un enfant victime du TSAF sont celles issues d'un milieu socio-économique bas et précaire, ayant un partenaire dépendant à l'alcool, un faible niveau d'études, ou subissant un niveau de stress élevé et de la maltraitance.¹³¹ Très souvent donc, ces femmes n'ont pas accès à une information et un soutien psycho-social nécessaires pour la prévention d'un tel risque. Le contexte existentiel et spécialement les difficultés psycho-sociales de ces femmes doivent être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de soin, sans quoi ces efforts de sensibilisation n'entraînent qu'un effet de culpabilisation et de repli sur soi.¹³² Ainsi, la culpabilisation et la stigmatisation, considérées comme des outils efficaces pour la prévention de nombreux risques sanitaires, peuvent dans le cas du TSAF se révéler contre-productives. En effet, elles entraîneraient la réticence de nombreuses femmes à révéler leur consommation d'alcool et à accéder aux soins prénataux.¹³³ Il s'agit donc, pour le personnel de santé et les intervenants psycho-sociaux qui accompagnent les femmes enceintes, de dépasser l'incompréhension et la désapprobation butée face

¹²⁸ FLYNN H. A., CHERMACK S. T., « Prenatal alcohol use : the role of lifetime problems with alcohol, drugs, depression, and violence », *J Stud Alcohol Drugs*, 2008, vol. LXIX, n° 4, pp. 500-9.

¹²⁹ ARMSTRONG E. M., ABEL E. L., « Fetal alcohol syndrome : the originals of a moral panic », *Alcohol Alcohol*, 2000, vol. XXXV, n° 3, pp. 276-82 ; BELL E., ANDREW G., DI PIETRO N., CHUDLEY A., REYNOLDS J., RACINE E., « It's a shame ! Stigma against fetal alcohol spectrum disorder : examining the ethical implications for public health practices and policies », *Public Health Ethics*, 2016, vol. IX, n° 1, pp. 65-77.

¹³⁰ SALMON J., « Fetal alcohol spectrum disorder : New Zealand birth mothers' experiences », *Can J Clin Pharmacol*, 2008, n° 15, pp. 191-213.

¹³¹ *Ibid.* ; ARMSTRONG E. M., *Conceiving Risk, Bearing Responsibility. Fetal alcohol syndrome and the diagnosis of moral disorder*, Baltimore : The John Hopkins University Press, 2003, p. 6.

¹³² JESSUP M. A., HUMPHREYS J. C., BRINDIS C. D., LEE K. A., « Extrinsic barriers to substance abuse treatment among pregnant drug dependent women », *Journal of Drug Issues*, 2003, vol. XXXIII, n° 2, pp. 285-304.

¹³³ ZIZZO N., RACINE E., op. cit. p. 415 ; EGGERSON L., « Stigma, a major barrier to treatment for pregnant women with addictions », *CMAJ*, 2013, n° 185 (18) ; CARSON G., COX L. V., CRANE J., CROTEAU P., GRAVES L., KLUKA S., « Alcohol use and pregnancy consensus clinical guidelines », *J. Obstet Gynaecol Can*, 2010, vol. XXXII, n. 8 (suppl. 3), pp. 1-31.

à la mise en danger par la mère de son enfant à naître. Cela passe entre par la compréhension des raisons sous-jacentes à cette consommation (dépendance possible, non-désir d'enfant, etc.) ainsi que par la prise en compte du contexte familial et social d'alcoolisation de la femme enceinte. Comme le suggère Membrado, « ne pas réduire les femmes au "désir d'enfant" suppose avant tout que l'expérience maternelle soit représentée comme une expérience sociale ». ¹³⁴

Par ailleurs, les mesures de prévention contre le TSAF ne semblent concerner que les femmes, comme si les hommes n'étaient pas des êtres sexués. Or il a été démontré qu'une consommation importante d'alcool par l'homme avant la conception d'un enfant peut causer une réduction du poids ainsi que des troubles cognitifs chez l'enfant. ¹³⁵ Dans leurs efforts de sensibilisation, les politiques publiques gagneraient donc à déconstruire la spécification physiologique et sexuée dont les femmes font l'objet face aux risques liés à l'abus d'alcool. Ce questionnement se poursuit après la naissance de l'enfant et concerne également tous les aspects de la parentalité. Il serait intéressant de questionner le fait que l'alcoolisation des mères est plus souvent reconnue comme une menace pour l'équilibre et la sécurité affective de la famille. C'est d'autant plus vrai aux vues des statistiques en France démontrant que parmi les hommes ce sont les pères qui boivent le plus (alors que parmi les femmes, les mères boivent le moins). ¹³⁶

Si le rapport de BELSPO mentionne les femmes enceintes comme public cible d'initiatives de réduction des risques et de traitement, aucune mention n'est faite des facteurs psycho-socio-économiques corrélés à cette problématique. Les risques liés à l'alcoolisation des futurs pères pour l'enfant à naître et le fait que les pères boivent le plus parmi les hommes sont aussi ignorés (le genre est une affaire de femmes, rappelez-vous). Le rapport insiste plutôt sur l'importance d'éliminer tout obstacle à l'entrée en traitement des femmes dépendantes, ce qui implique entre autres une prise en charge prénatale. ¹³⁷ Suivant le rapport, si l'alcoolisme des femmes ne se réduit certainement pas aux enjeux qu'il pose pour la maternité, il est fondamental d'aborder ces enjeux afin d'éviter la perpétuation d'une stigmatisation et l'ajournement d'une prise en charge appropriée au profit des femmes concernées.

¹³⁴ MEMBRADO M., « les femmes dans le champ de la santé », *op. cit.*, p. 26.

¹³⁵ RAMSAY M., « Genetic and epigenetic insights into fetal alcohol spectrum disorders », *Genome Med*, 2010, n° 2, p. 27 ; SEMET J-C., « L'alcool et les spermatozoïdes », in L. DUPONT (sous la direction de), *op. cit.*, p. 27.

¹³⁶ BECK F., LEGLEYE S., DE PERETTI G., *op. cit.*, p. 151.

¹³⁷ SCHAMP J., SIMONIS S., *Résumé, op. cit.*, p. 7.

Ceci se révèle d'autant plus vrai à la vue de la dernière campagne « Alcool et grossesse » lancée par le SPF Santé publique fin 2018. S'il est fait mention d'une baisse de fertilité chez la femme et chez l'homme par la consommation d'alcool, rien n'est énoncé sur l'impact potentiel de la consommation d'alcool du père biologique sur le neuro-développement du fœtus. L'entièreté des informations concerne uniquement le risque que la mère fait courir au fœtus par sa consommation d'alcool. Par ailleurs, il est indiqué dans les brochures distribuées au personnel de santé qu'« une consommation occasionnelle ou même un verre peut être dommageable pour le fœtus ». ¹³⁸ Malgré le fait que cette campagne génère une hyper-responsabilisation des femmes enceintes face au TSAF, quelques éléments positifs tirés des brochures montrent une volonté de dépasser la stigmatisation et de soutenir celles-ci au mieux : les médecins et autres soignants sont invités à démontrer de l'empathie envers leurs patientes, à porter à l'attention de celles-ci les risques qu'elles font courir à leur propre santé (en plus de celle de leur enfant), à les interroger sur de potentielles maltraitances qu'elles subissent du fait de leur consommation d'alcool, et à les orienter vers des soins spécialisés en cas d'abus graves d'alcool.

C. Quels obstacles de genre dans le parcours de soin contre l'alcoolisme ?

Sur base d'une analyse des différents services de prévention et de traitement en Belgique, il a pu être avancé que « la parentalité (maternité) ou la grossesse constitue un des principaux aspects dans le traitement des femmes dans les programmes ambulatoires et les programmes résidentiels ». ¹³⁹ Or il est certain qu'une approche de genre dans l'évaluation des services de prévention et de traitement de l'alcoolisme ne peut se réduire au rôle parental des patient-e-s. D'autres enjeux de genre dans la prévention et le traitement des personnes alcoolodépendantes font d'ailleurs l'objet d'une réflexion et

¹³⁸ SPF santé publique, « Pendant la grossesse et l'allaitement, la consommation d'alcool est nocive pour votre bébé. Fiches pratiques pour aborder le sujet avec vos patientes », Campagne Alcool et grossesse, 11 septembre 2018, [en ligne :] https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_the-me_file/4421-brochureconseil-fr-web.pdf, consulté le 19 mai 2021.

¹³⁹ SCHAMP J., SIMONIS S., Résumé, op. cit., p. 6.

de recommandations au niveau international.¹⁴⁰ Comment le genre interagit-il dans le parcours de soin des personnes alcoolodépendantes ? Ici encore, la grande majorité des sources documentant ce sujet s'intéressent aux difficultés spécifiques et aux formes d'exclusion dont les femmes alcoolodépendantes font l'expérience dans leurs tentatives de traitement.

En plus de la stigmatisation sociale (surtout à l'égard les mères célibataires),¹⁴¹ plusieurs facteurs expliquent pourquoi il est plus difficile pour les femmes dépendantes d'accéder aux services spécialisés de traitement :¹⁴² la honte et le déni (liés à la violation des normes de genre),¹⁴³ les responsabilités parentales¹⁴⁴ (par un manque de services de garde d'enfants et la crainte des conséquences sur la garde parentale), des difficultés financières, mais aussi la méconnaissances des médecins quant aux services vers lesquelles orienter ces femmes.¹⁴⁵ Le manque de connaissances informelles ainsi que la présence

¹⁴⁰ O'NEIL A. L., LUCAS J., « DAWN First Plenary Conference: conclusions and recommendations », Rome, 28- 30 March 2011, in A.L. O'NEIL & J. LUCAS (sous la direction de), *Promoting a gender responsive approach to addiction*, Turin: UNICRI Publication nr 104, 2011 ; European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction [EMCDDA], *Women's voices / Experiences and perceptions of women who face drug-related problems in Europe*, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 2009, [en ligne :] https://www.emcdda.europa.eu/publications/thematic-papers/womens-voices_en, consulté le 20 mai 2021.

¹⁴¹ STRINGER K. L., BAKER E. H., « Stigma as a barrier to substance abuse treatment among those with unmet need: An analysis of parenthood and marital status », *Journal of Family Issues*, 2018, vol XXXIX, n° 1, pp. 3-27 ; O. D. TAYLOR, « Barriers to treatment for women with substance use disorders », *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 2010, n° 20, pp. 393-409.

¹⁴² Généralement, les services spécialisés sont sous-utilisés par les personnes qui en ont le plus besoin, mais les femmes, en particulier, y accèdent moins facilement et courent un risque plus important d'abandonner leur traitement. Par contre, les femmes s'adressent plus fréquemment aux hôpitaux pour recevoir un traitement et y accèdent plus rapidement que les hommes (SCHAMP J., SIMONIS S., Résumé, op. cit., p. 6 ; GREENFIELD S. F., BACK S.E., LAWSON K., BRADY K. T., « Substance abuse in women », *Psychiatric Clinics of North America*, 2010, vol. XXXIII, n° 2, pp. 339-355).

¹⁴³ GRELLA C. E., « From generic to gender-responsive treatment: changes in social policies, treatment services and outcomes of women in substance abuse treatment », *Journal of Psychoactive Drugs*, 2008, vol. XL, n° 5, pp. 327-343.

¹⁴⁴ Bien souvent, les femmes participant aux séances des Alcooliques Anonymes sont célibataires, sans enfants ou n'ayant pas d'enfant à charge, ce qui est révélateur « de l'asymétrie dans la gestion d'un temps pour soi entre hommes et femmes » (PENTECOUTEAU H., ZANNA O., op. cit., p. 68).

¹⁴⁵ SCHAMP J., SIMONIS S., op. cit., p. 116-7 ; SCHAMP J., SIMONIS S., Résumé, op. cit., pp. 9-10.

presqu'exclusive d'hommes au sein des services spécialisés peuvent également être de nature à décourager les femmes dépendantes d'y chercher de l'aide. Les femmes dépendantes sont donc plus isolées et, par ailleurs, moins soutenues par leur entourage que les hommes. Une étude a par exemple démontré que les couples dans lesquelles la personne dépendante est un homme sont très stables, alors que si c'est la femme qui est alcoolodépendante, le couple se sépare rapidement.¹⁴⁶ Le rapport de BELSPO insiste donc sur l'importance d'inclure le contexte élargi relatif aux femmes (famille, amis, communauté) « dans le travail sur la prise en compte du genre dans le domaine de la réduction de la demande de traitement et de prévention ».¹⁴⁷

En Belgique, les services s'occupant uniquement ou en majorité de femmes sont très soucieux d'une approche de genre. À des échelles diverses, ils mettent en œuvre des initiatives répondant à certains besoins liés au genre ou au sexe, telles que « le case management¹⁴⁸ pour les femmes enceintes et les parents avec enfant(s), la réduction des risques et les groupes bas-seuils¹⁴⁹ pour les femmes, et les groupes de postcure pour les femmes ».¹⁵⁰ Certains services spécialisés de traitements et hôpitaux psychiatriques développent un cadre résidentiel sensible à des questions de genre. En outre, sur le plan thérapeutique, le modèle de traitement est parfois modifié pour répondre aux besoins des femmes et des parents. Mais cela ne semble pas suffisant aux yeux des patientes et des prestataires de soins. Ces derniers soulèvent l'importance d'une approche intégrée et holistique (associant santé mentale et physique, et impliquant la vie sociale, culturelle et spirituelle des patient(e)s), et la nécessité d'une mise en réseau des différents services

¹⁴⁶ BRINI M., CARNINO-ILUTOVICH C., *op. cit.*, p. 386.

¹⁴⁷ SCHAMP J., SIMONIS S., *Résumé*, *op. cit.*, p. 6.

¹⁴⁸ Le case management est une méthode de prise en charge qui inclut des soins médicaux, paramédicaux, psychologiques, de bien-être nécessaires pour répondre aux besoins et demandes des personnes atteintes de maladie chronique (voir par exemple : LOUBAT J-R., « La coordination ou le case management : l'affirmation d'une fonction d'avenir », in J-R. LOUBAT (sous la direction de) *Coordonner parcours et plans personnalisés en action sociale et médico-sociale*, Paris : Dunod, 2017, pp. 41-65).

¹⁴⁹ Les offres dites bas-seuil sont des structures d'aide fixant un niveau faible d'exigences vis-à-vis de l'usager de drogues : « processus d'admission simplifié à l'extrême, gratuité, plages horaires souples, absence d'exigence d'être en ordre de mutuelle ou de disposer d'un droit de séjour sur le territoire ». Elles sont surtout destinées aux populations marginalisées ne pouvant s'inscrire dans les dispositifs d'aide socio-sanitaire de droit commun (BAUDHUIJN S., *Représentation et collaborations des travailleurs-euses du secteur bas seuil toxicomanie*, Mémoire, Louvain-la-Neuve : UCLouvain, 2018-2019, p. 20).

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 15.

d'aide (prévention, traitement, postcure etc.) et d'une amélioration de l'approche thérapeutique et psycho-sociale pour les femmes.¹⁵¹

Le rapport n'est pas catégorique quant à la nécessité d'offrir des services exclusivement attachés à la prise en charge des femmes, mais il met en évidence les bénéfices que les femmes tirent de la mise à disposition d'un espace en non-mixité, principalement à la faveur d'un climat de sécurité. Selon le témoignage de psychologues, les groupes d'entraide mixtes, dans lesquelles certaines patientes adoptent une position de cothérapeute, peuvent parfois maintenir celles-ci dans un modèle de fonctionnement social associé au développement de leur dépendance à l'alcool : « la femme qui a eu recours à l'alcool pour supporter une situation de soumission peut adopter une position maternelle dans un groupe d'hommes, position qui l'amène à être valorisée pour le soin qu'elle donne aux autres, mais parallèlement, à oublier ou repousser à plus tard ses objectifs d'autonomie. »¹⁵² Mixité ou non, les espaces d'entraide devraient permettre aux femmes, comme aux hommes, d'exprimer des émotions et préoccupations qui ne collent pas nécessairement avec les attentes sociales sexuées qui leur sont généralement attribuées. Comme suggéré dans la section précédente, la redéfinition de leur identité post-dépendance peut passer par une remise en question et une réflexion autour des rôles normatifs genrés et de la potentielle influence de ceux-ci sur les comportements addictifs.

L'approche sensible au genre ne doit cependant pas faire perdre de vue la dimension d'abord individuelle et personnelle de l'expérience des patients. En effet, une stratégie par laquelle les patient(e)s sont explicitement encouragés à interroger les carcans sociaux et sexués qui semblent les avoir contraint(e)s à boire ne se révélera pas efficace si elle se réalise sans une écoute active de leurs besoins et préoccupations individuels.¹⁵³ La réflexion visant à éliminer les obstacles de genre au traitement des femmes et hommes alcoolodépendants est complexe et multidimensionnelle, et ne peut se résoudre par une approche théorique et verticale. Le rapport énonce de nombreuses stratégies et philosophies permettant de répondre aux besoins multiples des patientes en évitant d'enfermer le système de prise en charge dans un carcan trop rigide. On peut citer plusieurs suggestions :

¹⁵¹ BAUDHUIN S., op. cit., p. 16 et s.

¹⁵² BRINI M., CARNINO-ILUTOVICH C., op. cit., p. 386.

¹⁵³ BERGERON E., op. cit.

- l'élimination de la stigmatisation sociale à l'égard des patientes par les prestataires de services ;
- la présence de conseillères et de femmes expertes (anciennes consommatrices) trop peu nombreuses en comparaison à leurs homologues masculins ;
- un meilleur accès à l'information et aux services ainsi qu'une structuration claire de ces derniers (mixte/non mixte) ;
- l'établissement de structures accueillant les enfants des patient-e-s ;
- l'organisation de services de proximité et de consultation externe (au domicile des patient-e-s) ;
- la nécessité de programmes traitant de problèmes sensibles (le traumatisme, la sexualité, la stigmatisation, la culpabilité, la violence etc.) ainsi que des séances psycho-éducatives, incluant hommes et femmes, sur la répartition des responsabilités familiales et professionnelles entre les sexes.¹⁵⁴

Toutes ces recommandations ne sont envisageables que dans la mesure où les services de traitement spécialisés bénéficient du soutien matériel, financier (structurel), et éducationnel (par la formation et guides de référence) des institutions publiques.

Pour conclure, le rapport réalisé par BELSPO constitue une ressource importante pour les décideurs politiques ainsi que pour toutes les institutions œuvrant à la prévention et au traitement de l'alcoolodépendance. Curieusement, de nombreuses suggestions avancées dans le rapport sembleraient pouvoir bénéficier tant aux femmes qu'aux hommes pris en charge par ces services. Certaines zones d'ombre persistent par ailleurs dans la réflexion sur les obstacles de genre auxquels les personnes alcoolodépendantes font face dans leurs démarches de soin. Le rapport n'interroge pas suffisamment la question des rapports (problématiques ou pas) entre les hommes et les femmes dans ce parcours (mais aussi la question des rapports entre hommes et entre femmes). Le parcours semble être compris comme principalement individuel alors qu'il implique des interactions multiples entre patients même en dehors des groupes d'entraide. En outre, si le rapport encourage l'intervention « du partenaire » (et de tout l'entourage) de la patiente comme soutien à celle-ci, la nécessité d'une mise à distance ou d'une protection de la patiente vis-à-vis d'un partenaire violent ou abusif est totalement omise. Or, il a été

¹⁵⁴ SCHAMP J., SIMONIS S., *Résumé*, op. cit., pp. 17-18 et 22.

suggéré que des antécédents de maltraitance familiale et/ou la présence d'un partenaire maltraitant entraînent un risque accru de consommation abusive d'alcool chez la femme.¹⁵⁵ De nombreuses études démontrent par ailleurs que cette consommation survient le plus souvent comme un mécanisme de survie (en anglais, *drinking to cope*) face à la relation abusive.¹⁵⁶ Pour finir, le rapport prend pour acquise la norme sociale contraignant à l'hétérosexualité et n'interroge donc pas les conséquences qu'une telle contrainte peut entraîner sur le plan de la consommation d'alcool chez les personnes homosexuelles ou bisexuelles. Dans l'absence d'une prise de conscience scientifique et politique par rapport à cet enjeu de genre, rien ne peut être envisagé pour l'établissement d'une stratégie de soin sensible aux (multiples) vécus de ces personnes en Belgique.

Conclusion

Dans cette étude, aux questions – « Qui boit ? », « Comment ? » et « Pourquoi ? » – a été suggérée une piste de réponse sous le prisme du genre. L'approche sensible au genre a permis de mettre en lumière l'existence de formes singulières de structuration sociale dans les modes de consommation d'alcool des hommes et des femmes.

¹⁵⁵ SCHUMACHER J. A., FELDBAU-KOHN S., SLEP A. M. S., HEYMAN R. E., « Risk factors for male-to-female partner physical abuse », *Aggression and Violent Behavior*, 2001, vol. VI, pp. 281-352 ; SCHUCK A. M., SPATZ WIDOM C., « Childhood victimization and alcohol symptoms in females : causal inferences and hypothesized mediators », *Child Abuse & Neglect*, 2001, vol. XXV, n° 8, pp. 1069-1092 ; WINGOOD G. M., DICLEMENTE R. J., RAJ A., « Adverse consequences of intimate partner abuse among women in non-urban domestic violence shelters », *American Journal of Preventive Medicine*, 2000, vol. XIX, n° 4, pp. 270-275 ;

¹⁵⁶ HAYNES E. E., STRAUSS C. V., STUART G. L., SHOREY R. C., « Drinking motives as a moderator of the relationship between dating violence victimization and alcohol problems », *Violence Against Women*, 2018, vol. XXIV, n° 4, pp. 401-420 ; ØVERUP C. S., DiBELLO A. M., BRUNSON J. A., ACITELLO L. K., NEIGHBORS C., « Drowning the pain : intimate partner violence and drinking to cope prospectively predict problem drinking », *Addictive Behaviors*, 2015, vol. XLI, pp. 152-161 ; KAYSEN D., DILLWORTH T. M., SIMPSON T., WALDRUP A., LARIMER M. E., RESICK P. A., « Domestic violence and alcohol use : trauma-related symptoms and motives for drinking », *Addictive Behaviors*, 2007, vol. XXXII, n° 6, pp. 1272-1283 ; TESTA M., LIVINGSTON J. A., LEONARD K. E., « Women's substance use and experiences of intimate partner violence : a longitudinal investigation among a community sample », *Addictive Behaviors*, 2003, vol. XXVIII, n° 9, pp. 1649-1664.

Cette approche nous a d'abord permis de relativiser et de questionner l'idée véhiculée dans certains médias selon laquelle les femmes « rattrapent » les hommes dans leur consommation d'alcool. Tant sur le plan statistique que sur le plan des représentations sociales des boires masculins et féminins, un écart net se dessine encore entre hommes et femmes. D'abord, si les femmes boivent, leurs consommations sont bien moins fréquentes, importantes et à risque que celles des hommes. Ensuite, si elles sont de plus en plus exhortées à boire (ce que laisse à penser la présence croissante des femmes dans les publicités de vente d'alcool), elles ne peuvent pas « trop » boire. Cette injonction paradoxale ou double contrainte les enjoint, spécialement en tant que consommatrices, à prendre place dans un espace public sans pour autant mettre à mal le rôle qui leur est dévolu dans l'espace privé, celui de la femme en charge du soin de l'autre (du conjoint qui boit trop, des enfants présents et de ceux à naître etc.). L'homme qui boit à l'excès est comique et bon-vivant ; la femme ivre est gênante ou pitoyable – autant de jugements et représentations du boire socialement intégrés tant par une majorité d'hommes que par une majorité de femmes aujourd'hui. On assiste donc à un déplacement plus qu'à un dépassement des normes genrées structurant nos modes de consommation d'alcool.

De plus, l'idée que les femmes « rattrapent » les hommes dans leur consommation suggère une certaine problématisation d'un boire caractéristiquement féminin par rapport à une norme masculine en apparence neutre et inoffensive. Cette problématisation ne date pas d'hier. Elle participe d'une tendance plus large, maintes fois renouvelée au sein du discours médical et médiatique : celle de l'oubli puis de la singularisation de la santé des femmes et de l'expérience qu'elles font de leur corps. Face à la crainte qu'inspirait une visibilité croissante de l'alcoolisation des femmes, s'est donc développée durant la seconde moitié du xx^e siècle, une représentation alarmiste et stigmatisante du boire féminin. À partir de cette représentation, la figure de « la » femme alcoolique clandestine et névrosée a empêché, plus qu'elle n'a permis, une compréhension complexe et contextualisée des réels enjeux et raisons de l'alcoolisation excessive des femmes. Cette étude a voulu déceler les biais du discours médical passé afin de mieux en comprendre l'impact et l'évolution actuels.

D'un autre côté, les hommes se posent-ils la question du rôle de l'alcool dans la construction et l'affirmation de leur masculinité ? L'alcool est-il encore un marqueur de virilité dans notre société ? Ce questionnement se révèle en tout cas bénéfique pour les hommes ex-alcooliques chez qui abstinence rime non

plus avec impuissance mais avec affranchissement du poids des contraintes sociales de genre. Si l'alcool permet parfois de « troubler » les normes de genre, voire d'y échapper par une consommation abusive, il ne permet jamais de les contester durablement. Pour certains anciens buveurs (et buveuses), le fait d'arrêter de boire permet donc une redéfinition radicale du soi qui passe par une déconstruction des attentes sociales liées à leur genre. Ceci n'est pas sans rappeler une citation célèbre de Simone de Beauvoir : « l'homme atteint une attitude authentiquement morale quand il renonce à être pour assumer son existence ¹⁵⁷ ». L'approche sensible au genre et féministe qui a animé cette

étude offre donc une grille de lecture ou un éclairage, toujours partiel, sur certains des rouages sociaux et structurels de l'alcoolisme, n'épuisant en rien sa complexité et ses dynamiques individuelles.

Mais cette lecture genrée et féministe de l'expérience sociale du boire n'a pas seulement une vocation critique. Elle tend à démontrer l'importance d'une compréhension non stéréotypée du rôle que prend l'alcool dans la vie des femmes, mais aussi des hommes – une compréhension de ce que l'alcool leur apporte mais aussi ce qu'il leur enlève. Sans cette compréhension sociologique du boire, les efforts institutionnels de sensibilisation et de traitement des personnes alcoolodépendantes sont susceptibles de maintenir, voire de renforcer, les stéréotypes de genre qui font justement obstacle aux parcours de soin de ces dernières. La stigmatisation et la culpabilisation dont font l'objet les femmes enceintes qui boivent en est un bon exemple : dans sa quête de contrôle des chiffres et de diminution des risques sanitaires en lien avec le syndrome d'alcoolisation fœtale, l'État ignore le contexte existentiel (spécialement relationnel, psychologique et socio-économique) mais aussi les besoins des personnes (hommes et femmes) ayant des enfants touchés par ce syndrome. Mais les enjeux de genre liés à la prévention et au soin des personnes alcoolodépendantes ne se limitent pas à des questions de maternité et de parentalité. Passée sous la loupe du genre, la prise en charge, spécialement par les services de traitement spécialisés, révèle des limites matérielles et thérapeutiques aux besoins de nombreuses femmes alcoolodépendantes mais aussi d'autres groupes minoritaires touchés par l'alcoolisme (comme les personnes homosexuelles et bisexuelles). Si le rapport BELSPO offre des recommandations intéressantes en la matière (mais uniquement au profit des femmes), reste à savoir si les décideurs politiques, au niveau fédéral comme au niveau des entités fédérées,

¹⁵⁷ DE BEAUVOIR S., *Le deuxième sexe*, vol. I, Paris : Gallimard, 1976, p. 238.

s'empareront de cet enjeu pour le développement de programmes politiques ambitieux et sans concession.

Cette étude a enfin démontré que nos représentations de l'alcoolisation des hommes et des femmes reflètent la persistance d'une différenciation sociale, mais aussi et surtout d'une hiérarchisation, des sexes au sein de notre société.¹⁵⁸ L'étude de ces représentations permet donc aussi de renouveler notre

réflexion sur un enjeu social plus large : celui, non pas d'accorder aux femmes les privilèges de la masculinité, mais plutôt de redéfinir les rapports de sexe dans un effort continuuel d'inclusion sociale.

**

Emma Raucent est titulaire d'un master en droit ainsi que d'un master de spécialisation en philosophie du droit. Elle est chargée de recherche dans la thématique Famille, Culture & Éducation, au sein du pôle Recherche & Plaidoyer du CPCP.

¹⁵⁸ Il a été démontré que dans les États au sein desquels l'égalité entre hommes et femmes était relativement mieux garantie, moins de différenciation (et de stigmatisation) sur le plan du genre était observée dans les représentations sociales de l'alcoolisation (BECK F., LEGLEYE S., DE PERETTI G., *op. cit.*, p. 147).



Précarité menstruelle

Où en est la Belgique ?

Par Roxane Lejeune

Les « ragnagna », les « Anglais » ou encore les « coquelicots », peu importe la métaphore, les règles font partie de la vie d'une partie importante et non négligeable de la population. Les premières règles surviennent généralement autour des 13 ans, et se poursuivent jusqu'à la ménopause, qui apparaît autour de 51 ans. À raison d'un cycle moyen de 28 jours, une femme¹ aura donc ses règles pendant environ 38 ans et vivra jusqu'à 500 cycles au cours de sa vie. En Belgique, l'ensemble des femmes entre 13 et 51 ans correspond à environ 2,7 millions personnes, soit 23,5 % de la population belge inscrite au registre national.²

Cependant, les protections hygiéniques (tampons, serviettes, coupe ou culottes menstruelles) coûtent de l'argent. Une femme paiera en moyenne entre 1 500 et 2 000 euros dans sa vie pour se « protéger ». De plus, si on prend en compte les dépenses annexes (comme les antidouleurs et culottes tachées à remplacer, par exemple), ce coût augmentera sensiblement. Le journal *Le Monde* estime ainsi qu'une femme devra, en moyenne, dépenser 7,50 euros par cycle.³

Cette dépense mensuelle peut paraître anodine pour la plupart des femmes belges, mais 7,50 euros par mois représente un montant non négligeable pour beaucoup d'entre elles. En effet, le taux de risque de pauvreté chez les femmes belges se situe aux alentours 17 % (contre 15,5 % des hommes) et on estime à 350 000 le nombre de femmes vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique.⁴ Ainsi, le coût des règles peut s'avérer relativement important, d'au-

¹ Dans cette analyse, nous évoquerons principalement les femmes, mais les personnes non-binaires et les hommes trans peuvent également être concerné-e-s par les règles.

² « Structure de la population », Statbel, 26 mai 2020, [en ligne :] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>, consulté le 17 mars 2021.

³ A.-A. DURAND et G. DAGORN, « Combien les règles coûtent-elles dans la vie d'une femme ? », *Le Monde*, 2 juillet 2019, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html, consulté le 15 mars 2021.

Notez qu'il s'agit d'une estimation et que ce coût peut évidemment être différent en fonction du flux, des périodes d'aménorrhée (grossesses, maladies, etc.), ou des protections choisies (une coupe menstruelle peut être lavée et employée plusieurs fois avant d'être jetée, contrairement aux serviettes hygiéniques et tampons qui sont changés et jetés plusieurs fois par jour)

⁴ « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », Statbel, 15 octobre 2020, [en ligne :] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#news>, consulté le 17 mars 2021.

tant plus chez les femmes sans domicile fixe et/ou sans papiers, les obligeant parfois à choisir entre se nourrir et acheter des protections hygiéniques.⁵

Cette difficulté, voire impossibilité, à accéder aux protections hygiéniques, principalement pour des raisons financières, s'appelle **la précarité menstruelle**. Au-delà de la honte et de l'inconfort, cette précarité menstruelle implique également de nombreuses conséquences dans la vie de celles qui y font face. La principale conséquence concerne l'exclusion sociale des femmes et filles. En effet, faute de protections périodiques, nombre d'entre elles ne se rendent pas à l'école ou au travail pendant leurs règles, favorisant le décrochage scolaire d'une part et le manque d'opportunités professionnelles de l'autre. De plus, les conséquences de la précarité menstruelle peuvent également être d'ordre sanitaire. De fait, certaines femmes, par manque d'accès aux protections hygiéniques peuvent alors décider, soit de ne pas changer leur tampon ou serviette, soit de les fabriquer elles-mêmes avec du papier journal, des essuie-tout, des chaussettes, voire en transformant des bouteilles d'eau en coupe menstruelle.⁶ Les défauts d'hygiène associés à la précarité menstruelle peuvent ainsi entraîner des infections, voire un syndrome du choc toxique⁷. La précarité menstruelle apparaît donc comme un enjeu important d'ordre social mais également sanitaire.

Cette question de la précarité menstruelle n'est pas nouvelle et a déjà fait l'objet d'actions associatives et de débats politiques en Belgique. En effet, de nombreuses associations belges luttent activement contre cette précarité menstruelle, en interpellant les politiques mais également en distribuant des protections hygiéniques. Parmi celles-ci, on retrouve Belges et Culottées ou encore BruZelle. Si leurs activités sont salutaires pour beaucoup de femmes, le relais politique semble indispensable pour lutter efficacement contre la

⁵ M. SLAVICEK et S. CORDIER, « Précarité menstruelle : « Quand j'ai mes règles, je dois choisir entre manger ou rester "propre" », Le Monde, 2 juillet 2019, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/01/precarite-menstruelle-quand-j-ai-mes-regles-je-dois-choisir-entre-manger-ou-rester-propre_5483562_3224.html, consulté le 22 mars 2021.

⁶ M. ATTIA, E. BENDA et J. CINCINATIS, « Précarité menstruelle : en prison, des femmes fabriquent des cups avec des bouteilles en plastique », Le Nouvel Observateur, 19 mars 2019, [en ligne :] <https://www.nouvelobs.com/nos-vies-intimes/20190319.OBS10781/precarite-menstruelle-en-prison-les-femmes-fabriquent-des-cups-avec-des-bouteilles-en-plastique.html>, consulté le 22 mars 2021

⁷ Le syndrome du choc toxique est une infection, parfois létale, causée par un staphylocoque doré et survenant lorsque que celui-ci s'introduit dans le sang. Une mauvaise utilisation des protections hygiéniques internes (tampons et coupe menstruelle) peut participer au développement d'un syndrome du choc toxique.

précarité menstruelle. Ainsi, en 2017, la Belgique faisait un premier pas en diminuant le taux de TVA de 21 % à 6 % pour les protections hygiéniques, les renvoyant ainsi à des produits de première nécessité.⁸ Si cette première avancée a été saluée, il convient toutefois d'en faire davantage.

Dès lors, depuis quelques mois, nos politiques semblent avoir remis le sujet de la précarité menstruelle sur la table. Le 2 septembre 2020, Ludivine Dedonder, députée socialiste, et ses collaborateurs ont déposé une proposition de résolution à la Chambre visant à assurer la gratuité des protections hygiéniques. Les objectifs de cette proposition consistent alors à combattre la précarité financière liée aux règles, à permettre un meilleur accès à la santé et finalement renforcer les droits des femmes en luttant contre une discrimination liée au pouvoir d'achat.⁹

Bien qu'il s'agisse d'une proposition de résolution, et non pas d'une proposition de loi, n'obligeant dès lors pas le gouvernement à l'exécuter, cette proposition de résolution a toutefois été bien accueillie et a d'ailleurs trouvé écho au niveau communautaire.

Le 17 décembre 2020, le cdH et Défi ont ainsi déposé une proposition de résolution au parlement de la communauté française, visant « la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire »¹⁰. Menée, notamment par Marie-Martine Schyns et Christophe Magdalijs, cette proposition visait à rendre accessibles les protections hygiéniques au sein des écoles fondamentales et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, le 24 février 2021, les partis de la majorité (PS, Ecolo et MR), ainsi que le PTB, ont préféré déposer, au même Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une proposition de résolution « relative à la lutte contre la

⁸ L. COLART, « Fin de la «taxe tampon»: le taux de TVA passe de 21 à 6% », *Le Soir*, 6 octobre 2017, [en ligne :] <https://plus.lesoir.be/117940/article/2017-10-06/fin-de-la-taxe-tampon-le-taux-de-tva-passe-de-21-6>, consulté le 22 mars 2021

⁹ S.THÉMONT, L. DEDONDER, P. PRÉVOT, L. ZANCHETTA, H. RIGOT, M. HANUS, Ö. ÖZEN, E. TILLIEUX et L. LEONI, « Proposition de résolution visant à assurer la gratuité des protections hygiéniques », *La Chambre*, 2 septembre 2020, [en ligne :] <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1495/55K1495001.pdf>, consulté le 22 mars 2021

¹⁰ J. MAISON, M.-M. SCHYNS, J. MATAGNE, A.-C. GOFFINET et C. MAGDALIJS, « Proposition de résolution relative à la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 17 décembre 2020, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/1000000020cb026?action=browse>, consulté le 24 mars 2021.

précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur »¹¹. Cette proposition, menée par Margaux De Ré, vise à la mise en place d'une étude quant à l'impact budgétaire de la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur, en favorisant dans un premier temps les personnes dans le besoin. De plus, cette proposition vise la mise en place d'un projet pilote dans différentes écoles ainsi qu'un soutien du secteur associatif mobilisé et une organisation de séances d'informations et d'animation autour de la question des menstruations.

Finalement, ce texte, adopté en séance plénière le 24 mars 2021¹², apparaît comme sensiblement plus étendu que la proposition de résolution déposée par cdH et Défi, puisqu'il est ici question d'offrir également un accès gratuit aux protections périodiques aux étudiantes du supérieur. Cet élargissement n'est pas anodin, car la pauvreté et la précarité touche également les étudiant-e-s, et ce, d'autant plus en période de pandémie. La Fédération des étudiant-e-s francophones (FEF) estime ainsi le nombre d'étudiant-e-s en situation de précarité à 80 000.¹³

De l'autre côté de la frontière linguistique, Groen et sp.a, tous deux partis dans l'opposition, ont également déposé une proposition de résolution quant à la gratuité des protections menstruelles dans les écoles. Cependant, cette résolution ne semble malheureusement pas trouver écho auprès de la majorité.¹⁴

La Belgique semble donc « marcher sur des œufs » contre la précarité menstruelle, tentant, dans un premier temps, de garantir un accès aux protections hygiéniques dans les établissements scolaires et universitaires. Cependant, si cette progression vers la gratuité pour les élèves et étudiantes peut être

¹¹ M. DE RE, D. CHABBERT, C. GARDIER, M. DISABATO, S. PÉCIAUX, J. GALANT et E. GROPP, « Proposition relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 février 2021, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/1000000020cb0f5?action=browse>, consulté le 24 mars 2021.

¹² « Proposition relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur – Texte adopté en séance plénière », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 mars 2021, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/1000000020cc0a2?action=browse>, consulté le 29 mars 2021.

¹³ C. DEFOY, « La précarité frappe 80.000 étudiants francophones », *RTBF*, 2 février 2021, [en ligne :] https://www.rtb.be/info/belgique/detail_la-precarite-frappe-80-000-etudiants-francophones?id=10688373, consulté le 24 février 2021.

¹⁴ « Steeds meer vrouwen hebben geen geld voor maandverband of tampons », *Het Laatste Nieuws*, 3 mars 2021, [en ligne :] <https://www.hln.be/consument/steeds-meer-vrouwen-hebben-geen-geld-voor-maandverband-of-tampons~a6d1dbe6/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.be%2F>, consulté le 22 mars 2021.

saluée, il convient également d'envisager la situation d'autres femmes, notamment les femmes SDF ou sans papiers. Ainsi, là où la Belgique tâtonne, d'autres pays ont déjà emboîté le pas. C'est le cas de l'Écosse, qui en novembre 2020, a décidé de rendre les protections menstruelles accessibles gratuitement à toutes.¹⁵ D'ailleurs, les protections étaient déjà accessibles dans les établissements scolaires et universités depuis 2018. D'autres pays, comme la Nouvelle-Zélande¹⁶ et la France¹⁷, vont également mettre à disposition gratuitement tampons et serviettes hygiéniques dans les écoles et universités, notamment par le biais de distributeurs.

Force est donc de constater que la Belgique devrait prendre exemple sur ces pays et de se montrer davantage enthousiaste et assurée dans sa lutte contre la précarité menstruelle. Si quelques propositions nous laissent entrevoir de possibles évolutions prometteuses, il conviendra à terme de prendre en compte toutes les femmes. En effet, au-delà de la lutte contre un tabou, contre l'exclusion sociale ou contre des risques sanitaires, et comme l'ont souligné Christie Morreale et Antonios Antoniadis lors de la conférence interministérielle Droits des Femmes du 25 janvier 2021, « l'accès à des protections hygiéniques pendant les règles doit être considéré comme un droit fondamental pour toutes les femmes. »¹⁸

**

Roxane Lejeune, stagiaire au CPCP depuis novembre 2020. Diplômée d'un master en Psychologie et aujourd'hui étudiante en master 2 en Sociologie à l'Université catholique de Louvain.

¹⁵ « Les protections périodiques seront accessibles gratuitement en Écosse, une première », RTBF, 25 novembre 2020, [en ligne :] https://www.rtbef.be/info/societe/detail_les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160, consulté le 24 mars 2021.

¹⁶ « La Nouvelle-Zélande agit contre la précarité menstruelle dans les écoles », *Courrier International*, 3 juin 2020, [en ligne :] <https://www.courrierinternational.com/article/regles-la-nouvelle-zelande-agit-contre-la-precarite-menstruelle-dans-les-ecoles>, consulté le 24 mars 2021

¹⁷ « Des protections hygiéniques gratuites dans les universités à la prochaine rentrée », *Le Monde*, 23 février 2021, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/23/des-protections-hygieniques-gratuites-dans-les-universites-a-la-rentree-2021_6070934_3224.html, consulté le 24 mars 2021.

¹⁸ « CIM Droit des Femmes – changement de Présidence Bilan et perspectives », Christie Morreale, 25 janvier 2021, [en ligne :] <https://morreale.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/cim-droit-des-femmes--changement-de-presidence-bilan-et-perspectives.publicationfull.html>, consulté le 29 mars 2021.

Conclusion

L'ensemble des articles de ce cahier nous a permis de discuter de certains sujets au prisme du genre et de relever certaines difficultés vécues par les minorités de genre. Les témoignages récoltés ainsi que les recherches effectuées participent à une prise de conscience collective et permettent également aux personnes visées par ces inégalités de s'exprimer. Il a également été possible de proposer, dans une moindre mesure, quelques pistes de solutions pour parvenir à pallier ces déséquilibres, lesquelles constituent dans une majorité des cas, un travail de sensibilisation et des mesures gouvernementales et politiques actives.

Bien que le développement du système capitaliste ait entraîné de nouvelles injustices sociales et économiques notamment en termes de classe, de race et de genre, les révoltes ainsi que l'évolution des conditions sociales ont prouvé que l'action collective peut entraîner une transformation profonde des mentalités et de la société. Dans l'optique de renverser les rapports de pouvoir, il est indispensable d'appréhender les mécaniques mises en place dans la société. C'est pourquoi les initiatives féministes passées et présentes ainsi que les recherches sur le sujet participent à l'élaboration d'outils afin de réenvisager ces rapports de pouvoir.

La situation politique actuelle, comme signalé préalablement, connaît une résurgence d'un certain conservatisme profond, qui pourrait être susceptible de remettre en question des avancées en termes de genre. Le danger de ce revirement politique est d'amener à des débats où il ne sera plus question de s'interroger sur la manière de lutter contre ces inégalités mais où l'on contestera la pertinence de vouloir changer les mentalités et réduire les inégalités.

A. L'importance de la recherche

L'analyse à travers un prisme genré permet de révéler les inégalités sociales, parfois difficilement perceptibles étant donné leur ancrage culturel dans nos modes de vie. Comme nous l'avons développé dans l'analyse sur le sexisme, redéfinir des concepts comme le sexisme nous a permis de réfléchir aux différents enjeux suivants et aux points importants de la lutte. Par ailleurs, chaque analyse permet d'envisager de nouvelles solutions d'adaptation.

Les violences faites aux femmes demeurent un des points de lutte primordiale et se déclinent sous plusieurs formes ; elles consistent en une traduction d'un rapport de domination sur le plan physique en prenant possession du corps

de l'autre. Si les tentatives d'améliorer la situation consistent en de la sensibilisation, notamment au niveau des certaines notions – le consentement par exemple – mais également au niveau de la déconstruction des idées-reçues, les politiques mettent également en œuvre des actions afin d'aider les personnes victimes de ces violences.

Sur le plan économique, le système capitaliste a déterminé des nouveaux travailleurs pour effectuer les tâches invisibles de la société. Le transfert de cette main d'œuvre, articulée à une logique de race et de genre, s'appuie notamment sur la difficulté qu'ont ces mêmes personnes à s'extraire de la pauvreté. Les démarches envisagées pour une amélioration des conditions de ces travailleurs dépendent non seulement de mesures politiques concrètes mais également d'une revalorisation générale des tâches reproductives qui faciliteraient leur meilleure rémunération.

Nous avons également constaté que l'espace public consistait en un lieu de domination et qu'il était l'enjeu d'un jeu de pouvoir entre les individus et ce, depuis toujours. Une des conséquences est bien l'accaparement de l'espace par les hommes et les comportements sexistes et banalisés qui ont lieu en son sein. Cela influence également la structure même de l'espace, où les besoins d'une partie de la population sont encore négligés. Cependant de nouvelles initiatives de la part de collectifs féministes prennent désormais en considération la problématique afin d'adapter l'espace publique à chacun-e.

La différenciation de genre s'effectue aussi au niveau de notre rapport à l'alimentation, lorsque nous analysons les contraintes subies par les femmes en termes de restrictions alimentaires. Or, ces restrictions, justifiées par des prétendus besoins médicaux, proviennent bel et bien d'une domination patriarcale. Il en est de même dans notre rapport à la boisson ; l'analyse sur le sujet a démontré qu'il existe toujours une différenciation sociale lorsque nous consommons de l'alcool. Si la boisson demeure le lieu d'une certaine performance de la masculinité, les clichés et les stéréotypes sexistes qui incombent tant aux hommes qu'aux femmes, selon leur état d'ébriété, induisent des conséquences concrètes sur nos représentations et notre consommation. Ces deux articles ont permis de montrer l'importance d'un changement important au niveau des mentalités et du système de pensée en vigueur car les idées reçues relatives à nos prétendues capacités innées ou nos besoins physiologiques dictent encore nos habitudes de vie et de consommation.

Ces inégalités parfois imperceptibles sont désormais plus facilement appréhendables grâce à l'alliance entre le travail théorique et le travail de terrain.

Les textes issus lors de ce cahier du genre ont permis de montrer qu'une grille d'analyse genrée permettait de mettre en évidence ces déséquilibres.

B. Une histoire de pouvoir

Les textes dont il a été question à travers ce cahier ont permis également de mettre en évidence que la naissance des inégalités de genre et les violences qui en découlent, à l'instar des autres discriminations, sont dues à la prise de pouvoir d'une partie de la population. Ce pouvoir, détenu par une minorité favorisée, permet de maintenir un système dans lequel ce même pourcentage d'individus détient une série de privilèges, et ce, au détriment du reste de la population.

Il a souvent été d'usage de justifier les violences sexistes et les différences de traitement par des raisonnements biologiques ou psychologiques comme en témoignent l'ensemble des stéréotypes sexistes liés à la faiblesse physique des femmes, leur nature sensible ou leur instinct maternel par exemple. De la même manière, ces stéréotypes et ces clichés influencent encore une grande partie de la population, persuadée de la ténacité et de la pertinence de ces rapports de domination. Même si ces arguments ont depuis longtemps été réfutés, contribuant à la déconstruction d'un imaginaire collectif misogyne, les comportements sexistes sont encore excusés par des explications d'ordre physiologique ou simplement car ils sont issus d'une longue tradition socio-historique qui les intègre dans nos habitudes quotidiennes.

Or, il ne s'agit pas de drague lorsqu'on parle de harcèlement de rue ; il ne s'agit pas d'amour lorsqu'on parle de violences conjugales ; il ne s'agit pas d'instinct maternel ou de capacités innées lorsqu'on pousse une partie de la population à se complaire dans des emplois précaires. Il s'agit avant tout d'une histoire de pouvoir et de domination. La galanterie, le harcèlement ou encore le contrôle du corps des femmes sont des stratégies mises en place par le système patriarcal afin d'asseoir un pouvoir sur une partie de la population. Ces privilèges leur permettent de conserver les prises de décision dans des domaines qui, non seulement ne les concernent pas toujours, mais qui leur octroient une autorité naturelle sur le monde et la société. En s'appropriant ce pouvoir, les hommes mettent en place des restrictions pour disposer des femmes, à la fois sur le plan économique – un salaire moins élevé, du travail gratuit, sur le plan physique – les injonctions faites aux corps,

les violences physiques – et culturel – l'accaparement de l'espace public par exemple. Ce sont eux qui détiennent encore aujourd'hui la majorité du capital financier, culturel et immobilier. Les inégalités de genre, mises en lumière au travers de ces textes, s'imbriquent dans une logique raciste et capitaliste et privent les victimes de ce système de leur capacité d'action et de pouvoir. C'est sur quoi la lutte féministe, anticapitaliste et décoloniale doit s'exécuter aujourd'hui.

C. Pour conclure

Les recherches féministes actuelles permettent également de revenir sur les difficultés auxquelles les générations antérieures ont été confrontées pour parvenir à rendre le combat inclusif et pertinent pour chacun-e. La recherche purement théorique, bien que souvent hors de portée d'une certaine partie de la population, contribue malgré tout à avancer dans le combat en pointant certains problèmes spécifiques et en replaçant la lutte féministe en accord avec les luttes adjacentes. Par ailleurs, un féminisme plus inclusif passe aujourd'hui par l'intermédiaire des réseaux sociaux (TikTok ou encore Instagram) et par la pop culture (séries télévisées, musique et cinéma), fondamentales dans la construction de notre imaginaire collectif. Ces médiums ont l'avantage d'être accessibles par une grande partie de la population et de vulgariser des problématiques souvent complexes. La recherche se doit aussi d'être accompagnée d'un travail de terrain afin d'être alimentée par l'expérience de chaque individu ; sans quoi il serait difficile de prendre en considération le vécu des concerné-e-s, ce qui n'aurait plus aucune pertinence au sein d'un mouvement de lutte social.

La recherche féministe contribue à la fabrication d'outils pour s'appropriier ces luttes que ce soit par des procédés de sensibilisation ou par des méthodes actives – associations, manifestations, etc. Les inégalités concernent chaque individu de la société, et remettre en question ses privilèges – peu importe lesquels – est désormais une condition indispensable pour l'obtention d'une société juste et équitable.

En mai 2020, l'actrice Adèle Haenel interrompt la cérémonie des Césars en sortant de la salle, à la suite de la nouvelle distinction de Roman Polanski pour son film *J'accuse*. De par son geste, l'actrice dénonce l'impunité du réalisateur, celui-ci jouissant encore d'une protection en raison de son statut au sein de l'industrie cinématographique. Roman Polanski est loin d'être une exception, que ce soit dans le monde du cinéma ou dans le milieu médiatique ; la réputation de certains hommes célèbres semble effacer une partie de leurs actions condamnables passées. « Désormais, on se lève et on se barre » ; c'est le titre de la carte blanche écrite par Virginie Despentes en soutien à Adèle Haenel, dans laquelle l'autrice témoigne non seulement des agissements de certaines personnalités masculines mais également du silence régnant sur leurs comportements. Elle y manifeste un ras-le-bol général qui pousse désormais les victimes et leurs allié·e·s à se lever... et à se barrer !



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts 50, bt6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/